



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
ECOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES



THESE

Présentée en vue de l'obtention du diplôme de doctorat de Géographie
Par

ZOURDANE Oussen

« Les migrations des Comoriens d'Anjouan, Mohéli et Grande Comore vers Mayotte ». (Archipel des Comores).



COMPOSITION DES MEMBRES DU JURY

Président : **Monsieur RAVALISON James,**

Professeur, Université d'Antananarivo.

Directeur de thèse : **Madame RANDRIANARSON Josette,**

Professeur Emérite, Université d'Antananarivo.

Rapporteur Interne : **Madame RAKOTOARISOA Jacqueline,**

Professeur, Université d'Antananarivo.

Rapporteur Externe : **Monsieur RANDRIAMBOAVONJY Jean Chrysostôme,**

Professeur Titulaire, Université d'Antananarivo.

Examinateur I : **Madame RANAIVOSON Joséphine,**

Professeur Titulaire, Université d'Antananarivo.

Examinateur II : **Madame VOLOLONIRAINY Ravoniarijaona,**

Maître de Conférences, Université d'Antananarivo.



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
ECOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES



THESE

Présentée en vue de l'obtention du diplôme de doctorat de Géographie

Par

ZOURDANE Oussenai

« Les migrations des Comoriens d'Anjouan, Mohéli et Grande Comore vers Mayotte ». (Archipel des Comores).

COMPOSITION DES MEMBRES DU JURY

Président : **Monsieur RAVALISON James,**

Professeur, Université d'Antananarivo.

Directeur de thèse : **Madame RANDRIANARSON Josette,**

Professeur Emérite, Université d'Antananarivo.

Rapporteur Interne : **Madame RAKOTOARISOA Jacqueline,**

Professeur, Université d'Antananarivo.

Rapporteur Externe : **Monsieur RANDRIAMBOAVONJY Jean Chrysostôme,**

Professeur Titulaire, Université d'Antananarivo.

Examinateur I : **Madame RANAIVOSON Joséphine,**

Professeur Titulaire, Université d'Antananarivo.

Examinateur II : **Madame VOLOLONIRAINY Ravoniarijaona,**

Maître de Conférences, Université d'Antananarivo.

Date de soutenance : 30 Avril 2022

Remerciements

Je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont aidées à réaliser cette thèse de doctorat et qui m'ont permis de développer ma recherche.

Mes gratitude vont tout d'abord à ma famille qui m'a soutenu tout au long de ma vie et cursus scolaire.

Mes remerciements vont également à Madame Josette RANDRIANARSON, professeur Emérite au Département de Géographie de l'Université d'Antananarivo, qui a accepté de me diriger dans cette thèse de doctorat.

Je remercie Madame Josélyne RAMAMONJISOA, professeur Emérite au Département de Géographie, qui m'avait dirigé en Maîtrise et DEA, respectivement en 2012 et 2013.

Mes remerciements vont aussi à la direction et à tous les enseignants du Département de géographie de l'Université d'Antananarivo.

Et enfin, j'adresse ma très grande reconnaissance à ma chère épouse, Madame Rachima HALIDI de m'avoir soutenu moralement.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| INTRODUCTION GENERALE | 1 |
| PREMIERE PARTIE « Milieu naturel et population des îles Comores »..... | 7 |
| Chapitre 1 : milieu naturel | 8 |
| Chapitre 2 : Une croissance démographique galopante | 17 |
| Chapitre 3 : Le défi de l'augmentation rapide de la population..... | 44 |
| DEUXIEME PARTIE « Les contrastes du développement entre l'Union des Comores et Mayotte » | 70 |
| Chapitre 4 : Mayotte dans le contexte sociohistorique, politique et économique de ses voisines | 71 |
| Chapitre 5 : Présentation générale de l'ancienneté et de l'évolution des migrations Comores/France. | 112 |
| Chapitre 6 : Les profils des migrants à la recherche de l'eldorado à Mayotte..... | 140 |
| TROISIEME PARTIE « Bilan et mesure d'atténuation des migrations clandestines vers Mayotte » 164 | |
| Chapitre 7 : Un constat global qui confirme les migrations des Comoriens vers la France | 165 |
| Chapitre 8 : Le contexte des remises pour les comoriens de Mayotte et France..... | 230 |
| Chapitre 9 : Mesures d'atténuation, la mise en œuvre du développement local et territorial dans l'archipel des Comores..... | 264 |
| Conclusion générale | 289 |

Résumé

Ce travail ambitionne de fournir un diagnostic territorial sur les causes entraînant les migrations des comoriens vers Mayotte. Ces départs massifs sont vus comme une conséquence directe de l'insularité, de la pression démographique, de l'instabilité politique, des crises séparatistes ou du retard de développement. L'archipel des Comores, composé de quatre îles, a été colonisé par la France depuis 1841. Les trois autres îles (Grande Comore, Anjouan et Mohéli) ont pris leur indépendance le 06 juillet 1975, tandis que Mayotte a choisi de rester française et elle est devenue le 101^{ème} Département de la France depuis 2011. Ce bout de France se développe, alors que les Comores ne connaissent que des crises politiques récurrentes entraînant l'appauprissement de la population et de la dégradation des conditions sociales et du bien-être de la population. Entre 1975 et 1994, on parlait de migrations inter-îles entre les Comores et Mayotte. Mais depuis l'instauration du visa Balladur à compter du 01 janvier 1995, les comoriens des trois autres îles doivent demander un visa pour rentrer à Mayotte. Ce visa marque le début des migrations clandestines entre Mayotte et ses voisines dont l'île d'Anjouan qui est la plus proche et située à 70 km. Sur les territoires de l'Union des Comores, la pauvreté sévit à des degrés divers et d'une manière très contrastée d'un village à un autre et d'une région à une autre. Mais les personnes les plus pauvres se localisent dans les milieux ruraux car les ménages sont tributaires d'une seule activité, l'agriculture vivrière.

L'approche utilisée pour la réalisation de cette thèse consiste à analyser la trajectoire des migrants allant du pays d'origine, les Comores, jusqu'à Mayotte ou en France métropolitaine. Nous avons utilisé une méthode déductive et elle nous a permis d'établir un constat global qui montre que les migrants comoriens de France représentent la première ressource économique de l'Union des Comores. Dépourvu de richesses minérales, de capitaux disponibles et d'un secteur tertiaire faible, les Comores comptent beaucoup sur sa diaspora car elle se présente comme le poumon de l'économie comorienne. Mais face à cette misère, les transferts de fonds des migrants constituent un filet de sécurité sociétale.

A Mayotte, les Mahorais sont excédés par les sans-papiers. Les écoles sont remplies par les enfants des migrants ainsi que les hôpitaux. Toutefois, les clandestins étant très actifs, pratiquent l'agriculture, s'occupent des champs et font de la pêche. Ils sont également dans le bâtiment et dans le commerce ambulant. Il est à constater aussi que certains enfants des migrants nés à Mayotte ou émigrés n'ont pas accès à l'école car les conditions d'inscription sont de plus en plus difficiles. Nous sommes face à des enfants en errance ou des mineurs isolés car leurs parents sont expulsés. Ces jeunes grandissent et alimentent la délinquance juvénile. Cette situation explique la montée de l'insécurité, des braquages ou des cambriolages et de la criminalité.

Cette recherche de thèse de doctorat nous a permis, tout abord de cerner les causes majeures entraînant les migrations des comoriens vers Mayotte. Ensuite, les migrants sont vus comme une ressource au développement via les transferts d'argent. Enfin, il est possible de mobiliser les différentes associations de la diaspora comorienne de France ou des migrants afin de créer des projets de développement local ou territorial tout en s'appuyant sur les transferts d'argent.

Mots clés : Comores, Pauvreté, Instabilité politique, Migrations clandestines, Mayotte.

Abstract

This work aims to provide a territorial diagnosis of the causes leading to the migration of comorians to Mayotte. These massive departures are seen as a direct consequence of insularity, demographic pressure, political instability, separatist crises or backwardness in development. The Comoros archipelago, composed of four islands, has been colonized by France since 1841. The other three islands (Grande Comore, Anjouan and Mohéli) took their independence on July 06, 1975, while Mayotte chose to remain French and became the 101st Department of France since 2011. This part of France is developing, while the Comoros is experiencing only recurrent political crises resulting in the impoverishment of the population and the deterioration of social conditions and the well-being of the population. Between 1975 and 1994, there was talk of inter-island migration between the Comoros and Mayotte. But since the introduction of the Balladur visa on January 1, 1995, Comorians from the other three islands must apply for a visa to return to Mayotte. This visa marks the beginning of illegal migration between Mayotte and its neighbours, the nearest island of Anjouan being 70 km away. In the territories of the Union of Comoros, poverty is rife to varying degrees and in a very contrasting way from one village to another and from one region to another. But the poorest people live in rural areas because households depend on one activity, food farming.

The approach used for this thesis is to analyze the trajectory of migrants from the country of origin, the Comoros, to Mayotte or metropolitan France. We used a deductive method and it allowed us to establish a global observation that shows that Comorian migrants from France represent the first economic resource of the Union of Comoros. Lacking mineral wealth, available capital and a weak tertiary sector, the Comoros rely heavily on its diaspora because it presents itself as the lung of the Comorian economy. But in the face of this misery, the remittances of migrants constitute a social safety net.

In Mayotte, the Mahorais are frustrated by the undocumented. Schools are filled by the children of migrants as well as hospitals. However, the illegal migrants are very active, they farm, they look after the fields and they fish. They are also in construction and in the street trade. It should also be noted that some children of migrants born in Mayotte or emigrants do not have access to school because the registration conditions are increasingly difficult. We are dealing with children who are wandering around or single minors because their parents are being deported. These young people grow up and fuel juvenile delinquency. This explains the rise in insecurity, robberies and robberies, and crime.

This research of doctoral thesis allowed us, first of all to identify the major causes leading to the migrations of comorians towards Mayotte. Second, migrants are seen as a resource for development through money transfers. Finally, it is possible to mobilize the various associations of the Comorian diaspora of France or migrants to create local or territorial development projects while relying on money transfers.

Keywords: Comoros, Poverty, Political instability, Illegal migration, Mayotte.

Table des illustrations

Liste des figures

| | |
|--|-----|
| Figure 1: localisation des îles Comores..... | 8 |
| Figure 2:Présentation du milieu naturel | 11 |
| Figure 3: Localisation de Mohéli | 12 |
| Figure 4: Localisation de la Grande Comore | 15 |
| Figure 5:Le peuplement des Comores..... | 17 |
| Figure 6:Pyramide des âges de l'Union des Comores..... | 21 |
| Figure 7:Pyramide des âges de la Grande Comore | 23 |
| Figure 8: Répartition de la population d'Anjouan par localité..... | 25 |
| Figure 9:Pyramide des âges d'Anjouan | 29 |
| Figure 10: Pyramide des âges de Mohéli | 30 |
| Figure 11: Le contrôle de Mayotte et des îles Eparses offre à la France le contrôle du Canal du Mozambique | 71 |
| Figure 12 : Localisation de l'île de Mayotte | 74 |
| Figure 13 :Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2012 et 2017 | 76 |
| Figure 14: Madagascar et dépendance | 89 |
| Figure 15:Localisation de Madagascar..... | 100 |
| Figure 16: Localisation de la ville de Mirontsy | 124 |
| Figure 17: Le positionnement de Mayotte et ses îles sœurs..... | 128 |
| Figure 18: Les principales zones de départs à Anjouan et les itinéraires empruntés vers Mayotte..... | 129 |
| Figure 19: Les vents dominants et la répartition des pluies | 135 |
| Figure 20 : L'île de Mayotte, les principales zones d'accueil ou d'arrivée des migrants | 147 |
| Figure 21: Les mouvements migratoires entre Anjouan et Mayotte | 151 |
| Figure 22:Les mouvements des migrations clandestines : expulsion et retour encadré..... | 156 |
| Figure 23: La représentation des décrocheurs à Mayotte en %..... | 186 |
| Figure 24: La répartition des 17 communes du département de Mayotte | 207 |
| Figure 25 : les conditions d'accès à la scolarisation | 209 |
| Figure 26: Les étapes de l'émigration comorienne | 219 |
| Figure 27:Présentation de la ville de Marseille | 219 |
| Figure 28 : Localisation des établissements d'enseignement primaire à Mayotte | 277 |
| Figure 29: Localisation des établissements d'enseignement secondaire..... | 279 |
| Figure 30:Localisation de l'université de Mayotte | 280 |
| Figure 31 : Estimations des enfants non scolarisés à Mayotte | 284 |

Liste des photos

| | |
|---|-----|
| Photo n° 1: Mohéli, des produits agricoles sont exportés vers les autres îles | 13 |
| Photo n° 2:Culture traditionnelles et cultures modernes | 37 |
| Photo n° 3: La population cultive sur les montagnes et les versants..... | 40 |
| Photo n° 4: Extraction de sable de plage, à côté du village de Mpouzini (Anjouan)..... | 43 |
| Photo n° 5:Des femmes vendeuses dominent le marché des Comores | 64 |
| Photo n° 6:Des déchets mal gérés sur les marchés Comoriens | 65 |
| Photo n° 7:Les activités du secteur informel aux Comores (Moroni et Mutsamudu)..... | 67 |
| Photo n° 8:Conférence débat du 15 avril 2018 à la mosquée de Tsingoni (Mayotte) | 72 |
| Photo n° 9:Mayotte, les mangroves (à gauche) et le cirque de Cavani (à droite) | 75 |
| Photo n° 10:Le commerce informel du marché du dimanche à Mamoudzou | 84 |
| Photo n° 11: Le départ des clandestins à « Chiroroni », Nioumakélé-Anjouan..... | 131 |
| Photo n° 12:De l'arrestation des kwassa au Centre de Rétention Administrative (Mayotte) | 136 |
| Photo n° 13:Zone de stockage des Kwassas interceptés par la police de Mayotte | 138 |
| Photo n° 14:Expulsion et rejet des réclamations faites par les associations | 139 |
| Photo n° 15:la présence de la mangrove sur la ville de Kawéni | 144 |
| Photo n° 16: la ville de Kawéni, une forte concentration d'habitat | 145 |
| Photo n° 17: Un bidonville fondé par les clandestins à Kaweni (Mayotte) | 148 |
| Photo n° 18: La montée des activités illicites et interception de la drogue par la PAF (Mayotte) | 149 |
| Photo n° 19:Destruction des maisons des étrangers, clandestins ou sans-papiers en 2016 | 173 |
| Photo n° 20: Des mineurs isolés sur les hauteurs de la commune de Kaweni | 175 |
| Photo n° 21:Les enfants des migrants et les visites à domicile des associations | 178 |
| Photo n° 22: Des enfants qui jouent et d'autres qui font la pêche au bord de la mer | 184 |
| Photo n° 23:Des enfants qui fouillent les poubelles pour chercher de quoi à manger | 185 |
| Photo n° 24:Cérémonie des remises des diplômes du baccalauréat à KaweniSource : photo tiré par l'auteur le 18 juillet 2018 à Kaweni | 187 |
| Photo n° 25:Des enfants qui jouent à proximité de leurs sur les hauteurs de Kawéni | 205 |
| Photo n° 26:Des enfants qui passent leurs temps sur les places publiques | 213 |
| Photo n° 27:Des enfants qui jouent au football à côté de la zone de canalisation | 215 |
| Photo n° 28: Des enfants qui traînent dans les canalisations (Mayotte) | 215 |
| Photo n° 29: Député de la 7ème circonscription de Marseille (un enfant d'immigré comorien) . | 220 |
| Photo n° 30:Travail des migrants non déclaré à Mayotte | 229 |
| Photo n° 31:Deux cartes visa Mpayok | 234 |
| Photo n° 32:Réunion extraordinaire pour arranger un problème de couple à l'amiable | 240 |
| Photo n° 33:La société d'hydrocarbure de l'île d'Anjouan installé à MirontsySource : M'lamali Moustoifa Radjab et Auteur | 248 |
| Photo n° 34: La nouvelle mosquée de Moroni | 262 |
| Photo n° 35:La diaspora comorienne de France dénonce la dictature aux Comores | 273 |
| Photo n° 36:L'association le Village d'Eva à Mtsapéré | 282 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau n° 1: Une forte croissance démographique aux Comores | 19 |
| Tableau n° 2: Evolution de la population pour les îles Comores | 20 |
| Tableau n° 3: Densités annuelles de la population (habitants par km2) | 20 |
| Tableau n° 4: Répartition de la population de la Grande Comore selon le groupe d'âge | 22 |
| Tableau n° 5: Une forte densité (hab. /km ²) | 23 |
| Tableau n° 6: Répartition de la population d'Anjouan selon le sexe | 24 |
| Tableau n° 7: Taux brut de natalité pour mille à Anjouan | 26 |
| Tableau n° 8: Indice synthétique de fécondités, 1966, 1980, 1991 et 2003 | 26 |
| Tableau n° 9: Taux de mortalité annuel pour 1000 habitants | 27 |
| Tableau n° 10: Les tranches d'âges (sexe masculin et féminin) | 28 |
| Tableau n° 11: Répartition de la population de l'île de Mohéli selon le groupe d'âge | 29 |
| Tableau n° 12: Indice synthétique de fécondités, 1966, 1980, 1991 et 2003 | 30 |
| Tableau n° 13: Evolution des indices de l'éducation par année aux Comores : 2003-2017 | 32 |
| Tableau n° 14: Estimation de la population en âge d'aller à l'école aux Comores (2003-2017) | 33 |
| Tableau n° 15: Nombre d'enseignements du primaire et secondaire aux Comores (2003-2017) | 34 |
| Tableau n° 16: Evolution des indices de la santé aux Comores de 2003-2017 | 34 |
| Tableau n° 17: Evolution de la population féminine de 15-49 ans aux Comores de 2003-2017 | 36 |
| Tableau n° 18: Des cultures vivrières tragiquement insuffisantes | 37 |
| Tableau n° 19: Evolution des indices de l'agriculture aux Comores de 2003 à 2017 | 38 |
| Tableau n° 20: Evolution de l'urbanisation aux Comores de 2003 à 2017 | 39 |
| Tableau n° 21: Surface des grandes sociétés coloniales (1907) | 41 |
| Tableau n° 22: L'historique de tarissement des rivières à Anjouan | 42 |
| Tableau n° 23: Période du doublement de la population comorienne de 1966 à 2013 | 44 |
| Tableau n° 24: Population essentiellement rurale (63,7 % en 2017) | 51 |
| Tableau n° 25: Les contrastes de l'exemple de Mirontsy et Moya à Anjouan | 52 |
| Tableau n° 26: Catégorie des ménages aux Comores | 58 |
| Tableau n° 27: Incidence de la pauvreté dans la population | 59 |
| Tableau n° 28: Indicateur sociaux : emploi, éducation et logement aux Comores | 60 |
| Tableau n° 29: Taux de chômage par sexe | 61 |
| Tableau n° 30: Profession et réparation de la population selon le sexe | 62 |
| Tableau n° 31: Pauvreté monétaire des ménages aux Comores | 68 |
| Tableau n° 32: La comparaison de budget annuel entre Mayotte et les Comores | 70 |
| Tableau n° 33: L'évolution de la population de Mayotte de 2007, 2012 et 2017 | 77 |
| Tableau n° 34: Recensement de la population de 1958 à 2017 | 78 |
| Tableau n° 35: Nombre des personnes engagées pour travailler à Mayotte | 81 |
| Tableau n° 36: Répartition des actifs occupés par sexe et secteurs d'activité à Mayotte en 2012 | 85 |
| Tableau n° 37: Des coups d'Etat dans l'archipel des Comores | 90 |
| Tableau n° 38: Salaire des travailleurs à Mayotte en 1862 | 94 |
| Tableau n° 39: Commerce extérieur des Comores en 1993 | 94 |
| Tableau n° 40: Evolution des taux d'activité et de chômage (en %) de 1980 à 2003 | 95 |
| Tableau n° 41: Des taux d'activité et de chômage différents au sein des îles (en %) de 1980 à 2003 | 96 |

| | |
|--|-----|
| Tableau n° 42:Taux de chômage par sexe, par île et suivant le milieu de résidence | 97 |
| Tableau n° 43:Le classement des pays les plus pauvres par le FMI en 2015 | 106 |
| Tableau n° 44: Le nombre des personnes engagées des 3 îles pour travailler à Mayotte | 120 |
| Tableau n° 45: Les coups d'Etat sur l'île d'Anjouan lors du séparatisme | 123 |
| Tableau n° 46: Estimation d'émigrés Mirontsiens vers Mayotte entre 1998-2001..... | 125 |
| Tableau n° 47:Des soldats du régime Bacar entre émigration et demande d'asile à Mayotte | 125 |
| Tableau n° 48:Les chiffres officiels des migrations vers Mayotte | 126 |
| Tableau n° 49:Estimation des zones de départ sur l'île d'Anjouan | 130 |
| Tableau n° 50:Nombre de migrants vers Mayotte (village de Chaweni)..... | 132 |
| Tableau n° 51: Estimation des prix des départs d'Anjouan vers Mayotte | 133 |
| Tableau n° 52:Les raisons majeures de partir à Mayotte | 143 |
| Tableau n° 53: Evaluation des prix de la drogue | 150 |
| Tableau n° 54:Nombre de clandestins expulsés entre 1995-2017..... | 154 |
| Tableau n° 55:Indicateurs sociaux, emploi et activités des clandestins | 158 |
| Tableau n° 56:Les chiffres clés de l'aide sociale à l'enfance en 2016..... | 189 |
| Tableau n° 57:Evolution des autorisations de l'AFD à Mayotte | 194 |
| Tableau n° 58: Evolution des fonds de garanties de l'AFD à Mayotte | 195 |
| Tableau n° 59:Les chiffres clés de la formation à Mayotte en 2016..... | 206 |
| Tableau n° 60: Les transferts de fonds annuels des Comoriens | 230 |
| Tableau n° 61: La répartition des provenances des fonds aux Comores..... | 231 |
| Tableau n° 62:La répartition des envois en France | 232 |
| Tableau n° 63: Tarifs des pays d'Afrique Sub-saharienne (euros) | 233 |
| Tableau n° 64:Tarifs de tous les transferts de la banque Mpayok | 234 |
| Tableau n° 65:Des fonctionnaires contractuels | 245 |
| Tableau n° 66:Des fonctionnaires décisionnaires | 246 |
| Tableau n° 67:Les employés d'une société d'Etat à l'exemple de Comores-Télécom | 247 |
| Tableau n° 68: Les employés d'une société d'Etat à l'exemple de Comores-Hydrocarbure..... | 247 |
| Tableau n° 69: Les enseignants de l'Université des Comores | 248 |
| Tableau n° 70: Les salaires excessifs des politiciens | 249 |
| Tableau n° 71: Exemple d'un déplacement : de la région de Nioumakélé jusqu'à l'hôpital de Hombo | 256 |
| Tableau n° 72:Estimations des charges de scolarité mensuelle à Moroni..... | 258 |
| Tableau n° 73: Estimation du montant de la scolarité/Mois à Mutsamudu | 258 |
| Tableau n° 74:Les comoriens qui font le pèlerinage à la Mecque | 261 |
| Tableau n° 75:Le poids du pèlerinage en vers les migrants comoriens de Mayotte | 262 |
| Tableau n° 76: Les chefs d'Etats africains qui ont changé leur Constitution pour rester au pouvoir au détriment du développement de leur pays et du bien-être de leur population | 274 |
| Tableau n° 77: Les financements européens (estimations 2014-2020, en millions d'euros)..... | 307 |
| Tableau n° 78:PIB des Comores de 1981 à 2017 | 307 |
| Tableau n° 79:la répartition de l'agriculture au sein des Comores | 308 |
| Tableau n° 80:Les entretiens réalisés pendant la période du mois d'avril 2018 | 300 |
| Tableau n° 81:Les entretiens réalisés pendant la période mai-août 2018 | 301 |

Lexique/définitions des termes clés

Ancrage régional : Participation aux relations de tout type (économiques, culturelles, humaines) développées par les différentes parties d'un ensemble régionale.

Archipel : Groupe d'îles relativement proches les unes des autres.

Développement : Processus de progrès des techniques et de changements sociaux qui conduisent à l'augmentation du niveau de vie des populations.

Francophonie : Ensembles des pays qui ont en commun l'utilisation de la langue française, pour tout ou partie de la population.

Géopolitique : comme l'écrit Yves Lacoste dans son dictionnaire de géopolitique (1950), c'est l'étude des rivalités de pouvoir sur un territoire, pour en garder le contrôle ou en prendre le contrôle, en tenant compte des représentations contradictoires que s'en font les différents protagonistes.

Géostratégie : Etude du poids de la géographie, de l'histoire d'un pays pour comprendre ses choix politiques et diplomatiques, ses relations avec les autres pays.

IDH (Indice de Développement Humain) : est un indicateur composite intégrant, sur une échelle allant de 0 à 1/ le PIB/ habitant, l'espérance de vie et le pourcentage d'adultes analphabètes.

Insularité : Caractéristiques propres aux îles, relatives à leur isolement

Macrocéphalie : Caractérise un réseau urbain déséquilibré au profit d'une ville plus peuplée et puissante que toutes les autres villes du pays ou de la région.

Métropole : Etat auquel appartient le territoire ultramarin.

PIB/habitant (Produit Intérieur Brut/habitant) : Richesse produite par les activités des habitants divisée par le nombre des habitants.

Remise : Part de leurs revenus que les migrants envoient vers leur pays d'origine.

Zone Economique Exclusive : Espace maritime à 200 miles (370 km) au-delà des côtes dans lequel côtier dispose de droits souverains et impose sa juridiction.

Glossaire : Mots comoriens

1-Kwassa-kwassas : Les Kwassa kwassa : ce sont des barques, petits bateaux, fabriqués à Anjouan, munis de deux moteurs. Ils ont en général 4 à 6 mètres de long, sur 1,5 mètre de large. Ils peuvent emmener à bord jusqu'à 50 personnes, au départ d'Anjouan vers Mayotte.

2-la saison de pluie la mousson ou Kashikazi : une saison chaude et pluvieuse de Novembre à Avril.

3- En saison sèche et également fraîche de Mai à Octobre Alizé ou Kussi

4-Pwere : nom donné pour qualifier les clandestins comoriens

5- Uruva: pêche au poison

6- SENA : place publique

7- Chamia : la pêche au filet, la pêche à l'épervier

8- la pêche au *djarifa* est une activité exclusivement féminine qui se pratique en équipe. Elle consiste à relever un tissu étendu dans l'eau par deux ou plusieurs personnes pour piéger les poissons rabattus par une personne mobile.

9- Meck ou Sanduk : Des Micro-finances

10- Le *oukumbi ou Maravo* : cérémonie

11- Le *djalico* : dance comorienne

Acronymes

- AFD** : Agence Française de Développement
- AREMA** : Avant-garde de la révolution malgache
- ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- ANIF** : Association N'gomé d'Itsandra en France
- AHYRCM** : Association Humanitaire Yasmine des Ressortissants de la Région de Chiroroni-Anjouan à Marseille
- CADER** : Centre d'Appui au Développement Rural
- CAPAM** : La Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte
- CCAS** : Centre Communal d'Action Social
- CEFEB** : Le Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaire
- CFE** : Centre de Formalités des Entreprises
- CIMADE** : Association Nationale de Défense des droits des Etrangers
- CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique
- CRA** : Centre de Rétention Administratif
- DAAF** : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- EDM** : Electricité de Mayotte
- ENIM** : Etablissement National des Invalides de la Marine
- FEAMP** : Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche
- FED** : Fonds Européens de Développement
- FEDER** : Fonds Européens de Développement Economique Régional
- EUROSTAT** : Office Statistique de l'Union européen
- FMI** : Fonds Monétaire International
- FSE** : Fonds Social Européen
- INED** : Institut National d'Etudes Démographiques
- INRETS** : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- IRD** : Institut de Recherche pour le Développement
- INSTAT de Madagascar** :
- MDRM** : Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache
- MONIMA** : Mouvement National pour l'Indépendance de Madagascar
- OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- OIT** : Organisation Internationale du Travail
- PAF** : Police de l'Air et des Frontières
- PAC** : Politique Agricole Commune
- PADESM** : Parti des Déshérités de Madagascar
- PCP** : Politique Commune de la Pêche
- PJJ** : Protection Judiciaire de L'Jeunesse

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

POSEI : Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité

RSA : Revenu de Solidarité Active

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

TAA : Tanganyika Afrika Association

TANU : parti fondé en 1954 en Tanzanie

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VVS : (Vy, Vato, Sakelika : Fer, Pierre, Ramification)

Introduction Générale

Les Comores sont situées dans l’Océan indien, à l’entrée Nord du Canal de Mozambique entre l’Afrique et Madagascar. C’est un archipel d’origine volcanique composé de quatre îles. Les trois autres îles qui sont la Grande Comore, Anjouan et Mohéli forment d’un côté l’Union des Comores et de l’autre Mayotte qui représente le 101^{ème} Département de la France depuis 2011. Mayotte se développe selon le modèle français et européen avec le développement des mêmes droits que les français, alors que l’Union des Comores devient de plus en plus pauvre.

Le contexte du sujet

Colonisées par la France depuis 1841, cet ensemble d’îles va subir un morcellement politique et administratif au début des années 1970. Dans cette division, les Comores ont pris leur indépendance en 1975 excepté Mayotte qui est restée française, suite au référendum de 1974. Pour l’Union des Comores, sa superficie s’élève à 1660 km² et l’accroissement de sa population dépasse de très loin la croissance économique, respectivement 3% contre 1,2% par an. L’inadéquation entre l’accroissement de la population et la croissance économique sur le territoire des Comores est très forte et se creuse de plus en plus. Cette situation se traduit par une pression démographique et une montée régulière de la pauvreté, un niveau insuffisant des ressources économiques pour vivre de façon décente. C’est un archipel irrémédiablement limité avec peu de ressources. De nombreuses recherches comme celles du (Groupe de recherche sur la « Viabilité des pays insulaires », Îles Tropicales : insularité, « insularisme », 1987) montrent notamment que l’intensité de l’immigration dépend des ressources fournies par le milieu insulaire, les difficultés de vie peuvent provoquer des départs massifs.

Les raisons du choix du sujet

Les inégalités sociales et économiques au sein du territoire des Comores montrent que les trois îles qui forment l’Union des Comores s’appauvris tandis que Mayotte, en tant que Département français, se développe de plus en plus comme l’Hexagone. Certes, les Comoriens en quête d’une vie meilleure sont attirés par le rayonnement économique de cette île française. Cependant, le choix de ce sujet s’articule autour de trois raisons à savoir :

- D’abord, nous sommes tous concernés car la pauvreté entraîne la marginalisation de nombreuses familles, soit environ 30 % des ménages sur le territoire des Comores en

2017. Les zones rurales sont beaucoup plus touchées par le chômage, le manque d'hôpitaux et encore plus des problèmes de scolarisation.

- Ensuite, il y a la problématique des migrations récurrentes des comoriens vers Mayotte, via l'île d'Anjouan. Ces départs massifs font de la région de Chiroroni (la traversée de 70 kilomètre entre Anjouan et Mayotte), un cimetière marin : soit 25.000 à 30.000 morts depuis le 18 janvier 1995 jusqu'au 31 décembre 2020. Cette catastrophe humanitaire est rendue possible à cause du démembrement de l'archipel des Comores depuis 1974 entraînant actuellement deux parties diamétralement opposées. Dans l'histoire comorienne, en 1974 la France a organisé un « referendum des populations comoriennes pour chaque île », une année avant l'indépendance des Comores du 06 juillet 1975, sur une population ayant même histoire, même langue, même religion et même culture.
- De plus, à Mayotte, les migrants des trois autres îles considérés comme des étrangers, des clandestins ou des « sans-papiers » sont traqués ou expulsés. Ce système constitue un désaccord géopolitique entre la France et le gouvernement de l'Union des Comores. Le rayonnement économique et le plein emploi que dispose l'île de Mayotte dépasse de très loin celui de ses îles sœurs. Malgré les moyens de surveillance mis en place par l'Hexagone, les migrations clandestines subsistent toujours.

Le questionnement

Le questionnement de notre recherche sur les migrations des comoriens vers Mayotte repose sur leur profil, les passeurs, le montant qu'ils paient, les moyens de transport et les méthodes d'insertion. Dans un contexte historique, politique et économique tendu d'un Etat insulaire sous pression démographique, cette étude de recherche se propose d'établir une question principale.

- **La problématique**

« Que peuvent-elles être les raisons des migrations clandestines comoriennes vers Mayotte ? »

Devenue le 101^{ème} Département de la France en 2011, l'île de Mayotte connaît une évolution économique qui surpasse de très loin ses voisines. Avec son Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) de 1200 Euros, l'île française devient de plus en plus attractive. Malgré les différents risques liés au périple et les difficultés sur le territoire de

Mayotte, la migration clandestine persiste. Ce paradoxe nous conduit à poser des hypothèses de recherches.

- **Hypothèses de recherche**

Hypothèse 1 : - L'augmentation rapide de la population comorienne et le chômage obligent les gens à partir car les perspectives d'avenir sont limitées.

Hypothèse 2 : - La pauvreté constraint les Comoriens à émigrer vers Mayotte.

Hypothèse 3 : - Face à la proximité et les liens historiques, les Comoriens partent tous les jours vers Mayotte.

Hypothèse 4 : - L'instabilité politique chronique entraîne des départs massifs.

L'objectif de notre recherche

L'objectif de notre recherche, sur l'Union des Comores et Mayotte, est de montrer qu'à cause de la pression démographique, de la pauvreté et de l'instabilité politique répétitive, les Comoriens des trois autres îles sont contraints et forcés de partir à Mayotte, en profitant de la proximité de 70 km entre Anjouan et Mayotte. La pauvreté sévit à des degrés divers et de façon inégale : d'une région à une autre et d'un village à l'autre. Mais les gens les plus pauvres se localisent en milieu rural avec une incidence de plus de 65 % contre 45 % dans les milieux urbains. Cependant, les migrations clandestines sont beaucoup plus importantes en milieu rural par rapport au milieu urbain.

Notre site d'étude

Notre zone d'étude couvre l'ensemble de l'Union des Comores et Mayotte. Ce choix traduit, en outre, une approche globalisée et comparative vis-à-vis des différentes causes des migrations clandestines des comoriens vers cette île française. Les résultats obtenus ont comme intérêt d'attirer l'attention de la population locale et des autorités sur les conséquences de la pauvreté et des migrations illégales. Les conséquences sont inquiétantes parce que la traversée de 70 km entre Anjouan et Mayotte est l'un des plus grands cimetières marins du monde. Le manque de projets locaux et territoriaux sur le territoire de l'Union des Comores est aussi un facteur incitatif à l'émigration.

Présentation de la démarche

La construction de notre étude de recherche se base sur une démarche déductive. C'est une méthode d'abord fondée sur des hypothèses, puis aller sur le terrain afin de les valider ou rejeter. La construction de la pensée se fait progressivement. Dans notre étude, le socle de notre démarche repose sur trois quadrillages : la documentation, les sources orales et les travaux de terrain.

- La documentation**

Nous avons établi une bibliographie, de Juillet 2013 à septembre 2015, comprenant la lecture des ouvrages généraux, spécialisés, les thèses, les mémoires et les journaux. Notre documentation se divise en quatre opérations notamment : les travaux de recensement des documents, la recherche des documents, la consultation et le classement des documents. Cet inventaire nous a permis de sélectionner un ensemble de documents qui cernent notre sujet de recherche. Ce qui nous amène à fréquenter des bibliothèques. D'abord à Madagascar, de juillet à décembre 2013, la bibliothèque de l'Université D'Antananarivo et celle du Département de géographie, l'IRD, l'Agence Universitaire de la Francophonie. Ensuite aux Comores, de janvier à octobre 2014, la bibliothèque de l'Alliance franco-comorienne d'Anjouan et celle du Centre National de Recherches Scientifiques d'Anjouan. Les travaux réalisés par les organismes internationaux tels que le PNUD, l'Unicef, l'OMS, la Banque Mondiale ainsi que les Organismes Non Gouvernementaux qui opèrent sur les Comores, réalisent des documents avec lesquels on peut compter pour faire avancer les recherches. Après en France, de décembre 2014 à septembre 2016 : la bibliothèque de l'Université Montpellier 3 (Paul Valéry), la bibliothèque du Centre de Recherche des Migrations Internationales (Migrinter) de l'Université de Poitiers. Et enfin à Mayotte, la bibliothèque départementale de l'île de Mayotte d'avril à août 2018, puis de juillet à septembre 2021.

- Les sources orales**

La nature des problèmes de la pauvreté et des migrations d'Anjouan vers Mayotte nous a conduit à une approche accélérée de recherche participative. Cette méthode de recherche nous a permis d'observer, d'écouter et d'analyser les différentes étapes de notre sujet. Pour mieux cerner le thème de notre recherche, l'approche déductive que nous avons choisie comme démarche sera appuyée par deux grands outils d'enquêtes notamment : l'entretien et les récits de vie.

D'une part : « L'entretien est un instrument privilégié pour la compréhension des comportements » (De Singly François, 1992 : 20). L'objectif de cet outil est de faire parler les interlocuteurs sur les effets des migrations comoriennes vers Mayotte. Il s'agit de comprendre la problématique des migrations clandestines : le vécu quotidien et leurs comportements vis-à-vis des effets causés par la réussite et l'échec des migrants clandestins. Au cours de mes entretiens, j'ai interviewé de nombreux groupes sur différents endroits : dans un premier temps, c'était aux Comores de janvier à octobre 2014 sur le port de Mutsamudu, lieu d'arrivée des « sans-papiers » reconduits à la frontière; et dans un second temps en France, notamment au sein des deux associations comoriennes à Marseille du 01 janvier au mars 2016 (l'Association Humanitaire Yasmine des Ressortissants de la Région de Chiroroni-Anjouan à Marseille et l'Association N'gomé d'Itsandra en France), à la mosquée et au consulat comorien de Marseille. Ces entretiens ont été complétés par d'autres que j'ai réalisés à Mayotte pendant la période du 10 avril au 05 septembre 2018, puis du 15 juillet au 6 septembre 2021.

D'autre part, laisser parler les gens très longtemps : le récit de vie est un exercice qui cherche à comprendre le passé, la vie, le vécu du migrant par rapport à sa trajectoire migratoire, allant du pays d'origine (Comores) jusqu'à Mayotte (France). Les récits de vie nous permettront d'établir les liens entre le parcours migratoire jusqu'au pays d'accueil.

- **Les travaux de terrain**

Il s'agit des observations de terrains et des multiples déplacements que nous avons effectués à travers l'archipel des Comores (de novembre 2013 à octobre 2014 ; ensuite de juin à août 2019), à Mayotte (d'avril à août 2018 ; puis de juillet à septembre 2021) et en France (de 2015 à 2018 ; puis des entretiens téléphoniques à partir de novembre 2019). À Mayotte, la traque des « sans-papiers » se fait de façon musclée. Les clandestins sont reconduits à la frontière chaque semaine. Du 01 janvier au 31 Octobre 2014, nous avons réussi à interviewer plus de 1.000 clandestins aux Comores. Les entretiens se faisaient au port de Mutsamudu et sur les agences clandestines des passeurs. Les reconduits à la frontière sont des personnes très pressées car aussitôt reconduits à la frontière, elles repartent le lendemain. Par ailleurs, du 01 janvier au 31 mars 2016, j'ai interrogé de nombreuses personnes à Marseille notamment les migrants comoriens qui ont à la fois réussi la traversée des 70 km entre Anjouan et Mayotte et celle du passage de la clandestinité à la régularisation.

Les travaux de terrain nous ont permis de recueillir des informations sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques des migrants. L'analyse a été complétée par des informations recueillies auprès des personnes ressources, de quelques passeurs de Kwassa-kwassas, des établissements scolaires et de santé. Après les travaux de terrain et la collecte de données, nous sommes passés au dépouillement. Les données ont été par la suite analysées et critiquées en vue de la rédaction finale.

Le plan de ce travail

Le plan de ce travail est subdivisé en trois parties à savoir :

- La première partie est intitulée « Milieu naturel et population des îles Comores » ; elle abordera : le milieu naturel, la croissance démographique galopante et le défi du nombre.
- La deuxième partie nommée « Les contrastes du développement entre l'Union des Comores et Mayotte » ; elle montrera le contexte sociohistorique, politique et économique du territoire des Comores, puis la présentation générale de l'ancienneté et de l'évolution des migrations Comores/Mayotte et enfin les profils des migrants à la recherche de l'eldorado à Mayotte.
- La troisième partie a comme titre « Bilan et mesures d'atténuation des migrations clandestines vers Mayotte ». Elle montrera le constat global qui confirme les migrations des comoriens vers la France, puis les transferts d'argent des migrants comme solution économique et enfin la mise en œuvre du développement local et territorial comme autre solution de développement.

Première partie

« Milieu naturel et population des îles Comores »

Introduction

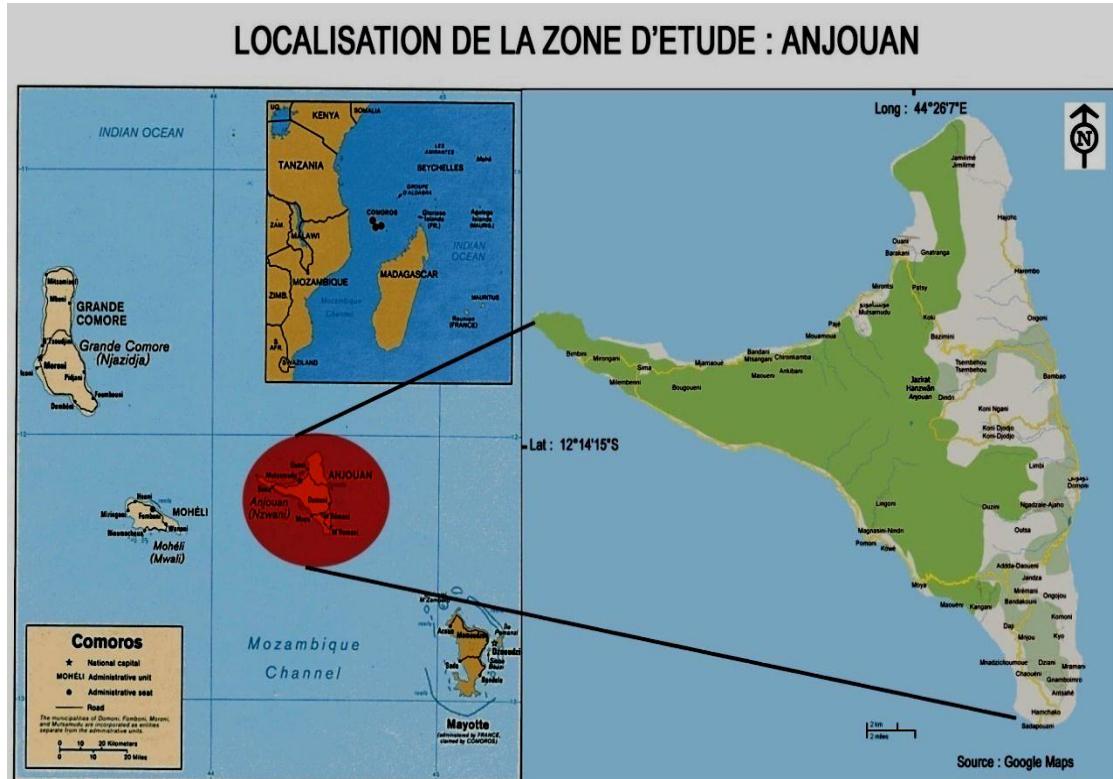
Les Comores est un archipel d'origine volcanique. Dans chaque île, il y a des volcans bien conservés sur les plus hauts sommets. On les distingue par leur cône et leur cratère. Le Kartala (Grande Comore) est le seul volcan en activité sur le territoire des Comores. En revanche, on observe actuellement des cratères occupés par des lacs, des cônes couverts de végétation ou des villages bâtis sur des coulées de lave notamment à la Grande Comore. L'étroitesse du territoire est de plus en plus marquante alors qu'il y a une augmentation rapide de la population. On observe une forte disparité, entre les îles notamment sur la densité de la population. À l'exemple de deux régions différentes, la Grande Comore et Anjouan, respectivement, 500 hab/km² à Moroni contre 1000 hab/km² à Nioumakélé. Anjouan est l'île la plus densément peuplée. Elle se situe au centre de l'archipel des Comores.

Chapitre 1 : milieu naturel

1.1. Situation et relief

1.1.1. Situation géographique

Figure 1: localisation des îles Comores



Source : géographie des Comores

Les Comores sont situées dans l’Océan indien, à l’entrée Nord du canal de Mozambique entre l’Afrique et Madagascar, plus précisément entre 11°30-13° de latitude Sud et 43°43°30 de longitude Est. Ces îles sont un archipel d’origine volcanique formé par quatre îles. Le volcan s’est déplacé du Sud-est vers le Nord-Ouest. De l’Est vers l’Ouest, l’île de Mayotte mise en place à la fin de l’ère tertiaire. Ensuite, l’île d’Anjouan et Mohéli se sont formées à la fin du miocène ou début pliocène et enfin Ngazidja a été édifiée au quaternaire. La morphologie des îles Comores, indique que la période de formation de Mayotte est estimée à -15 millions d’années ; pour Anjouan entre 1,5 et 0,4 millions d’années et enfin Ngazidja est formée entre 130000 et 10000 ans (BATTISTINI (R) et VERIN (P) 1984).

Les vents et la variation des températures : le climat des Comores est de type tropical marqué par deux saisons :

- Une saison chaude et pluvieuse de Novembre à Avril ;
- Une saison sèche et également fraîche de Mai à Octobre.

Les masses d'air évoquent en saison de pluies la mousson ou Kashikazi. En saison sèche, l'Alizé ou Kussi souffle régulièrement. La température moyenne est de 25° C.

La végétation côtière ou les zones basses côtières sont transformées en véritables champs de culture diverses. Parmi eux : cocotier, giroflier, arbre à pain, jacquier, avocatier, kapokier, poivrier, corossolier, cannelier, manguier, muscadier, pignon d'inde, baobab, tamarinier, badamier et ylang-ylang. Toutefois, le cocotier est la plante la plus dominante de cette forêt continue qui couvre 7594 hectares.

La végétation de hauteur ou de montagne : les zones de montagnes sont essentiellement cultivées et transformées en véritable domaine de cultures vivrières. Cette dernière se localise entre 400 et 800 m d'altitude, surtout sur la partie centrale et au Sud-est de l'île. Les paysans font une culture diversifiée et cultivent sur la même parcelle : haricots, maïs, manioc, taros, igname, ou le riz. On trouve, également dans cette zone, les orangers, les bananiers, les mandariniers, les citronniers, les pamplemousses et les litchis.

Il faut souligner que la grande forêt primaire n'est maintenue que sur les parties escarpées de l'île (au-dessus de la zone de culture), sur les pentes de cirques et sur les terrains non cultivables. Cette forêt primaire occupe environ 10000 hectares. Ainsi, la végétation de hauteur est véritablement modifiée par le phénomène du déboisement, de la culture sur brûlis, du défrichement, ainsi que par les plantations de la culture vivrière qui ne suffit pas à nourrir une population qui augmente de façon explosive.

Colonisées par la France depuis 1841, les Comores ont obtenu leur indépendance le 6 juillet 1975 excepté Mayotte qui est restée française, après le référendum des populations organisé par la France en 1974. Peu à peu, les Mahorais continuent à avoir le même statut que les Français. En 2011, Mayotte est devenue le 101^{ème} Département de la France, alors que les trois autres îles restent et constituent l'Union des Comores. Mayotte se développe selon le modèle français, alors que l'Union des Comores s'appauvrit de plus en plus. Avec une superficie de 1660 km² pour les trois îles (Anjouan, Grande Comore, Mohéli) restantes qui constituent l'Union des Comores, c'est un archipel irrémédiablement limité avec peu de ressources. De nombreuses recherches comme celles du (Groupe de recherche sur la « Viabilité des pays insulaires », Îles Tropicales : insularité, « insularisme », 1987) montre notamment que l'intensité de l'immigration dépend des ressources fournies par le milieu insulaire et que les difficultés de vie peuvent provoquer des départs massifs.

1.1.2. Le relief des îles Comores

1.1.2.1. Présentation d'Anjouan

L'île d'Anjouan est caractérisée par des montagnes, en l'occurrence, la partie centrale. Le point culminant de l'île, c'est le mont Tringui qui s'élève à 1595 m d'altitude. Il se localise au centre de l'île (à 25 Km jusqu'à la pointe de Sima, 22 Km de la pointe de Nyumakele et 17Km de la pointe de Jimlimé). Il est secondé par le mont Tridrini qui culmine à 1474 m. Troisièmement, le mont Dziani, s'élève à 1242 m d'altitude. Le quatrième sommet de l'île, le mont Voukouni s'élevant à 1089 m d'altitude et d'autres sommets, sont moins hauts avec une altitude de 750 m. Ces sommets sont fortement attaqués par une érosion d'origine naturelle et surtout anthropique. L'homme aménage et modifie l'environnement des hautes montagnes, car il a besoin de cultiver (figure 2, page 10).

La partie centrale de l'île d'Anjouan est également dominée par des reliefs de cirques. Parmi eux, le cirque de Bambao M'trouni ayant une superficie située entre 12 à 18 km². Le fond vers 500 m d'altitude. C'est le plus important de tous. Ensuite, les autres reliefs de cirques : Bazimini, Ouzini, Coni. Mais, ces derniers sont moins importants en profondeur et en extension. La présence des reliefs de cirques, des montagnes et des vallées explique une topographie d'un milieu naturel très accidenté.

Par son caractère ancien, l'île d'Anjouan dispose de véritables récifs coralliens de type frangeant, développés sur une grande partie du littoral bordant sur plus des 2/3 du pourtour. La largeur des récifs coralliens varie entre 300 à 400 m en moyenne. Dans certains endroits, la largeur des récifs coralliens dépasse les 1000 m (Sima). Quant à la longueur, les côtes récifales anjouanaises mesurent 110 km, soit 84% de la côte totale de l'île. La vie des coraux dépend du caractère pluviométrique, des rivières et de la circulation des eaux de mer. Les coraux constituent un abri pour de nombreuses espèces poissonneuses. Anjouan, comme Mohéli, est caractérisée par un réseau de cours d'eau plus ou moins permanents prenant leurs sources sur les hauts plateaux. Les plus importantes sont Ajaho, Gege, Trondoni et Tratinga, leurs vallées sont étroites et profondes (présence de gorges). Les alluvions sont importantes.

Dans les années 1960-1970, la majorité de la population d'Anjouan (90 %) était raccordée au réseau (eau captée à partir des rivières et des sources et approvisionnant presque toutes les localités). Actuellement, il est difficile d'avancer un chiffre concernant le taux d'accès de la population à l'eau potable. Du fait d'un assèchement des rivières et d'un manque

d'entretien, de réseaux le plus souvent vétustes et sous-dimensionnés par rapport à la croissance de la population, la situation devient alarmante. De surcroît, les conditions sanitaires se sont nettement détériorées (Direction Générale de l'Environnement, 1993, Diagnostic de l'état de l'environnement aux Comores, 80 p).

Figure 2:Présentation du milieu naturel



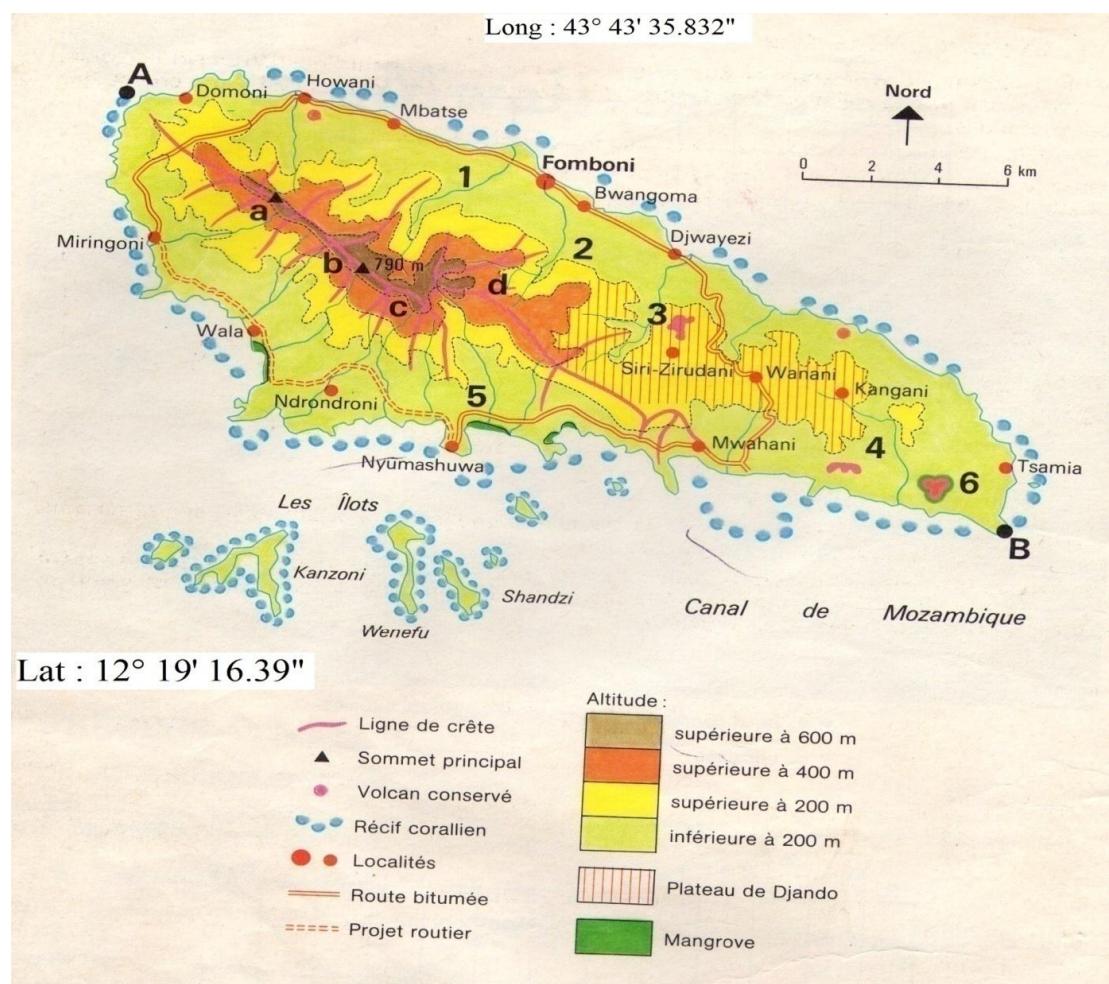
Source : fond de carte

Le relief d'Anjouan est ancien et accidenté, creusé par les eaux courantes. A Anjouan, les restes de forêt qui sont presque entièrement pénétrées par l'homme, sont situés sur la crête

centrale de l'île, sur le Mont Tringui. En altitude (au-dessus de 1.500 m), on trouve une végétation assez dense. Partout ailleurs, on se trouve soit face à des lambeaux de forêts relique non exploités, parce que d'accès difficile (versant abrupt), soit face à une forêt entièrement anthropisée. C'est une île très montagneuse située au centre de l'archipel des Comores, elle est la deuxième par sa superficie (424 km²) et sa population. L'île d'Anjouan est restée longtemps inhabitée, comme le reste des autres îles de l'archipel des Comores. Ses premiers habitants remontent au VIII^e siècle de l'ère chrétienne. La formation du peuplement actuel est l'aboutissement de nombreux courants migratoires venus d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Son taux d'accroissement était de 2,12 % en 2003. Ceci s'explique sur le fait que de nombreuses femmes anjouanaises émigrent à Mayotte pour accoucher à l'Hôpital de Mamoudzou.

1.1.2.2. Présentation de Mohéli

Figure 3: Localisation de Mohéli



Source (Institut national de l'éducation(Comores), 1989) et Auteur

L'île de Mohéli est la moins touchée des trois îles par le déboisement anarchique de ses ressources forestières. Les rivières partent toutes de quelques dizaines de mètres au-dessous des lignes de crête et creusent des vallées profondes (3 à 400 m de dénivelé). D'une manière générale, le réseau hydrographique de surface est bien développé et permanent, sauf sur la partie Est et le plateau de Djandro où il est temporaire (Direction Générale de l'Environnement, 1993). Mohéli est la plus petite île de l'Union des Comores en superficie (211 km²) et en population. Son relief est très bas et ses terres sont très fertiles. L'île de Mohéli est souvent considérée comme une entité privilégiée du point de vue des ressources naturelles. Nous pouvons dire que cette situation est rendue possible du fait qu'elle est moins habitée, ce qui explique sa moindre dégradation. Toutefois, la tendance observée ces dernières années laisse lire une accélération des défrichements qui est due : d'une part, à l'arrivée massive des habitants des autres îles en l'occurrence des anjouanais à la recherche de terres ; et d'autre part, aux mohéliens eux-mêmes qui veulent plutôt affirmer leur possession.

Photo n° 1: Mohéli, des produits agricoles sont exportés vers les autres îles



Source : Photo tirée le 31 janvier 2018 par la société Comores 24.com (www.comores24.com)

Cette photo montre l'arrivée d'un bateau au port de Moroni (Grande Comore) en provenance de Mohéli et à bord duquel il y a plusieurs produits agricoles, en majorité des bananes. La Grande Comores reste la première destination des produits agricoles mohéliens.

Mohéli dispose des terrains agricoles fertiles et des paysans qui travaillent la terre sans relâche. La production agricole de l'île de Mohéli dépasse de très loin la consommation locale. Pour cette raison, elle envoie l'excédent de ses produits à Anjouan et surtout à la Grande Comore. Mohéli se présente comme étant l'île qui nourrit les autres îles notamment parce qu'Anjouan et la Grande Comore c'est dans ces deux îles que les mouvements migratoires vers Mayotte ou la France sont très importants. De ce fait, les transferts d'argent envoyés par les migrants comoriens résidents à Mayotte ou en France génère l'assistanat et les jeunes refusent d'aller travailler la terre.

La croissance démographique était de 3,3 % en 2003, par rapport à Anjouan et à la Grande Comore, elle possède le taux d'accroissement nature le plus élevé de l'Union des Comores (Union des Comores, 2009). D'une façon générale, les Mohéliens migrent peu vers les autres îles et sont très attachés à leur territoire.

Sur le plan politique, les Mohéliens pensent que leur île se trouve dans une position marginale alors qu'en 1975 Mohéli comme les îles d'Anjouan et de la Grande Comore créent la République Fédérale Islamique des Comores. Depuis 1975, le pouvoir central se trouve successivement géré par des Présidents venant de la Grande Comore ou d'Anjouan. Il a fallu attendre jusqu'en 2011 pour qu'un président d'origine Mohélien arrive au pouvoir, à la suite de la présidente tournante instaurée depuis 2002. Dans ces circonstances, on assiste à la montée du sentiment d'appartenance et les Mohéliens avaient proclamé leur indépendance, respectivement en 1991 et 1997. Mais dans les deux cas, des militaires ont été envoyés par le gouvernement central et leur indépendance n'a pas vu le jour. La suite du séparatisme de l'île d'Anjouan depuis 1997, le pouvoir central était limité que sur deux îles, Grande Comore et Mohéli. Ce qui donnait plus d'autonomie à l'île d'Anjouan jusqu'en 2008, date de la fin du séparatisme. Avant la fin de la sécession de l'île d'Anjouan, Mohéli était le centre de gravité des négociations entre séparatistes et le gouvernement central. En 2002, Mohéli, comme les îles d'Anjouan et celle de la Grande Comore, ratifie le traité de la nouvelle constitution de l'Union des Comores qui stipule la présidence tournante pour chaque île et qui laisse aussi une très grande autonomie des îles. Les mohéliens avaient manifesté leur mécontentement à Fomboni car le premier président de la présidence tournante élu en 2006 avait retardé les élections en rajoutant une année de plus sur son mandat, passant de quatre ans à cinq ans. Cet acte a été vue par de nombreuses personnes comme une tentation à la privation du tour

présidentiel de l'île de Mohéli mais celle-ci a été organisée en 2011 et ¹IKILILOU Dhoinine d'origine mohélien a été élu président de l'Union des Comores.

1.1.2.3. Présentation de la Grande Comore

Figure 4: Localisation de la Grande Comore



Source (Institut national de l'éducation(Comores), 1989) et Auteur

¹ IKILILOU Dhoinine (né le 14 août 1962 à Djoiezi sur l'île de Mohéli) est un homme politique comorien. Vice-président de l'Union des Comores de 2006 à 2010 et il est élu président de l'Union le 26 décembre 2010 et a pris ses fonctions du président de mai 2011 à mai 2016.

Avec une superficie de 1025 km², la Grande Comore est la plus grande île de l'Union des Comores. Elle dispose d'un volcan qui est encore actif, le Kartala. La majorité de la population vit dans la zone côtière (Institut national de l'éducation(Comores), 1989). Son taux d'accroissement naturel était de 2 % en 2003 car les Grands Comoriens migrent de plus en plus vers la France.

Il existe une grande différence dans la pluviométrie à l'intérieur de chaque île et entre les îles. En effet, les capacités d'infiltration et de rétention de ces eaux diffèrent en fonction des sols. La caractéristique des sols de la Grande Comore présente une grande perméabilité, à l'inverse des autres îles où on trouve des sols meubles parfois imperméables. Le réseau hydrographique permanent est inexistant en Grande Comore (aucun écoulement superficiel permanent), contrairement à Anjouan et Mohéli. Dans toutes les îles, en raison de l'absence de structure et malgré un potentiel en ressources humaines et matériels, le suivi des ressources en eau de toutes origines est faible. Les pourcentages de la population ayant accès à l'eau potable sont estimés à 30 % (Grande Comore), et de 15 à 80 % respectivement pour Anjouan et Mohéli (Direction Générale de l'Environnement, 1993, Diagnostic de l'état de l'environnement aux Comores, 80 p).

Le problème de l'eau se pose à la majorité de la population de la Grande Comore, elle dépend des eaux souterraines (nappes en profondeur) et de système de collecte qui se définit par un stockage de l'eau de pluie via les toitures. Contrairement aux autres îles de l'archipel des Comores, la Grande Comore souffre d'un manque d'eau. Ce qui défavorise le développement de l'agriculture. Pour atténuer à ce handicap, les différents programmes d'aide au développement ont été orientés à rendre opérationnel les nappes souterraines. L'eau est stockée dans des citernes à ciel ouvert. Deux problèmes majeurs existent : le manque de maintenance des citernes par les propriétaires et la qualité de l'eau reste à désirer. L'agglomération de Moroni, capitale de l'Union des Comores bénéficie d'un système d'adduction d'eau et quelques villes comme Fumbuni ou Ntsaoueni (soit environ 24% de la population de l'île bénéficie le réseau de l'adduction d'eau). S'ajoute aussi la force de la diaspora Grande comorienne, elle est solidaire et s'engage au développement social et économique du lieu d'origine. Elle fournit un apport non négligeable à la population locale. Les migrants se présentent comme étant le premier vecteur de développement de l'île de la Grande Comore.

Chapitre 2 : Une croissance démographique galopante

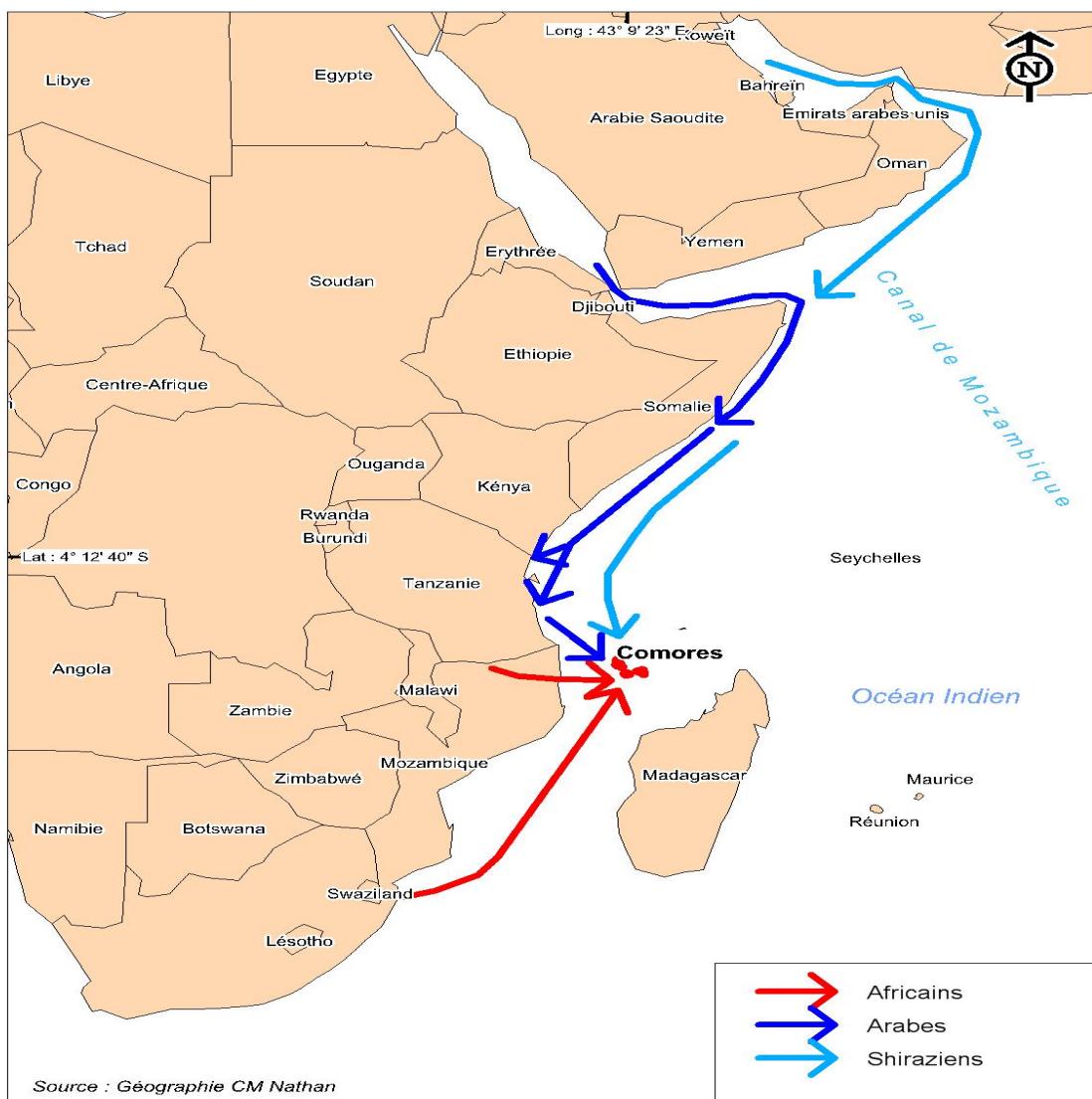
2.1. Evolution et répartition de la population

2.1.1. Peuplement et accroissement

2.1.1.1. L'origine du peuplement comorien

Le territoire des Comores est resté longtemps inhabité. Ses premiers habitants remontent au VIII^{ème} siècle de l'ère chrétienne. La formation du peuplement actuel est l'aboutissement de nombreux courants migratoires venus d'Afrique, d'Asie et d'Europe (figure numéro 5).

Figure 5:Le peuplement des Comores



➤ **Les migrants d'Afrique.**

L'archipel des Comores est d'abord peuplé par des Noirs africains, en l'occurrence, des Bantous venus d'Afrique centrale et du Sud (des Swahilis). S'ajoutent aussi, les descendants d'esclaves noirs venus à Anjouan pour travailler dans les sociétés de plantations étrangères entre les XVIII^e et XIX^e siècle à Bambao M'tsaga, Pomoni et Patsy.

➤ **Les migrants d'origines asiatiques.**

Les mouvements migratoires d'origines asiatiques sont d'ordre divers. D'abord, les migrants Chiraziens qui s'installent aux îles Comores entre le IX^e et XV^e siècle de l'ère chrétienne. Ensuite, le peuplement arabe qui s'installe entre le X^e et XI^e siècle et les migrants indonésiens qui s'installent aux Comores au V^e siècle de l'ère chrétienne. Enfin, les Indo-pakistanais installés depuis plusieurs générations.

➤ **Les migrants européens.**

Des navigateurs Européens, entre autres, Portugais d'abord, puis Hollandais, des Anglais et des Français ont visité les Comores à partir du XVI^e siècle de l'ère chrétienne. Ces Européens faisaient escale à Anjouan où ils pratiquaient des activités commerciales avec des navires musulmans venus du Moyen-Orient. Toutefois, la population comorienne est en pleine évolution.

2.1.1.2. Population totale et taux d'accroissement naturel

Selon les évaluations, c'est une population en expansion. Au milieu du XIX^{ème} siècle, la population comorienne était estimée par le procureur GEVREY à moins de 65 000 habitants. Par ailleurs de nombreuses causes ont entraîné le ralentissement de la population du territoire des Comores. D'abord, les Razzias des pirates malgaches entre 1790 et 1822 avaient affaibli démographiquement et économiquement le territoire des Comores. Ensuite, les guerres intestines qui précédèrent la mainmise coloniale. C'étaient des guerres sanglantes entre les royaumes des Comores. De plus, les réquisitions des mains d'œuvre des planteurs affaiblissaient également les habitants. Il était question de faire travailler la population robuste dans les domaines des plantations des colonisateurs. La conséquence de toutes ces mesures ainsi que l'indigénat (régime administratif spécial qui était appliqué aux indigènes de la colonie des Comores de 1841 à 1975) incitèrent d'assez nombreuses personnes à partir Zanzibar ou à Madagascar. L'archipel comptait moins de 100 000 personnes au début du

XX^{ème} siècle (Pierre Vérin², 1994). En revanche, au-delà de ces estimations, les Comores ont connu quatre recensements complets en termes de recensement général de la population et de l'habitat (RGPH). Le premier a été fait en 1966, le second en 1980, le troisième en 1991 et le dernier en 2003.

Tableau n° 1: Une forte croissance démographique aux Comores

| Population annuelle de l'Union des Comores | | | | | Taux d'accroissement en % par an | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|---|------------------|
| Années | 1966 RGPH | 1980 RGPH | 1991 RGPH | 2003 RPH | 1980-1991 | 1991-2003 |
| Union des Comores | 212 298 | 335 150 | 446 817 | 575 660 | 3 | 2,3 |

Source : RGPH 1966, 1980, 1991, 2003

En observant ce tableau n°1, nous remarquons que l'Union des Comores connaît une croissance démographique soutenue et un taux d'accroissement élevé à 3% entre 1980-1991, avec une diminution très lente pendant la période 1991-2003 et qui se stabilise à 2,3 % en 2003. Le taux d'accroissement est évalué à 2,3% en 2003 car de nombreuses femmes comoriennes préfèrent émigrées clandestinement pour aller accoucher à Mayotte. Selon une enquête exclusive de 2008 à Mayotte, « Les Aventuriers de la France perdue- Reportage », l'hôpital de Mamoudzou est devenu la plus grande maternité de France avec 14 naissances / jour, surtout des enfants clandestins, un record en France. Les estimations actuelles montrent que plus de 90% de ces enfants sont de parents étrangers. En 2003, l'indice synthétique de fécondité est évalué à 5,3 enfants par femme, la population de ces îles restera jeune jusqu'en 2028 selon les projections de (Union des Comores, 2009). Les femmes occupent 54 % de la population comorienne.

Pour d'autres : Union des Comores, 2009, projections démographiques sur les impacts sociodémographiques et environnementaux.

² Il est professeur à l'institut national des langues et civilisations orientales de Paris. Il est aussi directeur du Centre de recherche sur l'océan Indien. Il a été chargé de la mission de coopération française.

Tableau n° 2 : Evolution de la population pour les îles Comores

| | 2003 | 2008 | 2013 |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Mohéli | 35 751 | 44 609 | 52 032 |
| Anjouan | 243 732 | 272 724 | 308 473 |
| Grande Comore | 269 177 | 335 010 | 384 454 |
| Union des Comores | 575 660 | 652 344 | 744 959 |

Source : (Union des Comores, 2009)

Selon cette étude, le tableau n°2 indique que la population comorienne a une croissance soutenue. Elle a passé de 575 660 en 2003 à 744 959 habitants en 2013. Sur cet intervalle de 10 ans (2003-2013), la population comorienne a augmenté de 92 615 individus. Par ailleurs, la densité du pays ne cesse d'augmenter. Celle-ci est exprimée en termes de l'effectif total de la population par rapport à la superficie de l'ensemble des îles.

Tableau n° 3:Densités annuelles de la population (habitants par km2)

| | Superficie totale (Km ²) | Superficies agricoles (Km ² de 2003) | Densités totales des îles | | | Densités agricoles des îles (2003) |
|-------------------|--------------------------------------|---|---------------------------|-------|-------|------------------------------------|
| | | | 1980 | 1991 | 2003 | |
| Mohéli | 290 | 276 | 57,0 | 83,9 | 123,3 | 129,5 |
| Anjouan | 424 | 406 | 320,7 | 445,6 | 574,8 | 600,3 |
| Grande Comore | 1147 | 1066 | 159,2 | 203,6 | 258,2 | 277,8 |
| Union des Comores | 2861 | 1748 | 180,1 | 240,1 | 309,3 | 329,3 |

Source: RGPH de 1991 Mondoha, 2007

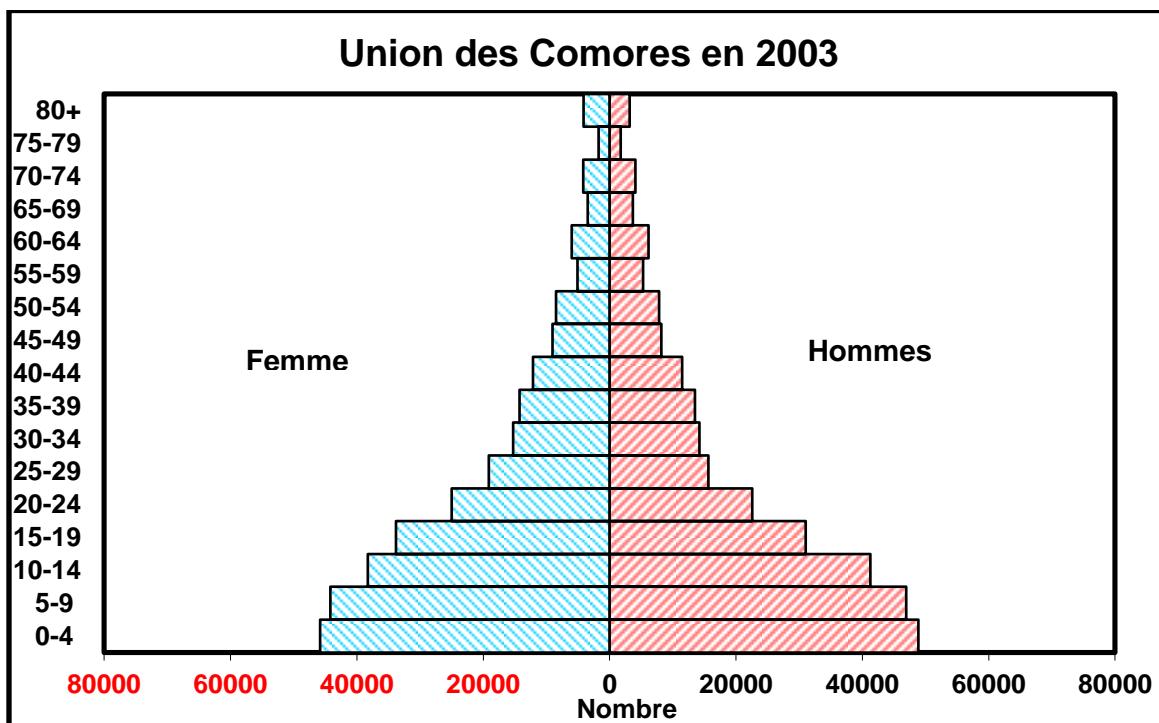
Selon le tableau n°3, la densité de l'Union des Comores est inégalement répartie. Anjouan est l'île la plus densément peuplée de l'Union des Comores. Dans l'ensemble de l'Union des Comores, la densité est passée de 180 en 1980 à 309 habitants au km² en 2003. Les Comores sont un pays à démographie explosive avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,1% entre 1991 et 2003 et sont surpeuplées avec une densité moyenne de 309 hab/km² et atteignant même 575 hab/km² à Ndzuwani. L'espérance de vie à la naissance est de 60,6 ans. La taille moyenne des ménages comoriens est de 6,3 personnes. Plus la densité augmente, plus l'espace devient de plus en plus rare. Ce qui augmente les besoins en matière de santé, de nutrition, d'éducation et surtout d'emploi.

Pour d'autres encore, la population de l'Union des Comores s'élève à 700 000 habitants environ en 2010 dont sa répartition est inégale : 370 000 en Grande Comore, 254 000 à Anjouan et 36 000 à Mohéli (Taglioni François, 2015 : 397-398).

2.1.2. La répartition de la population de l'Union des Comores

Selon la structure de la pyramide des âges de l'Union des Comores, elle fait état d'une population jeune. En 1980, 47 % de la population avait moins de 15 ans et les personnes de soixante ans et plus n'étaient que de 6,9 % (DONQUE (G), 1983), La population de la République Fédérale Islamique des Comores, Madagascar revue de géographie, n°42, pp 9-21). Par extension, la population comorienne continue à être jeune. La structure démographique est pointée par la masse des jeunes qui représentent en 2003, 53% de la population pour les moins de 20 ans et 42% pour les moins de 15 ans. Le poids de la prise en charge met en évidence un système de dépendance global, défini comme étant l'ensemble des enfants de moins de 15 ans et des vieillards de plus de 64 ans, est de 89% au recensement de 2003.

Figure 6:Pyramide des âges de l'Union des Comores



Source : (Union des Comores, 2009)

L'âge médian qui désigne l'âge à auquel exactement la moitié de la population est plus âgée alors que l'autre moitié est plus jeune est une autre indication que la population des

Comores continuera à être une population jeune pendant encore assez longtemps. Ces changements dans la structure des âges sur les îles signifient qu'il y a un plus grand nombre de personnes appartenant au groupe d'âge productif (15-64 ans). Le pourcentage de ce groupe d'âge est de 53,13% en 2003 à la Grande Comore. Pour Anjouan ce groupe d'âge est de 45,10% en 2003 alors que pour Mohéli, il est de 47,18% en 2003.

Par ailleurs, le fait que la population comorienne est très jeune, augmente le nombre des candidats à l'immigration. « *Tous les RGPH montrent que la population de l'Union des Comores est encore jeune. En 1991, la structure par âge indiquait une forte proportion d'enfants âgés de moins de 15 ans (45,6%) pour l'ensemble des Comores. Pour cette même année, dans l'île d'Anjouan, cette proportion représentait presque la moitié de la population (50,5%). De 1991 à 2003, même si au niveau national la population jeune augmente (de 45,6% à 46,1%) on constate une très légère baisse de la proportion de la population âgée de moins de 15 ans au niveau de la Grande Comore (de 41,4% à 41,2%). Par contre il y a des augmentations en termes de la population jeune sur Anjouan (de 50,5% à 51,5%) et Mohéli (de 47,4% à 49,4%)* » (Union des Comores, 2009 : 10). Les Comores ne produisent pas de produits manufacturés : il n'y a pas d'économie d'échange mais plutôt de subsistance. Les Comores doivent importer pour satisfaire la demande intérieure. Plus la population accroît et plus leurs besoins augmentent.

2.1.2.1. L'inégale répartition spatiale de la population au niveau des îles

2.1.2.2. Répartition par groupe d'âge : population de la Grande Comore

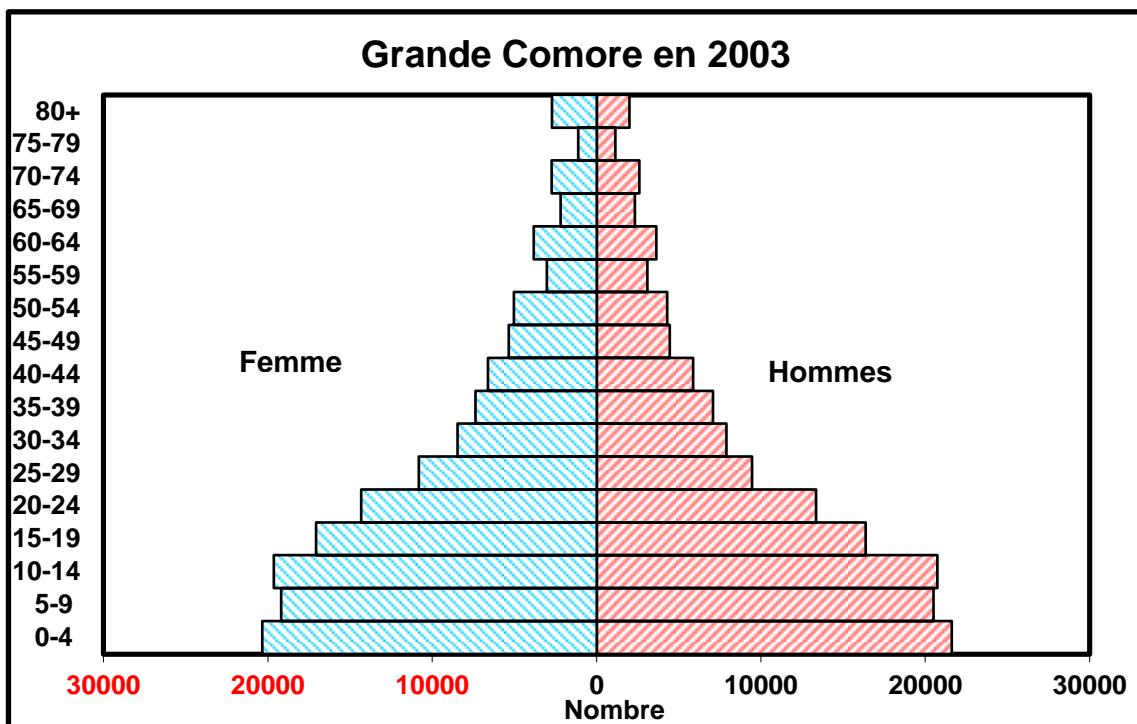
Tableau n° 4:Répartition de la population de la Grande Comore selon le groupe d'âge

| GROUPE D'AGE | MASCULIN | FEMININ | TOTAL |
|----------------|----------|---------|--------|
| 0-4 ans | 14511 | 14418 | 28928 |
| 0-12 ans | 47130 | 44609 | 91739 |
| 3-5 ans | 10130 | 9887 | 20017 |
| 6-14 ans | 37624 | 35498 | 73122 |
| 7-12 ans | 25443 | 23187 | 48630 |
| 13-19 ans | 24842 | 25591 | 50432 |
| 13-17 ans | 15812 | 16403 | 32215 |
| 18 ans et plus | 83386 | 88836 | 172223 |
| 15-64 ans | 81569 | 86988 | 168557 |
| 15-49 ans | 69091 | 73865 | 142956 |
| 65 ans & + | 9156 | 9712 | 18868 |
| <20 ans | 71972 | 70200 | 142171 |

Source : Union des Comores 2005

Le tableau n°4 indique que de 1991 à 2003, la proportion de la population âgée de moins de 15 ans au niveau de la Grande Comore est : respectivement de 41,4% et 41,2%.

Figure 7: Pyramide des âges de la Grande Comore



Source : (Union des Comores, 2009)

Le taux d'accroissement total pour l'île de la Grande Comore est sujet à une baisse pendant la période 1980 jusqu'en 2003. L'Indice Synthétique de la Fécondité s'élève à 5,9 enfants par femme à Ngazidja alors qu'il est de 7,1 à Mohéli et à 8,3 enfants par femme à Anjouan. D'une façon générale, tous les Recensements Généraux de la population et de l'habitat montrent que la population de Ngazidja connaît une forte migration.

2.1.2.3. Répartition de la population d'Anjouan

2.1.2.4. Une forte densité à Anjouan

Tableau n° 5: Une forte densité (hab. /km²)

| Île | Année | Population | Superficie totale | Densité en Km ² |
|---------|-------|------------|---------------------|----------------------------|
| Anjouan | 1966 | 83829 | 424 km ² | 197,8 |
| | 1980 | 135958 | 424 km ² | 320,9 |
| | 1991 | 188953 | 424 km ² | 445,7 |
| | 2003 | 243732 | 424 km ² | 574,9 |
| | 2008 | 272724 | 424 km ² | 643,21 |

Source : RGPH de 1991 Mondoha, 200

La densité du pays est le nombre moyen d'habitants par km². Elle est exprimée en termes de l'effectif total de la population par rapport à la superficie de l'ensemble de l'île. Selon le tableau n°5, la densité a augmenté entre 1966 à 2003. Elle était de 197,8 hab. /km² en 1966. La densité de la population est passée de 320,7 hab. au km² en 1980, ensuite, 445,6 habitants en 1991 ; à 574,9 habitants en 2003 et enfin à 643,21 en 2008.

Le tableau n°5 montre que la densité de la population d'Anjouan augmente de façon exceptionnelle, avec un triplement du chiffre en 42 ans, de 1966 à 2008, faisant de cette île la plus densément peuplée de l'Union des Comores.

Tableau n° 6: Répartition de la population d'Anjouan selon le sexe

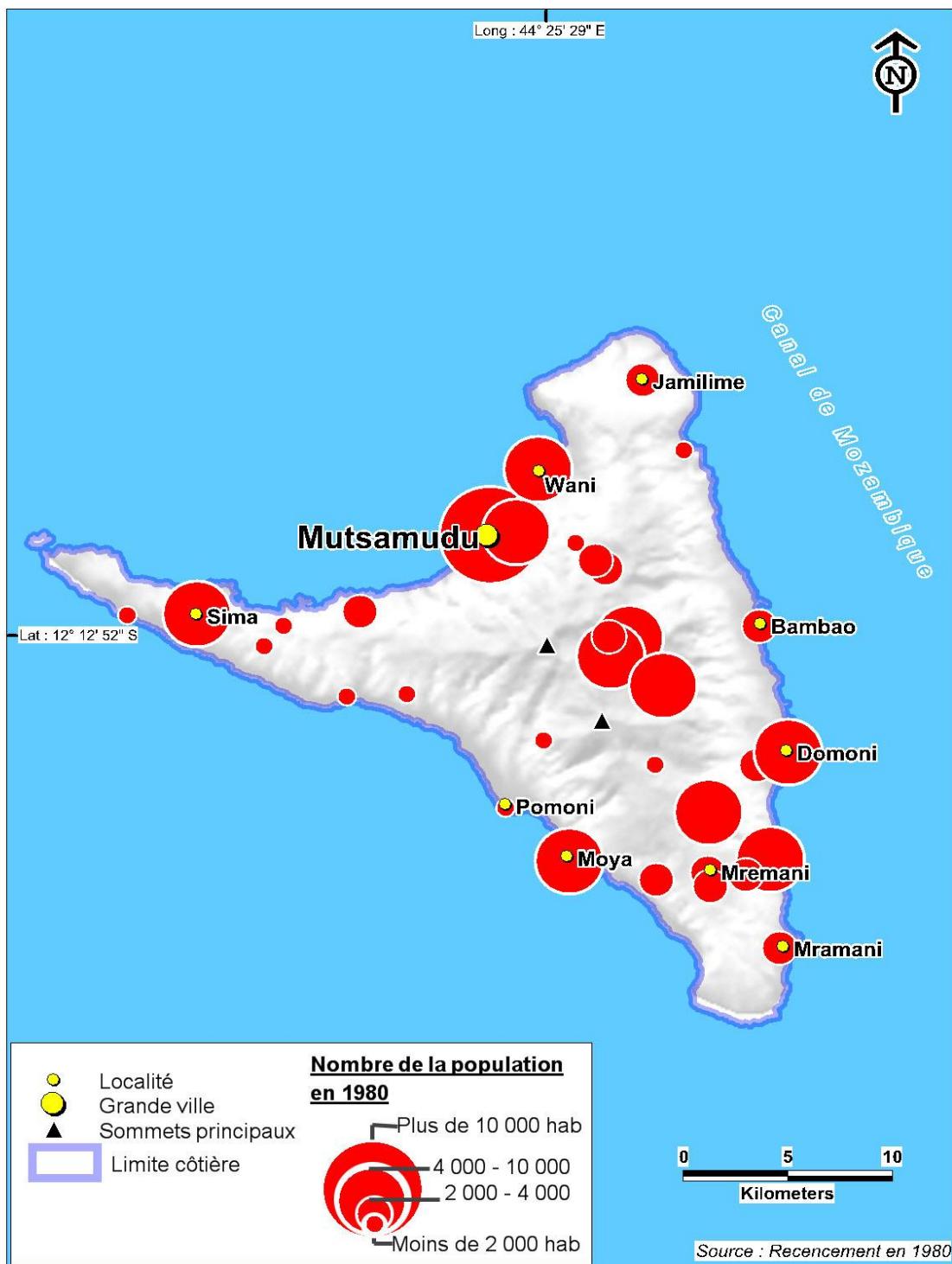
| Groupe d'âge | Masculin | féminin | Total |
|---------------------|-----------------|----------------|--------------|
| 0-4 ans | 17987 | 17429 | 35416 |
| 0-12 ans | 52212 | 49128 | 101340 |
| 3-5 ans | 12429 | 11932 | 24360 |
| 6-14 ans | 36717 | 34303 | 71020 |
| 7-12 ans | 25523 | 23271 | 48794 |
| 13-17 ans | 13589 | 14716 | 28305 |
| 13-19 ans | 19635 | 21465 | 41100 |
| 18 ans et plus | 55207 | 58880 | 114087 |
| 15-64 ans | 57265 | 62236 | 119501 |
| 15-49 ans | 48926 | 54650 | 103576 |
| 65 ans & + | 4713 | 4728 | 9441 |
| <20 ans | 71848 | 70593 | 142440 |

Source : (Union des Comores, 2005)

Située au centre de l'archipel des Comores, la population de l'île d'Anjouan est inégalement répartie du Nord au Sud et de l'Est vers l'Ouest, du centre vers les côtes. Malgré cette explosion démographique à Anjouan, sa population est inégalement répartie. Selon le tableau n°6, le recensement de 2003 a révélé de profonds déséquilibres sur la répartition des densités figure n°8. La commune de Nioumakélé, plus au Sud, est davantage peuplée car elle concentre la majorité de la population rurale et où la taille de ménage dépasse les 10 habitants (Ouzini 12 hab. /ménage ou Ngadzalé 18 hab. /ménage). La partie orientale où la population se concentre sur le littoral entre Domoni-Hajoho, vers l'intérieur, Coni-Djodjo, Bazimini. La baie d'Anjouan située au Nord de l'île, (de l'Est vers l'Ouest, Ouani,

Mirontsy, Mutsamudu jusqu'à Saandani), concentre l'essentiel de la population urbaine. La région de Sima, plus à l'ouest et le Sud-ouest, par contre, reste un espace relativement moins peuplé par rapport à Nioumakélé.

Figure 8: Répartition de la population d'Anjouan par localité



Cette figure n°8 montre l'apparition de deux grandes agglomérations de plus de 10000 habitants : l'une Mutsamudu (capitale de l'île) la plus grande avec 20828 habitants en 2003 et l'autre Domoni 10073 habitants. Il y a 14 agglomérations avec une population comprise entre 5000 à 10000 habitants dont :

- Trois (3) sur la région de Domoni : Koni-djodjo (7219 hab), Ngadzalé(5857 hab.) et Jimlimé (5380 hab.).
- Une (1) sur la région de Mutsamudu : Mirontsy avec 8789 hab.
- Cinq (5) sur la région d'Ouani : Ouani (8841 hab), Tsembehou (8102 hab), Bazimini (6485 hab), Drindri(6462 hab) et Barakani(5507 hab).
- Trois (3) sur la région de Nioumakélé : Hadda-Dawéni(6943 hab), Mremani (5476 hab) et Ongojou(5072 hab).
- Deux (2) sur la région de Sima : Moya (8349 hab) et Sima (7702 hab).

2.1.2.5. Un fort taux de natalité

Le taux de natalité est le nombre de naissances par an pour 1000 habitants. Selon le RGPH de 2003, le taux de natalité est de 40 pour mille.

Tableau n° 7:Taux brut de natalité pour mille à Anjouan

| Ile | RGPH 1980 | RGPH 1991 | RGPH 2003 |
|---------|-----------|--------------|--------------|
| Anjouan | - | 52 pour 1000 | 40 pour 1000 |
| Urbain | - | - | 33 |
| Rural | - | - | 36,7 |

Source : RGPH, 2003

Ce tableau n°7 montre que le taux brut de natalité est passé de 52 à 40 pour mille pendant la période 1991-2003, car les moyens de planifications mis en place depuis 1987 ont entraîné une diminution de 12 naissances pour mille, sur cet intervalle (1991-2003). L'indice synthétique de fécondité qui est le nombre moyen d'enfants par femme (il doit être au moins égal à 2,1 pour que le maintien de l'effectif d'une population soit assuré).

Tableau n° 8: Indice synthétique de fécondités, 1966, 1980, 1991 et 2003

| Ile | Indice synthétique de fécondité annuelle | | | |
|---------|--|------|------|------|
| Anjouan | 1966 | 1980 | 1991 | 2003 |
| | 6 | 7 | 8,3 | 6,3 |

Source : RGPH, 1991 et 2003

Ce tableau n°8, nous montre que le taux de fécondité est très élevé par rapport aux ressources du pays. A partir de 1987, le gouvernement comorien met en place le programme de planification familiale pour atténuer la pression démographique. Toutefois, au cours de la période 1991-2003, on observe une diminution lente qui se stabilise à 6, 3 enfants par femme. Le programme de planification familiale n'a pas donné les résultats escomptés, car le taux de natalité reste encore élevé alors que le taux de mortalité est en baisse.

2.1.2.6. Une mortalité en baisse

Le taux de mortalité est le nombre de décès par an pour 1000 habitants. Sur l'ensemble du territoire de l'Union des Comores, malgré une certaine baisse au niveau de la mortalité, le taux reste comparativement élevé sur les enfants de moins de 5 ans. Pendant la période 1980-1991, le taux brut de mortalité est passé de 15,7 à 12,5 pour mille. Sur l'intervalle 1991-2003, ce dernier est passé de 12,5 pour mille à 10 pour mille. Ceci s'explique par les efforts fournis en matière de progrès sanitaires, culturels, alimentaires et hygiènes. Quant à l'espérance de vie, pendant la période 1980-1991, elle est passée de 54 ans à 56,5 ans pour l'ensemble des deux sexes. En 2003, les estimations ont donné une espérance de vie à la naissance de 65,5 ans dans l'ensemble du pays. En d'autres termes, aux Comores, une personne peut prétendre vivre en moyenne pendant 65,5 ans à partir de la naissance. Elle est de 66,8 ans à Anjouan ; 63,6 ans à la Grande-Comore et enfin 69,2 ans à Mohéli.

Tableau n° 9:Taux de mortalité annuel pour 1000 habitants

| Île | Taux de mortalité annuel pour 1000 hab. | | | |
|---------|---|------|------|------|
| Anjouan | 1980 | 1991 | 2003 | 2008 |
| | 15,7 | 12,5 | 11 | 10 |

Source : Recherches personnelles

D'une façon générale, ce tableau n°9 montre que la mortalité connaît une baisse significative passant de 15,7 pour mille en 1980 à 10 pour mille en 2003. Vers l'année 1991, les affections courantes et responsables de la mortalité aux Comores sont le paludisme, les affections respiratoires, les maladies de la peau et les maladies diarrhéiques.

2.1.2.7. Les tranches d'âges et pyramide des âges

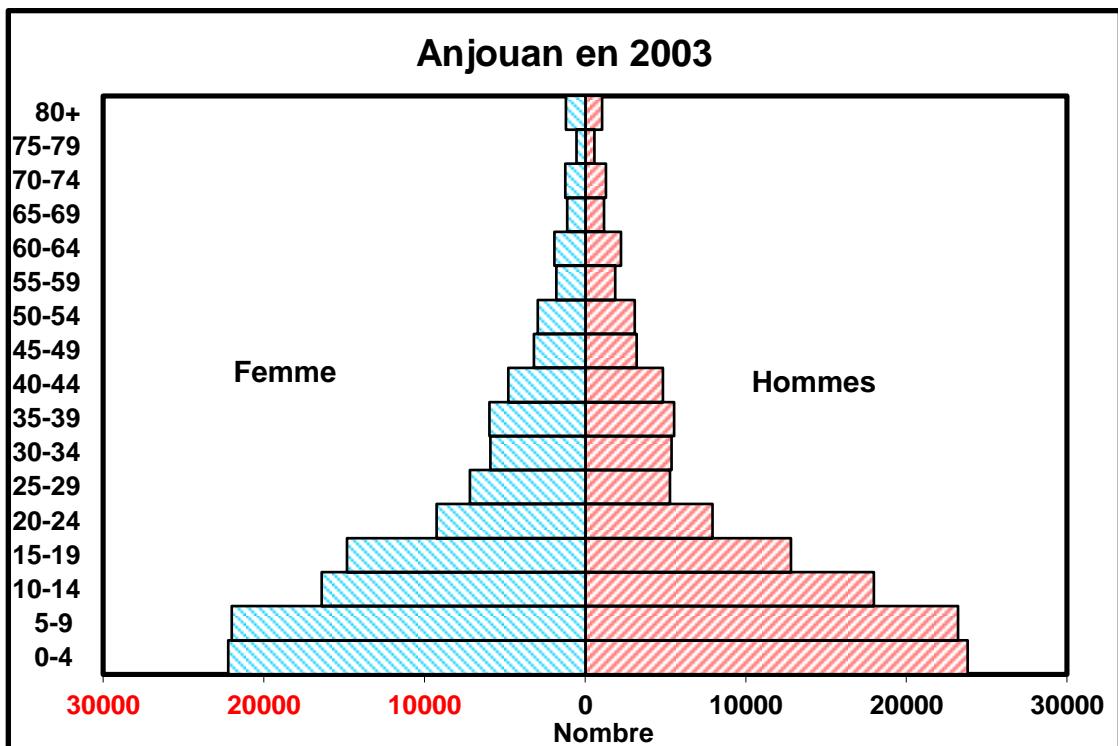
Tableau n° 10:Les tranches d'âges (sexe masculin et féminin)

| Tranches d'âge | Sexe masculin | % | Sexe féminin | % | % total |
|----------------|---------------|-------|--------------|-------|---------|
| 0-4 | 20467 | 8,41 | 20236 | 8,29 | 16,7 |
| 5-9 | 23252 | 9,56 | 22815 | 9,34 | 18,9 |
| 10-14 | 17309 | 7,14 | 16569 | 6,76 | 13,9 |
| 15-19 | 14170 | 5,74 | 15321 | 6,36 | 12,1 |
| 20-24 | 8503 | 3,42 | 9777 | 4,08 | 7,5 |
| 25-29 | 7166 | 2,86 | 8434 | 3,54 | 6,4 |
| 30-34 | 5586 | 2,25 | 6113 | 2,55 | 4,8 |
| 35-39 | 4560 | 1,84 | 4946 | 2,06 | 3,9 |
| 40-44 | 4412 | 1,79 | 4606 | 1,91 | 3,7 |
| 45-49 | 3358 | 1,38 | 3223 | 1,32 | 2,7 |
| 50-54 | 3296 | 1,36 | 3041 | 1,24 | 2,6 |
| 55-59 | 2207 | 0,92 | 1936 | 0,78 | 1,7 |
| 60-64 | 2363 | 0,97 | 2267 | 0,93 | 1,9 |
| 65-69 | 1066 | 0,44 | 981 | 0,40 | 0,84 |
| 70-74 | 1292 | 0,53 | 1145 | 0,47 | 1 |
| 75-79 | 659 | 0,27 | 559 | 0,23 | 0,5 |
| 80 et plus | 1069 | 0,46 | 1222 | 0,48 | 0,94 |
| Total | 120735 | 49,38 | 123191 | 50,62 | 100 |

Source : RGPH 2003

Ce tableau n°10 nous indique que le sex-ratio donne une légère différence au profit des femmes : 50,62% pour les femmes contre 49,38 pour les hommes. Cette différence s'explique par les mouvements migratoires, surtout effectués par les hommes vers les autres îles ou ailleurs. Les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) représentent 21,82% de la population d'Anjouan (selon le recensement de 2003).

Figure 9:Pyramide des âges d'Anjouan



Source : (Union des Comores, 2009)

Cette pyramide des âges montre une légère diminution de la natalité, elle a tendance à se rapprocher des « type pagode » (diminution de la natalité et augmentation de l'espérance de vie). Elle montre approximativement la diminution de la natalité pendant la période 1991-2003, passant de 8,3 à 6,3 enfants par femme et l'augmentation de l'espérance de vie au cours de cette même période (1991-2003) allant de 56,5 à 66,8 ans. Ce qui explique la mise en marche d'une politique d'atténuation sur les naissances (depuis 1987).

2.2. Répartition par groupe d'âge : population de l'île de Mohéli

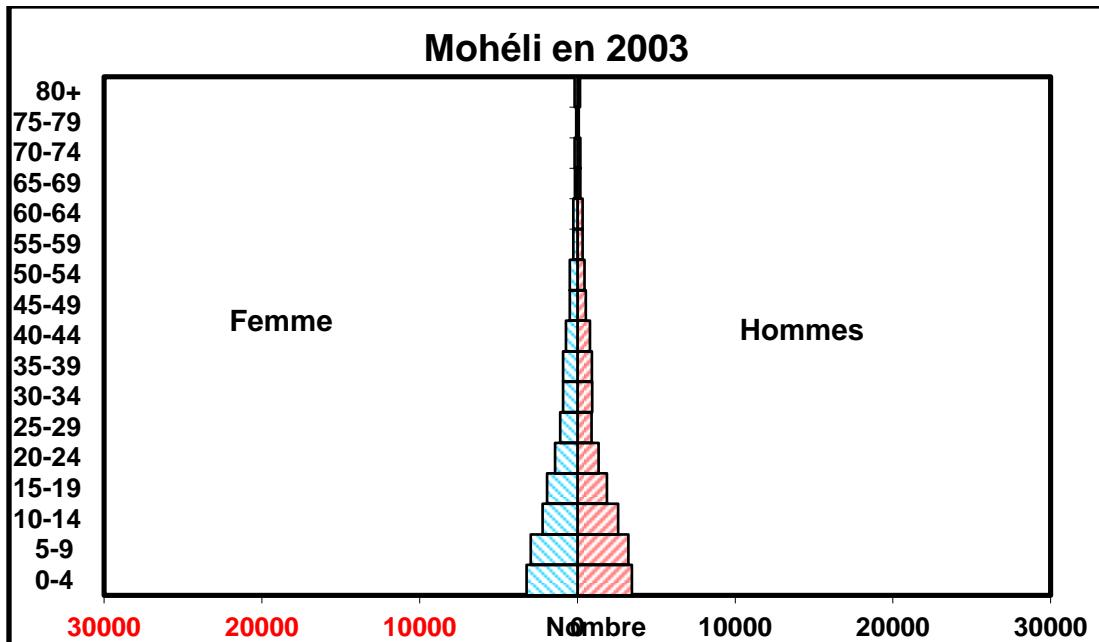
Tableau n° 11: Répartition de la population de l'île de Mohéli selon le groupe d'âge

| GROUPE D'ÂGE | MASCULIN | FEMININ | TOTAL |
|----------------|----------|---------|-------|
| 0-4 ans | 2765 | 2715 | 5480 |
| 0-12 ans | 7581 | 6983 | 14564 |
| 3-5 ans | 1767 | 1762 | 3529 |
| 6-14 ans | 5240 | 4595 | 9835 |
| 7-12 ans | 3611 | 3122 | 6733 |
| 13-19 ans | 2862 | 2813 | 5675 |
| 13-17 ans | 1881 | 1845 | 3726 |
| 18 ans et plus | 8874 | 8586 | 17461 |
| 15-64 ans | 9052 | 8906 | 17958 |
| 15-49 ans | 7808 | 7822 | 15629 |
| 65 ans & + | 714 | 637 | 1351 |
| <20 ans | 10444 | 9795 | 20239 |

Source : (Union des Comores, 2005)

Le tableau n°11 indique que de 1991 à 2003, la proportion de la population âgée de moins de 15 ans au niveau de l'île de Mohéli est de plus en plus nombreuse.

Figure 10: Pyramide des âges de Mohéli



Source : (Union des Comores, 2009)

Le taux d'accroissement total pour l'île de Mohéli est sujet à une baisse pendant la période 1980 jusqu'en 2003. L'Indice Synthétique de la Fécondité s'élève à 7,1 enfants par femme à Mohéli en 1991 alors qu'il est de 8,3 enfants par femme à Anjouan et de 5,9 enfants par femme à la Grande Comore pendant la même période. En 2003, il est évalué à 6,1 enfants par femme à Mohéli tandis qu'il est de 6,3 à Anjouan pendant la même période.

Tableau n° 12: Indice synthétique de fécondités, 1966, 1980, 1991 et 2003

| Île | Indice synthétique de fécondité annuelle | | | |
|--------|--|------|------|------|
| | 1966 | 1980 | 1991 | 2003 |
| Mohéli | 6 | 7 | 7,1 | 6,1 |

Source : RGPH, 1991 et 2003

Ce tableau n°12 nous montre que le taux de fécondité est très élevé par rapport à la superficie de l'île. Rappelons que Mohéli est la plus petite île de l'archipel des Comores car sa superficie est la moindre (211 km²). Elle est l'île la moins peuplée et où la population a le plus de terre à cultiver. Dans la migration inter-îles, Mohéli reçoit des migrants, en l'occurrence, des paysans Anjouanais à la recherche des terres agricoles. A partir de 1987, le gouvernement comorien met en place le programme de planification familiale pour atténuer la pression démographique. Toutefois, au cours de la période 1991-2003, on observe une diminution lente qui se stabilise à 6,1 enfants par femme.

3. Conséquences de l'évolution rapide de la population aux Comores

3.1. Education

3.1.1. Manque de salles de classes sur le système éducationnel comorien

Par comparaison, en 2007, le taux brut de scolarisation est de 51% chez les garçons contre 42% pour les filles. Le système coutumier avait placé l'homme comme étant le chef de la famille, celui qui prend toutes les décisions ; tandis que la femme doit s'occuper de son mari, de la maison et des enfants. La femme est placée en seconde position. Autrement dit, les femmes étaient sous scolarisées.

Historiquement : « *En 1974, le nombre d'élèves inscrits au niveau primaire était de 24 986 élèves, soit un taux net de scolarisation de l'ordre de 25%. Le taux de scolarisation des filles était alors estimé inférieur à 15%. Dans le Secondaire, il y avait 3 089 élèves inscrits dans les six établissements secondaires répartis sur l'ensemble des quatre îles. Il n'y avait qu'une seule école technique, et aucun établissement d'enseignement supérieur. Une sélection sévère à l'entrée du collège et du lycée assurait des taux de succès très élevés au BEPC, diplôme de fin des études du collège, et au Baccalauréat qui fut organisé pour la première fois aux Comores en 1966 sans la présence d'élèves filles* » (Union des Comores, politique nationale d'équité et d'égalité de genre, 2007 : 18).

En revanche, après l'indépendance de 1975, le régime révolutionnaire de 1975-1978 avait porté des réformes sur le système éducatif. C'était l'éducation pour tous, la femme était considérée au même pied d'égalité que l'homme. Pendant cette période (1975-1978), de nombreux établissements scolaires ont été construits. Mais le milieu rural était fortement défavorisé car de nombreuses zones étaient enclavées. La création de l'Université des Comores, en 2003, a basculé la situation car les filles représentent 43% des effectifs. Ceci s'explique d'abord par la proximité, les familles sont rassurées d'envoyer leurs jeunes filles à l'Université des Comores au lieu de les envoyer à l'extérieur. Ensuite, certains milieux, notamment urbains, les femmes se marient de plus en plus tardivement. Ce qui favorise les femmes qui veulent faire des études longues, contrairement à celles qui font les mariages précoces. Selon le RGPH de 2003, le taux net de scolarisation sur l'ensemble du territoire des Comores est de 79,6% pour les garçons, contre 66,4 % pour les filles. Cette situation s'explique d'abord par les mariages précoces qui affectent les milieux ruraux. Dans ces zones, les mariages sont imposés aux jeunes filles. Les familles étant pauvres, l'organisation du mariage de la jeune fille constitue une charge de moins. Ensuite, il y a aussi le coût des

fournitures scolaires (les manuels, cahiers etc), les documents administratifs. Enfin, les tentatives d'abus et d'harcèlements sexuels sont surtout présentent dans les milieux ruraux.

Tableau n° 13: Evolution des indices de l'éducation par année aux Comores : 2003-2017

| Années | 2003 | 2008 | 2013 | 2017 |
|---|----------|----------|----------|----------|
| Age d'entrée à l'école primaire | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Nombre d'année à l'école primaire | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Taux net de scolarisation primaire (%) | 71,39 | 77,01 | 82,63 | 88,26 |
| Nombre d'élèves par maître : école primaire | 35,5 | 34,9 | 34,3 | 33,7 |
| Nombre d'élèves par classe : école primaire | | | | |
| Dépense par élève d'école primaire | 28952 | 30110 | 31268 | 32426 |
| Age d'entrée à l'école secondaire | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Nombre d'année à l'école secondaire | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Taux net de scolarisation secondaire (%) | 11,78 | 13,42 | 15,07 | 16,71 |
| Nombre d'élèves par maître secondaire | 39,2 | 38,2 | 37,2 | 36,2 |
| Nombre d'élèves par classe secondaire | | | | |
| Dépense par élève d'école secondaire | 80183,30 | 83390,64 | 86597,98 | 89805,32 |

Source : (Union des Comores, 2009)

Le tableau n°13 indique une forte augmentation du taux net de scolarisation passant de 71,39% en 2003 à 88,26% en 2017. De 2003 à 2017, pendant quatorze ans, le taux net de scolarisation a accru de 16,87%. Le nombre d'élèves par instituteur à l'école primaire a diminué légèrement : il était de 35,5 en 2003 alors qu'il est de 33,7 en 2017. Cette diminution

est l'œuvre de la construction d'assez nombreuses salles de classes. Les différentes associations de certaines villes s'organisent, très souvent, pour répondre aux besoins croissants de la jeunesse, en l'occurrence la scolarisation des enfants. Les associations s'efforcent de construire de nouvelles salles de classes afin de favoriser une éducation pour tous. Pour le niveau secondaire, il y a une faible diminution passant de 39,2 en 2003 à 36,2 en 2017. Cette baisse s'explique par l'abandon de certains élèves dû aux mariages précoces, ceux qui vont accompagner leurs parents aux champs ou ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour continuer à financer leurs études, en particulier les familles démunies. Quant aux dépenses, elles augmentent d'une année à l'autre et d'un niveau à l'autre. Pour l'école primaire, d'abord les dépenses par élève passent de 28 952 francs en 2003 à 32 426 francs en 2017. Dans le même temps, les dépenses par élève au niveau secondaire augmentent : elles passent de 80 183,30 Francs à 89 805,32 Francs, respectivement de 2003 à 2017.

D'une façon générale, dans le système éducatif comorien, certains enfants vont à l'école le matin tandis que d'autres vont à l'école à l'après-midi. Cette situation découle de la pression démographique qui ne va pas de pair avec les capacités des ressources disponibles notamment la structure scolaire, les salles de classes ou le nombre des enseignants.

L'objectif : « *éducation pour tous* » rencontre des difficultés de tailles à être réalisées. Ces difficultés résultent d'une croissance démographique élevée. La croissance rapide de la population est un facteur contraignant pour satisfaire à la scolarisation d'une forte jeunesse en augmentation. L'augmentation du nombre des jeunes en âge d'aller à l'école pour le primaire et le secondaire suggère un grand nombre d'écoles, d'enseignants et des dépenses accrues pour faire fonctionner le système scolaire selon les estimations les plus actuelles.

Tableau n° 14: Estimation de la population en âge d'aller à l'école aux Comores (2003-2017)

| Années | Population âgée de 6-11 | Population âgée de 12-14 | Population âgée de 15-18 |
|--------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2003 | 105 762 | 46 082 | 53 275 |
| 2008 | 112 218 | 53 429 | 64 208 |
| 2013 | 111 797 | 56 129 | 72 740 |
| 2017 | 127 668 | 55 136 | 73 677 |

Source : (Union des Comores, 2009) et auteur

L'augmentation du nombre de jeunes en âge d'aller à l'école pour le primaire et le secondaire entraîne une forte élévation des dépenses. Le maintien de l'accroissement démographique surcroît le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école. Pour le niveau primaire,

en 2003 le nombre d'enfants à scolariser était de 105 762 aux Comores. Ce chiffre est passé à 112 218 enfants en 2008, puis à 111 797 personnes en âge d'aller à l'école en 2013. Et enfin le taux de scolarisation de 2017 s'élève à environ à 127 668 jeunes enfants à scolariser. De 2003 à 2017, le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école a augmenté de 21 906 élèves sur une période de quatorze ans. Pour le secondaire, en additionnant la population âgée de 12-14 ans et celle de 15-18 ans, le nombre était de 99 357 en 2003. De 2003 à 2008, le nombre a grimpé de 117 637 personnes au niveau du secondaire. Puis le chiffre passe à 128 869 élèves en 2013, et se stabilise à 128 813 élèves au niveau du secondaire en 2017. De 2003 à 2017, il y a eu une augmentation de 29 456 élèves au niveau du secondaire. Cette situation implique un bon encadrement pédagogique, en l'occurrence les enseignants.

Tableau n° 15: Nombre d'enseignements du primaire et secondaire aux Comores (2003-2017)

| Années | Enseignants du primaire -Besoins | Enseignants du secondaire - Besoins | Total |
|--------|----------------------------------|-------------------------------------|-------|
| 2003 | 2127 | 299 | 2426 |
| 2008 | 2476 | 413 | 2889 |
| 2013 | 2693 | 522 | 3215 |
| 2017 | 3344 | 595 | 3939 |

Source : (Union des Comores, 2009) et Auteur

Selon le tableau n°15, à ce rythme de la croissance de la population en âge d'aller à l'école, les dépenses pour le primaire passent de 2 milliards à près de 3 milliards de francs comoriens pendant la période 2003-2017. Tandis que les dépenses pour l'éducation secondaire sont évaluées de près d'un milliard en 2003 et à plus d'un milliard et demi en 2017. Il faut souligner que toutes ces dépenses découlent des besoins grandissants du nombre d'enseignants qu'il faut recruter afin de faire face à cette population dont le besoin en éducation augmente et qui ne cesse d'accroître.

3.2. Santé

3.2.1. Besoins grandissants du secteur de la santé

Tableau n° 16: Evolution des indices de la santé aux Comores de 2003-2017

| Années | 2003 | 2008 | 2013 | 2017 |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de population par docteur | 5005,7 | 4975,7 | 4945,6 | 4915,6 |
| Nombre de population par infirmière | 3666,6 | 3644,6 | 3622,6 | 3600,6 |

| | | | | |
|---|---------|----------|----------|----------|
| Nombre de population par Centre de santé district | 33862,4 | 33659,2 | 33456 | 33252,9 |
| Nombre de population par hôpital | 191887 | 190735,6 | 189584,2 | 188432,9 |
| Nombre de population par lit (hôpital) | 764 | 748,8 | 733,6 | 733,9 |
| Dépense annuelle santé par personne | 3131,4 | 3556,1 | 3980,8 | 4405,4 |

Sources : (Union des Comores, 2009) et Auteur

Le tableau n°16 montre une forte augmentation des besoins de la population comorienne sur le plan de la santé.

D'abord, le nombre de la population par docteur n'a connu qu'une légère diminution : passant de 5 005,7 à 4 915,6 personnes pendant la période 2003-2017 ; la diminution s'effectue à 90 personnes. Cette réduction du nombre de population par docteur est le résultat d'une politique de planification mise en place depuis 1987 d'une part ; et d'autre part de l'immigration, car de nombreuses femmes comoriennes vont accoucher à Mayotte afin que leurs enfants bénéficient du droit de sol. Ce dernier ouvre la possibilité aux enfants de bénéficier à long terme des papiers français.

Ensuite, le nombre de population par infirmière a aussi connu une diminution passant de 3 666,6 personnes par infirmière en 2003 à 3 600,6 individus/infirmière en 2017. La réduction tourne autour de 66 personne/ infirmière. Cette situation devient de plus en plus pérenne pourtant de nombreux bacheliers ont fait leurs études en médecine, dans les grandes écoles de la santé. Il y a de nombreuses infirmières et des docteurs en médecines mais l'Etat ne recrute que rarement. Les hôpitaux existent mais le nombre des médecins et des infirmiers est au-dessous des besoins de la population qui ne cesse d'augmenter.

De plus, il y a le nombre de population par centre de santé district. Il est important de souligner que les Comores souffrent d'un problème d'aménagement du territoire. En effet, tout se concentre à Moroni, la capitale de l'Union des Comores, et sur les grandes villes comme Mutsamudu, capitale de l'île d'Anjouan. Les infrastructures de base se trouvent en matière de santé se situent dans ces grandes villes. Ce qui explique le manque des structures de santé dans les autres régions, en l'occurrence les milieux ruraux. Par ailleurs, certaines villes notamment : Foboni, capitale de l'île de Mohéli, bénéficie d'une structure sanitaire de second rang, tout comme Foumbouni à la Grande Comore ou Domoni à Anjouan.

Enfin, il y a les conséquences comme la forte augmentation du nombre de population par hôpital : il était de 191 887 personnes/ hôpital en 2003, légèrement diminué et se stabilisant en 2017 à 188 432,9 individus/ hôpital. Cette situation montre le nombre de population par lit (hôpital) qui s'élève à 764 individus/ lit en 2003 et qui se réduise à 733,9 personnes par lit en 2017. Ce qui explique les moindres dépenses annuelles de santé par personne aux Comores. Elles s'élèvent à 3 131,4 en 2003, puis à 4 405,4 en 2017. Autrement dit, un comorien utilise moins de 10 euros sur ses dépenses annuelles de santé. Les besoins croissants de la population sur le plan sanitaire par rapport à la faible structure, de nombreux comoriens émigrent pour se faire soigner notamment à Madagascar, à la Réunion, en France et surtout à Mayotte. Des comoriens ayant des soucis de santé partent vers Mayotte, cette île française située à 70 km pour faire leur traitement. Que ce soit par voie légale ou clandestine, les comoriens malades comme les autres nationalités étrangères bénéficient d'un statut particulier. Les étrangers malades, à Mayotte, sont soignés et non expulsés au regard de leur état de malade. Toutefois, le nombre des femmes en âge de procréation augmente.

Tableau n° 17:Evolution de la population féminine de 15-49 ans aux Comores de 2003-2017

| Année | 2003 | 2008 | 2013 | 2017 |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|
| Mohéli | 7 454 | 9 993 | 12 241 | 14 508 |
| Anjouan | 51 174 | 60 341 | 71 258 | 82 042 |
| Grande Comore | 70 002 | 84 734 | 100 876 | 116 309 |
| Union des Comores | 128 630 | 155 068 | 184 375 | 212 859 |

Source : (Union des Comores, 2009) et Auteur

Le groupe de femmes en âge de procréation est passé de 128 630 en 2003 à 155 068 femmes en 2008. Puis le nombre passe à 184 375 en 2013 et se stabilise à 2012 859 en 2017. La forte fécondité et l'augmentation du nombre de femmes en âge de procréation sont de facteurs importants à considérer sur le développement des services de santé aux Comores. « Les femmes rurales (5,6) ont en moyenne plus d'enfants que celles du milieu urbain (4,5). La fécondité des femmes qui n'ont que le niveau primaire et secondaire (respectivement 4,9 et 5,0 enfants) est nettement supérieure à celle des femmes qui ont fait des études post-bac (1,9 enfants). La proportion des femmes en âge de procréer est évaluée à 24 % par rapport à l'ensemble de la population et à 46,7 % par rapport à la population de sexe féminin » (Union des Comores, politique nationale d'équité et d'égalité, 2007 : 15).

3.3. Agriculture

3.3.1. Réduction de la superficie des terres agricoles

Tableau n° 18: Des cultures vivrières tragiquement insuffisantes

| Cultures vivrière à l'hectare | Riz de montagne | Maïs | Bananes | Ambrevades | Ignames | Patates |
|-------------------------------|-----------------|------|---------|------------|---------|---------|
| kilos | 400 | 600 | | 300 | | |
| Tonnes | | | 8 | | 5 | 3 |

Source : (Pierre Vérin, 1994)

Ce tableau n°5 : montre que les récoltes de l'agriculture vivrière sont insuffisantes à nourrir la population locale. Globalement, parce que les moyens utilisés sont rudimentaires et très souvent ce sont les hommes qui défrichent, aussi parce que la surface agricole utile est très limitée. En effet, pendant la colonisation, la grande partie des terres fertiles occupées par les colons étaient réservées à la plantation de la vanille, d'ylang-ylang et de girofle (Farssiddine Abdallah, 2006). L'agriculture comorienne est insuffisante.

Ceci a donné comme conséquence agricole, par exemple sur l'île d'Anjouan, des récoltes insuffisantes à nourrir une population en expansion rapide, car ces plantations d'origine coloniales subsistent toujours. Malgré que les prix de la vanille, du girofle et d'ylang-ylang dépendent des cours mondiaux en chute libre. Cependant, de nombreuses tentatives ont été mises en œuvre mais les résultats restent mitigés.

Photo n° 2 : Culture traditionnelles et cultures modernes



Cultures mélangées (a).



Culture pure (b).



Champ de riz pluvial (c).

Source : (Institut national de l'éducation (Comores), 1989 : 103)

A Nyumakele, au Sud-est de l'île d'Anjouan, cette photo numéro 2, montre à la fois la présence de cultures traditionnelles et de culture moderne. Ceci explique que les cultures mélangées sont difficiles à entretenir, ne donnent pas assez de rendements. Suite à la création des centres d'appui pour le développement de l'économie rurale (CADER) à la fin des années quatre-vingt, les agriculteurs ont adopté la technique moderne de culture pure (b). Ainsi, l'agriculture comorienne se modernise peu à peu (Institut national de l'éducation (Comores), 1989).

Tableau n° 19: Evolution des indices de l'agriculture aux Comores de 2003 à 2017

| Années | 2003 | 2008 | 2013 | 2017 |
|--|---------|-----------|-----------|-----------|
| Surface arable en hectare (en millier) | 110 265 | 109 162,4 | 108 059,7 | 106 957,1 |
| Quantité de production agricole de base (en millier de tonnes) | 643 641 | | | |
| Croissance annuelle de la production agricole de base (%) | 1,20 | 1,32 | 1,44 | 1,56 |

Source : (Union des Comores, 2009) et Auteur

Ce tableau n°19 trace l'évolution des indices de l'agriculture aux Comores allant de 2003 à 2017. Il indique trois points fondamentaux. D'abord, la surface arable en hectare : en 2003, elle était à 110 265 hectares, puis de 109 162,4 en 2008. De 2003 à 2008, la diminution de la surface arable est de 1102,6 hectares sur l'ensemble du territoire des Comores. De 2008 à 2013, la surface arable est passée de 109 162,4 à 108 059,7 hectares, soit une diminution de 1102,7 hectares pendant cette période. Enfin, de 2013 à 2017, la surface arable est passée de 108 059,7 à 106 957,1 hectares, soit une réduction de 1102,6 hectares sur cet intervalle. De 2003 à 2017, dans cette période de quatorze ans, la surface arable a subi une diminution de 3 307,9 hectares. Ensuite, 643 641 tonnes de quantité de production de base sont produites en 2003. Ces récoltes sont très insuffisantes par rapport à l'accroissement de la population. De 2008 à 2017, nous ne disposons pas des données sur la quantité de production agricole de base. Par ailleurs, vu que la superficie des terres arables est sujet à une diminution : l'évolution rapide de la population entraîne une réduction de la superficie agricole car celle-ci doit laisser la place à la construction de logement. Enfin, la croissance annuelle de la

production agricole de base augmente lentement. De 2003 à 2017, elle est passée respectivement de 1,20 à 1,56 %, soit une évolution de 0,36 % pendant quatorze ans.

Malgré la mise en place d'une politique de planification des naissances dans les années 1980, l'accroissement rapide de la population entraîne une forte pression donnant comme conséquences, la diminution des terres disponibles pour l'agriculture et des faibles revenus en matière d'agriculture. Les risques les plus probables à prévenir sont la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire, la précarité des familles ou la pauvreté.

3.4. L'urbanisation

3.4.1. Une urbanisation en expansion

Tableau n° 20: Evolution de l'urbanisation aux Comores de 2003 à 2017

| Années | 2003 | 2008 | 2013 | 2017 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|
| % de la population urbaine | 27,9 | 30,7 | 33,5 | 36,3 |
| Nombre de personnes par ménage urbain | 5,4 | 5,32 | 5,24 | 5,16 |

Source : (Union des Comores, 2009) et Auteur

Ce tableau n°20 marque l'évolution de la population urbaine sur le territoire des Comores. Du point de vue des pourcentages de la population urbaine, elle est passée de 128 533 en 1991 à 160 862 en 2003, soit un accroissement de plus de 25% ou un taux d'urbanisation annuel de 1,9% durant cette période. En terme de pourcentage, de 2003 à 2008, la population urbaine est passée de 27,9 % à 30,7 %, soit une augmentation de 2,8 % durant cette période. Elle est passée de 30,5 à 33,5 % pendant la période 2008-2013, soit une augmentation de 2,8 % ; puis de 2013 à 2017, elle est passée 33,5% à 36,3 %, soit une évolution de 2,8%. Globalement, de 2003 à 2017, la population urbaine a augmenté de 8,4 % durant cet intervalle de quatorze ans. En effet, l'augmentation du pourcentage de la population dans les centres urbains comme Moroni, Mutsamudu ou Fomboni s'explique par la concentration des activités économiques dans ces grandes villes. Rappelons que toutes les activités se concentrent dans les grandes villes, alors que la main d'œuvre est pléthorique sur les zones rurales. La terre est aussi ingrate car l'agriculture comorienne n'est pas mécanisée. C'est une agriculture traditionnelle dont la rentabilité dépend de plusieurs facteurs notamment le climat, la pluie, les semences etc. Avec les faibles récoltes et le manque d'emploi, les

habitants des régions rurales se déplacent pour aller en ville. Il s'agit de l'exode rural, car ce sont des personnes à la recherche d'emploi et d'une meilleure vie.

Du point de vue des personnes vivant par ménage urbain, les estimations les plus probables montrent que le nombre tourne autour de cinq personnes par ménage urbain pendant la période 2003-2017. Toutefois, l'urbanisation est inégalement répartie en fonction des îles. Mohéli est l'île la plus urbanisée avec la proportion la plus élevée, soit plus de 54,8%, tandis que l'île de la Grande-Comore a 24,1 % de la population vivant en milieu urbain. Elle est l'île la plus rurale. Dans cette optique, Anjouan reste aussi faiblement urbanisée avec une proportion de la population urbaine qui s'élève à 28,6% en 2003 (Union des Comores, 2009). En effet, le nombre de personnes par ménage urbain est supérieur à cinq personnes, cette situation s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, il y a l'apparition des changements de mode vie, celui des faire des études longues et de se marier tardivement. De nombreux étudiants vont en ville, à l'Université des Comores ou sur le site universitaire de Patsi-Anjouan situés respectivement à Moroni (Grande Comore) et à Patsi (Anjouan). Les étudiants des milieux ruraux s'installent dans les Grandes villes ou cherchent la proximité pour mener à bien leurs études. Enfin, il y a aussi la question des loisirs et certaines animations comme les soirées dansantes, les concerts ou les activités culturelles attirent de plus en plus des gens vers les grandes villes. Par ailleurs, les citadins rentrent de plus en plus sur le système de planning familial. L'enfant est considéré comme une source de dépenses, une augmentation de charges familiales. Mais les relations familiales entre les gens des régions rurales et ceux des milieux urbains favorisent l'arrivée des nouveaux migrants dans les grandes villes.

3.5. Environnement

3.5.1. L'impact d'une forte croissance rapide de la population sur l'environnement

Photo n° 3: La population cultive sur les montagnes et les versants



Source : daharicomores.org [Consulté le 12/06/2017]

Le problème environnemental le plus grave qui frappe les Comores : c'est la déforestation. A l'origine, ce problème prend sa source depuis 1841 pendant la période coloniale. Parmi les faits marquants le contexte difficile de la colonisation, c'est la confiscation des terres arables qui se faisait par le biais des sociétés coloniales.

Tableau n° 21: Surface des grandes sociétés coloniales (1907)

| Ile | Surface en hectare | % de la superficie totale de l'île |
|---------------|--------------------|------------------------------------|
| Grande Comore | 53.2000 | 46 |
| Mohéli | 5.500 | 22 |
| Anjouan | 14.010 | 37 |
| Mayotte | 6000 | 15 |

Source : (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980 : 31)

Ce tableau n°21 indique que les sociétés coloniales occupaient une bonne partie de la surface agricole utile de l'archipel des Comores. Cette occupation était beaucoup plus développée à la Grande Comore avec 53.200 ha, soit 46 % de la superficie totale de l'île. Ceci montre que les colons détenaient près de 50% de la superficie de l'île, alors que les habitants ne pouvaient pas réclamer cette dépossession foncière accompagnée par un asservissement du travail forcé et d'appauvrissement (Pierre Vérin, 1994). En effet, les planteurs prenaient les zones de basses altitudes et donnaient les zones de montagnes à la population autochtone. Cette situation était la même dans toutes les îles. Mais aussi ce système infernal a été accompagné par des salaires très médiocres.

Par ailleurs, les terres fertiles accessibles sur l'ensemble de l'archipel des Comores étaient destinées à la culture d'exploitation : vanille, ylang-ylang ou girofle. La population autochtone devait non seulement cultiver leurs cultures dans les zones de montagne mais aussi faire face aux endroits les moins fertiles situés sur des zones raides ou plus hautes. Avec l'accroissement de la population, le nombre de bouche à nourrir augmente alors que les récoltes sont loin d'être suffisants. La population cultive même sur les versants supérieurs des montagnes. Et pour y parvenir, les paysans sont obligés de couper les arbres, de défricher. Ce qui provoque des glissements de terrains. S'ajoute une autre cause, la question de la pauvreté : certaines familles coupent les arbres de leurs champs ou de leurs terres pour des raisons d'argent ; soit pour la vente du bois, soit pour la construction d'une maison. Les familles les plus pauvres comptent beaucoup sur leurs terres pour réaliser l'éducation de leurs enfants en

vendant à la fois les récoltes et le bois. Ces ventes leurs permettent aussi de construire leur maison ou d'organiser le mariage de leurs filles.

L'agriculture est un secteur clé sur la croissance du pays car elle fournit presque la totalité des recettes des exportations. Néanmoins, le secteur agricole est confronté à de nombreux problèmes en l'occurrence la dégradation du sol. La détérioration du sol reste malheureusement continue dans le sens que l'abatage des arbres laisse la terre toute nue. Ce qui provoque de l'érosion ou des glissements de terrain.

Historiquement, selon le rapport du Ministère du Développement Rural, de la Pêche, de l'Artisanat et de l'Environnement de 2006 montre qu'entre 1974 et 1985 la forêt d'Anjouan s'est réduite de 5950 ha avec un taux de déboisement de 74 %, soit en passant de 6 800 ha à 874 %. Pour le FAO, dans son rapport de 2011 sur l'île d'Anjouan, la forêt restante est estimée à 436 ha. Par extension, le déboisement accéléré provoque l'assèchement des rivières notamment à Anjouan.

Tableau n° 22:L'historique de tarissement des rivières à Anjouan

| Dates | 1950 | 1980 | 1999 | 2017 |
|----------------------------|------|------------|------------|-------------|
| Réduction des cours d'eaux | 49 | Plus de 30 | Plus de 10 | Moins de 10 |

Source : (Infrastructure, eau et environnement : Etude d'Impact sur l'Environnement, 1999) et Auteur

Ce tableau n°22, montre l'assèchement des rivières d'Anjouan de 1950 jusqu'à 2017. Ce tarissement s'explique d'une part, avec le déboisement comme cause majeure du tarissement ou assèchement des rivières. Et d'autre part, ce tarissement est aussi causé par une diminution de l'infiltration des eaux de pluie. Ce qui entraîne un problème d'alimentation des réserves souterraines d'eau. En effet, les eaux des pluies s'infiltrent peu car elles ruissellent précipitamment vers la mer. Les rivières coulent pendant la période des pluies et elles se tarissent durant la saison sèche (Déboisement et tarissement des rivières à Anjouan, 2012).

L'un des problèmes environnementaux aux Comores est l'exploitation du sable de mer et des coraux. L'augmentation croissante sur les constructions des maisons en ciment est de plus en plus demander sur une population grandissante. Il existe quelques entreprises de concassage (action de concasser des roches, des grains de cailloux afin d'obtenir du sable moyen ou fin) notamment à la Grande Comore, à Anjouan ou à Mohéli. Mais le sable obtenu du concassage coûte plus chère, soit 75 000 Fc le camion contre 25 000 Fc pour le sable de mer. En effet, sur le même camion qui contient la même quantité de sable, il y a une

différence de 50 000 Fc entre le sable de mer et celui de concassage. Le chômage, la pauvreté et le manque d'activités génératrices de revenus pour les pauvres les poussent à l'extraction de sable mer. En effet, les personnes à faibles revenus veulent aussi construire des maisons à la fois pour eux et aussi pour leurs enfants.

Photo n° 4: Extraction de sable de plage, à côté du village de Mpouzini (Anjouan)

Vers Mpouzini : Le mauvais exemple



Source : (Anjouan/ Protection de l'environnement marin à Habomo, 2013) et Auteur

Cette photo n°4 montre l'extraction de sable sur le village de Mpouzini, le littoral ouest de la région de Mutsamudu. En effet, cette quantité de sable est placée à la vente. Elle est en libre-service à toute personne désirant l'acheter. Selon quelques témoignages des habitants, tous ces cailloux ont été couverts de sables. Mais l'extraction acharnée et continue du sable par les habitants de cette région, dans la longue durée, a fini par ressortir le socle ou de ne laisser que des cailloux de forme arrondie usés par l'action des eaux. L'activité de l'extraction de sable est très développée sur cette zone. De nombreuses familles font cette activité et la considère comme étant leur travail.

Chapitre 3 : Le défi de l'augmentation rapide de la population

3.1. Un doublement inquiétant

Tableau n° 23:Période du doublement de la population comorienne de 1966 à 2013

| Années | 1966 RGPH | 1991 RGPH | 2013 RGPH |
|-------------------|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Union des Comores | 212 298 | 446 817 | 744 959 |
| Période 1966-1991 | Doublement de la population en 25 ans | | |
| Période 1966-2013 | Triplement de la population en 47 ans | | |

Source : (RGPH 1966, 1980, 1991, 2003), (Union des Comores, 2009) et Auteur

Ce tableau n°23 indique que pendant la première période : la population comorienne a largement doublé en 25 ans, passant de 212 298 à 446 817 habitants durant la période 1966-1991. En multipliant par deux ce nombre (212 298) on obtient 424 596, alors que le RGPH de 1991 nous donne comme résultats 446 817. Ce qui donne un excédent de 22 221 personnes. Sur la seconde période, elle a abondamment triplé en 47 ans, passant de 212 298 à 744 959 habitants sur l'intervalle 1966-2013. En multipliant par trois ce nombre (212 298) on obtient 636 894 tandis que les estimations de 2013 donnent 744 959 habitants. Cela montre une hausse de 108 065 individus. Cette augmentation s'explique par le fort taux d'accroissement naturel : les taux de natalité restent élevés alors que les taux de mortalité baissent. En effet, les taux de natalité sont élevés parce que les femmes comoriennes ont beaucoup d'enfants. Par exemple, à Anjouan le nombre d'enfants par femme s'élève à 6 en moyenne par femme en 2003 contre 4,5 enfants par femme à la Grande-Comore pendant la même période. Les femmes se marient très jeunes dans les milieux ruraux et recourent rarement aux moyens de contraception. Dans la plupart des familles, les enfants ne sont pas considérés comme une charge : ils aident les parents aux champs et s'occupent des personnes âgées. La baisse des taux de mortalité s'explique surtout par les progrès de la médecine, de l'hygiène et par les campagnes de vaccination financées par l'Etat ou les organisations internationales telles que le PNUD ou OMS.

Face à cette croissance démographique galopante, les autorités et membres du gouvernement, la société civile, les organisations non gouvernementales ont tous proposé unanimement une stratégie de réduction des naissances. La moindre superficie de l'Union des Comores risque de ne pas être capable à supporter la charge de la pression démographique,

car il y aura autant de bouche à nourrir, à loger, à éduquer. Ce qui peut poser d'énormes problèmes économiques, sociaux, sanitaires ou scolaires.

3.1.1. Prise de conscience et politique de planification familiale

L'accroissement rapide de la population comorienne entre 1966 et 1980 a entraîné la prise de conscience des Autorités comoriennes de la nécessité de freiner le nombre de naissances (G. Donque, 1983). En effet, le projet : « santé de base » financé en partie par le FNUAP permet aux femmes qui le désirent un accès aux produits contraceptifs.

Dès le début des années 80 et à l'occasion de l'élaboration du plan intérimaire du développement économique et social, pendant la période 1983-1986, le gouvernement s'est engagé à accorder une grande priorité à toutes mesures destinées à réduire la croissance démographique jugée trop rapide pour les capacités de développement du pays en général, et sur les îles en particulier. En effet, 4 femmes/5 vivent en milieux ruraux selon les résultats de RGPH de 1980. C'est en 1987 que les Comores ont adopté un programme de santé maternelle, infantile et de planification familiale. Pour se faire, de nombreuses méthodes de planification familiales ont été mises en place. Les différentes méthodes pratiquées aux Comores ont été classées en deux catégories : les méthodes modernes et les méthodes traditionnelles.

- Pour les méthodes modernes de planification, elles concernent surtout :

La stérilisation féminine et masculine, la pilule, le dispositif intra-utérin, l'injection, les implants, le condom, le diaphragme etc. L'application de ces méthodes entraîne des difficultés diverses et d'une manière très contrastée d'une région à l'autre. Parce que les obstacles sont plus forts sur le milieu rural par rapport au milieu urbain. En effet, les femmes du milieu rural, comme celles de la région de Nyumakele, n'ont pas accès à ces méthodes. Cela s'explique, d'abord, par l'éloignement du service de planification situé à Mutsamudu. C'est la région la plus peuplée de l'archipel des Comores. Elle est aussi enclavée car certains villages ne sont même pas accessibles en voiture, notamment Wouzini. Ensuite, les moyens financiers pour l'acquisition des moyens contraceptifs restent élevés (12.500 à 25.000 FC) excepté le condom qui coûte moins cher. Cependant cela pose problème dans le milieu rural qui dit que « le condom c'est pour les Français ». Ce n'est pas facile de conscientiser ces habitants du milieu rural. Ceci s'explique, également par le faible taux de scolarisation des femmes ou l'abandon des études. En effet, ces problèmes sont causés par les mariages

précoce et les travaux des champs. Sur la zone urbaine, les femmes disent qu'elles ont des effets secondaires. Ces méthodes entraînent des maux de tête, des saignements, des douleurs musculaires etc. D'après nos enquêtes, la méthode la plus utilisée est le condom masculin.

- Quant aux méthodes traditionnelles de planification, les plus pratiquées sont

L'abstinence périodique et le retrait. Ces dernières sont les plus utilisées à la fois sur le milieu rural et urbain. Parce que les femmes les considèrent qu'elles n'ont pas des effets secondaires. Sur ces trois méthodes, le retrait s'avère être le plus utilisé par rapport aux deux autres. De plus les méthodes traditionnelles sont acceptables vis-à-vis de la religion musulmane, contrairement aux méthodes modernes. Il est à noter que les Comores est un archipel dont la population est à majorité musulmane. Ces méthodes qui relèvent de la modernité sont considérées comme antinaturelles et antisociales par les chefs religieux ou imams, dans un pays où les musulmans représentent plus de 98%. Ainsi, les comoriens plutôt conservateurs, la majorité ne pratiquent pas les méthodes de planification moderne.

3.2. Avantages et désavantages de la population urbaine et rurale

Dans cette perspective, nous avons deux endroits diamétralement opposés, le milieu rural et urbain. Ces deux parties se différencient car les Comores n'ont pas encore adopté un système d'aménagement du territoire. Aux Comores, il n'y a pas d'équilibre économique et social. Tout se concentre sur les grandes villes notamment les hôpitaux, l'administration et les grandes écoles. Les habitants des zones rurales sont obligés de se déplacer vers les villes. En effet, l'urbanisation des villes se fait au dépens de villages limitrophes (G. Donque, 1983).

- Les populations favorisées de la zone urbaine.

Les structures sanitaires des Comores sont surtout localisées dans les centres villes comme Moroni, capitale de l'Union des Comores ; Mutsamudu, le chef-lieu d'Anjouan et de Fomboni, la grande ville de Mohéli. Ces hôpitaux des centres villes bénéficient, presque de la majorité du personnel qualifié ainsi que des infrastructures sanitaires de base. Cette concentration ne favorise même pas la moitié de la population, car 69,5 % de celle-ci est rurale. Ce qui explique que cette proximité sanitaire est en faveur que de 30,5 % de la population des Comores. A côté de cette concentration sanitaire en milieu urbain, il y a aussi le coût du service qui est de plus en plus élevé, passant de 5.000 à 7.500FC pendant la période 1990-2003. Quant aux médicaments, les prix ont doublé à cause de la dévaluation du franc

comorien de 1994 et de l'ajustement structurel. Ce qui limite l'accès de la population urbaine, surtout les migrants. Toutefois, les mariages dans ces zones urbaines sont retardés. D'une part, ce retard se traduit par l'allongement des études par les femmes. Et d'autre part, l'enfant est considéré comme une charge. Ceci explique la chute de l'indice synthétique de fécondité, passant de 8,3 à 6,3 pour mille pendant la période 1991-2003. Ce qui est remarquable dans la zone urbaine par rapport à la contraception : les femmes urbaines ont facilement l'accès des produits contraceptifs car elles sont beaucoup plus éduquées par rapport à celles des milieux ruraux.

- Les populations défavorisées du milieu rural.

Les populations défavorisées du milieu rural, en particulier, n'ont pas accès à des services de santé de qualité. La faible disponibilité de ce service s'explique par la défaillance des structures périphériques, liées à l'insuffisance du personnel qualifié. On y retrouve presque exclusivement des infirmiers, de l'assistance médicale, à la vétusté des bâtiments et à l'insuffisance des matériaux adéquats. Ainsi, les populations sont obligées de se rendre dans les structures de santé plus éloignées qui ne disposent, non plus, de service de qualité répondant aux besoins nécessaires. Ce qui explique l'augmentation des frais supplémentaires limitant l'accessibilité des pauvres aux soins de santé.

Dans cette structure, les insuffisances du côté de l'offre et le faible taux d'utilisation des services de santé ruraux s'expliquent par le faible intérêt que manifestent les ménages ruraux. Les coûts des services représentent un obstacle pour les femmes à faible revenus et aux grossesses répétées. En effet, pour accoucher d'un enfant à l'hôpital, il faut payer 50.000FC (100 euros) ou en cas de complications, il faut payer au moins le double. Il faut souligner qu'à l'hôpital, chaque consultation est payante. Alors que les ménages ruraux sont assujettis à une seule activité. Cependant, la sorcellerie et la superstition se présentent comme l'ultime recours des ménages ruraux. Ces croyances constituent l'une des causes de la non fréquentation des services sanitaires par les femmes enceintes, surtout en milieu rural.

Les moyens de planification mis en œuvre aux Comores depuis 1987 n'ont pas réussi à atteindre leur objectif, tel que la réduction des naissances dans l'ensemble de l'Union des Comores. Toutefois les milieux urbains ne connaissent pas les mêmes échecs, et sont de plus en plus favorisés sur le développement sanitaire.

3.3. Résultats mitigés des programmes de santé

Il faut souligner que malgré les efforts entrepris face à la réduction des naissances, certains programmes n'ont pas atteint leurs objectifs tels que :

- Le programme de santé maternelle, infantile et de planification familiale en vue de sauvegarder la santé de la mère et de l'enfant (1987-1994).
- Le projet information, éducation et communication (IEC) pour sensibiliser les responsables politiques, les autorités religieuses et l'ensemble de la population, aux problèmes d'espacement des naissances, pour améliorer la santé de la mère et l'enfant (1987-1994).
- Le sous-programme développement de la santé de la production (1996-2001) dont les principales composantes sont : la maternité sans risque, la planification familiale, les maladies sexuellement transmissibles, la santé sexuelle et reproductive des adolescents et la prise en charge des complications liées à l'avortement.

Les contraintes liées à la réalisation de ces objectifs sont d'ordres multiples :

- L'insuffisance de personnels de santé qualifiés malgré une nette amélioration.
- La faiblesse de l'implication des médias publics, privés ou communautaires dans l'effort de sensibiliser le public.
- La démotivation du personnel en raison du non-paiement régulier des salaires.
- La faiblesse des capacités institutionnelles pour la gestion des programmes.

A ces contraintes, il faut ajouter la défaillance de qualité des soins et des moyens de planification mis en œuvre dans les milieux ruraux. L'échec des programmes peut aussi s'expliquer par des faits culturels de la société. A cela j'ajoute le fait que le recensement de 1980 révèle que 4 femmes/ 5 vivent en milieu rural. Dans le même temps, le taux de scolarisation des filles entre 6 et 14 ans est de 34,5 % (RGPH 1980). La faible scolarisation et le nombre élevé des femmes en milieu rural expliquent l'échec des programmes de réduction de naissances mis en place depuis les années 1980.

De la période du doublement de la population comorienne (1980), au recensement de 2003 jusqu'en 2017, les conditions du freinage de la population comorienne sont défavorables :

- Le niveau d'éducation des femmes des milieux ruraux est de plus en plus faible.
- La mortalité baisse alors que la natalité augmente, ce qui explique l'accroissement rapide de la population et l'arrivée d'un grand nombre de jeunes à l'âge du mariage.

La densité de la population des îles est inégalement répartie. En effet, Anjouan est l'île la plus densément peuplée. Sur la presqu'île de Nioumakélé les densités dépassent les 1000 hab. au kilomètre carré cultivable » (Thèse de Soiffaouiddine SIDI, 2011) et où les ménages sont généralement tributaires d'une seule activité (ou culture). A long terme, la situation des Comores paraît préoccupante : si la densité moyenne des quatre îles serait de plus de 1000 habitants par km² cultivable, il sera physiquement difficile à l'archipel de supporter une telle charge, la population sera obligatoirement limitée. Cette limitation se fera soit volontairement par la limitation des naissances (emploi de la contraception), soit involontairement par l'augmentation de la mortalité (famines, maladies, dégradation des conditions de vie liée au surpeuplement) (G. Donque, 1983).

3.3.1. Comportement sociétal

La pression démographique aux Comores est un paramètre complexe qui se rapporte aux divers aspects de la vie sociale des individus. Cette croissance rapide de la population est favorisée, entre autre, par la civilisation bantoue et africaine et surtout arabo-musulmane. Par ailleurs, l'encadrement familial fait par la Diaspora comorienne constitue un facteur d'appui vis-à-vis de l'évolution démographique. Rappelons que le peuplement de l'archipel des Comores s'est produit à partir des rives africaines et asiatiques de l'océan Indien. Les premiers habitants sont les Bantous : ils ont créé une société proprement africaine matrilinéaire. Puis les commerçants venus de la péninsule arabique et du golfe Persique dès le IX siècle. A partir du XIII siècle une dynastie arabo-persane s'installe dans l'archipel où les commerçants imposent le système de sultanat et la religion musulmane. Ensuite les portugais entre 1500 et 1505, puis les français en 1529.

Les Comores sont vues comme une société favorisant l'enfance. La civilisation comorienne est essentiellement fondée sur la civilisation arabo-musulmane et africaine. La civilisation arabo-musulmane encourage, l'intervention des chefs religieux, les naissances et l'augmentation des enfants. En effet, cette civilisation garde la conception ancienne selon laquelle, il faut faire beaucoup d'enfants afin d'assurer la propagation de l'Islam. Ce dernier est l'unique religion des Comores, la croyance en un seul Dieu. C'est un islam de tendance

Sunnite et de rite Chafite. Il conditionne la vie quotidienne par l'appel aux cinq prières fixées à des moments bien déterminés : à l'aube, à midi, à 15 heures, à 18 heures et à 19 heures. Le Ramadan, l'Aumône, le Pèlerinage à la Mecque sont parmi les piliers de l'islam. Toutefois, il y a l'apparition de certaines religions comme les témoins de Jéhovah, le Christianisme mais de façon embryonnaire, car elles ne sont ni reconnues par l'Etat ni par la société.

Cependant, les chefs religieux montrent que l'enfant est un don de Dieu. Nous ne créons pas la vie, c'est Dieu qui le fait. Nous pouvons participer, en tant que mère ou père, à donner naissance, mais cet enfant est un don de notre Créateur. La vie humaine est sacrée et doit être traitée avec respect de son début à sa fin. Les discours très pointus en faveur des naissances et des enfants, soulignent qu'avec l'avenir des enfants, se joue aussi celui de l'humanité toute entière. Les musulmans doivent unir leurs efforts, en rappelant la dignité de tout être humain dont l'existence est voulue par Dieu. En dénonçant sans relâche tout ce qui dégrade l'enfant et en luttant tous, contre les « structures du péché » autrement dit, les moyens contraceptifs. Pour cela, la coopération au service des enfants se poursuivra et même se développera, fournissant par-là à l'humanité d'aujourd'hui, une des preuves du caractère bienfaisant de la religion pour toute la communauté humaine. Les chefs religieux tiennent des discours qui défient les moyens contraceptifs, considérés comme antisociaux et religieux. Ils considèrent que l'enfant est non seulement une bénédiction de Dieu mais surtout la garantie des vieux jours.

Le mariage fait partie du plan de Dieu. Les membres de la famille peuvent être ensemble à jamais car de bonnes alliances se forment et fortifient les liens des personnes, les collectivités et le territoire tout entier. Les membres de la famille se sentent responsables. En effet, la société comorienne est une société très normative et solidaire, la famille s'entre-aide et vit solidiairement.

Les chefs religieux pensent que les droits fondamentaux des enfants sont imprescriptibles à la vie. Ils ont aussi le droit d'être accueillis au sein d'une famille naturelle et stable. Ils ont également le droit d'être nourris, vêtus et protégés. Ils ont, en outre le droit d'être éduqués pour que se développent en eux et, plus tard, toutes leurs capacités. Dans cette perspective, les enfants ont le droit d'être soignés s'ils tombent malades ou s'ils sont victimes d'accidents. La vie des enfants, comme celle de tout être humain, est sacrée. Les efforts financiers fournis par les membres de la famille facilitent la vie familiale. Cette conception religieuse est devenue un vecteur pour l'augmentation rapide de la population. Toutefois,

certains enfants sont victimes et astreints à des travaux pénibles qui compromettent leur développement physique, psychologique, les empêchent d'aller à l'école et de recevoir l'instruction à laquelle ils ont droit. Cela s'explique par le fait que les enfants, surtout ceux qui ont migré vers la capitale, travaillent dans des maisons aisées ou vendent des clarinettes à proximité des établissements scolaires, car ils viennent des familles démunies. Souvent, les familles aisées vont en milieu rural pour chercher des enfants domestiques. Quelque fois les jeunes filles domestiques se trouvent victimes d'abus sexuels dans ces maisons d'accueil.

Les enfants bénéficient aux différents moments de leur vie de la protection de la part de leurs parents, de leur famille et de toute la société.

3.3.2. Les contrastes à l'exemple d'Anjouan, Mohéli et Grande Comore

Tableau n° 24:Population essentiellement rurale (63,7 % en 2017)

| Iles Comores | Superficie | Population En 2013 | Taux d'urbanisation en % | |
|---------------|----------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| | | | 2003 | 2017 (estimations) |
| Mohéli | 211 km ² | 52 032 | 54,8 % | 60 % |
| Anjouan | 424 km ² | 308 473 | 28,8 % | 33 % |
| Grande Comore | 1025 km ² | 384 454 | 24,1 % | 30 % |

Source : RGPH 2003 et Auteur

Ce tableau n°24 indique qu'aux Comores, la démographie est inégalement répartie. Avec 27,9 % de la population urbaine en 2003, la population urbaine a augmenté passant de 128 533 en 1991 à 160 962 en 2003 (Union des Comores, 2003). Ceci représente un accroissement de plus de 25% sur cet intervalle ou un taux d'urbanisation annuel de 1,9 %. Mohéli est l'île la plus urbanisée avec plus de 54,8 % ; tandis qu'Anjouan et Grande Comore sont moins urbanisées, respectivement 28,6 % et 24,1 %. En effet, Mohéli est l'île la plus petite et moins peuplée mais elle est la plus urbanisée. Pour Anjouan, elle est la seconde en superficie et en population. Elle est aussi la seconde île sur l'urbanisation mais aussi l'île la plus densément peuplée. Quant à la Grande Comore, elle est la plus peuplée et la plus grande en superficie mais c'est l'île la moins urbanisée.

Il est à noter que certaines villes, en l'occurrence les chefs-lieux des îles, sont constituées sous forme macrocéphalie, espace largement dominé par un pôle unique, à l'exemple de Moroni, Mutsamudu ou Fomboni.

A propos de Moroni (Grande Comore), la ville située dans la région de Bambao, elle est la capitale de l'Union des Comores et de l'île de Ngazidja. Avec 60 000 habitants en 2013, Moroni connaît un développement urbain trop rapide. C'est une ville macrocéphalie. Il y a une prolifération des bâtiments administratifs. A l'origine, en 1880, c'était une petite ville de 2 000 habitants. Cependant, Moroni a pris un tournant décisif après la décision de l'Assemblée territoriale en 1958 de transférer la capitale de Dzaoudzi à Moroni. En comparant son évolution dans l'espace, elle avait 10 hectares en 1880 alors qu'actuellement elle a 400 hectares.

Quant à Mutsamudu (Anjouan), située sur la baie d'Anjouan entre la ville de Mirontsy à l'Est et le village de Pajé vers l'Ouest. C'est la capitale de l'île d'Anjouan et aussi la capitale économique de l'Union des Comores. Elle occupe le plus grand port du territoire des Comores. C'est une ville champignon où tout se concentre. De nombreuses personnes viennent chaque jour à Mutsamudu pour des raisons : économiques, administratives, médicales, éducatives et surtout professionnelles. Par ailleurs, la population anjouanaise est essentiellement rurale (70 % en 2003). Il y a des forts taux de croissance dans les régions rurales à l'exemple de Moya, située au Sud-est de l'île d'Anjouan. Contrairement aux régions périurbaines comme le village de Mirontsy où on assiste à une régulation des naissances.

Tableau n° 25:Les contrastes de l'exemple de Mirontsy et Moya à Anjouan

| Anjouan | Population annuelle | | Taux d'accroissement | |
|----------|---------------------|------|----------------------|-----------|
| | 1991 | 2003 | 1980-1991 | 1991-2003 |
| Mirontsy | 7126 | 8789 | 3,6 | 2,1 |
| Moya | 4683 | 8349 | 3,6 | 3,2 |

Source : Auteur

Ce tableau n° 25 indique une forte opposition entre les deux villages. Pendant la période 1980-2003, le taux d'accroissement sur les deux villages était le même, soit 3,6 %. Toutefois, de 1991 à 2003, nous observons une différence entre Mirontsy et Moya,

respectivement : 2,1 et 3,2 %. On constate une régulation des naissances sur le village de Mirontsy, situé à proximité de la capitale Mutsamudu. Sa population, sur l'intervalle 1991-2003 est passée de 7126 à 8789 hab, une augmentation de 1663 hab. en 12 ans. Alors que sur le même intervalle, la population de Moya (situé au Sud-est de l'île) est passée de 4684 à 8349 hab une augmentation de 3666 hab. En 12 ans, le village de Moya a donné un surplus de 2003 personnes par rapport à celui de Mirontsy. Ainsi, la croissance de la population de Moya reste encore très forte. Celà s'explique sur le fait que Mirontsy subit les influences de la Capitale, alors que Moya est influencé par le milieu rural. Toutefois, les contrastes de l'accroissement de la population, plus élevé sur le milieu rural par rapport au milieu urbain, s'expliquent par l'existence d'une pauvreté massive sur ces zones bucoliques.

Pour sa part, Fomboni, la capitale de l'île de Mohéli, située au bord de la mer, est limitée à l'Est par Bangoma et à l'Ouest par Bbatsé. Selon les estimations de 2010, elle compte plus de 17 000 habitants. C'est aussi la troisième plus grande ville de l'Union des Comores. Mohéli est la plus petite et la plus pauvre des îles Comores, la majorité de la population vit dans la zone urbaine. Fomboni semble être oubliée de la scène politique comorienne. En effet, les équipements publics sont très souvent vieux. C'est un chef-lieu qui demeure en marge par rapport à Moroni ou Mutsamudu. Moroni occupe la capitale administrative et Anjouan celle de l'économie. Ce qui explique le fait que de nombreux mohéliens résident à la Grande Comore pour des raisons professionnelles.

3.4. Les manifestations socio-spatiales de la pauvreté

3.4.1. L'approche de la pauvreté

Une personne en situation de pauvreté ne dispose pas des ressources matérielles suffisantes, avec le manque d'argent, et vit dans des conditions qui ne lui permettent pas de vivre correctement selon les droits fondamentaux et vitaux de la personne humaine et qui la condamne à survivre péniblement au jour le jour [www.toupie.org/Dictionnaire/Pauvrete.htm, Consulté le 16/07/2017]. A cet égard, deux types de pauvreté se dessinent : la pauvreté absolue et la pauvreté relative. En effet, pour « *la pauvreté absolue est la situation des personnes qui ne disposent pas de la quantité minimale de biens et services permettant une vie normale* ». Quant à la pauvreté relative, elle « *s'établit par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. On détermine d'abord le revenu médian, revenu qui partage la population en deux parties égales* ». [www.toupie.org/Dictionnaire/Pauvrete.htm, Consulté le 16/07/2017].

- Pour l'OCDE, il y a cinq mesures importantes de la pauvreté, qui de fait, révoquent au manque de diverses formes de capacité notamment :
 - ✓ Capacité économique : elle se définit par le revenu, les moyens de subsistance et un travail décent.
 - ✓ Capacité humaine : elle se détermine par la santé et l'éducation.
 - ✓ Capacité politique : elle pointe du doigt les moyens d'action, droits, possibilité de s'exprimer en tant que citoyen.
 - ✓ Capacité socioculturelle : elle se base sur le statut social de la personne et sa dignité.
 - ✓ Capacité défensive : elle recadre l'insécurité, le risque et la vulnérabilité (Revue de l'OCDE sur le développement, 2003).
- Pour la Revue internationale des sciences sociales (Wagle Udaya, 2002), il montre qu'il y a trois critères de la définition et de la mesure de la pauvreté à savoir le bien être, la capacité et l'exclusion sociale.

D'abord, le bien-être³ économique est une approche défendue exclusivement par les économistes et s'appuie sur le revenu, la consommation et la qualité de vie. Mais la pauvreté peut être aussi liée au manque de capacités individuelles comme l'éducation ou la santé car il y a un système d'obstacle vis-à-vis de la personne concernée de jouir d'une qualité de vie indispensable. Selon Udaya, les sociologues et anthropologues se sont concentrés sur les facteurs sociaux, comportementaux et politiques de la qualité de vie. Au niveau le plus bas du bien-être économique, il y a la pauvreté absolue qui se traduit par une absence de moyens essentiels de survie. Dans cette optique, les personnes non pauvres sont ceux qui échappent à la misère absolue. Tandis que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définissent le seuil de pauvreté à un dollar de revenu par jour. Pour l'Organisation Internationale du Travail (OIT), elle définit le seuil de pauvreté sur un cadre des besoins minimaux de nourriture, logement, vêtements et services essentiels comme le transport, assainissement, santé et éducation. Par extension, la pauvreté ne dépend pas uniquement du revenu que l'on a mais aussi du revenu dont disposent les autres membres de la société (GALBRAITH, J. 1964). C'est une approche qui met en évidence les sociétés où il y a plus d'activité, d'emploi et de circulation de biens et de personnes. Parmi les indicateurs de bien-être économique figure celui de la pauvreté relative,

³ Selon (Wagle Udaya Revue internationale des sciences sociales, 2002) « La notion de bien-être individuel correspond à une forme plus élaborée de consommation. Reprenant le concept de bien collectif, elle y inclut les biens de consommation tels que nourriture, vêtements et logement, ainsi que les biens autres que les biens de consommation tels que la détente et les loisirs, qui sont également essentiels au bien-être humain » (Hagenaars, 1991).

elle s'exprime en termes de revenu, de consommation ou de qualité de vie. Les gens sont considérés comme pauvres lorsqu'ils n'arrivent pas à atteindre certain niveau de revenu moyen ou médian d'une société donnée (Wagle Udaya Revue internationale des sciences sociales, 2002).

Ensuite, la capacité est une conception de la pauvreté qui tend à prendre en compte les facteurs qui empêchent les personnes de jouir d'un bien être humain suffisant. Les capacités d'une personne notamment l'éducation, la santé par exemple ont des effets importants sur son bien-être. En effet, le niveau de formation, le capital social d'une personne permettent un développement de sa capacité de produire les revenus nécessaires à l'augmentation de la consommation de biens et services (Wagle Udaya Revue internationale des sciences sociales, 2002).

Enfin l'exclusion sociale se définit comme : « Le processus par lequel des individus ou des groupes sont entièrement ou partiellement exclus d'une pleine participation à la société dans laquelle ils vivent » (Fondation européenne, 1995, p. 113). Dans ce cas, certaines personnes peuvent être pauvres bien qu'elles disposent d'un revenu suffisant ou des moyens de survie suffisants. C'est le fait de posséder ou d'avoir une consommation adéquate en alimentation, un bon logement et des vêtements. Situation similaire pour des personnes qui sont capables de fonctionner d'une manière ou d'une autre mais elles sont pauvres car elles sont exclues socialement.

Par ailleurs, selon Wagle Udaya Revue internationale des sciences sociales, 2002), d'autre types de pauvreté existent notamment la pauvreté cumulative et la pauvreté sélective. Dans un premier temps, la pauvreté cumulative associe la pauvreté monétaire qui se traduit par les mauvaises conditions de vie et sentiment aigu de ne pas pouvoir faire face aux difficultés de l'existence. Dans un second temps, la pauvreté sélective est celle de populations qui ne s'estiment pas pauvres alors qu'elles ont des conditions d'existence généralement défavorables (Strobel, 1996).

- Pour Antoine Sondag, selon lui : « Nos sociétés modernes ont les moyens d'éradiquer

la pauvreté, à court terme dans les pays industrialisés, et à moyen terme sur la planète entière. Nous en avons les capacités financières, les moyens techniques et le savoir-faire, mais il nous manque la volonté politique » (Antoine Sondag, 2005). A côté de cette capacité financière, technique et le savoir-faire que la société moderne dispose mais qui ne fait rien pour éradiquer

la pauvreté, il y a l'apparition d'obstacles culturels qui empêchent de lutter contre la pauvreté. En effet, ces malchances se subdivisent en deux catégories : d'une part, la pauvreté est vue comme fatalité, il y aura toujours des pauvres ; et d'autre part, la pauvreté disparaîtra d'elle-même, la surabondance financière et économique viendra forcément pour mettre fin à la pauvreté. Cependant être pauvre, c'est aussi vivre dans la peur en permanence. Les personnes pauvres vivent dans la honte, l'attente et dans l'absurdité. Etre pauvre amène les personnes concernées à être dans une vie rétrécie (Antoine Sondag, 2005).

- Pour les institutions comme le PNUD ou la Banque Mondiale :

Le PNUD déclare ainsi que « la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel, mais un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées ». De même, la Banque Mondiale affirme que la pauvreté a des « dimensions multiples », de « nombreuses facettes » et qu'elle est « la résultante de processus économiques, politiques et sociaux interagissant dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres ». Selon le PNUD, il y a trois types de pauvreté. Un encadré définit spécifiquement l'« extrême pauvreté », la « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine ». Ainsi, « une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels, habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux. Une personne vit dans la pauvreté générale si, elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires tels que l'habillement, l'énergie et le logement. La pauvreté humaine, quant à elle, est présentée comme l'absence des capacités humaines de bases : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée. Le PNUD montre que les trois possibilités essentielles sont celles de vivre longtemps, en bonne santé, d'acquérir des connaissances et un savoir. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur le fait que la pauvreté est un phénomène complexe, pluridimensionnel. Ne pouvant être réduit à sa simple expression monétaire c'est-à-dire à un niveau insuffisant de ressources économiques pour vivre de façon décente, et de pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes. C'est par rapport au développement humain que la pauvreté est définie. La pauvreté signifie la négation des opportunités et perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, à savoir une longue vie, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, le respect de soi et d'autrui.

3.4.2. Les multiples facettes de la pauvreté

L'augmentation rapide de la population à Anjouan entraîne d'importantes conséquences, comme la pauvreté. La manifestation de la pauvreté sur le territoire des Comores est relativement récente et semble avoir pris sa source au milieu des années 1980. La population s'appauvrit de jour en jour. Si l'on se réfère à l'évolution du revenu réel par tête d'habitant, celui-ci continue de baisser de façon régulière depuis 1985 de l'ordre de 1 à 2 % par an.

Malgré une importante aide extérieure de l'ordre de 100 Dollars par habitant au cours de la période 1980-1997, la croissance économique est restée en dessous de l'accroissement de la population, respectivement 1,2 % contre 3 % par an. Cette situation montre la montée régulière de la pauvreté. D'après l'enquête faite en 2008 par le Gouvernement de l'Union des Comores et le PNUD, la consommation des ménages confirme cette dégradation du niveau de vie, et l'on estime à 51 % le nombre des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Cette montée de pauvreté est de deux ordres. La première est d'ordre structurel et résulte d'une croissance insuffisante de la production intérieure liée à la stratégie de développement adoptée après l'indépendance (1975). Mais également aux multiples défaillances dans la mise en œuvre des politiques macro-économiques appropriées qui ont conduit, à une baisse cumulative et généralisée de l'activité économique et du revenu par tête. La deuxième est de nature conjoncturelle qui provient de phénomènes exogènes comme la chute du cours des produits d'exportation, des mesures d'ajustements internes comme la réforme administrative avec les licenciements induits, également de la dévaluation du franc comorien par rapport au franc français de 1994 qui a entraîné, une baisse du niveau de revenu relatif de ceux qui n'ont aucun lien avec l'extérieur, soit par l'exportation ou par les transferts importants de la Diaspora comorienne de France. Dans ces circonstances sociales et économiques, la pauvreté est une préoccupation nouvelle, en plus des dimensions macro-économiques et du maintien des équilibres budgétaires. Elle est en partie la genèse des turbulences d'ordre politique qui remettent en cause les fondements de la nation depuis 1997. Face à cette situation, les nouvelles réflexions sur les possibilités du développement susceptible d'engendrer une croissance soutenue, une amélioration des conditions sociales et des niveaux de vie intègrent la lutte ou l'atténuation de la pauvreté comme objectif fondamental.

C'est dans ce contexte que le gouvernement comorien avec l'appui du PNUD et de la Banque Mondiale a initié un cadre de soutien à la formulation d'une stratégie nationale

d'élimination de la pauvreté. D'abord, il convient de mieux appréhender ce phénomène de pauvreté et de mener en conséquence des activités génératrices des revenus pour les familles démunies. Ensuite, il faut mettre en place des programmes mieux ciblés et mieux intégrés aux contenus des politiques économiques, et développer le capital humain sur la préservation de l'environnement naturel et de la réduction de la croissance démographique.

Pour atteindre ces objectifs aux Comores, la première enquête statistique réalisée auprès des ménages date de 1966 et portait principalement sur la consommation et la production vivrière. La deuxième est le recensement de la population et de l'habitat de 1980 et principalement de celui de 1991, qui a d'une manière inhabituelle intégré plusieurs types d'informations pouvant aider à cerner la pauvreté. Elle n'a pas permis de déterminer avec certitude le seuil de pauvreté. Cependant en 1995, sur un financement du gouvernement comorien, avec l'assistance du PNUD et de la Banque Mondiale, une enquête exploratoire dite budget-consommation a été réalisée sur les trois îles formant l'archipel des Comores.

Tableau n° 26: Catégorie des ménages aux Comores

| Catégories de ménages | Niveau moyen de dépenses de consommation en FC/mois | Pourcentage(%) |
|-----------------------|---|----------------|
| Les plus riches | 337.859 | 10% |
| Les riches | 204.557 | 15% |
| Les revenus moyens | 153.105 | 25% |
| Les pauvres | 101.178 | 30% |
| Les plus pauvres | 51.198 | 20% |

Source : PNUD et Gouvernement comorien « Développement Humain Durable et Elimination de la pauvreté : Elément pour une stratégie nationale », 1997, Edition Frison Roche, Paris, page 18-19.

Ce tableau n°26 montre les inégalités socio-économiques des ménages. Les comoriens les plus riches représentent 10% et consomment 337.859 FC /mois alors que les plus pauvres s'élèvent à 20% et utilisent 51 198 FC/mois. On observe que le niveau de vie des plus riches est six fois plus élevé que celui des pauvres. Ceci s'explique par la faiblesse et l'absence de diversification de l'économie, mais surtout de la forte concentration d'une grande partie du patrimoine aux mains d'un petit nombre de familles. Les ménages moyens consomment 153.105 FC/mois et représentent 25%. Ceci montre que ¼ de la population consomme moins

de la moitié par rapport aux ménages les plus riches, et que cette consommation est trois fois plus élevé que les ménages des plus pauvres, d'où les fortes inégalités sociales.

La pauvreté est présente, à des degrés divers, sur le territoire des Comores et d'une manière très contrastée d'un village à un autre. Elle sévit plus particulièrement dans le milieu rural avec une incidence de plus de 67,3 % et où les ménages sont généralement tributaires d'une seule activité ou culture. Néanmoins, la pauvreté affecte moins les ménages qui se consacrent à la polyculture, à l'élevage, à la pêche et aux activités de commercialisation. Les paysans sans terre ou les métayers représentent 20 % des ménages selon le recensement de 1991, forment la catégorie de la population la plus vulnérable du territoire des Comores.

Tableau n° 27:Incidence de la pauvreté dans la population

| Pays | | Milieu urbain | Milieu rural | Ensemble |
|---------|-------------------|---------------|--------------|----------|
| Comores | Indice% | 51,1 | 67,3 | 59,2 |
| | Nombre de pauvres | 33931 | 95234 | 129165 |
| | Population | 64400 | 141528 | 205928 |

Source : Développement Humain Durable et Elimination de la pauvreté : élément pour une stratégie nationale, 1997, PNUD, Moroni, 64p.

Ce tableau n°27 montre que la pauvreté touche beaucoup plus le milieu rural par rapport au milieu urbain, respectivement 67,3 contre 51,1% de la population. Ceci s'explique sur le fait que les ménages ruraux sont dépendants d'une seule activité (ou culture), alors que ceux de la zone urbaine profitent de plusieurs activités telles que la pêche, le commerce, le secteur informel (petits métiers). La population pauvre des Comores est estimée à 59,2%, soit la majorité de la population de l'Union des Comores.

L'île d'Anjouan est la plus pauvre avec un faible niveau de développement humain, soit 0,356 à Anjouan contre 0,494 à Mohéli et 0,468 à la Grande-Comore. Elle se caractérise par une forte densité de la population, une forte incidence de la pauvreté et un taux de fécondité élevé. Les problèmes environnementaux sont particulièrement sévères par suite d'érosion des bassins versants, en plus des problèmes d'alimentation en eau potable.

Tableau n° 28: Indicateur sociaux : emploi, éducation et logement aux Comores

| Indicateurs sociaux | Comores |
|---|---------|
| Emploi | - |
| % d'adulte travaillant dans le secteur privé | 6,7 |
| % de travailleurs adultes indépendants | 32,5 |
| Education | - |
| Taux brut de scolarisation primaire % | 70,6 |
| % des filles dans l'enseignement primaire | 45 |
| Logement | - |
| % de ménages disposant d'eau potable | 80,3 |
| % de ménages propriétaires de leur habitation | 93,1 |

Source : Recensement 1991, Gouvernement des Comores. Statistiques du Ministère de l'Education, 1996.

Ce tableau n°28 montre que l'emploi des adultes est précaire, car 32,5% n'ont pas d'emploi stable et le chômage gagne de plus en plus du terrain. Le taux de scolarisation dépasse 70 % mais le pourcentage des filles (45%) reste encore faible, surtout dans les milieux ruraux. Pour le logement, plus de 93% des familles sont propriétaires de leur habitation. Ces approches de la pauvreté ne suffisent pas pour avoir la mesure exacte de celle-ci dans toutes ses dimensions aux Comores. Bien qu'elles mettent en valeur une dimension importante de la pauvreté, la situation est complexe dans ce contexte comorien. Mais les manifestations extrêmes de pauvreté (sans abri, famine) sont très rares et si, elles existent, elles se limitent à quelques poches de dimension réduite. « Un certain nombre d'éléments se conjuguent au sein de la société comorienne pour protéger les plus pauvres et les plus vulnérables de ses membres. Dans sa logique, la structure sociale qui correspond sur le plan opérationnel à une structure de décision, est très présente et basée sur les obligations des personnes vis-à-vis de la communauté. C'est une piste de réflexion à explorer par un système d'information spécifique qui se situe à deux niveaux de décisions : la famille et le village. D'abord la famille, étant donné que le mode d'héritage matrilinéaire et les responsabilités sont

assumées par les femmes. Les membres de la famille en situation de besoin ont le droit de demander secours à leurs parents qui sont obligés d'y répondre. Un système particulièrement efficace pour protéger les mères célibataires et d'une manière générale les femmes non mariées en situation d'extrême pauvreté. Ensuite, le village, au sein duquel des liens étroits existent. Ces liens sont soutenus par les obligations religieuses, les rôles familiaux traditionnels et l'interdépendance habituelle aux petites communautés. Ces liens subsistent quand les membres du village voyagent à l'étranger et les envois des fonds constituant une source très importante de capitaux et une sécurité contre l'adversité. Ces fonds sont destinés non seulement à la famille de l'émigré, mais souvent aussi à la collectivité villageoise : associations religieuses et comités de développement religieux.

Le capital social comme système de valeurs traditionnelles aux Comores constitue un filet de sécurité pour protéger les plus pauvres et constitue en même temps, une contrainte au développement. L'influence que la tradition confère dans la société villageoise par exemple, n'encourage pas les innovations, ni les idées nouvelles dans les domaines sectoriels.

3.4.3. Etat de lieu de la pauvreté sur le genre

Tableau n° 29:Taux de chômage par sexe

| Ile | Masculin | Féminin | Ensemble |
|-------------------|----------|---------|----------|
| Mohéli | 14,7 | 32 | 19,9 |
| Anjouan | 12,4 | 15,6 | 13,5 |
| Grande Comore | 11,3 | 19,2 | 14,2 |
| Union des Comores | 11,9 | 18,5 | 14,3 |
| Urbain | 13,1 | 24,5 | 17 |
| Rural | 11,4 | 16,3 | 13,2 |

Source : RGPH 2003.

Selon le tableau n °29 : le taux de chômage global s'élève à 14,3 % en 2003. Au sein de l'Union des Comores, la population féminine est la plus touchée par le chômage, soit 18,5 % pour les femmes contre 11,9 % celui des hommes. Au niveau des îles, le chômage se distingue d'une île à l'autre, c'est à Mohéli que la population féminine est la plus touchée avec un impact qui s'élève 32 %, suivit par la Grande Comore (19,2%) et enfin Anjouan avec 15,6 %. En effet, cette différence découle du fait que Mohéli est l'île la plus défavorisée en termes d'infrastructures étatiques, d'emploi et d'activité génératrice d'emploi. Cette île dépend en quasi-totalité du pouvoir central, Moroni. Les mohéliens migrent de plus en plus

vers l'île de la Grande Comore. C'est surtout pour des raisons professionnelles, de santé ou éducatives que les mohéliens partent à la Grande Comore. Tout est concentré à la Grande Comore, capitale de l'Union des Comores depuis 1958 et aussi l'île où il y a le plus de migrants en France. En effet, avec le système matrilinéaire ancré sur la culture comorienne, les femmes gardent la maison parentale et s'occupent des parents. Dans ce cas, les membres de la famille qui résident en France ont l'obligation morale, familiale ou sociale de s'occuper des parents via les transferts d'argent. Ce qui explique le fait que, pour les familles ou les maisons dont les parents sont toujours vivants, les femmes restent à la maison pour prendre en charge les parents. Le taux de chômage des femmes est non seulement une question de manque d'emploi mais surtout un problème d'assistanat. Les femmes ont des revenus mensuels qui viennent de la diaspora comorienne de France. Pour l'île d'Anjouan, le taux de chômage concerne 15,6 % des femmes. C'est le taux le plus bas des îles Comores. Comme les autres îles de l'archipel des Comores, elle est aussi une société matrilinéaire. Mais la différence s'explique sur les départs massifs des femmes vers l'île de Mayotte, notamment les femmes instruites. C'est un phénomène qui contribue à la réduction du chômage. L'une des conséquences directes de cette migration féminine accrue : c'est le développement de la polyandrie. Autrement dit, de nombreuses femmes ont à la fois deux maris, un à Anjouan et l'autre à Mayotte.

Actuellement, le niveau du chômage est très élevé. L'enquête réalisée sur les ménages en 2014, 18 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1,9 dollar par habitant et par jour. Le seuil international de pauvreté a été exprimé en parité du pouvoir d'achat pour l'année 2011. En effet, les estimations les plus courantes montrent qu'en 2012, il y a eu près de 32 % des enfants de moins de 5 ans qui souffraient de la mal nutrition chronique. L'une des conséquences de cette mauvaise alimentation est la question du retard de croissance chez ces enfants. Ceci montre des faiblesses énormes vis-à-vis de leur constitution physique et de la bonne formation de leurs facultés. Ces problèmes sont très fréquents dans le milieu rural [www.banquemoniale.org/fr/country/comoros/overview, consulté le 22/07/2017].

Tableau n° 30: Profession et réparation de la population selon le sexe

| Catégorie socioprofessionnelle | Masculin | Féminin | Ensemble |
|---|----------|---------|----------|
| Forces armées | 2,24 | 0,12 | 1,55 |
| Exécutif, législatif et cadres supérieurs | 1,39 | 0,40 | 1,07 |

| | | | |
|--|-------|-------|-------|
| Professions intellectuelles, scientifiques | 6,91 | 5,46 | 6,44 |
| Professions intermédiaires | 3,14 | 2,76 | 3,02 |
| Employés de type administratif | 1,63 | 3,42 | 2,21 |
| Personnel de service, vendeurs | 8,45 | 17,05 | 11,25 |
| agricultures | 43,47 | 48,90 | 45,23 |
| Artisans et ouvriers | 20,66 | 18,86 | 20,07 |
| Conducteurs d'engins | 7,74 | 0,17 | 5,28 |
| Ouvriers et employés non qualifiés | 4,37 | 2,86 | 3,88 |
| Total | 100 | 100 | 100 |

Source : RGPH 2003

Ce tableau n°30 indique les emplois par catégories socioprofessionnelles et par genres. En effet, les femmes sont beaucoup plus dominantes sur l'agriculture, les estimations montrent que la présence féminine s'élève à 48,90 % en 2003 contre 43,47 % pour les hommes; alors qu'en 1991 les femmes représentées 78,4 % des agriculteurs. Actuellement, cette diminution tend à s'amplifier car il y a une baisse de productivité et de revenus dans le secteur agricole. Les emplois dans le secteur montre qu'il y a peu des femmes par rapport aux Comores : « Une enquête sur la structure de l'emploi salarié et de la formation professionnelle réalisée en 2001 avec le concours du PNUD et du BIT, auprès de 461 entreprises réparties sur les trois îles et correspondant à 12 branches d'activités, selon les critères de l'Afristat a révélé que l'emploi salarié dans le secteur privé est assez peu féminisé avec 18,3% de salariées femmes contre 81,7% de salariés hommes. Dans le secteur privé, 31,2 % des femmes sont des cadres moyens, contre 28,1% pour les hommes. Par contre, elles sont moins souvent cadres supérieurs (ou gérantes). Globalement dans le secteur privé, elles sont plus qualifiées que les hommes et sont beaucoup moins ouvrières ou manœuvres. Il faut noter que cette enquête ne concerne pas le secteur privé informel où beaucoup de femmes non instruites y sont présentes » (Union des Comores, Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre, 2007 : 10). L'une des raisons principales de cette baisse est le développement de l'urbanisation. En milieu rural, la main d'œuvre est devenue pléthorique et aussi l'ingratITUDE de la terre. La vie des agriculteurs, des paysans devient de plus en plus difficile, les ruraux migrent vers la ville à la recherche d'activités plus rémunératrices, notamment les femmes. L'une des plus grandes conséquences de l'exode rural, réside dans la forte augmentation de la proportion des femmes dans les services qui s'élève à 17,05 % contre 8,45 % pour les hommes. Les femmes comoriennes deviennent de plus en plus des vendeuses.

Photo n° 5: Des femmes vendeuses dominent le marché des Comores



Source : [www. Le marché des Comores, consulté le 23/07/2017\]](http://www.le-marche-des-comores.com)

La photo n°5 démontre que les femmes comoriennes sont plus présentes sur la vente des produits locaux dans le marché notamment : avocats, tomates, œufs, manioc, gingembres, cardamomes, ananas, bananes, oranges, piments, papayers et autres. En générale, les femmes font leurs commandes depuis le milieu rural. Elles se servent des contacts, soit de leur famille ou de leurs amis agriculteurs. Par extension, c'est un mécanisme d'enchaînement construit sur plusieurs étapes. En effet, de la commande à la vente, il y a les producteurs ou agriculteurs qui produisent, puis récoltent. Ensuite, ils effectuent les commandes faites par les vendeurs, soit

l'acheminement des colis se fait par intermédiaire, soit c'est les vendeuses elles-mêmes qui viennent les récupérer. En revanche, les déchets ou les ordures du marché débordent souvent.

Photo n° 6:Des déchets mal gérés sur les marchés Comoriens



Source : [www.Le marché des Comores, consulté le 23/07/2017\]](http://www.Le%20march%C3%A9%20des%20Comores.com)

Cette photo n°6 montre l'accumulation des déchets du marché de la capitale de l'Union des Comores. En effet, ces déchets proviennent des produits locaux envoyés depuis les zones rurales. Les vendeurs les mettent dans des sacs verts ou blancs. Très souvent, ces ordures sont brûlées sur place car il n'y a pas une bonne organisation pour les ramasser. Ceci s'explique par la forte augmentation des vendeurs qui accompagne aussi une forte accumulation des déchets ; alors que les personnes en charge pour les ramasser font défaut et aussi surtout l'endroit pour les déposer.

Les femmes comoriennes sont de plus en plus présentes sur les projets de développement et notamment sur les affaires. Financé par l'Etat comorien et le PNUD, le projet d'Appui à la microentreprise (AMIE) a été un des instruments d'appui au développement socio-économique des femmes. Parmi l'exemple le plus remarquable figure celui de 1999, un sur total de 160 projets soumis, 60 % étaient présentés par des femmes, elles ont ainsi bénéficié de 30 % du montant des financements évalués à 107 millions de francs comoriens (Union des Comores, Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre, 2007 : 10). Tandis qu'à la fonction publique, la représentation des femmes augmente de plus en plus ; cette augmentation passe de 30 % en 2005 pour être estimée à 35 % en 2017. Cette évolution résulte de l'augmentation du nombre des femmes scolarisées. En effet, la société comorienne a tendance à adopter une nouvelle mentalité sociale, celle de l'émancipation de la femme. Raison pour laquelle nous observons, surtout dans les milieux urbains, l'augmentation de l'âge du mariage chez les femmes parce qu'elles font des études de plus en plus longues. Par exemple, les femmes se mariaient avant même d'atteindre l'âge de 18 ans alors qu'aujourd'hui cette pratique est remise en cause car les jeunes femmes font aussi des études de plus en plus poussées. A ce niveau également, de nombreuses femmes se marient entre 25 et 30 ans ou même plus.

En 1995, la parité entre les hommes et les femmes dans l'informel était établie. Les statistiques montrent une très grande différence sur les sexes en 2004, soit 18,2 % pour les femmes contre 10,5 % pour les hommes. Le poids prépondérant des femmes dans l'informel trouve ses racines dans la précarité qu'elles connaissent et dans les perspectives d'un emploi de proximité. Par exemple, l'enquête menée sur la pauvreté en 2004, démontre que l'informel comme emploi indépendant arrive en deuxième position après l'agriculture qui tend à se réduire au profit de l'informel. Selon cette même enquête, la part de l'agriculture dans le PIB a diminué de 21% en 2004 par rapport à l'enquête de 1995, passant de 66% à 44,8 %. Tandis que la part de l'informel est passée de 13,5 % à 18,2 %, pour la même période (Union des Comores, Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre, 2007).

« Le secteur informel se définit comme l'ensemble des activités économiques légales qui échappent à toute législation en vigueur. Tandis que le secteur formel est un ensemble d'activités ou d'entreprises qui ont un objet commun. Ce sont des activités officielles, reconnues par l'Etat et la statistique nationale en tenant compte de l'évaluation du service public ».

Photo n° 7:Les activités du secteur informel aux Comores (Moroni et Mutsamudu)



Source : Actualité des Comores et auteur (photos prises en 2014)

La photo n°7 est composée de deux images illustrant les activités informelles aux Comores, de gauche vers la droite. La photo de gauche représente un marché à la Grande Comore (Moroni) alors que celle de droite nous montre des marchands ambulants sur la zone urbaine de Mutsamudu. Le secteur informel permet à des milliers de familles de survivre mais il y a aussi le risque potentiel que cette activité échappe totalement au contrôle de l'Etat, ce qui explique d'importantes pertes fiscales pour ce dernier. Le secteur informel est considéré comme une alternative au chômage et à la précarité. Selon les chiffres de la Chambre de Commerce d'Artisanat et d'Industrie, en termes d'emploi et de ressources, le secteur informel représente 70 % du PIB de l'Union des Comores. En effet, le tissu économique des Comores est composé de très petites entreprises avec une domination de l'informel. La situation des emplois aux Comores est paradoxale car 21 % des emplois sont formels contre 79 % informels [\[https://fr.slideshare.net/.../l'urgence-d'une-formalisation-des-entreprises-du-sect\]](https://fr.slideshare.net/.../l'urgence-d'une-formalisation-des-entreprises-du-sect), Consulté le 24/07/2017].

L'implication des femmes comoriennes dans les affaires et en l'occurrence sur les projets de développement contribue non seulement à l'émancipation de la femme mais aussi surtout à la réduction de la pauvreté au sein des ménages. A cela s'ajoute, le développement du secteur informel qui favorise de plus en plus de familles car de nombreuses personnes y

travaillent. La part des femmes dans les affaires et le développement du secteur informel ont fortement contribué à la réduction de la pauvreté aux Comores.

Tableau n° 31:Pauvreté monétaire des ménages aux Comores

| | 1995 | 2004 |
|------------------|----------------|----------------|
| | Incidence en % | Incidence en % |
| Ensemble du pays | 47,3 | 36,9 |
| Homme | 49 | 38,6 |
| Femme | 42,1 | 30,4 |

Source : (Union des Comores, Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre, 2007)

Ce tableau n° 31 indique que « Le seuil de Pauvreté était calculé à 285 144 FC par tête et par an en moyenne en 2004. Selon les résultats de l'enquête de 2004, la pauvreté a baissé aux Comores au cours de la dernière décennie, passant de 47,3% des ménages en 1995 à 36,9% en 2004. Le principal point positif de cette baisse de la pauvreté est le recul des disparités entre les îles, surtout au niveau des ménages vivant à Ndzuwani et à Mwali qu'on a observé la plus forte baisse de la pauvreté. Les résultats des enquêtes de 1995 comme ceux de 2004 montrent que les ménages gérés par les femmes sont moins touchés par la pauvreté que ceux gérés par les hommes. Le taux de pauvreté chez les ménages gérés par les femmes était de 42,1% en 1995 contre 49% chez les hommes durant la même période. En 2004, ce taux est de 30,4% chez les ménages gérés par les femmes contre 38,6% chez ceux gérés par les hommes » (Union des Comores, Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre, 2007 : 12).

Conclusion de la première partie

Nous venons de montrer que malgré les moyens de planification mis en place depuis les années 1980 ainsi que ses différentes méthodes, le défi du nombre subsiste avec sa croissance exceptionnelle. Cette augmentation rapide de la population des Comores repose sur un comportement sociétal protégé par la civilisation et la Diaspora.

Toutefois, les manifestations socio-spatiales de cette croissance rapide, entre autres, la pauvreté, le chômage, sont négatives car il y a une forte baisse du revenu réel par tête d'habitant depuis 1985, même si la montée de la pauvreté (famine et sans abri) sont rares. Ce sont les structures sociales traditionnelles qui constituent, pour les membres de la communauté, un filet de sécurité efficace contre l'adversité. Il est à noter que les ménages gérés par les femmes sont moins pauvres que ceux gérés par les hommes, alors que la population féminine active est beaucoup plus touchée par le chômage (18,5 % pour les femmes contre 11,9 % pour les hommes). Nous observons, une forte émergence des femmes notamment dans les projets de développement, dans les affaires et aussi surtout dans le secteur informel.

Parmi les solutions palliatives de la forte croissance démographique et du défi du nombre, la mobilité de la population locale qui se traduit par des départs massifs vers les îles voisines, en l'occurrence Mayotte.

Deuxième partie

« Les contrastes du développement entre l’Union des Comores et Mayotte »

Introduction

Les Comores connaissent des perturbations politiques, économiques et sociales. Le territoire de l’Union des Comores est marqué par un retard sur les processus d’aménagement du territoire, des inégalités dans le développement humain, des défaillances des modes de coordination et de gouvernance. De plus, l’alphabétisme et la pauvreté freinent les constructions territoriales et les régions rurales sont enclavées.

En revanche, à Mayotte, il y a le rééquilibrage relatif des budgets alloués aux zones défavorisées et à l’amélioration de la qualité de vie. Par extension, Mayotte connaît l’abondance des multiples aides financières : DGF (dotation générale de fonctionnement) pour les communes, APD (l’Aide Publique au Développement qui s’élève à plus de 400 millions d’euros), FSED (Fonds Structurels Européens au développement qui peut atteindre les 500 millions d’euros).

Tableau n° 32:La comparaison de budget annuel entre Mayotte et les Comores

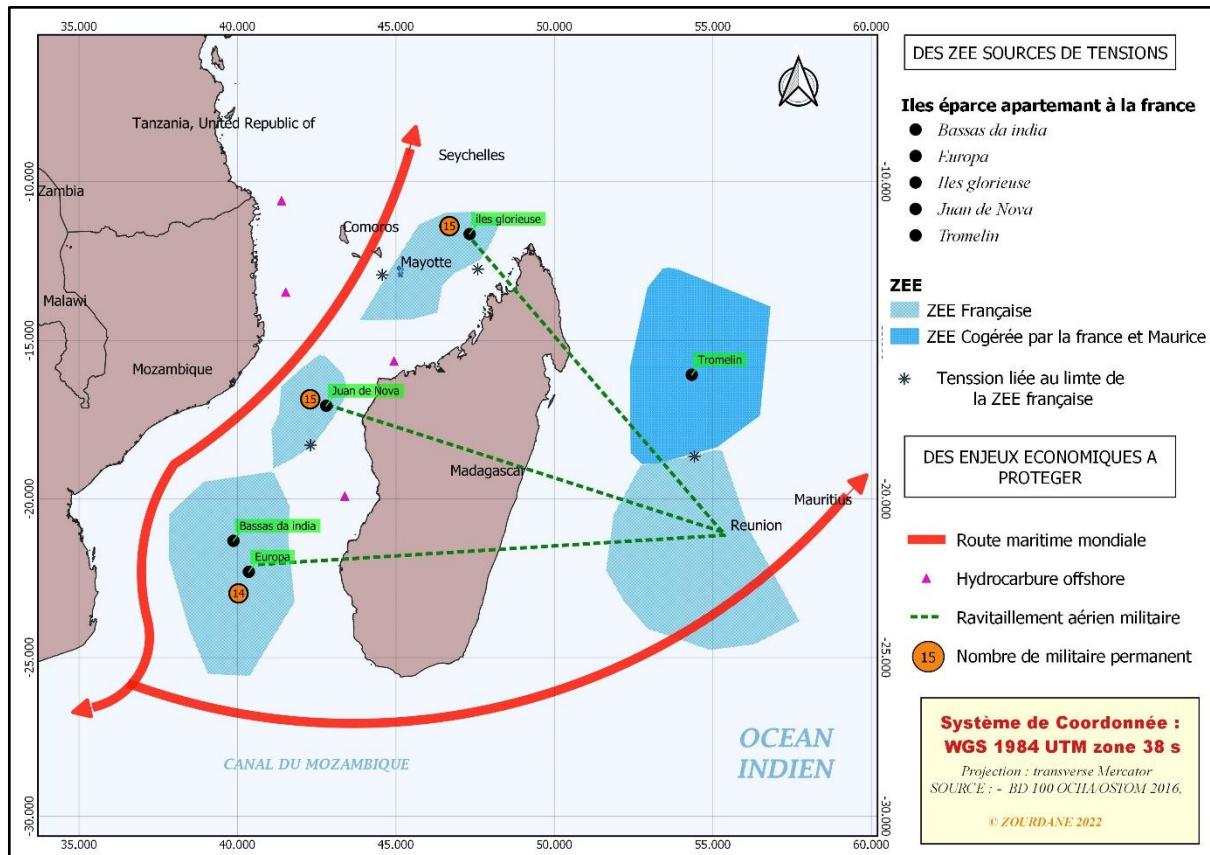
| pays | Mayotte | Union des Comores |
|---|---------|-------------------|
| Budget annuel en millions d’euros en 2021 | 486,3 | 50 |

Source : Enquête personnelle juillet-août 2021

Le fossé du budget annuel entre Mayotte et l’Union des Comores est très grand. En effet, le budget du 101^{ème} Département de la France est de 486,3 millions d’euros en 2021 qui seront consacrés au fonctionnement et à l’investissement de la collectivité, alors que celui de l’Union des Comores est de 50 millions d’euros en 2021, soit une différence de 436,3 millions d’euros. En 2012, la population mahoraise s’élève à 212 615 habitants ; tandis que celle de l’Union des Comores s’évalue à 744 959 habitants en 2013 (Union des Comores, 2009).

Chapitre 4 : Mayotte dans le contexte sociohistorique, politique et économique de ses voisines

Figure 11: Le contrôle de Mayotte et des îles Eparses offre à la France le contrôle du Canal du Mozambique



Les représentants français de la commission mixte franco-malgache chargée de trouver un accord au sujet de la souveraineté des îles Eparses doivent rédiger une synthèse montrant l'importance des îles Eparses dans la puissance maritime de la France.

4.1. Le contexte général du territoire de Mayotte

Il est important de spatialiser notre regard dans un cadre régional par rapport à la question des migrations unidirectionnelles des comoriens en majorité sans aussi écarter les malgaches ou les africains. Il est à noter que Mayotte se développe sur le modèle français, nous entendons par là, la stabilité politique, économique et sociale. Les mahorais bénéficient d'une bonne éducation, des bonnes structures de santé et le plein emploi. Le niveau de vie des mahorais se rapproche à celui des français qui vivent en Métropole. Tandis que l'Union des Comores ou Madagascar ont connu la colonisation française. Après cette domination politique, économique, militaire et culturelle : Madagascar a pris son indépendance le 26 juin 1960 et les Comores l'ont prise aussi le 6 juillet 1975. En effet, le climat politique de

Madagascar comme celui des Comores est marqué par des perturbations. Cette instabilité politique chronique entraîne des incertitudes économiques provoquant ainsi la dégradation des conditions sociales et économiques et surtout la destruction du bien-être. Le contexte général du territoire de Mayotte montre une forte augmentation de l'arrivée des migrants.

Photo n° 8:Conférence débat du 15 avril 2018 à la mosquée de Tsingoni (Mayotte)



Source : enquête personnelle du 10 avril au 10 août 2018

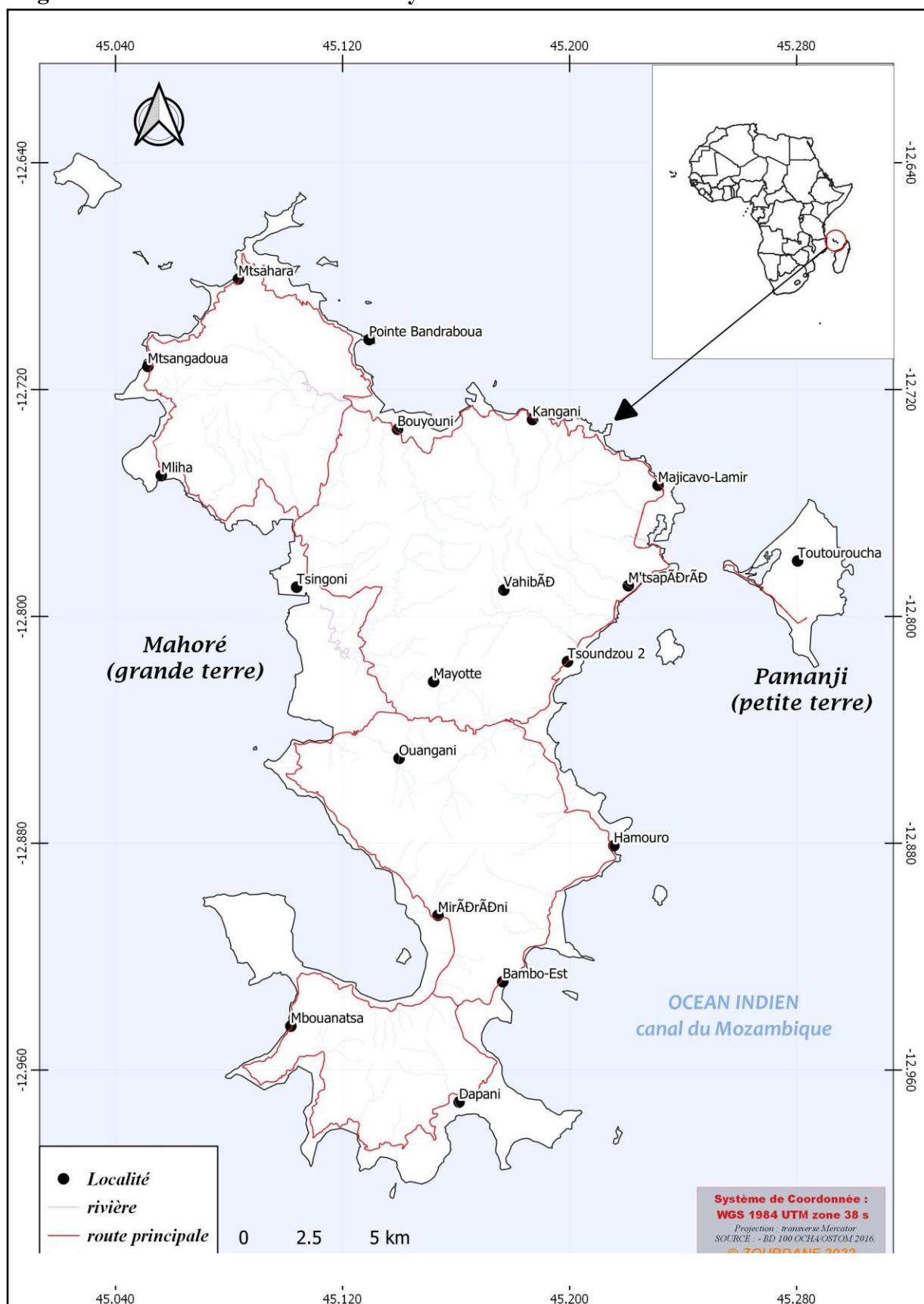
Face à la question de l'immigration massive vers Mayotte, la population locale crie au fait qu'elle est excédée par les clandestins, les migrants. Les mahorais disent ne plus se sentir chez eux face à la montée de l'insécurité et de la criminalité. A la campagne comme à la ville, les propriétaires des champs ne trouvent plus les récoltes escomptées car elles sont volées par les « migrants » et aussi en ville les téléphones sont arrachés ainsi que les sacs à main (en particulier les femmes). Ces actes abominables avaient entraîné une grève de sept semaines en 2018 couvrant la période des mois de mars à avril. Cette grève a été dirigée par un groupe de sages composés par toutes les communes du territoire. Cette photo n°8 indique le déroulement d'une réunion, dans la ville de Tsingoni, composée par les grands notables des différentes communes de Mayotte.

« L'objectif de la grève est de revendiquer le bien-être des Mahorais. Les étrangers doivent partir car ils nous excèdent. Il ne doit pas y avoir de nouvelles constructions d'écoles

car actuellement nous sommes à 30 élèves par classe et qu'il faut arriver à 12 élèves, et c'est à cause des étrangers. Nous ne voulons plus de nouvelles constructions de logements sociaux car ces logements ne favorisent que les étrangers. Chaque mahorais a un chez soi, un endroit où dormir (un appartement, une maison ou un foyer). Dans ce sens, ces nouveaux logements sociaux ne sont pas destinés aux Mahorais mais plutôt aux étrangers. Alors il n'en est pas question. Il faut aussi souligner que les étrangers ont pris les terrains de l'Etat et ils y résident depuis des années. L'Etat ne dit rien par rapport à cette occupation illicite. Par ailleurs, conformément à l'insécurité, des initiatives citoyennes ont vu le jour à savoir la montée de la sécurité locale faite par les habitants. Ils mettent des gilets jaunes et cette structure est composée d'hommes et de femmes. D'une part, le but de cette initiative de la population locale est d'éviter la dégradation totale du climat social et surtout de profiter du rayonnement économique et des avantages de la départementalisation, et d'autre part, contrôler aussi les jeunes qui sont en errance, inactifs et dans l'oisiveté afin de lutter contre la délinquance juvénile », souligne le chef religieux de Mayotte désigné par l'ensemble des communes de l'île.

4.1.1. Situation géographique de Mayotte

Figure 12 : Localisation de l'île de Mayotte



La figure n°11 montre que Mayotte se situe dans l'hémisphère sud, entre l'équateur et le tropique du Capricorne, à l'entrée du Canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique, Mayotte est une petite île volcanique de 374 km² qui se trouve au sud-est de l'archipel des Comores. Le 101^{ème} département français est à environ 1500 km de la Réunion, à 8000 km de la métropole et à 400 km de la Tanzanie. Ce bout de France comprend deux îles principales (Grande Terre (363km²) et Petite-Terre (11 km²)) séparées par un bras de mer de 2 km et une trentaine de petits îlots parsemés dans l'un des plus vastes lagons coralliens du monde (plus de 1500 km²), délimité par une barrière de corail longue de plus de 160 km et elle-même coupée par une dizaine de passes.

Photo n° 9:Mayotte, les mangroves (à gauche) et le cirque de Cavani (à droite)



Source : enquête personnelle et photos tirées juillet 2018 à Mayotte

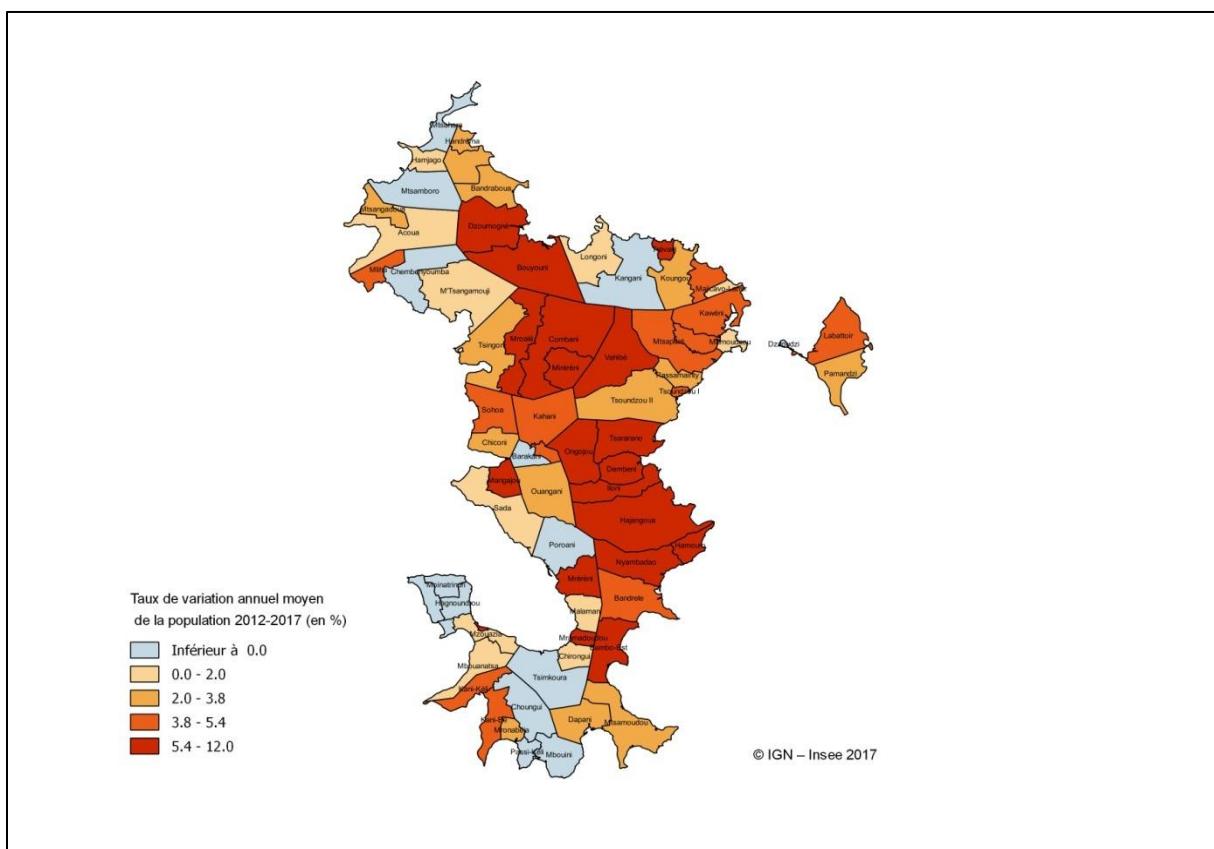
La photo n°9 indique le cirque de Cavani occupé, à l'intérieur comme sur les extrémités, par des maisons. Les habitations masquent la structure originale du cirque. Mayotte est l'île la plus ancienne de l'archipel des Comores (environ 8 millions d'années). Son relief est moins accentué, un état causé par la dynamique de l'érosion et de l'enfoncement de son plateau. Le cratère de Dzaoudzi occupé aujourd'hui par le lac Dziani en Petite-Terre, le cirque de Cavani (photo n°9) en Grande Terre sont révélateurs des traces du volcanisme. En effet, les côtes sont très découpées et forment des caps, des presqu'îles, des baies profondes

bordées par des mangroves (photos n°2). Avec 363 km², l'île principale découpée et escarpée est formée de six massifs érodés dont le point culminant est le mont Bénara (660 m).

Quant à la Petite Terre (11 km²), elle est ancrée sur la barrière de corail à l'Est du lagon, elle est reliée au rocher de Dzaoudzi par une digue artificielle appelée le Boulevard des Crabes. Sur la colline de la Vigie (203 m), il y domine un paysage aride et relativement plat. L'aéroport de Mayotte est situé sur la commune de Pamandzi en Petite Terre. Mamoudzou, le chef-lieu de l'île concentre l'ensemble de l'activité économique ainsi que les structures administratives et politiques.

4.1.2. Présentation de la population

Figure 13 :Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2012 et 2017



Source : IGN-INSEE

Cette figure n°12 montre le taux de variation annuelle moyen de la population pendant la période allant de 2012-2017. La population de Mayotte est marquée par une croissance démographique rapide. Le dernier recensement général de la population de Mayotte, réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), montre qu'en août 2012 la population de l'île s'élevait à 212 645 habitants. Si on tient compte du recensement de 2007, la population s'est accrue de 26 200 habitants pendant la période allant

de 2007 à 2012. Cette situation se traduit par une augmentation de 5 240 habitants de plus en moyenne chaque année. Selon le recensement de 2017, la population mahoraise s'élève à 256 518 habitants, soit une augmentation de 43 873 individus pendant la période allant de 2012 à 2017. Cette évolution témoigne de la jeunesse de la population de ce bout de France.

Mayotte connaît une croissance démographique rapide. Le taux de fécondité en baisse depuis une trentaine d'années, l'indicateur conjoncturel de fécondité étant passé de 8,1 à 5 enfants par femmes entre 1978 et 2007, reste toutefois très important comparativement à la Réunion (2,4 en 2005) et à la Métropole (2 enfants par femmes en 2006). Cette situation s'explique par la jeunesse de la population de Mayotte qui compte une plus grande proportion de femmes susceptibles d'avoir des enfants et par une fécondité « précoce », l'âge moyen des mères à Mayotte se situant à 27,3 ans en 2007 contre 28,4 ans à la Réunion et 29,7 ans en Métropole. Cette notion de fécondité « précoce » est également liée au fait que les mariages sont précoces dans l'île en particulier dans les régions rurales et mais aussi dans la capitale.

Tableau n° 33 : L'évolution de la population de Mayotte de 2007, 2012 et 2017

| Commune de résidence | Population municipale* (habitants) | | | Taux de variation annuel moyen (%) | |
|----------------------|------------------------------------|----------------|----------------|------------------------------------|------------|
| | 2007 | 2012 | 2017 | 2007-2012 | 2012-2017 |
| Acoua | 4 622 | 4 714 | 5 192 | 0,4 | 2,0 |
| Bandraboua | 9 013 | 10 132 | 13 989 | 2,4 | 6,7 |
| Bandrele | 6 838 | 7 885 | 10 282 | 2,9 | 5,5 |
| Bouéni | 5 296 | 6 402 | 6 189 | 3,9 | -0,7 |
| Chiconi | 6 412 | 7 048 | 8 295 | 1,9 | 3,3 |
| Chirongui | 6 605 | 8 047 | 8 920 | 4,0 | 2,1 |
| Dembeni | 10 141 | 10 923 | 15 848 | 1,5 | 7,7 |
| Dzaoudzi | 15 339 | 14 311 | 17 831 | -1,4 | 4,5 |
| Kani-Kéli | 4 527 | 4 920 | 5 507 | 1,7 | 2,3 |
| Koungou | 19 831 | 26 488 | 32 156 | 6,0 | 4,0 |
| Mamoudzou | 53 022 | 57 281 | 71 437 | 1,6 | 4,5 |
| Mtsamboro | 6 917 | 7 805 | 7 705 | 2,4 | -0,3 |
| M'Tsangamouji | 5 028 | 6 314 | 6 432 | 4,7 | 0,4 |
| Ouangani | 6 577 | 9 834 | 10 203 | 8,4 | 0,7 |
| Pamandzi | 9 077 | 9 892 | 11 442 | 1,7 | 3,0 |
| Sada | 8 007 | 10 195 | 11 156 | 5,0 | 1,8 |
| Tsingoni | 9 200 | 10 454 | 13 934 | 2,6 | 5,9 |
| Ensemble | 186 452 | 212 645 | 256 518 | 2,7 | 3,8 |

Source : Insee

Ce tableau n°33 indique l'évolution de la population de Mayotte depuis 2007. En effet, sur l'intervalle 2007-2012, le taux de croissance de la population de Mayotte était à 2,7 % et il n'a cessé d'augmenter. Pour la période 2012-2017, il est de 3,8 % contre 1,5 % à la Réunion (2011) et 0,5 % en Métropole (2011).

Tableau n° 34:Recensement de la population de 1958 à 2017

| Année de recensement | Population municipale, habitants | Taux de variation annuel moyen depuis le recensement précédent |
|----------------------|----------------------------------|--|
| 1958 | 23 364 | |
| 1966 | 32 607 | 4,3 |
| 1978 | 47 246 | 3,1 |
| 1985 | 67 167 | 5,2 |
| 1991 | 94 410 | 5,8 |
| 1997 | 131 320 | 5,7 |
| 2002 | 160 265 | 4,1 |
| 2007 | 186 452 | 3,1 |
| 2012 | 212 645 | 2,7 |
| 2017 | 256 518 | 3,8 |

Source : Insee, recensement

La population de Mayotte ne fait qu'augmenter et a été presque multipliée par onze depuis 1958 si l'on se réfère au dernier recensement effectué en 2017.

La croissance démographique de Mayotte s'explique par un important excédent naturel et fait de l'île, le département le plus jeune de France, avec un nombre de naissances largement supérieur à celui des décès. Le nombre de naissances est majoré par un solde migratoire clandestine positif et très important. La progression du nombre de naissances en lien avec celle du nombre de femmes en âge de procréer explique en partie l'accroissement naturel. Le développement des soins prodigués à Mayotte contribue également à la formation de l'excédent naturel.

Avec plus de 7 600 naissances enregistrées en 2007, le taux de natalité mahorais avoisinait les 40 naissances pour 1 000 habitants contre respectivement, 19 et 13 pour 1 000 habitants à la Réunion et à la Métropole en 2007. En restant sur les données de 2007, 72% des enfants nés à Mayotte avaient une mère étrangère. Leur indice conjoncturel de fécondité s'élevait à 6,4 enfants contre 3,4 enfants pour les femmes nées sur le territoire français. En effet, le comportement différencié de ces jeunes femmes en fonction de leur origine peut contribuer au maintien d'un taux de fécondité très élevé. Avec un taux de 13,5%, la mortalité infantile demeure très élevée à Mayotte comparativement à la Réunion (6,1%) et à la Métropole (3,6%). Mais en prenant en compte l'ensemble de la population, le taux de mortalité à Mayotte est faible (3,1%) en 2007 contre 5,1 % à la Réunion et 8,4 % en Métropole. La proportion des personnes âgées de 60 ans et plus demeure faible : moins de 4% de la population en 2007 contre plus de 20% en Métropole. Mayotte est le plus jeune territoire

français : plus d'un habitant sur deux, a moins de 20 ans contre 1 sur 3 à la Réunion et 1 sur 4 en Métropole.

Pendant les périodes 2002-2007, les données statistiques de l'Insee montrent que la population de Mayotte s'est accrue au rythme annuel moyen de 3,1 % pour s'établir à 186 452 habitants, soit 26 000 de plus. Il y a eu beaucoup de départs pour les natifs de Mayotte durant la période de 2007-2012. En effet, près de 18 000 personnes ont quitté le territoire sur cette période et essentiellement des jeunes de moins de 25 ans. Malgré ces départs, la forte natalité permet de combler le déficit. Mais Mayotte reste une île densément peuplée, sur le plan régional : après l'île d'Anjouan⁴ (643 habitants/km²) en 2008 et l'île Maurice (640 habitants/km²) en 2012, le 101^{ème} département de France est l'île la plus densément peuplée du sud-ouest de l'océan Indien. Sa densité de population a fortement progressé, passant de 511 habitants par km² en 2007 à 570 en 2012 contre 315 à la Réunion et 113 habitants par km² en Métropole pendant la même période. A l'exception des départements d'Île de France, Mayotte a la plus forte densité des départements français.

Un mahorais sur deux réside dans le nord-est de l'île. En effet, près de la moitié de la population de Mayotte se concentre dans le nord-est de l'île notamment dans les communes de Mamoudzou, Koungou et sur l'île de Petite-Terre. Mamoudzou comptait 57 300 habitants en 2012, soit 27% de la population mahoraise. La forte concentration de la population et des activités ont accentué la pollution sonore et environnementale. Un phénomène nouveau apparaît, celui de l'exode urbain. Cependant, les secteurs périphériques se sont peuplés au détriment du centre-ville de Mamoudzou.

4.1.3. L'histoire de la présence française à Mayotte

4.1.3.1. Les origines de la présence française à Mayotte : 1841-1975

A l'origine, lorsque le roitelet malgache, Andrian Souli⁵, est vaincu par l'armée de la reine Ranavalona Ier, il quitte Madagascar et se réfugie à Mayotte en 1832 (Hervé Changnoux et Ali Haribou, 1980). L'implication française se traduit par le fait qu'ils ont perdu les

⁴ Anjouan est l'île la plus densément peuplée de l'Union des Comores. La densité de sa population a augmenté de façon exceptionnelle, avec un triplement en 42 ans, de 1966 à 2008 (197 à 643 habitants/km²) faisant de cette île la plus densément peuplée de l'archipel des Comores et la densité des Comores est de 330 habitants par km².

⁵ Le 25 avril 1841, le sultan Andrian Souli, roi Sakalava, cède l'île de Mayotte dans l'archipel des Comores à la France représentée par le commandant Passot. Ce dernier l'achète contre une rente viagère personnelle de 1000 piastre. La vente est entérinée par le roi Louis-Philippe de France en février 1843. De ce fait le 13 juin 1843, le capitaine Passot prend possession de l'île de Mayotte au nom du roi. Durant cette période, la population de Mayotte a été estimée à 3000 habitants.

Mascareignes au profit des Anglais en 1810 excepté l'île Bourbon (La Réunion) (Jean Martin, 2010). A Mayotte, Andrian Souli avait réussi à s'imposer comme roi durant la période 1832-1841. Quant aux français, pour pouvoir compenser la perte de l'île Maurice, le commandant Passot achète Mayotte à l'usurpateur Andrian Souli contre une rente viagère personnelle de 1000 piastres. En février 1843, le roi de France Louis-Philippe a accepté d'entériner cette acquisition (Hervé Chagnoux, 1980 ; Pierre Vérin).

L'intervention française a été réalisée depuis la station navale de la Réunion par le commandant Passot, qui avait été missionné pour trouver des points d'appui dans le canal du Mozambique et qui revint à la Réunion avec le titre d'achat de Mayotte. Sans instruction précise de la part du gouvernement, cette prise de possession a été validée par le gouvernement deux ans plus tard. Le commandant Passot⁶ nommé premier résident à Mayotte se prit d'un réel intérêt pour ce territoire pour lequel il conçut de vastes projets de développement, espérant en faire le « Gibraltar des mers du sud », une position stratégique appelée à devenir un jour une position militaire importante dans les mers de l'Inde.

Pour le commandant Passot, dans son discours officiel à la population de Mayotte, il rappelle que « *le puissant monarque qui règne sur des millions de sujets tant musulmans que chrétiens, dont les possessions s'étendent du soleil levant et les navires sillonnent toutes mers, est Louis Philippe 1^{er}, roi des Français* ». Il ajoute que « *le règne du roi des Français est le règne de la justice et de l'équité sur tous les peuples qu'il gouverne. En effet, vous ne serez plus gouvernés par les caprices mais seulement par les lois. L'abondance et la richesse vont succéder* ». Dès 1843, PASSOT prend possession de cette île et met en place l'économie de plantation sous trois conditions. D'abord, l'abolition de l'esclavage à Mayotte à partir de 1846, qui est remplacé par la domination totale des étrangers dans toutes les activités de l'île. S'ensuit un deuxième acte sur la confiscation des terres libres, considérées comme domaine de l'Etat. Cette mainmise avait comme objectif de répondre à la demande forte des matières premières notamment la vanille, le girofle, le coprah et l'essence d'ylang ylang. Enfin, l'instauration du régime de travail forcé. Les engagés de la plantation se souleva contre le travail forcé en 1856 faisant une durée de deux mois. Mais l'autorité coloniale n'en a pas tenu compte (Jean Martin, 2010). Cependant, vu l'estimation du commandant Passot par rapport à

⁶ Pierre Passot (1806-1885) est un officier français du corps d'artillerie de la Marine. Le 25 avril 1841, le sultan Andriantsoly, roi sakalava, cède l'île de Mayotte dans à la France représentée par le capitaine Passot. Celui-ci l'achète contre une rente viagère personnelle de 1000 piastres. La vente est entérinée par le roi Louis-Philippe de France en février 1843. Le roi Louis-Philippe (1773-1850) est le second et dernier souverain français à avoir régné sur la France avec le titre de « roi des Français ».

la faible proportion de la population qui s'élève à 3000 individus, c'est une faible proportion pour faire face à une économie de plantation d'envergure. Pour compenser cette forte demande de la main d'œuvre, les autorités coloniales avaient ainsi recruté des travailleurs dans les autres îles de l'archipel des Comores dès 1853.

Tableau n° 35 : Nombre des personnes engagées pour travailler à Mayotte

| Années | 1853 | 1855 | 1856 | 1857 | 1864 | 1866 | 1872 | 1878 | 1904 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Des comoriens engagés à travailler à Mayotte | 396 | 622 | 1213 | 1370 | 3179 | 3787 | 3862 | 4363 | 1446 |

Source : (Jean Martin, 2010 : 79)

Ce tableau n°35 indique le nombre de comoriens des trois autres îles engagés dans les plantations de Mayotte à partir de 1853 jusqu'en 1904. La durée d'engagement était de deux, quatre ou cinq ans de travail à Mayotte. Cette situation favorisait la migration inter-île et les personnes recrutées venaient avec leur femme et leurs enfants. Toutefois, ces contrats se déclinent à partir de 1904 en passant à 1446 personnes car il y avait le rattachement juridictionnel des autres îles. De plus, Anjouan, Mohéli et la Grande Comore ont été placées sous le protectorat français depuis 1886 (Jean Martin, 2010).

Mais dans cette période, il y avait plus d'espace et l'île était moins peuplée. Les besoins familiaux étaient limités car il fallait juste avoir un endroit pour dormir, de quoi à se nourrir notamment surtout pour les familles immigrées venant d'Anjouan, Mohéli ou de la Grande Comore. Ce système n'est plus d'actualité car la société de plantation n'existe plus, la main d'œuvre locale demeure en abondance. Aujourd'hui, les comoriens viennent clandestinement à Mayotte pour scolariser leurs enfants et profiter de l'éducation gratuite sur le 101^{ème} département français.

4.1.3.2. Le début du désaccord entre Mayotte et les Comores

Entre 1958 et 1974, le gouvernement délègue des responsabilités croissantes au pouvoir politique local qui se structure autour des élus de la Grande Comore. Ceux-ci assument alors des revendications autonomistes et prennent des décisions d'aménagement

plus favorables à leur île (la Grande Comore). En 1958, la décision de l'assemblée des Comores de transférer à la Grande Comore, à Moroni, la capitale, provoque un traumatisme à Mayotte. En effet, Mayotte se sent à la fois comme abandonner par la France et aussi comme humiliée par ses voisines. Mayotte crie haut et fort pour faire entendre sa voix et ses élus prennent leur distance par rapport au pouvoir central de Moroni.

C'est dans ce contexte qu'en 1974, lors du référendum d'autodétermination des Comores, la population mahoraise se prononce à 64% contre l'indépendance, à la différence des autres îles qui y sont favorables à 95%. Depuis 1958, consécutif au déplacement de la capitale de Dzaoudzi à Moroni, la situation politique, économique et sociale entre Mayotte et ses voisines reste tendue. L'opposition mahoraise avait choisi la voix de la départementalisation et leur volonté de se rattacher à la France et non au territoire des Comores. Ce dernier affiche une volonté défavorable vis-à-vis de Mayotte.

4.1.3.3. La demande constante des mahorais de rester Français

Les Comores sont un archipel situé sur l'océan Indien, à l'entrée nord du canal du Mozambique entre l'Afrique et Madagascar. Les Mahorais se rebellent. Ce qui marque le processus d'intégration de Mayotte comme Département français et qui se résume dans la chronologie suivante :

- 1841 : Mayotte est vendue à la France par le sultan Andriantsouli
- 1959 : Transfert de la capitale de Dzaoudzi à Moroni. Les Mahorais se rebellent.
- 1974 : Consultation des peuples comoriens au sujet de l'indépendance (Mayotte dit non à l'Indépendance à 63, 8 %).
- 1976 : deux votes sont organisés à Mayotte pour confirmer son choix puis son statut.
- 1995 : Edouard Balladur⁷ instaure un visa aux comoriens pour Mayotte. La libre circulation inter-île n'existe plus, c'est le début de l'immigration clandestine de masse.
- Mars 2007 : Lettre de Nicolas Sarkozy indiquant que Mayotte a naturellement vocation à devenir un département.
- Mars 2009 : Référendum pour la départementalisation de Mayotte voté à 95,2 %.

⁷Édouard Balladur est un homme d'Etat français. Secrétaire général à la présidence de la république de 1973 à la mort du président Georges Pompidou, en 1974. Ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et de la Privation. Edouard Balladur est nommé premier ministre le 29 mars 1993 par le président François Mitterrand.

- 2010 : Promulgation d'une loi organique et d'une loi ordinaire relatives à la transformation de Mayotte en département.
- Juin 2010 : Ordonnance pour supprimer la polygamie et la justice religieuse.
- Avril 2011 : Entrée en vigueur du nouveau statut, Mayotte devient le 101^{ème} département français régi par l'article 73 de la constitution.

4.2. Un rayonnement économique favorable

Mayotte bénéficie d'un rayonnement budgétaire sur le défi de son développement et de l'immigration illégale. Elle est désormais le 101^{ème} Département de l'Hexagone depuis 2011. Les Mahorais ont les mêmes droits que les métropolitains. Du Bleu, du Blanc et du Rouge, on ne voit que ces couleurs depuis quelques temps à Mayotte et on n'entend que ce mot « Département ».

Après leur vote en faveur de ce statut en mars 2009 (un raz de marée : 95%), le gouvernement français avait promis aux Mahorais que leur île deviendrait le 101^{ème} Département de l'Hexagone à l'issue des élections cantonales de cette année 2009. A partir du 31 mars 2011, l'île a donc un nouveau statut. La spécificité législative montre un changement général, à une exception près : la législation concernant l'entrée, l'éloignement et le séjour des étrangers. Le gouvernement craint qu'avec la Départementalisation et l'accès à des nouvelles prestations sociales, la tendance de l'immigration vers Mayotte ne soit encore plus forte. La pression est déjà importante : selon les autorités, plus d'un tiers des quelque 200.000 habitants de l'île seraient des clandestins en situation irrégulière. Cependant, le 101^{ème} Département de l'Hexagone devient de plus en plus attractif. Mayotte se trouve dans une situation économique meilleure que celle de ses voisines, les populations voisines migrent sur cette île française.

Aux Comores, le salaire est très faible par rapport à Mayotte où il est dix fois supérieur grâce au S.M.I.C (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) de 1200 euros bruts. Les Comores sont des îles d'une extrême pauvreté par rapport à Mayotte. A ce niveau également, s'ajoute le budget de l'Union européenne destiné à financer les projets locaux et territoriaux de ce bout de France, soit environ 500 millions d'euros d'une durée de 5 ans. Ce financement de l'Europe a commencé depuis 2011, consécutif à l'acquisition du statut du département. Ce rayonnement budgétaire pourrait engendrer le développement de l'assistanat et accentué les migrations clandestines des Comoriens vers Mayotte.

4.2.3. L'économie mahoraise

La structure de l'économie mahoraise se caractérise par une prédominance du secteur tertiaire basé dans la création de la richesse. Jusqu'en 2007, le secteur des services non marchands est le premier employeur de l'île (36 %), suivi par les services marchands (15%) et le commerce (12 %). Ces trois secteurs totalisent alors 63 % de l'emploi salarié total en 2007. Le tissu économique de Mayotte est composé d'environ 10 000 entreprises dont une grande majorité est de petite taille : 90 % des entreprises actives possèdent moins de 5 salariés. Toutefois, il y a une forte augmentation de l'économie informelle dont la part est très importante sur le territoire.

Photo n° 10:Le commerce informel du marché du dimanche à Mamoudzou



Source : photo tirée le dimanche 24 juillet 2018

Jusqu'en 2012, le tissu industriel mahorais reste encore peu développé et il ne représente que 7 % des entreprises totales enregistrées à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCIM) et emploie moins de 10 % de l'effectif salarié global, alors qu'il crée 16 % de la valeur ajoutée de Mayotte. Selon l'Insee, Mayotte compte 52 300 actifs âgés de 15 à 64 ans. Parmi eux, 19 000 personnes se déclarent au chômage, soit 36,6%. Ce taux est le plus élevé des départements d'outre-mer ; comparativement, il est de 28,1 % en Martinique et à 34,4 % à la Réunion. Les inactifs représentent 54 % de la population des 15 à 64 ans. Six femmes sur dix sont inactives et seulement deux sur dix déclarent travailler. Elles occupent 37 % des emplois, soit une participation de 10 points inférieure à celle des femmes

en France métropolitaine. Seulement 29 % des jeunes de 15 à 29 ans sont actifs, soit deux fois moins qu'en métropole. Avant 30 ans, seuls 13 % des jeunes occupent un emploi contre 47 % en métropole (Insee, recensement de la population 2012).

Dans ce contexte, de nombreuses personnes pratiquent des activités informelles surtout à Mamoudzou. Il est vrai que cette pratique est interdite par la loi mais ceux qui la font sont sur le collimateur des forces de l'ordre. Les marchands ambulants sont surveillés, chassés ou arrêtés par la police municipale à la seule raison qu'ils n'ont pas d'autorisation et ce qu'ils font, est interdit par la loi. Cette activité illégale est beaucoup plus pratiquée par les clandestins, les personnes en situation illégale mais aussi faiblement par les Mahorais, car ces derniers préfèrent voyager, soit pour aller à la Réunion ou en France.

Tableau n° 36: Répartition des actifs occupés par sexe et secteurs d'activité à Mayotte en 2012

| Secteurs d'activité | Hommes | Femmes | Ensemble |
|---|--------|--------|----------|
| Agriculture | 1,9 | 0,5 | 1,4 |
| Industrie | 6,4 | 2,6 | 5,0 |
| Construction | 15,4 | 1,7 | 10,3 |
| Tertiaire dont : | 76,3 | 95,2 | 83,3 |
| Administration publique, éducation, santé, action sociale | 46,2 | 66,0 | 53,7 |
| Commerce | 10,6 | 10,7 | 10,6 |
| Transport | 7,8 | 2,6 | 5,9 |
| Hôtels et restaurants | 1,9 | 2,9 | 2,3 |
| Autres activités tertiaires | 9,8 | 13,0 | 11,0 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 |

Source : (Insee, recensement de la population 2012)

En 2012, la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM) compte près de 2 558 agriculteurs inscrits au Centre de formalités des entreprises (CFE). Le Service d'Information Statistique et Economique (SISE) de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) en 2010 fait état de 28 578 personnes

exerçant une activité agricole dont 52 % sont des femmes. C'est une population jeune puisque 53 % ont moins de 25 ans. Selon la DAAF, il y a 15 700 exploitations agricoles en 2010 ; les communes rurales de Mayotte comptent plus de 35 % de ménages agricoles et cette tendance est beaucoup plus marquée au sud de l'île. Mais l'agriculture mahoraise ne représente qu'un moyen d'autosuffisance alimentaire pour certains produits de base notamment le manioc et la banane ou un moyen de revenus complémentaire.

Le contexte socio-économique de Mayotte est favorable et attire les populations voisines. Devenue le 101^{ème} département de la France depuis 2011, le nouveau statut de Mayotte, le système de santé et l'éducation gratuite pour les enfants encouragent les départs massifs des populations voisines à s'y installer. Cette immigration concerne un tiers de la population de Mayotte, soit plus de 50 000 clandestins. Le SMIC est dix fois supérieur à celui des Comores. Le PIB de Mayotte étant de 6 600 euros en 2013 alors que celui des Comores s'élevait à 873 dollars, fait de l'île, l'Eldorado des Comores.

4.3. Des circonstances difficiles sur l'Union des Comores

4.3.1 L'Union des Comores : Un contexte sociohistorique défavorable

La datation du carbone 14 confirme que des hommes étaient bien présents et installés aux Comores dès l'an 850 de notre ère (Pierre Vérin, 1994). La formation du peuplement actuel est l'aboutissement de nombreux courants migratoires venus d'Afrique (Bantous d'Afrique centrale et du Sud), d'Asie (Chiraziens et Arabes) et d'Europe (Portugais, Hollandais, Anglais et des Français). Ces origines diverses se sont effectuées entre 850 de l'ère chrétienne jusqu'au début du XVIII^{ème} (Institut national de l'éducation (Comores), 1989).

Au XIX^{ème}, la compétition franco-britannique pour accéder à la suprématie mondiale s'exerce dans les fins fonds de l'Océan indien. En effet, les îles de la Réunion, de Maurice et de Madagascar font la convoitise successive des deux nations. Pendant ce temps, aux Comores, des aventuriers de nationalité française et britannique s'installent pour cultiver des épices ou de la canne à sucre et cherchent opportunément l'appui de leur Etat d'origine pour asseoir leurs possessions en obtenant parfois un titre de consul. Pour compenser la perte de l'île Maurice en 1810, qui cette dernière est passée dans le giron britannique ; la marine française souhaite enfin un nouvel appui maritime et militaire dans la région pour voir ce qui se passe dans le continent africain et aussi asseoir sa présence dans le canal du Mozambique.

Pour devancer les Anglais, qui s'intéressent à l'île voisine d'Anjouan, la marine française prend pied à Mayotte en 1841 dans un contexte sociohistorique défavorable pour les habitants de l'archipel. Les Comores évoluaient dans sa formation du peuplement, dès l'an 850 de notre ère jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, sans contraintes extérieures. Mais à partir de 1785, dans la région de l'Océan indien, en l'occurrence, dans les colonies de Mascareignes, il y avait une forte demande de main-d'œuvre dans les plantations coloniales.

Cependant, un premier facteur défavorable cible l'archipel des Comores : les pirates malgaches. Ces agresseurs venaient dans l'archipel dans l'espoir d'obtenir des esclaves pour le compte des planteurs des Mascareignes (Jean Martin, 2010). C'était un commerce très lucratif à l'époque des planteurs. Les quatre îles ont été durement frappées par ces invasions malgaches durant trente ans (1790-1820). Les pirates malgaches utilisaient des pirogues ayant 8 à 10 m de long sur 2 à 2.5 m de large et pouvaient amener entre 40 à 50 protagonistes à bord (Pierre Vérin, 1994). De plus, par voyage, les pirates pouvaient comptabiliser 300 à 500 pirogues, portant 15 000 à 18 000 hommes. Ils avaient dévasté des villes entières à Mayotte comme l'ancienne capitale de Mayotte, Tsingoni. Ce qui a poussé le sultan de Mayotte à transférer sa capitale sur l'îlot de Dzaoudzi entre 1792-1793 (Jean Martin, 2010). L'agressivité des pirates a pris fin pour deux raisons fondamentales. D'abord, sur le plan intérieur, les habitants de Mayotte ou de l'archipel des Comores étaient de mieux en mieux armés contre les envahisseurs. Puis sur le plan extérieur, lorsque le roi **Radama I^{er}**⁸ commençait à occuper la partie orientale de Madagascar avec succès dont les pirates avaient le contrôle (Pierre Vérin, 1994). Ces invasions malgaches avaient porté préjudice à la population du territoire des Comores. Les conséquences ont été très lourdes dans plusieurs domaines. D'abord, sur le plan social, ces invasions avaient provoqué un épuisement des ressources humaines. En effet, comme ces expéditions avaient besoin de main d'œuvre humaine, elles ne capturent que la population en âge de procréer et surtout les actifs. Ainsi, de nombreuses personnes ont été déportées vers les Mascareignes pendant la période des razzias malgaches (1790-1820) ; alors que le capital social constitue un élément fondamental dans les processus de développement local ou territorial. Ensuite, sur le plan économique, les pirates volaient tous les objets de valeurs comme l'or et les récoltes stockées dans les maisons. Les habitants des zones côtières étaient obligés de se réfugier dans les montagnes.

⁸**Radama I^{er}**, né vers 1793 et mort le 27 juillet 1828, est un monarque malgache. Il a régné sur le royaume de Madagascar de 1810 à 1828. Cette période est marquée par une consolidation du jeune royaume et une affirmation diplomatique vis-à-vis des puissances européennes et locales. Consultable en ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Radama_Ier [consulté en Mai 2015]

Après les invasions, un deuxième acte se poursuivit avec les guerres intestines entre les royaumes des Comores. Elles commencèrent dès la fin des invasions. Il y avait des affrontements entre les royaumes car chacun voulait s'organiser, se fortifier et devenir prospère. Cette situation a perduré pendant presque quatre-vingt-quatre ans d'affrontements entre les peuples comoriens (1820-1904). Ces guerres intestines se sont vraiment taries qu'à partir de 1904, date du rattachement juridictionnel des trois îles avec Mayotte (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980) et surtout avec la loi du 25 juillet 1912 qui abolit les sultanats (Jean Martin, 2010). Pour le cas de Mayotte, il y avait la stabilité à partir de 1841, consécutif à l'arrivée des Blancs, puis dans les autres îles. Pendant cette période, la population était lassée de cette perturbation et de nombreuses personnes se sont réfugiées à Mayotte pour bénéficier de la protection des colons et surtout d'être en sécurité. Ainsi, le commandant Passot a tiré profit des querelles incessantes des royaumes des Comores et a acheté l'île de Mayotte au sultan Andrian Souli. L'île devient une possession française par un contrat entre un vendeur qui dispose d'un bien qui ne lui appartient plus vraiment.

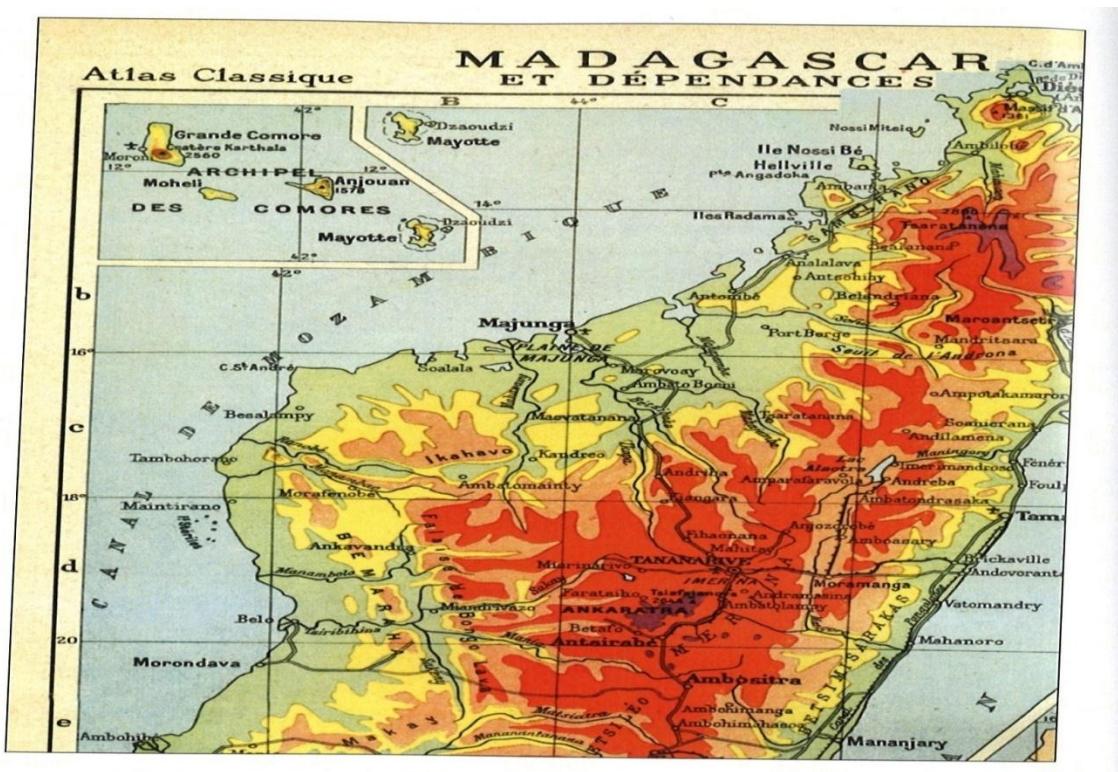
Le 9 avril 1908 marque le rattachement de Mayotte et ses dépendances à la colonie de Madagascar (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980). Les Comores étaient une dépendance de Madagascar, une « colonie dans la colonie » pendant la période 1912-1946 et ce statut s'est vraiment tari qu'en 1956 (Pierre Vérin, 1994 : Jean Martin 2010). En effet, l'archipel des Comores était sous une double domination à la fois malgache et française pendant presque un demi-siècle.

Pendant 168 ans, soit de 1841 à 2018, Mayotte a connu une évolution particulière. D'abord, colonie de la Réunion reconnue par le roi Louis Philippe, l'île était devenue un établissement colonial autonome qu'entre 1844 et 1896. Placée sous autorité d'autres îles, elle perd son autonomie au profit de l'archipel des Comores tout en réussissant à maintenir le siège du pouvoir à Dzaoudzi de 1925 à 1961. La France transfère le siège du haut-commissaire de Dzaoudzi à Moroni en 1961. Toutefois, l'Assemblée constituante des Comores (composée essentiellement des responsables Grand Comoriens) a pris une décision en faveur de leur île en déplaçant la capitale de Dzaoudzi à la Grande Comore en 1958. Cette situation a alimenté l'émergence des contestations sur le plan local. Les Mahorais se sont sentis abandonner par la France et humiliés par les Comores. Le référendum d'autodétermination de 1974 est en vue de demander la population des îles Comores de choisir entre rester français ou prendre leur indépendance. Dans ce contexte, les trois autres îles de l'archipel des Comores ont choisi de prendre leur indépendance le 6 juillet 1975 alors

que Mayotte a dit non et elle a choisi de rester française. L'île devient une collectivité territoriale et entre dans une phase de léthargie (de somnolence ou de repos) et dans la voie du développement alors que le reste de l'archipel est secoué par des crises politiques et des renversements de pouvoir. A partir de 1990, Mayotte est intégrée à l'outre-mer française et entre temps le projet de la départementalisation est émergé. La population est finalement consultée à l'aube du nouveau millénaire et le projet de loi en discussion au Parlement fait de Mayotte une collectivité territoriale. Toutefois, ce nouveau statut a été remis en cause suite à la demande des élus mahorais, qui sollicitaient la départementalisation de l'île. Dans cette logique, Mayotte est devenue le 101^{ème} département français en 2011.

S'ajoute à cela un troisième facteur défavorable, la remise en cause de la colonisation de 1841 à 1975. Il est aussi important de montrer que l'archipel des Comores était une dépendance de Madagascar à l'époque où la Grande île était colonisée par la France.

Figure 14: Madagascar et dépendance



Source : (Jean Martin, 2010 : 106)

Le 9 Avril 1908 marque la date du rattachement de Mayotte et ses dépendances à la colonie de Madagascar (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980). Cette figure n°11 montre que les Comores étaient une dépendance de Madagascar, une « colonie dans la colonie » pendant la période 1912-1946 et le statut s'est vraiment tari qu'en 1956 (Pierre Vérité, 1994 : Jean

Martin 2010). En effet, l'archipel des Comores était sous une double domination à la fois malgache et française pendant presque un demi-siècle. A l'origine, lorsque le roitelet malgache, Andriantsoly, est vaincu par l'armée de la reine Ranavalona Ire quitte Madagascar et se réfugie à Mayotte en 1832(Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980). Les Français ont perdu les Mascareignes au profit des Anglais en 1810 excepté l'île Bourbon (la Réunion) (Jean Martin, 2010). A Mayotte, Andriantsoly avait réussi à s'imposer comme roi durant la période 1832-1841. Cependant, pour pouvoir compenser la perte de l'île Maurice, le commandant Passot achète Mayotte à l'usurpateur Andrian Souly contre une rente viagère personnelle de 1000 piastres. En Février 1843, le roi de France, Louis Philippe a accepté d'entériner cette acquisition (Hervé Chagnoux et al., 1980 ; Pierre Vérin, 1994).

4.3.2. Un contexte politique tendu

Considérée comme une victoire par la classe politique comorienne, l'indépendance du 6 Juillet 1975 était succédée par un coup d'Etat, le 03 Août 1975, un mois après. D'une manière générale, le contexte politique était marqué par trois aspects majeurs : les coups d'Etat, les régimes autoritaires et le séparatisme (1997-2008).

D'abord, la question des coups d'Etat a été un fait très marquant et répétitif dans l'archipel des Comores.

Tableau n° 37:Des coups d'Etat dans l'archipel des Comores

| Nombre de coups d'Etat | Jours | Mois | Années |
|-------------------------------|-----------------|------------------|---------------|
| N°1 | 03 | Août | 1975 |
| N°2 | 13 | Mai | 1978 |
| N°3 | 26 au 27 | Novembre | 1989 |
| N°4 | 25 | Septembre | 1995 |
| N°5 | 30 | Avril | 1999 |

Source : (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980 ; Pierre Vérin, 1994 ; Jean Martin, 2010) et Enquêtes-Auteur.

Ce tableau n°37 montre que de 1975 jusqu'à la veille du troisième millénaire, l'archipel des Comores a connu cinq coups d'Etat. Les quatre premiers coups d'Etat ont été commandités par des mercenaires étrangers dont leur chef était Bob Denard. Le dernier a été exécuté par le Colonel Azali Assoumani, un officier d'origine comorien. Durant ces coups d'Etat, il faut souligner que deux présidents ont été tués : Ali Soilihi en 1978 et Ahmed Abdallah en 1989 (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980 ; Pierre Vérin, 1994). Les

conséquences sont nombreuses. Sur le plan social, ces coups d'Etat chroniques ont entraîné des perturbations répétitives, des pillages dans les caisses de l'Etat. En effet, après chaque coup d'Etat, le nouvel Etat réclame la faillite des caisses publiques. Les fonctionnaires de l'Etat sont les plus touchés ; car ils peuvent accumuler des mois de retard sans paiement. Les familles les plus frappées sont celles qui n'ont pas des migrants à Mayotte ou en France métropolitaine, car les transferts d'argent se présentent comme un filet de sécurité social. Ainsi, les coups d'Etat ont créé des circonstances défavorables au développement du territoire des Comores.

Ensuite, les régimes autoritaires comme facteur portant préjudice ou menaçant la genèse du développement. Les Comores ont connu deux grands régimes autoritaires : régime révolutionnaire d'Ali Soilihi (1975-1978) et celui d'Ahmed Abdallah (1978-1989). Pour Ali Soilihi, son régime était marqué par une révolution visant à développer une agriculture suffisante. En effet, le milieu rural était valorisé. Cette politique avait comme but de donner une sécurité alimentaire à la population comorienne sans succès. Néanmoins, sa dénonciation des dépenses exorbitantes du « grand mariage » lui qualifie comme un renégat face à la culture comorienne. Le grand mariage peut durer jusqu'à un mois et les dépenses peuvent aller jusqu'à 60 milles euros ou plus. Quand on fait le grand mariage, on obtient le titre du grand « notable ». Ces derniers sont les hommes les plus influents de la région. Ce sont eux qui décident du devenir de la région et très souvent ce sont des personnes ayant un niveau de formation très faible ou jamais été scolarisées. Mais le comble dans cette politique, ce que le Président Ali Soilihi avait brûlé toutes les archives issues de l'administration coloniale. Pendant cette période, la population des Comores était gouvernée en une main de faire et dans l'isolement. C'était l'anarchie et le désordre total. Ce qui marque l'échec de la révolution et ce régime est qualifié de « période noire » de l'archipel des Comores (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980).

Quant à Ahmed Abdallah, son arrivée au pouvoir a été marquée par un coup d'Etat (13 Mai 1978). Cette période a été marquée par la domination d'un pouvoir autocratique dirigé par un seul Homme et ses mercenaires, Bob Denard et ses lieutenants. Le président Abdallah avait mis en place une constitution qui donnait beaucoup d'autonomie aux îles et aussi à une réorganisation de l'administration (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980). Mais ses initiatives étaient symboliques. Par exemple, la constitution de 1978 avait prévu la décentralisation, donner plus d'autonomie aux îles pour favoriser le développement local et territorial. Mais les îles « étaient sans recettes financières » et la dotation du gouvernement

était très insuffisante (Pierre Vérin, 1994). Ceci s'explique par le fait que l'archipel des Comores n'a pas d'industrie, il est pauvre car il ne produit pas. Mais le peu qui entre dans les taxes douanières et sur les aides bilatérales et multilatérales devait servir au président, à la dictature et aux mercenaires. Ce système abominable qui se nourrissait de la misère humaine a perduré pendant onze ans (1978 à 1989). Cependant, la dégradation démocratique avait mis en péril tous les projets de développement et surtout à cause de la présence des mercenaires. Seules les subventions françaises et les dons arabes aidaient à payer les fonctionnaires (Pierre Vérin, 1994). Ainsi, ce régime autoritaire n'avait pas favorisé le développement mais au contraire il l'entraînait. Ahmed Abdallah est assassiné dans la nuit du 26 au 27 Novembre 1989 dans des circonstances non éclaircies.

En plus des deux régimes autoritaires, s'ajoutent le séparatisme. L'île d'Anjouan avait autoproclamé son indépendance le 2 Août 1997 ; alors que le chef de l'exécutif de la République Fédérale Islamique des Comores Taki décède en cours de mandat en Novembre 1998. En Avril 1999 Azali Assoumani prend le pouvoir par le biais d'un coup d'Etat. Les causes du séparatisme sont nombreuses. D'abord, sur le plan économique et social, tout se concentre à Moroni (la capitale de la Grande Comore et des Comores depuis 1958). En effet, les habitants de l'île d'Anjouan se sentent dominés ou écartés sur les avantages administratifs. Ils pensent que le manque d'équilibre économique et social fait des habitants de l'île d'Anjouan des dominés face à ceux de la Grande Comore. Ceci est dû à un manque d'aménagement du territoire et surtout à la décentralisation. Même si la constitution de 1978 avait prévu une autonomie élargie mais elle n'a jamais été appliquée surtout dans les îles de Mohéli et d'Anjouan. Dans l'archipel des Comores, il y a des déséquilibres internes entre l'île principale où se trouve la capitale et les autres îles. Cependant, les îles périphériques se sentent délaissées à cause de la dépendance (Groupe de recherche sur la « Viabilité des pays insulaires », Iles tropicales : insularité, « insularisme », 1987). Ensuite, sur le plan politique, de 1975 à 1997, un seul président de la République Fédérale Islamique des Comores était anjouanais (Ahmed Abdallah) et jamais un mohélien, car ils étaient tous grands comoriens (Ali Soilihi, Djohar, Mohamed Taki). Cette revendication se fonde sur le fait que les Comoriens sont avant tout insulaires, puis nationaux. En effet, parmi les réclamations des Anjouanais : il y a le fait qu'il faut également un président originaire d'Anjouan parce que l'île est la deuxième en superficie et en population. Cependant cette situation de division était considérée comme inadmissible vis-à-vis de l'Etat central, d'où les nombreuses interventions visant à flétrir la position des séparatistes en vain.

De ce fait, à partir du 21 Mars 2000, l'Union africaine a décrétée un embargo visant à sanctionner les carburants, les denrées alimentaires, les communications maritimes et aériennes ainsi que les télécommunications (Fr. wikipedia.org/Histoire des Comores, 09/05/2015). Mais à partir du 17 Février 2001, il y a eu un climat de négociation favorable et l'UA lève l'embargo. Le mouvement séparatiste qui dénonçait la domination de la Grande Comore a abouti, de 1997 à 2001, prise en compte la nouvelle constitution de « l'Union des Comores » adoptée par référendum le 23 décembre 2001(Fr. wikipedia.org/Histoire des Comores, 09/05/2015).

Parmi les principes de la nouvelle constitution : c'est l'autonomie large et la présidence tournante entre les îles pour un mandat de cinq ans. Pendant la période du séparatisme, de nombreux cadres ont immigré vers Mayotte. Mais le séparatisme s'est vraiment tari qu'à la suite du débarquement militaire effectué à Anjouan par dans la nuit du 24 au 25 Mars 2008 : des soldats de l'armée comorienne, des troupes tanzaniennes et soudanaises ont fait un assaut contre l'île d'Anjouan. Des centaines de séparatistes se sont réfugiés à Mayotte. Ainsi, pour répondre ou mettre en œuvre les objectifs du millénaire (la lutte contre la pauvreté), les Comores se trouvaient dans une situation d'ambigüité interne qui retenait toute son attention.

4.3.3. Un contexte économique difficile

De la colonisation de 1841 à l'indépendance de 1975 et jusqu'à nos jours, les Comores n'ont connu que des contraintes économiques difficiles.

- Un premier fait marquant ce contexte, la colonisation française de 1841 à 1975**

Les activités économiques des Comores étaient contrôlées par les colons. Cette confiscation se faisait par le biais des grandes sociétés coloniales. L'avenir du pays a été centré sur un modèle de développement économique agricole élargi. Pour se faire, les colonisateurs avaient réquisitionné toutes les terres cultivables (tableau n°21) au détriment de la population locale. La mise en place d'une économie de traître orientée vers l'exploitation des matières premières notamment la vanille, le girofle et l'essence d'ylang-ylang n'a pas réussi à lancer les bases du développement économique des Comores. L'exploitation de ses ressources agricoles, pour le marché mondial pendant la colonisation ou après cette domination, avait cependant mis le pays sous la double menace de la corruption liée à la rente et des aléas des prix mondiaux. Cette tentative économique n'avait pas pris en compte les enjeux locaux et sociaux de la population du territoire des Comores. C'était un modèle

économique installé par les colonisateurs, avec comme seul objectif l'exploitation des matières premières. En outre, ce système infernal a été accompagné par des salaires très médiocres.

Tableau n° 38:Salaire des travailleurs à Mayotte en 1862

| Salaire par mois | année | Montant en piastre | Montant en franc |
|------------------|-------|--------------------|------------------|
| | 1862 | Une piastre | 5 francs/mois |

Source : (Jean Martin, 2010 : 79)

Ce tableau n°38 montre les conditions difficiles des travailleurs qui sont à la fois mal payés et sous-payés. Les employés travaillaient plus par rapport à leur salaire et dans des conditions pénibles. Par exemple, il n'y avait pas de pause à midi et les heures supplémentaires étaient rarement payées. Les employés n'avaient pas le droit de revendiquer car ils étaient dans la domination coloniale. Ainsi, de 1841 à 1975, les Comores étaient dans une domination complète. Le développement du pays dépendait exclusivement des colons. « Ce sont les sociétés coloniales qui façonnent, dès lors, l'évolution des Comores » (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980 : 31). A cette mainmise économique coloniale, s'ajoutaient les contraintes économiques difficiles des Comores au lendemain de l'indépendance. D'abord, l'agriculture comorienne était insuffisante, ce qui est le cas encore aujourd'hui.

De 1841 à 1975, l'économie comorienne était structurée en économie de traite, entraînée par la production et l'exportation de produits primaires, essentiellement agricoles tels que la vanille, le girofle. D'une part, la détérioration des cours des matières premières, causée par la concurrence, entraîne la démotivation des agriculteurs et la fermeture des distilleries de plantes à parfum de Bambao (Institut national de l'éducation (Comores), 1989). D'autre part, la main d'œuvre pléthorique du milieu rural et l'insuffisance des terres entraînent l'exode rural.

Tableau n° 39:Commerce extérieur des Comores en 1993

| Les échanges aux Comores | Montant en milliards de FC |
|--------------------------|----------------------------|
| Exportations | 7,5 |
| Importations | 17 |

Source : (Pierre Vérin, 1994 : 1)

Ce tableau n°39 souligne le déséquilibre du commerce extérieur de l'archipel des Comores. Celui-ci est dû à cause du manque d'industrie. Les Comores ne produisent pas de produits manufacturés car il n'y a pas d'économie d'échange mais plutôt de subsistance. En

effet, les Comores doivent importer pour satisfaire la demande intérieure, plus la population augmente et plus leurs besoins augmentent.

- **Ensuite de 1975 à 1989, deux régimes ont marqué cette période**

Les présidences d'Ali Soilihi et Ahmed Abdallah. Sur le régime du Président Ali Soilihi, les salaires ont été réduits. Un fonctionnaire ne pouvait gagner au maximum que 45 000 FC/mois, soit 90 euros, avec plusieurs retards de paiement. Mais la majorité des fonctionnaires était payée à 6000 FC par mois, soit 12 euros. Ce qui n'arrivait pas à nourrir une famille (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980).

Pendant la période du régime du président Abdallah (1978-1989), d'importantes aides financières émanaient des royaumes du Golfe, de l'Irak, de la Belgique, du fond européen de développement et de la France (Pierre Vérin, 1994). Mais paradoxalement, cette abondance financière ne bénéficiait pas au développement du territoire des Comores. Mais, elle servait à la dictature et aux mercenaires, alors que le pays connaît une évolution rapide de la population. A ce niveau également, satisfaire les besoins d'une population qui croît rapidement pose problèmes aux Comores et surtout l'emploi.

- **Enfin le taux d'activité et de chômage de 1980 à 2003**

Les intellectuels comoriens émigrent à Mayotte et en France à la recherche d'emploi. C'est la raison pour laquelle, le taux de chômage baisse alors que le taux d'activité évolue à la baisse. Cette situation est le résultat d'un manque d'entreprises susceptibles de régénérer des emplois. La création de projets fait également défaut sur le plan local et territorial, les activités génératrices de revenus sont limitées. Cependant, la fonction publique reste le plus grand secteur solvable pour les recrutements des fonctionnaires de l'Etat. Le secteur privé est à l'état embryonnaire. Ce qui explique l'augmentation du chômage.

Tableau n° 40 : Evolution des taux d'activité et de chômage (en %) de 1980 à 2003

| Année | 1980 | | 1991 | | 2003 | |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Taux d'activité et de chômage | Taux d'activité | Taux de chômage | Taux d'activité | Taux de chômage | Taux d'activité | Taux de chômage |
| Union des Comores | 30,7 | 17,3 | 28,6 | 14,5 | 21,3 | 13,5 |

Source : RGPH de 1991 et Salim, 2007

Le tableau n°40 indique que pendant la période 1980-2003, les taux d'activités ont évolué à la baisse passant de 30,7 à 21,3%. Cette baisse s'explique sur le fait que l'économie comorienne est structurée en économie de traite, entraînée par la production et l'exportation des produits primaires, essentiellement agricoles tels que la vanille, le girofle. D'une part, la détérioration des cours des matières premières, causée par la concurrence, entraîne la démotivation des agriculteurs et la fermeture de distillerie de plantes à parfum de Bambao (Institut national de l'éducation (Comores), 1989). D'autre part, la main d'œuvre pléthorique du milieu rural et l'insuffisance des terres entraînent l'exode rural. Ce dernier renforce l'accroissement du nombre des jeunes sur le marché du travail ; alors qu'on assiste à une diminution des emplois offerts. Quant au chômage, il touche majoritairement les jeunes de 15 à 19 ans, soit 29,7 % et ceux qui n'ont aucune instruction, avec un taux de 13,5%. Sur l'intervalle 1980-2003, le taux de chômage baisse, passant de 17,3 à 13,5%. Cela s'explique par la fuite de cerveaux. Des intellectuels comoriens émigrent vers Mayotte (à la recherche d'un emploi). C'est la raison pour laquelle, le taux de chômage baisse alors que le taux d'activité évolue à la baisse.

Tableau n° 41:Des taux d'activité et de chômage différents au sein des îles (en %) de 1980 à 2003

| | 1980 | | 1991 | | 2003 | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Taux d'activité | Taux de chômage | Taux d'activité | Taux de chômage | Taux d'activité | Taux de chômage |
| Mohéli | 37,4 | 4,7 | 27,1 | 7,6 | 23,3 | 19,8 |
| Anjouan | 30,7 | 17,3 | 28,6 | 14,5 | 21,3 | 13,5 |
| Grande Comore | 28,2 | 11,2 | 27,5 | 24,3 | 29,0 | 14,2 |
| Union des Comores | 29,7 | 13,3 | 27,9 | 20,0 | 25,3 | 14,3 |

Source : RGPH de 1991 et Salim, 2007

Le tableau n°41 montre que de 1980 à 2003, les taux d'activités ont évolué à la baisse à Mohéli (37,4% à 23,3%) et à Anjouan (30,7% à 21,3%). La Grande Comore présente une situation légèrement inverse car on observe une tendance à la hausse passant de 28,2% en 1980 à 29 % en 2003. Au cours de la même période, les taux de chômage ont baissé successivement à Anjouan (17,3% à 13,5%) et ont augmenté successivement à Mohéli (4,7% à 19,8%). Tandis qu'à la Grande Comore, le taux de chômage est passé de 11,2% en 1980 à 24,3% en 1991 et à 14,2% en 2003.

- **Quant aux recherches actuelles**

Selon les défenseurs de la politique nationale d'équité et d'égalité de genre en Union des Comores, les femmes sont les plus touchées par le chômage.

Tableau n° 42:Taux de chômage par sexe, par île et suivant le milieu de résidence

| Iles ou milieu de résidence | Masculin | Féminin | Ensemble |
|-----------------------------|----------|---------|----------|
| Mohéli | 14,7 | 32 | 19,9 |
| Anjouan | 12,4 | 15,6 | 13,5 |
| Grande Comore | 11,3 | 19,2 | 14,2 |
| Union des Comores | 11,9 | 18,5 | 14,3 |
| Urbain | 13,1 | 24,5 | 17 |
| Rural | 11,4 | 16,3 | 13,2 |

Source : RGPH 2003

Le tableau n°42 indique que le taux de chômage touche plus de 14 % (voir tableau n°6) de la population comorienne. La population féminine est la plus touchée à hauteur de 18,5 % ; et les hommes à hauteur de 11,9 % (Union des Comores, Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre, 2007). Suivant le milieu de résidence, les femmes sont beaucoup plus touchées par le chômage en milieu urbain par rapport au milieu rural pour deux raisons : d'abord, les femmes sont beaucoup plus scolarisées dans les zones urbaines et obtiennent de plus en plus des diplômes; puis s'ajoute aussi le fait que les femmes des zones rurales migrent en ville pour rechercher du travail. La catégorie féminine constitue 60 % des inactifs et occupent seulement 2% des postes de grandes décisions politiques et électives. Elles représentent 30 % des agents de la fonction publique. La tradition et la pratique de la religion introduisent des normes qui font reléguer les femmes au second rang.

Selon Abdou KATIBOU, la situation politique comorienne est caractérisée par de nombreux coups d'Etat (voir tableau n°1). Ce qui provoque des répercussions négatives sur le plan socio-économique. Selon la Banque Centrale des Comores en 2013, l'évolution du PIB sur l'intervalle de 1975-2013 est de 37 % sur l'agriculture, 56,8 % pour les services et 6,2 %

pour l'industrie. Sur cette même période (1975-2013), le taux de croissance annuel moyen de l'économie est de 1,5 % (Abdou KATIBOU⁹, 2015).

Par ailleurs, près de 23 % des ménages sont gérés par des femmes, contre 77 % gérés par les hommes. Sur l'intervalle 1995-2004 : en 1995, les ménages gérés par les femmes enregistraient un taux de pauvreté de 42,1 % contre 49 % pour ceux dont le chef est un homme ; en 2004, les ménages dirigés par des femmes ont un taux de pauvreté de 30,4 % contre 38,9 % pour ceux gérés par les hommes. Progressivement, la baisse de la pauvreté est beaucoup plus significative, sur la période 1995-2004, chez les ménages dirigés par les femmes (-27,8%) que ceux dirigés par les hommes (-21,2%) (EBC¹⁰, 1995 ; Union des Comores, 2007).

La pauvreté sévit à des degrés divers et d'une façon très contrastée : d'une région à une autre et d'un village à l'autre, mais les gens les plus pauvres se localisent en milieux rural avec une incidence de 67,3 % contre 45 % dans les milieux urbains pendant la période 1975-2013 (Zourdane, 2013).

Cependant, l'instabilité politique chronique qui touche les Comores depuis 1975, le chômage qui affecte de plus en plus la population comorienne, l'augmentation de la pauvreté sont autant de causes qui provoquent les migrations des Comoriens vers la France métropolitaine.

Il est important de voir ce qui se passe sur la voisine directe, située au Sud-est de Mayotte, en l'occurrence, sur la Grande île de Madagascar. Madagascar entretient des bonnes relations bilatérales de voisinage avec les Comores. Rappelons que les Comores étaient une colonie dans la colonie de Madagascar pendant la période 1912-1946. Durant cette période, de nombreux comoriens ont été déportés vers Madagascar pour travailler dans les plantations coloniales. Il y a eu un brassage entre les deux populations. Selon les estimations, il y avait plus de 50 milles comoriens à Madagascar avant les événements de Majunga du 20 au 22 décembre 1976 (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980). Après ces événements, 17 000 personnes sont rapatriées et il restait environ 40 000 Comoriens dans la Grande île. Actuellement, Madagascar fait partie des destinations les plus privilégiées des étudiants comoriens. En 2016, on comptait plus de 5 000 étudiants comoriens à Madagascar. Ce qui

⁹ Abdou KATIBOU, économètre de formation et docteur en économie, après avoir soutenu à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne une thèse portant sur les migrations comoriennes et leurs conséquences économiques.

¹⁰ Le Rapport de l'EBC 95 définit le ménage comme étant « une ou plusieurs personnes apparentées ou non, qui partagent ensemble les repas quotidiens préparés sur un même feu et placée sous l'autorité d'un individu appelé chef de ménage ». Il ne faut donc pas confondre « ménage » et « famille ».

explique la présence de nombreuses familles comoriennes à Madagascar. Ce qui nous conduit à établir la logique suivante : la pauvreté, la dégradation des conditions sociales et économiques à Madagascar ne concerne pas uniquement les malgaches mais aussi les comoriens qui vivent à Madagascar, ceux qui résident au pays et surtout la diaspora comorienne de France. En effet, la solidarité familiale fait que les familles ou les étudiants comoriens à Madagascar dépendent exclusivement des familles restées au pays et surtout de la diaspora comorienne de France.

La migration clandestine illégale vers Mayotte ne concerne pas uniquement que les comoriens, elle concerne aussi les Malgaches. Dans notre questionnement, pourquoi des habitants de la grande île cherchent-ils à migrer vers Mayotte ? La plupart de ceux qui émigrent vers Mayotte sont à la recherche de l'eldorado. Rappelons que Mayotte était une colonie française tout comme Madagascar et les Comores, et, elle a choisi de rester française. Madagascar et les Comores ont respectivement pris leur indépendance, en 1960 et 1975 et ont partagé la même histoire coloniale. Les Comores étaient une colonie dans la colonie de Madagascar. Seront-ils appelés à subir les mêmes difficultés de développement ? Nos recherches révèlent que Mayotte se développe sur le modèle français alors que quand on regarde ses voisines, la situation économique, sociale et politique n'est pas meilleure. Ces difficultés entraînent des dégradations du bien-être et poussent les populations des pays limitrophes à migrer vers le 101^{ème} département français. Dans notre analyse, nous cherchons à comprendre les différentes causes notamment historiques, politiques et économiques de Madagascar. Il ne s'agit pas de faire une étude exhaustive sur la Grande île de Madagascar mais de jeter un regard permettant de cerner le contexte local.

4.4. Des contextes historiques, politiques et économiques difficiles à Madagascar

4.4.1 Madagascar : Un contexte colonial défavorable au développement

Figure 15: Localisation de Madagascar



Selon la figure n°14 géographiquement parlant, Madagascar est un Etat insulaire d'Afrique de l'Est situé dans l'Océan indien et séparé du reste du continent africain par le canal de Mozambique. C'est la quatrième plus grande île du monde après Groenland, la Nouvelle-Guinée et Bornéo. Longue de 1 580 km du Nord au Sud et large de 580 km d'Est en Ouest, Madagascar a une superficie de 587 000 km², par rapport à la France métropolitaine (543 965 km²), la Belgique (30 528 km²) et le Luxembourg (2 586 km²) réunis. Sa population est estimée à plus de 24 millions en 2016 <https://fr.wikipedia.org/wiki/Madagascar>, [Consulté le 30/07/2017]

- **Une soumission coloniale sanglante**

Au XVIII^{ème} siècle, l'équilibre politique du Sud et de l'Est était bouleversé car des européens venaient dans la grande île pour faire du commerce d'esclaves notamment des Hollandais, des Anglais ou des Français afin d'aller les vendre à l'île Maurice. Ils avaient des armes à feu et ils se mêlèrent dans les guerres entre les tribus de la région. La restauration de l'ordre colonial par le général Gallieni¹¹ a causé une double peine et « La colonisation fût particulièrement violente. Madagascar fut déclarée colonie française en 1896 et le général Gallieni en devint le gouverneur général (1896-1903). Les Français massacrèrent entre 100 000 et 700 000 Malgaches en 1896. Mais l'administration française qui n'avait peur de rien, exigea que Madagascar remboursât les frais occasionnés par cette invasion. L'indemnité atteignait la somme faramineuse de 10 millions de francs » (Le routard, 2016, Madagascar : 88).

- **Le système colonial**

¹¹Le général Joseph Gallieni (1849-1916) : fils d'un émigré italien né à Saint-Béat au pied des Pyrénées. Capitaine dans la légion étrangère, bachelier en 1867 et intègre l'Ecole de Saint-Cyr. La France avait établi son protectorat sur la grande île, après une expédition militaire en 1895, mais l'anarchie y régnait. Pendant la première année, il va faire table rase des structures existantes : exil de la Reine, abolition de l'esclavage et de la féodalité, réduction des zones d'insurrection. L'aventure outre-mer : Réunion, Sénégal, Martinique, Soudan. Gallieni part en mission, sa première destination est l'île de la Réunion (1872-1875). Ensuite, il part pour le Sénégal. Puis après, il part trois ans (1883-1886) en Martinique, où il rédige le récit de son expédition "Voyage au Soudan". L'Afrique l'attend à nouveau, car devenu lieutenant-colonel, il est envoyé commander le Soudan français (1886-1888), où il se montre très ferme avec les dissidents, mais privilégie la pacification par des accords avec les chefs locaux. Le général Galliéni à Madagascar : « La France avait établi son protectorat sur la grande île, après une expédition militaire en 1895, mais l'anarchie y régnait. Figure incontournable de l'histoire malgache, pendant la première année, il va faire table rase des structures existantes : exil de la Reine, abolition de l'esclavage et de la féodalité, réduction des zones d'insurrection. Ensuite commence la reconstruction : entouré d'officiers de valeur comme Lyautay qui l'a rejoint, il développe l'éducation, la santé et les transports : ports, routes et difficile construction d'un chemin de fer. Après 9 ans de gouvernement, Galliéni s'est créé beaucoup d'ennemis ». Il est celui qui avait eu l'idée de recruter un corps d'armée malgache pour lutter contre les rebelles (www.museemilitairelyon.com/spip.php?article174) [Consulté le 26/07/2017].

Il y avait une forte pression qui s'exerçait sur la population: problème de fiscalité, répression pénale, la concession des terres à des colons, le statut de l'indigénat qui pesait lourdement sur les relations entre la population et l'administration coloniale. La population se divisait, d'une part il y a celle qui veut tirer profit de la situation ; et d'autre part, nous avons celle qui résiste contre l'envahisseur. Les revendications ont été menées d'abord secrètement par les VVS (Vy, Vato, Sakelika : fer, pierre, ramification), les membres de ce mouvement ont été arrêtés et condamnés aux travaux forcés en 1915 et amnistiés en 1921 ; puis par un parti, le MDRM (Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache) qui obtient la majorité des voix aux élections locales de 1946 et réclame l'accès par des voix légales à l'indépendance.

Mais l'administration coloniale suscite alors un parti profrançais, le PADESM (Parti des Déshérités de Madagascar). Face à cette domination suivie d'ingérence et d'une implacable répression, une insurrection éclate le 29 mars 1947, les paysans privés de leurs terres attaquent les plantations et exécutent les membres du PADESM. Les trois députés de MDRN ont été arrêtés et pendant cette période, bon nombre de personnes ont trouvé la morts (Le routard, 2016, Madagascar). Il est évident qu'il n'y a pas de développement dans l'insécurité et dans la domination car les colonisateurs ne voulaient que les matières premières au détriment des paysans ou de la population locale, car les terres ont été confisquées et gérées par les colonisateurs.

4.4.2. Après l'indépendance de Madagascar : une situation politique tendue

« Bon nombre de Tananariviens se demandent si l'indépendance recouvrée est bien celle que les Malgaches attendaient, si le régime colonial ne s'est pas contenté d'abandonner une forme de présence trop décriée aussi bien par différentes instances internationales que dans le pays même. N'y a-t-il pas simplement un changement de visage de la colonisation ? » (Lucile RABEARIMANANA, 2010 : 638p).

Après l'indépendance de 1960, les accords de coopération (économique, militaire ou culturelle) entre la France et Madagascar ont été signé toute de suite après l'indépendance. La chronologie de l'histoire politique de Madagascar au lendemain de l'indépendance :

- **« Tsiranana et la première République »**

La première république est instaurée le 14 octobre 1958. Philibert Tsiranana (1910-1978), ancien député de l'Assemblée nationale française, ancien bouvier et instituteur de l'ethnie tsimihety, il fut le premier président de la République malgache de 1959 à 1972.

L'indépendance de Madagascar est proclamée le 26 juin 1960. Tsiranana est élu président de la République au suffrage universel le 30 mars 1965, puis reconduit une seconde fois le 30 janvier 1972 avec 99,97 % des voix. Parti Social-Démocrate (PSD) reste au pouvoir à Madagascar jusqu'en 1972.

- **Le bouleversement de 1972**

Le 13 mai 1972 marque le mécontentement des lycéens qui se transforme en soulèvement populaire contre le régime. Il y a eu 42 morts dans la capitale provoquant ainsi la chute du président Tsiranana. Le président était contraint de remettre les pouvoirs au général Gabriel Ramanantsoa. Ce dernier est forcé de remettre les pouvoirs le 5 février 1975 à Richard Ratsimandrava, un jeune colonel de gendarmerie qui sera assassiné 6 jours plus tard dans son véhicule. Dans ce contexte d'instabilité politique, Ratsiraka fils d'une famille de notables de l'ethnie Betsimisaraka, est nommé à la tête d'un directoire militaire, puis plébiscité président. Le règne de Ratsiraka illustre l'Antagonisme permanent entre les côtes et les hauts-plateaux, alors qu'il a grandi au cœur de cette société aristocratique de l'ethnie merina. Investi de pleins pouvoirs en 1975, il crée un parti unique : l'AREMA (Avant-garde de la révolution malgache). Enseignement totalement malgachisé, pays tourné vers le bloc communiste. Après 16 ans de règne absolu, il sera contraint de démissionner le 1^{er} mai 1991 par un mouvement de grève généralisé de plusieurs mois, marquant ainsi la fin de la II^{ème} République de 1975 à 1992.

- **La III^{ème} République : du 18 septembre 1992 au 11 septembre 2010**

La III^{ème} République est le régime allant du 18 septembre 1992, date de l'adoption de la nouvelle Constitution malgache qui met fin à la République démocratique malgache, jusqu'au 11 décembre 2010, date de la proclamation de la nouvelle Constitution qui établit la IV^{ème} République. Proclamée par Albert ZAFY (1927-2017), docteur en chirurgie, il remplace Didier Ratsiraka au pouvoir de 1993 à 1996. Durant cette période six gouvernements et trois premiers ministres se succèdent en 4 ans. Vu l'instabilité politique permanente, Albert Zafy est destitué en août 1996, et Didier Ratsiraka est de retour. En 2001, il installe ses hommes au poste de gouverneurs dans les 6 provinces autonomes exigées par le FMI et la Banque Mondiale. En effet, il y a eu l'élection contestée du 16 décembre 2001 opposant Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana. Selon les résultats, Ravalomanana obtient 46,21 % des voix contre 40,89 % des voix pour Ratsiraka. La France reconnaît en juillet 2002 le nouveau président Ravalomanana, après 6 mois de paralysie.

- **L'ère Ravalomanana¹² :**

En 2004, il y a eu une dépréciation de la monnaie accompagnée d'une forte inflation. Ce qui explique l'abandon du franc malgache pour l'Ariary. Les institutions internationales sont confiantes des réformes libérales du président, alors qu'il y a une augmentation des prix des matières premières comme le riz ou l'essence. Sur le plan politique, Ravalomanana est candidat à sa réélection en 2006. Il remporte les élections avec près de 55 % dès le premier tour. En effet, un référendum a été organisé pour réformer la constitution dans le but de permettre au président de se présenter encore deux fois, le parlement est dissout en juillet 2007. Les élections législatives anticipées de septembre ont été soldées par la victoire de son parti, avec un taux d'abstention de 70 %. Soupçonné d'aspirer à l'autocratie, alors qu'un contexte de misère chronique et d'abus de pouvoirs s'installent en fin 2008, avec l'affaire de « la session par le président de 1,3 millions d'ha de terres à la société coréenne Daewoo pour cultiver des denrées pour l'exportation » (Le Routard, 2016, Madagascar : 93p). Cette affaire devient le début d'une insurrection nationale soldée par un coup d'Etat mené par Andry Rajoelina.

- **Andry Rajoelina¹³ et la transition¹⁴ de 2009 à 2013**

En conséquence, la grande île connaît plusieurs mois de manifestations anti-Ravalomanana, surtout en fin février et début mars 2009, qui ont fait plusieurs morts dans le pays. En effet, le président Ravalomanana était contraint de démissionner et a donné les pleins pouvoirs à l'armée, qui les transmet à Andry Rajoelina. La Haute Cour constitutionnelle de Madagascar nomme Andry Rajoelina président de la Haute Autorité de Transition pour une période de deux ans. Il a dirigé la grande île de Madagascar de 2009 jusqu'à fin 2013.

- **Rajaonarimampianina comme président de la République de Madagascar**

Il a gagné les élections présidentielles de 2013 mais son équipe au pouvoir démissionne en janvier 2015. Dans un climat d'incertitude politique, les parlementaires votent la destitution du président. Mais cette dernière n'est pas validée par la Haute Cour constitutionnelle en juin 2015. Toutefois, il y a eu une motion de censure contre le nouveau premier ministre, le général Jean Ravelonarivo.

¹²**Ravalomanan :** est un Merina issu du groupe ethnique majoritaire des Hautes Terres. Il est le patron du groupe Tiko. Il préfère les bailleurs de fonds et les partenaires Anglo-saxons au détriment du lien historique avec la France, jugé trop aliénant et non productif.

¹³ Ancien DJ de 34 ans, patron de la chaîne de télé Viva TV et maire d'Antananarivo en 2007. On le surnomme Andry TGV du nom du mouvement qu'il a créé : Tanero Gasy Vonona, soit « le jeune Malgache en mouvement ».

D'une façon générale, Madagascar au lendemain de son indépendance est secouée par une instabilité politique chronique entraînant comme conséquence majeure la pauvreté, la misère noire et l'apparition de la faim. Le premier acte, du 1^{er} avril 1971 marque le début des événements majeurs de la lutte contre ceux qui gouvernent le pays de façon absolue ou en une main de fer provoquant ainsi la dégradation des conditions sociales et économiques de la population de Madagascar. Le but de toutes ces luttes est la libération du pays qui coûte très souvent la vie à de nombreuses personnes. En effet, les manifestations populaires du 1^{er} Avril 1971 ont été violemment réprimées au nom du rétablissement de l'ordre public, faisant ainsi plusieurs morts. Selon la source officielle du Gouvernement PSD, il y a eu 45 morts mais selon la source du MONIMA le nombre de morts s'élève au moins à 3000 individus (recensement effectué en 1976 à la demande de Didier RASTIRAKA). Il y avait 30 manifestations simultanées sur l'ensemble du territoire malgache (Gabriel Rabearimanana, conférence débat du 08 Mai 2013, Amphi 24 de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines). Un deuxième acte suivit avec le soulèvement populaire contre le régime de Philibert Tsiranana en 1972, provoquant ainsi son départ. Ensuite, après 16 ans de pouvoir, Ratsiraka est obligé de démissionner le 1^{er} mai 1991 suite à un mouvement de grève généralisé de plusieurs mois. Après, son successeur Albert Zafy est destitué en août 1996. De plus, la crise politique de 2002 opposant Ratsiraka et Ravalomanana avait paralysée également le pays pendant 6 mois. S'ajoute aussi, la crise politique de 2008 marquée par une insurrection nationale et soldée enfin par un coup d'Etat. Sous la présidence de **Rajaonarimampianina**, l'équipe au pouvoir démissionne en janvier 2015 et les parlementaires votent la destitution du président. Mais cette dernière n'est pas validée par la Haute Cour constitutionnelle en juin 2015.

4.4.3. Une situation économique difficile

La grande île était exportatrice de riz durant la période coloniale or elle doit importer environ 35 000 tonnes au début de 1972 pour les besoins de la population. A la fin de l'année 1975, il y a une nationalisation des principales sociétés postcoloniales françaises par Ratsiraka, telles que les banques, les assurances, les hydrocarbures, les concessions agricoles et minières. Le marxisme est donc approuvé. Conséquences, Madagascar se replie sur elle-même dans tous les domaines. Le retour de Didier Ratsiraka en 1996 est marqué par le retour des investisseurs français, l'adoption d'un nouveau code d'investissement, augmentation du taux de croissance de 3,5 à 6,5 % suivant les années. Mais les prix de tous les produits de

première nécessité n'ont cessé d'augmenter. Cette croissance bénéficie surtout à ceux qui gravitent dans la sphère politique (Le routard, 2016, Madagascar).

- **Pour l'institut national de la statistique (INSTAT)**

¾ des malgaches ne mangent pas correctement. Et dans la capitale, 60 % de la population dépendent de leur famille pour survivre www.lagazette-dgi.com/index.php?option...pauvreté-madagascar [Consulté le 01/08/2017].

- **Pour la Banque mondiale**

En 2013, 75 % des malgaches vivent avec moins de 1,25 dollars par personne et par jour. En 2017, plus de 9 Malgaches sur 10 vivent sur le seuil de pauvreté, soit près de 92 %. www.agenceecofin.com/.../0707-12246-madagascar-92-de-la-population-sous-le-seuil

[Consulté le 01/08/2017]. En outre, 8 malgaches sur 10 travaillent dans le secteur informel. Le salaire minimum tourne autour de 40 euros par mois. Le revenu national brut par habitant plafonne à 440 dollars par an. Un médecin pour 6250 habitants et un taux de mortalité infantile de 58/1 000. Presque la moitié des habitants, soit 50 % de la population n'ont pas accès à un point d'eau aménagé, alors que le taux d'accroissement démographique se situe autour de 2,6 %. Si la Grande île de Madagascar est un géant démographique pauvre, elle est entourée par des îles en plein prospérité notamment l'île Maurice, la Réunion, les Seychelles ou Mayotte. Pour certaines organisations internationales 1/3 des personnes de plus de 15 ans sont analphabètes.

- **Pour le classement du FMI de 2015**

Madagascar est au 5^{ème} rang des 25 pays les plus pauvres du monde. Le revenu par habitant qui est de 392,6 dollars est inférieur à la moyenne, soit 599,47 dollars www.lagazette-dgi.com/index.php?option...pauvreté-madagascar [Consulté le 01/08/2017].

Tableau n° 43:Le classement des pays les plus pauvres par le FMI en 2015

| Les pays au plus petit PIB par habitant en 2015 | | |
|---|---------------------------|--|
| Rang | Pays | PIB par habitant en dollars courants en 2015 |
| 1 | Burundi | 315,2 |
| 2 | République Centrafricaine | 338,7 |
| 3 | Malawi | 352,7 |
| 4 | Gambie | 382,2 |
| 5 | Madagascar | 392,6 |

| | | |
|----|---------------|-------|
| 6 | Niger | 403,4 |
| 7 | Libéria | 469,1 |
| 8 | R.D.Congo | 478,2 |
| 9 | Guinée | 545,6 |
| 10 | Togo | 578,1 |
| 11 | Guinée-Bissau | 582,2 |
| 12 | Afghanistan | 614,9 |
| 13 | Ouganda | 625,3 |
| 14 | Mozambique | 626,2 |
| 15 | Erythrée | 630,3 |
| 16 | Burkina Faso | 631,4 |
| 17 | Mali | 672,2 |
| 18 | Sierra Léone | 675,2 |
| 19 | Ethiopie | 702,1 |
| 20 | Bénin | 709 |
| 21 | Comores | 736,8 |
| 22 | Rwanda | 742,9 |
| 23 | Népal | 751,1 |
| 24 | Haïti | 829,6 |
| 25 | Sénégal | 934,6 |

Source : FMI

Ce tableau n°43 révèle que Madagascar est le 5^{ème} pays le plus pauvre du monde. Les dirigeants des pays comme le Rwanda, l'Afghanistan ou Haïti ont fait des efforts en matière de gouverner leur pays. Ce qui explique l'augmentation du taux de revenu des habitants.

De ce fait comment expliquons nous l'appauvrissement de Madagascar ?

Pendant la colonisation Madagascar était considérée comme étant « la perle de l'Océan indien » loin devant la Réunion et l'île Maurice y avait un réseau de communication important (routes, voies ferrées), un tissu d'entreprises des secteurs primaires et secondaires, la plupart des grandes villes ont été électrifiées. Madagascar dispose des richesses abondantes en matière agricole. Ce qui favorise la production des différents aliments sur son sol. En effet, le climat est extrêmement varié et l'île possède une flore et faune unique au monde, le sol

renferme des trésors minéraux comme le nickel, le charbon, le quartz, des pierres précieuses et semi-précieuses en quantité, de l'or et du pétrole.

Mais la décolonisation est vue comme cause de la pauvreté, car on constate tout d'abord, un manque de cadres et de source de financement ce qui provoque la dégradation du système économique industriel et agricole. Ensuite, la nationalisation des sociétés coloniales, la planification socialiste et la malgachisation provoquent la fuite des investisseurs étrangers. Enfin, l'inflation des années 1980 avait entraîné une forte baisse sur le pouvoir d'achat et le manque de volonté politique ont provoqué l'appauvrissement de la population de la Grande île de Madagascar.

A partir des années 1990, on observe la montée de la croissance. Il y a eu la libéralisation économique du pays avec la création de zone franche et le développement du tourisme. Devenu producteur très compétitif de vanille (1^{er} producteur mondial), Madagascar exporte aussi des crevettes, du cacao, du café ou du girofle. La prospection pétrolière est lancée sous la présidence de Marc Ravalomanana, deux grands sites ont été ouverts en 2008 (dioxine de titane) et en 2010 (nickel et cobalt), ce qui génère une croissance entre 3,5 et 6,5 % par an.

Dans la Grande île, les rechutes à répétition ne manquent pas. Tout d'abord la crise politique de 2002 entraîne une crise économique sans précédent : le PIB chute de 12,7 %. Face à cette difficulté, de nombreux leviers ont été mis en place : changement économique, détaxation douanière, l'adoption de l'ariary comme nouvelle monnaie en 2005, développement des voies de communications et du tourisme et priorité donnée au secteur minier et pétrolier. Madagascar tente de respecter les recommandations du FMI à la lettre. Les étrangers se retrouvent avec beaucoup d'ariary alors que le pouvoir d'achat de la population locale s'effondre. Le pays est entré dans une économie de marché : l'argent est le roi des affaires, alors que 80 % de la population vivent de l'agriculture qui représente 28 % du PIB 2016.

Par ailleurs, si l'on regarde vers l'Ouest de Mayotte, notamment en Tanzanie. La situation économique et sociale subit aussi une dégradation. Ce qui explique que le pays n'est pas épargné par la pauvreté et la misère.

La Tanzanie est un pays d'Afrique de l'Est situé en bordure de l'Océan indien, dans la partie tropicale de l'hémisphère sud. Le pays couvre 945 087 km² et sa population s'élève à 51 millions d'habitants en 2015.

- **La Tanzanie socialiste : de 1964 à 1985**

Pour Julius Nyerere (1922-1999), militant actif de la décolonisation, il se lance dans la politique et devient en 1953 le président de la TAA (Tanganyika Afrika Association), puis fonde en 1954 le TANU, un vrai parti appelant à l'indépendance. La Nationalisation de l'économie ou l'augmentation des taxes entraînera une meilleure répartition de la richesse au niveau national. Mais la Tanzanie s'enfonce dans la pauvreté. Il cède le pouvoir en novembre 1985 à Ali Hassan Mwinyi, membre du CCM, (Chama cha Mapinduzi), le Parti de la révolution).

- **La Tanzanie de 1985 à nos jours :**

La structure de la République de Tanzanie est composée de deux gouvernements. D'une part, nous avons le gouvernement central qui exerce son autorité sur l'ex-Tanganyika et sur les postes clés de la vie politique de Zanzibar (Défense, Intérieur et Affaires étrangères) ; et d'autre part, le gouvernement de Zanzibar qui dispose d'une autonomie décisionnelle dont le pouvoir s'exerce dans des domaines différents (éducation et économie). « Zanzibar fait partie de la République de Tanzanie mais dispose de son propre gouvernement, de ses ministres sauf la défense, l'intérieur et les affaires étrangères et d'une Chambre avec 50 représentants » (Le routard, 2016, Kenya/Tanzanie : 331 p).

Sur le plan économique, les infrastructures sont insuffisantes. Le taux d'analphabétisme est très élevé et touche le $\frac{1}{4}$ des adultes, ce qui accroît le manque de personnel qualifié et les conditions sanitaires limitées. Le taux de croissance du PIB était de zéro pendant la Tanzanie socialiste de 1962 1985. Mais le taux de croissance du PIB a atteint 7,4 % en 2014. Et le PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat atteint 1700 Dollar grâce à la libéralisation des structures économiques.

4.5. Les migrations inter-îles sur le territoire de l'Union des Comores

- **L'exode rural**

L'exode rural se définit comme une migration définitive des habitants des campagnes vers les villes. Il est l'une des formes les plus importantes de la migration intérieure de l'Union des Comores.

L'accroissement rapide de la population anjouanaise entraîne d'importantes conséquences sur le niveau de vie de la population locale. Les surfaces agricoles utiles pour les cultures deviennent de plus en plus rares. La densité de la population fait pression, à travers ces surfaces. Cette situation devient compliquée dans les régions à forte densité, où la

destruction de l'environnement causée par l'intervention de l'homme, entraîne une diminution de la production. Les récoltes deviennent insuffisantes. Pour pallier ce déséquilibre, les déplacements inter-îles ou extraterritoriaux sont fréquents.

Depuis l'accession à l'indépendance, les paysans rencontrent beaucoup de difficultés, avec une terre est ingrate, une main d'œuvre pléthorique, un besoin grandissant en éducation, ce qui engendre un mouvement de masse des gens de la campagne vers les capitales économiques et politiques tel que Mutsamudu, Fomboni ou Moroni. Le rayonnement de ces chefs-lieux attire l'essentiel des migrants. De nombreuses personnes y viennent chaque jour, surtout pendant la période de l'allongement de la saison sèche ou de la rentrée scolaire. Ces nouveaux citadins proviennent essentiellement des régions comme Chissiwani et Nioumakélé à Anjouan ou Mitsamiouli et Foumbouni à la Grande Comore.

- **Les migrations pendulaires**

La « migration pendulaire », ou alternante » est un phénomène caractéristique des métropoles et de leurs zones périurbaines. Elle est due à l'étalement urbain et à la division spatiale des activités, notamment par le zonage.

L'expression désigne les déplacements quotidiens des personnes de leur domicile à leur lieu de travail et inversement. On parle aussi de « mobilité pendulaire » ou de « déplacement pendulaire ». Ces migrations deviennent très importantes depuis la proclamation de l'indépendance. Les migrations pendulaires sont un phénomène caractéristique des pays développés mais l'Union des Comores n'échappe pas à ce phénomène. Le qualificatif alternant ou pendulaire provenant du va-et-vient continual, au cours d'une même journée, entre deux destinations lointaines est la caractéristique principale de ces déplacements. Il s'agit le plus souvent de déplacement domicile travail, entre un pôle urbain et sa périphérie plus ou moins lointaine. Ces migrations s'observent surtout entre Mutsamudu et sa périphérie ou de Moroni et ses alentours en raison d'un niveau salarial ou fiscal avantageux. Et surtout de la concentration des principales activités économiques et administratives.

Plus récemment, la zone urbaine de Mutsamudu a vu une partie de sa population à la recherche d'un cadre de vie qu'elle considère meilleur : (périurbanisation, quitter la ville pour les zones moins urbanisées de la périphérie), alors que leurs activités professionnelles restent localisées dans le centre du Pôle urbain. Par conséquent, dans un contexte de développement de la motorisation des ménages (utilisation de mode de transports motorisés individuels), les travailleurs se déplacent chaque jour à deux reprises, de la périphérie vers le centre le matin,

du centre vers la périphérie le soir. Cette tendance générale peut se renforcer progressivement au manque d'emplois qui s'implantent en dehors du centre-ville. Toutefois, de nombreux problèmes sont liés à ces migrations pendulaires, en particulier lorsqu'elles se font en automobile, dans la mesure où cela encombre les axes routiers surtout aux heures de pointes.

- **Les migrations vers les autres îles**

La migration inter-îles couvre les déplacements des migrants entre les trois îles (Anjouan, Grande Comore et Mohéli). Le nombre des migrants d'Anjouan vers les deux autres îles est le résultat d'un flux massif qui représente un effectif total de 17 149 sortants, pendant la période 1991-2003. Ce chiffre tend à augmenter, passant de 17 149 à plus de 28 000 personnes de 2003 à 2015. Tandis que les individus des autres îles qui viennent à Anjouan sont des fonctionnaires grands comoriens ou mohéliens, une petite minorité (entre 20 à 50 personnes). S'ajoute une autre catégorie de personnes qui viennent à Anjouan, il s'agit des candidats à l'immigration. Ils viennent à Anjouan car cette île sert d'escale dans le but d'aller à Mayotte. Donc, ce sont des migrants temporaires car leur durée peut aller d'une journée à plusieurs jours selon la possibilité du départ d'Anjouan vers Mayotte.

Selon les traditions, Anjouan contribue énormément au peuplement de Mohéli et de la Grande Comore. Actuellement, cette migration est ralentie à Mohéli mais elle a pris une allure considérable à la Grande Comore. Cette dernière abrite la capitale de l'Union des Comores, Moroni. Une importante communauté anjouanaise réside dans l'île de la Grande Comore. Parmi ces migrants, nous avons des fonctionnaires de l'Etat (enseignement, militaire, médecins etc.), des commerçants ou des vendeurs du commerce tablier. Selon le recensement général de la population et de l'habitat, de 2003, on comptait plus de 70000 Anjouanais résidant à la Grande Comore. Cette estimation tend à augmenter en fonction du temps, passant de 70 000 à environ 80 000 en 2018.

Les mouvements migratoires des comoriens s'étendent à Mayotte et en France métropolitaine. En tant que pays membre francophone et ex-colonie française, l'archipel des Comores entretient des bonnes relations diplomatiques, économiques et financières avec la France. Les migrations Comores/France ont pris ses origines dans les années 1940, pendant la colonisation. Elles se sont accentuées après l'indépendance de 1975 et elles sont vues comme des migrations unidirectionnelles.

Chapitre 5 : Présentation générale de l'ancienneté et de l'évolution des migrations Comores/France.

5.1. Notions et concepts

5.1.1. Notions mobilisées

Dans notre analyse, nous avons mobilisé quatre grandes notions : **projet migratoire, diaspora, solidarité familiale et la famille.**

Tout d'abord, la notion de projet migratoire : de nombreuses familles comoriennes projettent d'envoyer leurs descendants en France. Cette projection à l'émigration est considérée comme une ressource familiale. En effet, il existe plusieurs catégories pour les migrants Comoriens vers la France. Par exemple, les personnes qui migrent dans le cadre d'un regroupement familial, celles qui partent pour les études ou celles qui viennent clandestinement via l'Afrique du Nord. Dans tous les cas, la famille s'engage à débloquer l'argent du voyage : soit le financement vient des migrants vivant en France, soit la famille vend un terrain ou cotise dans un cadre familial. Ceux qui donnent la cotisation espèrent en retour les remises : pour assurer le bien-être de la famille, financer l'achat d'un terrain ou aider à payer une dette. Cependant, le projet migratoire émane d'une construction familiale basé sur l'entraide. En effet, le migrant doit aussi à son tour aider les autres qui sont au pays à réaliser leur projet migratoire.

Ensuite, la notion de la diaspora : c'est une population dispersée au-delà de ses frontières nationales et qui est en interaction, en connexion, dans une logique de conserver des attaches, des habitudes avec le pays d'origine. Ce regroupement de la communauté comorienne à Mayotte est fondamental sur l'augmentation des migrants Comoriens dans l'Hexagone. En effet, les migrants se connectent via les associations villageoises. Chaque association qui compose une entité des migrants comoriens en France contribue au développement de son village d'origine. A ce niveau également, la diaspora comorienne de France assure le financement des principaux projets communautaires. Chaque migrant doit donner sa part de cotisation car celui qui ne cotise pas est considéré comme un renégat. Les migrants doivent donner leur contribution pour pouvoir assurer leur ascension sociale.

De plus, la solidarité familiale se laisse lire comme l'entraide familiale allant du projet migratoire, de l'intégration du migrant jusqu'aux envois des transferts d'argent. Cette

solidarité familiale constitue l'espace de vie intergénérationnelle des migrations Comores/France. En effet, les personnes qui ont bénéficié du projet migratoire doivent aussi en faire profiter aux autres générations. Le but de la solidarité familiale est de lutter contre la précarité, l'exclusion sociale entraînant des situations défavorables, notamment la pauvreté.

Et enfin, la notion de la famille, selon l'INSEE : « *Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée : - soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant (s) appartenant au même ménage ; -soit d'un adulte avec son ou ses enfant (s) appartenant au même ménage (famille monoparentale : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires, n'ayant pas d'enfant)...* » (www.insee.fr/fr/méthodes/default.asp?page=definitions/famille.htm [consulté en septembre 2016]). En revanche, la notion de la famille aux Comores est très élargie. En effet, le sens donné regroupe plusieurs personnes vivant au sein et en dehors du ménage. Sur le territoire de l'Union des Comores, elle est composée de plusieurs membres notamment : le père, la mère, les frères et sœurs, les oncles, les tantes, les cousins, les cousines. A la Grande Comore, contrairement aux autres îles, la famille est composée d'une hiérarchie dont l'oncle est le décideur. Très souvent, si l'oncle a les moyens, c'est lui qui assure l'éducation de ses neveux et nièces ou construit la maison du Grand Mariage pour sa nièce. Cette extension de la famille renforce les relations familiales et communautaires. La chaîne familiale aux Comores est très importante, leur interaction favorise l'évolution migratoire. La logique des relations entre oncle et nièce, cousin et cousine occupe une place importante dans la migration Comores/France. Dans ce sens, il existe une forte connexion entre les migrants et ceux qui sont restés au pays. Ce qui favorise l'envoi des remises.

5.1.2. Les concepts utilisés

- Le concept du Champ migratoire : c'est la structuration interne de l'espace social construit par les acteurs (Gildas Simon¹⁵, 2006).
- Le concept du Territoire circulatoire est l'appropriation de l'espace, des lieux parcourus par les acteurs (André Quesnel¹⁶, 2009).

¹⁵ Gildas Simon, professeur émérite de géographie à l'Université de Poitiers. Fondateur du Laboratoire « Migrations internationales » (Migrinter, URA 1145 du CNRS) en 1985, ainsi que la Revue européenne des migrations internationales. Auteur de plusieurs ouvrages sur les questions migratoires, il a collaboré aux travaux d'institutions internationales (OCDE, CEE, Eurostat, Nations Unies). Monsieur Simon a travaillé avec une équipe de chercheurs multidisciplinaire dans les régions du Nord.

D'une façon générale : pour Gildas Simon, ses premiers travaux sur l'espace migratoire date de 1976, puis sur le champ migratoire international en 1979. Malgré les obstacles de la législation et les paradoxes de la mondialisation, le champ migratoire subsiste et on assiste à l'augmentation des émigrés ainsi que des transferts d'argent. Quant à Quesnel, l'historique de ses travaux débute dans les années 1970 dans les régions rurales du Burkina Faso, du Togo et dans l'Etat de Veracruz au Mexique. Les migrations se présentent, dans ces zones, comme une ressource familiale.

Simon et Quesnel sont du même avis sur la structure, la permanence des migrations internationales. Pour SIMON, le territoire circulatoire ou champ migratoire fonctionne comme un « continuum » à différentes échelles notamment régionale, internationale ou planétaire (espace d'origine, de transit, de rebondissement). Cet ensemble représente un « espace de vie ». Tandis que QUESNEL souligne que la mobilité c'est le temps d'une vie car il tient compte de la recomposition démographique, économique et sociale qui détermine le projet migratoire : il explique la façon dont les migrants construisent leurs espaces de vie. Entre ces deux concepts, l'un ne remplace pas l'autre car il y a une articulation sur la relation, l'échange et la circulation migratoire sur les différents lieux de l'espace. D'ailleurs, dans la Revue européenne des migrations internationales de 2006, G. Simon n'accepte pas le « *remplacement définitif du paradigme migratoire par le paradigme circulatoire* » (Gildas Simon, 2006 : 7) car il y a la question centrale de l'espace. Rappelons que ces deux concepts sont des outils qui servent à expliquer la complexification des migrations internationales.

Ces deux concepts sont très importants. D'une part, le concept du champ migratoire a été parlé à l'origine par Daniel Courgeau¹⁷ en 1970 sur les champs migratoires en France. D.Courgeau s'est référé d'E.G. Ravenstein sur son étude portant sur les migrations internes en Angleterre à partir de 1885. Il explique que la plupart des migrants traversent des courtes distances (modèle statique). Par extension, Gildas Simon se réfère à Courgeau et fait un changement d'échelle en parlant de champ migratoire international. D'autre part, le concept du territoire circulatoire est à l'origine d'Alain Tarrius, docteur en sociologie, directeur de recherche à l'INRETS. A.Tarrius parle des articulations entre identités sociales et leurs modes

¹⁶ André Quesnel, démographe, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le Développement (IRD), est membre de l'UMR 201 développement et sociétés (Université de Paris 1-IRD). Ses travaux portent sur la dynamique de peuplement, la mobilité et les dynamiques familiales en milieu rural, Afrique de l'Ouest, au Mexique et en Amérique Latine.

¹⁷ (Courgeau D., 1970, Les champs migratoires en France. Travaux et Documents. Cahier de l'INED. N°58,160p)

de territorialisation. Mais le territoire dont parle A. Quesnel, c'est l'intensification et la complexification de la mobilité spatiale. Dans leur référence bibliographique, les deux auteurs se réfèrent à Alain Tarrius¹⁸. G.Simon et A.Quesnel, ils sont d'accord sur le fait qu'il y a une complexification des migrations.

5.1.3. Les motifs des transferts de fonds

- Pour certains auteurs (Jean Pierre Garson et Georges Tapinos) : l'envoi d'argent est un facteur important car elle caractérise la réussite du migrant sur le pays d'accueil. Selon Jean Pierre Garson et Georges Tapinos, le rôle des transferts d'argent dans la migration depuis les années 1980 est très important :
 - Les transferts se présentent comme étant un facteur fondamental dans la compréhension socio-économique des migrations internationales.
 - Les transferts comme argument fondamental sur l'approche macro-économique des migrations internationales.
 - Les transferts comme « bénéfices majeurs de l'immigration car ils augmentent le revenu national du pays d'origine » (Jean Pierre Garson et Georges Tapinos, 1981 : 11).

Les transferts du migrant dépendent de son revenu global. D'une part, il y a le revenu direct : salaires et rémunérations perçues de l'activité professionnelle ; et d'autre part, il y a le revenu indirect : prestations versées par les caisses d'allocations familiales (Jean Pierre Garson et Georges Tapinos, 1981). Les transferts d'argent entraînent une augmentation du revenu national du pays d'origine, ils contribuent au développement industriel sur le pays de naissance des migrants et enfin, les remises favorisent les investissements. Ce qui pourrait créer des activités génératrices d'emplois. En revanche, la migration comme source de développement est un mythe et remet en cause les prétendus avantages occasionnés par les envois de fonds (Jean Pierre Garson et Georges Tapinos, 1981). Dans cette optique, sur le cas du territoire des Comores par exemple, l'augmentation des transferts de fonds passent de 14,8 en 2000 à 59 milliards de FC en 2013 (Al-watwan n°2465 du 03 juillet 2014). Cette manne financière est loin de jeter les bases du développement car la majorité de cet argent est orienté vers les activités socioculturelles comme le grand mariage.

- Pour d'autres (Drapier C. et al, 1997), les « transferts unilatéraux » expliquent la

¹⁸ (Tarrius A., 1989, Anthropologie du mouvement. Paris, Paradigmes 158p) et (Tarrius A., 2001, Les nouveaux cosmopolitismes, Paris, Editions de l'Aubes, 267 p)

Grandeur des remises envoyées d'un pays à l'autre. Ces envois sont importants et concurrencent les aides publiques au développement. Les motifs individuels de transferts s'expliquent, d'une part, car le transfert est souvent envisagé comme l'élément d'un contrat intergénérationnel, par exemple entre les enfants et leurs parents ; d'autre part, l'héritage des enfants conditionne les envois de fonds (Drapier C. et al, 1997). Dans cette vision, les Comores étant une société matrimoniale, les femmes héritent la maison familiale. Mais, avant tout, elles doivent s'occuper de leurs parents. Pour celles qui sont en France, l'entretien de leurs parents passe par le biais des transferts d'argent. Pour les hommes qui sont en France, ils doivent aussi envoyer les remises pour entretenir leurs parents. Il y a aussi les motifs relevant d'une décision familiale : la nécessité de se procurer d'autres sources qui ne relèvent pas de l'exploitation agricole.

- Pour d'autres encore comme la Banque Africaine de développement en 2008 (Abdou Katibou en 2015). Les transferts de fonds augmentent dans les pays à forte migration. Il y a deux grandes catégories de transferts : d'une part, il y a les remises destinées aux investissements personnels caractérisés par les activités économiques ou dans l'immobilier; et d'autre part, il y a les transferts d'argent destinés à la consommation familiale, alimentation, santé, éducation ou cérémonie religieuses collectives qui occupent 60 à 85% des ménages bénéficiaires. Pour Abdou Katibou, les transferts d'argent aux Comores est une conséquence logique de la migration. L'augmentation des transferts aux Comores s'explique d'abord par la forte augmentation des candidats à la migration Comores/France, puis à la multiplication des sociétés de transferts d'argent. D'abord, les transferts d'argent vers les Comores ont pour rôle d'aider leurs familles ou réaliser des investissements personnels. Ensuite, les associations des migrants transfèrent les remises pour la construction des mosquées, des écoles ou des hôpitaux. Ce sont des cotisations villageoises obligatoires pour les migrants d'origine. Enfin, il y a les transferts destinés aux besoins quotidiens (consommation courante, éducation, santé) et au projet socioculturel (le Grand mariage).

5.2. Approche des différents auteurs

5.2.1. Les différentes causes des migrations

- Pour certains auteurs (Pierre George et Bade Claus. J) : les motifs des migrations sont d'ordre politique, économique, culturel ou environnemental.

Selon Pierre George, les termes d'émigration et d'immigration sont employés par certains auteurs pour qualifier des migrations intérieures à un même Etat lorsqu'il y a affranchissement d'une zone géographique bien définie à une autre clairement délimitée. De

plus, le mot migration peut être aussi utilisé pour désigner des mouvements pendulaires et des déplacements du travail. La différence entre le nombre des départs et celui des arrivées (émigration-immigration) représente (le solde positif ou négatif) de la balance migratoire (Dictionnaire de la Géographie de Pierre George).

Pierre George montre que les motifs des migrations sont d'ordre politique, culturel, économique ou environnemental. Mais, les migrations comoriennes sont causées par la misère noire et se basent dans une logique migratoire postcoloniale entre la France et les Comores. La migration Comores/France est une migration unidirectionnelle (Abdou Katibou, 2015). Les Comoriens émigrent vers la France pour chercher des meilleures conditions de vie : travail, soins médicaux, bonne éducation des enfants et autres.

Pour Bade¹⁹ Claus. J « *Les migrations sont des processus sociaux, des réponses à des contextes existentiels et généraux, économiques, écologiques, sociaux et culturels plus ou moins complexes* » (Bade Claus. J, 2002 : 7-8).

- Pour d'autres encore comme Gildas Simon ou Kofi Annan : la migration est un phénomène global et inévitable.

Pour Gildas Simon, en élargissant le champ de la vision sur les migrations, il existe des définitions différentes selon le pays :

En Grèce : six mois de résidence hors du pays suffisent pour être considéré comme un émigré.

« *Pour l'administration française : est considéré comme Français de l'étranger un Français qui réside plus de 183 jours, dans l'année, dans un pays étranger et possède son foyer permanent d'habitation* » (J.Ehrsam. Journal officiel, n°18-1984),

Pour l'INSEE : est considérée comme immigré la « personne née et résidant en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition ne comprend pas les personnes elles-mêmes immigrées (notamment celles qui ont migré avec leurs parents) » (www.insee.fr/fr/méthodes/default.asp?page=definitions/immigre-descendant.htm [consulté en septembre 2016]

¹⁹ Est professeur d'histoire moderne à l'Université de Osnabrück (RFA). De 1991 à 1997, il a été directeur de l'institut de recherches sur les migrations et les études interculturelles. Il est expert auprès des institutions internationales comme l'ERCOMER (European Research Center on Migration and Ethnic Relations), et UNESCO.

Pour les Nations-Unies, il y a l'émigration à long terme et l'immigration à long terme : dans le premier cas, il s'agit des personnes qui sortent dans le pays et qui projettent de résider à l'étranger pendant une période supérieure à une année. Dans le deuxième cas, il s'agit des personnes qui entrent dans le pays et qui projettent d'y résider pendant une période supérieure à une année (Gildas Simon, 1995).

Selon Kofi Annan²⁰ :

Tant qu'il y aura des nations, il y aura des migrants. Qu'on le veuille ou non, les migrations continueront, car elles font partie de la vie (Kofi Annan, *le Monde*, 9 juin 2006). Cette réflexion souligne que les migrations constituent un progrès dans le développement du monde. Ceci s'explique sur le fait que la migration représente un avantage crucial vis-à-vis des migrants parce qu'ils peuvent bénéficier, pendant leur séjour à l'étranger, des formations, des soins médicaux et surtout l'occupation d'un emploi. Ensuite, les migrants procèdent aux transferts d'argent dans leur pays d'origine, lesquels font tourner le secteur du bâtiment, assurer le bien-être de leur famille en matière d'éducation et de santé. Enfin, dans les sociétés d'accueil, les migrants travaillent, payent des loyers, des impôts et contribuent au développement.

- Pour d'autre encore comme **Guilmoto Christophe²¹** et al. : les motifs des migrations reposent sur le choix du développement, de la pression démographique ou de la dégradation de l'environnement.

S'appuyant sur des données de l'ONU, datant de la fin de l'année 2002, Guilmoto et al., montrent que la migration qui touche l'ensemble des pays en développement est une composante des choix du développement national de chaque pays mais également comme un résultat de la pression démographique ou de la dégradation de l'environnement. Cette réflexion met l'accent sur les facteurs historiques, sociaux, économiques et politiques des pays émetteurs comme responsable des migrations, un problème causé par la mauvaise gestion de l'Etat.

²⁰Kofi Annan, né le 8 avril 1938 à Kumasi au Ghana, fut le septième secrétaire général des Nations unies et le premier à sortir des rangs du personnel de l'organisation. Il occupe cette fonction de 1997 à 2006.

²¹ Est directeur de recherche en démographie à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre du laboratoire Population-environnement-développement (UMR 151) et actuellement en poste au Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud (Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris).

Nous soulignons ici que les pays en développement ont été colonisés, dominés économiquement, socialement et politiquement. En effet, faire un choix de développement dans la domination coloniale était certes impensable car l'économie de ces pays était une économie de traite orientée vers l'exportation des matières premières et non de la production industrielle comme c'était le cas dans l'archipel des Comores. Les pays en développement sont caractérisés par une augmentation rapide de la population et le poids démographique constitue un blocage vis-à-vis du développement. Cependant, des facteurs incitatifs à l'émigration surgissent tels que le chômage, la pauvreté ou la misère, ainsi que l'émigration qui se présente comme un facteur de développement (Guilmoto. Et al, 2003).

Par ailleurs, les migrations de la population des îles d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande Comore vers Mayotte, en l'occurrence, sont très anciennes. Elles font partie de la formation du peuplement de cette île française. L'émigration des Comoriens vers Mayotte a vu le jour avant même l'arrivée des colonisateurs français en 1841.

5.3. Présentation historique des migrations Comores/Mayotte

De 850 de notre ère jusqu'en 1840, on parlait des migrations inter-îles. La circulation des personnes ne posait aucun problème d'une île à une autre. Au VIII^{ème} siècle, à l'époque du commerce des esclaves pratiqués par les Arabes qui faisaient escales surtout à la Grande Comore et à Anjouan : l'île de Mayotte était comme un lieu de refuge. Mais à l'époque des sultans, comme Mayotte était moins peuplée par rapport à la densité de la Grande Comore ou celle d'Anjouan, elle était considérée comme une dépendance par le sultan d'Anjouan. « Quand le gouverneur » mis en place par ce sultan devenait trop indépendant, les guerriers anjouanais débarquaient sur la Grande Terre pour le remplacer par quelqu'un de plus obéissant » (Institut national de l'éducation (Comores), 1989 : 92). En effet, ces expéditions anjouanaises étaient possibles grâce à la proximité de ces deux îles, la distance qui sépare Anjouan et Mayotte étant de 70 km. La durée des guerriers anjouanais à Mayotte était indéterminée. Ce système avait abouti à un métissage et à un renforcement des liens familiaux entre Anjouan et Mayotte. A l'époque des razzias malgaches, la population des trois autres îles se refugiait dans les zones de montagnes. Les pirates malgaches s'intéressaient surtout aux villages côtiers. Toutefois, les invasions malgaches avaient porté un coup dur à la population comorienne et surtout celle de Mayotte car elle se réduisait à 1200 ou à 1500 âmes (Jean Martin, 2010). Les razzias malgaches étaient un processus dévastateur et de dépeuplement durant la période 1790-1820.

Dès 1843, le commandant Passot prend possession de l'île de Mayotte et met en place l'économie de plantation sous trois conditions :

- L'abolition de l'esclavage à Mayotte à partir de 1846,
- La confiscation des terres libres, elles sont considérées comme le domaine de l'Etat,
- Et enfin, l'instauration du régime du travail forcé. Les engagés de la plantation se souleva contre le travail forcé en 1856 faisant une durée de deux mois, mais l'autorité coloniale n'a pas tenu compte leurs revendications (Jean Martin, 2010).

En 1843, le commandant Passot avait estimé la population de l'île de Mayotte à 3000 habitants, une faible proportion pour faire face à une économie de plantation d'envergure. Pour compenser cette forte demande de la main d'œuvre, les autorités coloniales ont ainsi recruté des travailleurs dans les autres îles de l'archipel des Comores dès 1856.

Tableau n° 44: Le nombre des personnes engagées des 3 îles pour travailler à Mayotte

| Années | 1853 | 1855 | 1856 | 1857 | 1864 | 1866 | 1872 | 1878 | 1904 |
|--------------------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre des engagés des 3 îles | 396 | 622 | 1213 | 1370 | 3179 | 3787 | 3862 | 4363 | 1446 |

Source : (Jean Martin, 2010 :79)

Ce tableau n°44 indique le nombre des Comoriens des trois autres îles et Africains engagés dans les plantations de Mayotte à partir de 1853 jusqu'1904. La durée d'engagement était de deux, de quatre ou cinq ans de travail à Mayotte. De 1853 à 1855, le nombre des engagés est passé de 393 à 622, soit une augmentation de 226 personnes. Mais à partir de 1856, consécutif à la révolte des Mahorais contre le travail forcé qui fait deux morts, le nombre des engagés est passé de 622 à 1213 pendant la période 1855-1856, soit une augmentation de 591 personnes. Cette augmentation est passée d'une année en année jusqu'en atteindre son maximum en 1878 à 4363 individus engagés.

Toutefois, ces contrats se déclinent en 1904 à 1446 personnes car il y a eu le rattachement juridictionnel des autres îles. Depuis 1886 : Anjouan, Mohéli et Grande Comore étaient placées sous protectorat français (Jean Martin, 2010).

Ce qui explique la colonisation totale des îles Comores ; mais à jusqu'à l'indépendance des trois autres îles à partir de 1975.

5.4. Des migrations causées par le nouvel Etat indépendant entre 1975 et 1994

Depuis 1958, consécutif au déplacement de la capitale de Dzaoudzi à Moroni, la situation politique, économique et sociale entre Mayotte et ses voisines reste tendue. L'opposition mahoraise avait choisi la voix de la Départementalisation et leur volonté de se rattacher à la France et non au territoire des Comores. Cependant, lors des élections législatives françaises du 4 mars 1973 à Mayotte, il y a eu environ 2000 inscrits venant des Comores, selon nos enquêtes. Au cours de cette période, « D'assez nombreux Anjouanais étaient venus s'inscrire à Mayotte, suite à l'instigation d'Ahmed Abdallah » (Jean Martin, 2010 : 132). Ces migrations massives avaient comme objectif de contrecarrer les tentatives aboutissant à la Départementalisation de Mayotte.

Les migrations vers Mayotte ont été utilisées par les autorités comoriennes comme un moyen électoral dans les années 1970. En effet, dans la consultation du 22 décembre 1974 sur le territoire des Comores, les habitants avaient le choix de rester français ou de prendre leur indépendance. Pour le cas de Mayotte, il y avait 5.110 voix pour l'indépendance, soit 36,78% ; contre 8.783, soit 63,22%. Consultable en ligne : Fr.wikipedia.org/wiki/Consultation_du_22_d%C3%A9cembre_1974, [Consulté en Mai 2015]. Ceci montre les efforts fournis par les autorités Comoriennes, via l'immigration vers Mayotte.

Toutefois, dès le début du régime révolutionnaire (1975-1987), le président Ali Soilih avait d'une part mis un blocus sur les produits à destination de Mayotte à partir d'août 1975 ; et d'autre part, il avait chassé les fonctionnaires Mahorais travaillant aux Comores et qui s'opposaient à l'indépendance. Mayotte avait répondu à cet acte en expulsant 1 100 personnes vers les Comores (Jean Martin, 2010). Lors de la première consultation des Mahorais du 08 février 1976 ; ces derniers avaient répondu à 17 845 voix pour le maintien de Mayotte dans la République Française contre 104 pour le rattachement à l'Etat comorien (Jean Martin, 2010).

En effet, les expulsions de 1975 des Anjouanais vers les Comores, les intimidations contre ceux qui étaient favorables à l'indépendance et le climat de terreur que donnait le pouvoir révolutionnaire d'Ali Soilih ont été à l'inverse favorable à la voix de la Départementalisation.

Mais lors du massacre de Majunga (Madagascar) du 20 au 22 décembre 1976, plus de 1400 personnes ont disparues; et 17000 personnes ont été rapatriées sur le territoire des Comores (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980). Au cours de cette tragédie Mayotte avait reçu 3000 rescapés au total (Jean Martin, 2010). En effet, ces rescapés de Madagascar sont les descendants de plusieurs générations qui datent de l'époque où les Comores étaient une colonie dans la colonie de Madagascar (1912-1946). Lors de cette dépendance, de nombreuses Comoriens ont été déportés vers Madagascar pour travailler dans les plantations.

De plus, pendant la période de la révolution de 1975 à 1978, le président Ali Soilihi gouvernait les Comores en une main de fer. Ce qui incite les gens à émigrer vers Mayotte. Les conséquences de la révolution sont nombreuses. D'abord, ceux qui sont envoyés en mission à Mayotte ne rentraient plus aux Comores. Puis des notables, des jeunes ou même des soldats émigraient aussi vers Mayotte (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980). De plus, à l'époque du président Abdallah (1978-1989), il y avait une abondance financière. Néanmoins, il s'agit d'un pouvoir népotique et dictatorial marqué par des fortes inégalités sociales et économiques (Pierre Vérin, 1994), ce qui explique que les exclus du système cherchaient à émigrer à Mayotte ou ailleurs.

L'indépendance des Comores est ratée car les dirigeants de 1975 jusqu'en 1989 étaient corrompus ou incompétents. Cette période a été marquée tout d'abord, par la révolution qualifiée de « période noire » des Comores (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980), puis du régime népotique et dictatorial d'Abdallah (Pierre Vérin, 1994). En plus de ces facteurs, les Comores ont été classé parmi les pays les moins avancés depuis 1976 et son premier plan d'ajustement structurel à commencer en 1991 avec 100 millions de dollars en trois ans. Mais l'Etat comorien avait réorienté l'objectif de cet argent et il servait uniquement aux fonctions régaliennes de l'Etat et non du développement local ou territorial de l'archipel des Comores. Jusqu'en 1994, l'émigration vers Mayotte se présentait comme étant une réponse aux personnes exclues du système étatique, pour ceux qui ont de niveau de formation élevée ; mais aussi comme un filet de sécurité pour les pauvres ou ceux qui n'ont pas de formation.

Face à cette immigration clandestine, les autorités françaises ont instauré, à partir du 18 janvier 1995, un visa d'entrée à Mayotte pour les habitants des trois autres îles de l'archipel des Comores.

5.5. Une évolution migratoire favorisée par le séparatisme de l'île d'Anjouan de 1997 à 2008

La crise séparatiste de l'île d'Anjouan a été dirigée par Abdallah Ibrahim, Imam religieux, de 1997 jusqu'en décembre 1998, puis de 1999 à 2001 par le colonel Saïd Abeide Abdérémane, et enfin de 2001 jusqu'en 2008, l'île d'Anjouan était gouvernée par le colonel Mohamed Bacar, l'homme fort d'Anjouan.

Tableau n° 45: Les coups d'Etat sur l'île d'Anjouan lors du séparatisme

| Le nombre des coups d'Etat | Jours | Mois | Années |
|----------------------------|-------|----------|--------|
| N°1 | 05 | Décembre | 1998 |
| N°2 | 09 | Août | 2001 |

Source : (fr.wikipedia.org/wiki/Anjouan, 10/05/2015) et enquête-auteur

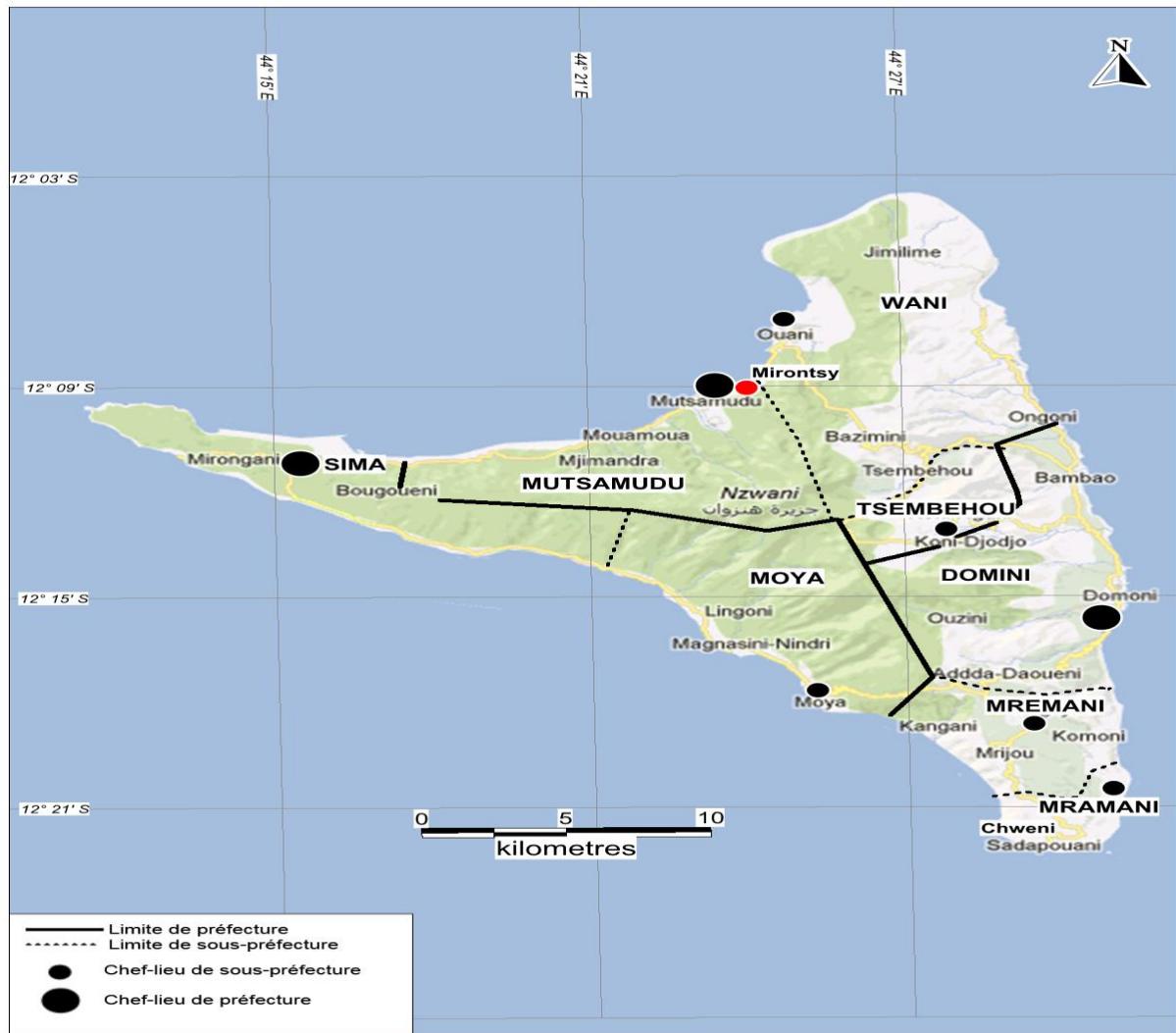
Ce tableau n°45 montre que : dès le début du séparatisme de l'île d'Anjouan de 1997, il y a eu deux coups d'Etat entre 1997 et 2001. En 1997, le pouvoir de l'île séparatiste a été contrôlé par un triumvirat, parmi eux, Abdallah Ibrahim nommé comme président, Saïd Abeide Abdérémane considéré comme coordinateur national et Mohamed Bacar (le chef de la gendarmerie). A partir du 5 décembre 1998, le coordinateur prend le pouvoir. Ce nouvel homme fort régna jusqu'au 09 août 2001 où il sera victime d'un coup d'Etat orchestré par Mohamed Bacar. Celui qui était autrefois le chef de la gendarmerie pendant le triumvirat de 1997-1998, prend le pouvoir à son tour.

Au-delà de ces coups d'Etat rendant la situation instable et critique, s'ajoutaient deux facteurs majeurs qui ont incité des vagues de migrations vers Mayotte. D'abord, il y a eu le coup d'Etat du 5 décembre 1998 qui avait entraîné un affrontement armé à Mutsamudu, la capitale de l'île d'Anjouan, opposant les hommes de la garde présidentielle d'Abdallah Ibrahim aux des mercenaires anjouanais, anciens soldats de Bob Denard. La tournure de ce coup d'Etat avait provoqué un affrontement entre les habitants de Mutsamudu et ceux de Mirontsy. De nombreuses maisons ont été pillées. Mais deux semaines après, la situation était revenue au calme car des notables de Mutsamudu et ceux de la ville de Mirontsy ont réussi à trouver une issue aboutissant à une réconciliation.

Depuis, il n'y a pas eu de nouvel incident. Cependant dans la ville de Mirontsy, sur le plan social : les activités économiques, commerciales et scolaires ont été perturbées car de

nombreuses activités se localisaient à Mutsamudu. Et au lendemain de cet affrontement, il y avait un climat de méfiance. Cependant, de nombreuses familles ont émigré vers Mayotte.

Figure 16: Localisation de la ville de Mirontsy



Source : (Institut national de l'Education (Comores), 1989 : 96)

Située sur la baie d'Anjouan, Mirontsy est une ville limitée au Nord par la mer, à l'Ouest par la capitale de l'île Mutsamudu, au Sud par les montagnes et à l'Est par la ville d'Ouani. Sa population s'élève à 8789 habitants. La plus grande partie de sa zone littorale est aménagée. D'importantes infrastructures sont implantées telles que l'Ecole Nationale de Pêche, la fondation Tibiane (Institut de formation supérieure), la société générale des hydrocarbures.

Tableau n° 46: Estimation d'émigrés Mirontsiens vers Mayotte entre 1998-2001

| Années | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 |
|------------------|------|------|------|------|
| Nombre d'émigrés | 200 | 300 | 150 | 350 |

Source : Enquête personnelle-février-mars 2013.

Ce tableau n°46 montre que de nombreux habitants de la ville de Mirontsy ont migré en masse vers Mayotte. Ce champ migratoire entre Mirontsy et Mayotte a débuté dès le mois de décembre 1998, consécutif au coup d'Etat du 5 décembre 1998. Le nombre est passé de 200 à 300 émigrés en 1999 ; car la reprise des activités était très faible. Les fonctionnaires n'étaient pas payés, ils avaient plusieurs mois d'arriérés. En 2000, il y avait une diminution des migrants car il y avait une reprise des activités. Mais en 2001, suite à un embargo imposé par l'Union africaine, l'émigration avait repris car Mayotte était le seul lieu de refuge. L'embargo de l'Union Africaine du 25 mars 2000 au 7 juillet 2001 avait mis à genoux cette île séparatiste. Les conditions sociales et économiques étaient difficiles. Ce blocus contre Anjouan était basé sur les produits de première nécessité. En effet, la majeure partie des aides à destination d'Anjouan venaient de Mayotte, car la solidarité familiale entre les migrants et ceux qui sont restés au pays est très importante.

Les Kwassa kwassa²² faisaient les navettes entre Anjouan et Mayotte. Leurs départs étaient marqués par des passagers abords, tandis que le retour était pour des denrées alimentaires ou des médicaments. Au cours de cette période, les migrations vers cette île Française étaient une chose banale, c'était accessible à tout le monde car le prix était entre 20 à 70 euros. La crise séparatiste a duré pendant onze ans, de 1997 à 2008. Sa fin a été marquée par le débarquement de l'Union africaine en date du 25 mars 2008. Les conséquences étaient nombreuses, en particulier, il y avait l'émigration massive et précipitée des soldats séparatistes vers Mayotte.

Tableau n° 47:Des soldats du régime Bacar entre émigration et demande d'asile à Mayotte

| Nombre des soldats du régime séparatiste | Nombre des soldats émigrés vers Mayotte | Des soldats qui ont obtenu l'asile politique |
|--|---|--|
| 800 | 600 | 70 à 80 |

Source : Enquêtes personnelle (février-mars-avril 2015)

²² Les Kwassa kwassa : ce sont des barques, petits bateaux, fabriqués à Anjouan, munis de deux moteurs. Ils ont en général 4 à 6 mètres de long, sur 1,5 mètre de large. Ils peuvent emmener à bord jusqu'à 50 personnes, au départ d'Anjouan vers Mayotte.

Selon nos enquêtes auprès des demandeurs d'asile parmi les soldats du régime Bacar, ce tableau n°47 montre que le nombre des soldats du régime séparatiste était environ 800. Après le débarquement de l'Union africaine du 25 mars 2008 sur l'île d'Anjouan, plus de 600 militaires séparatistes ont émigré vers Mayotte pour se réfugier. Dès leur arrivée, ils ont demandé l'asile politique, qui n'aboutit que pour environ 70 à 80 soldats.

Puis, il y avait aussi l'émigration massive de la population. En effet, cette deuxième catégorie d'émigration vers Mayotte était composée par des familles qui soutenaient le régime séparatiste. Cette émigration se faisait aussi en fonction des résultats obtenus sur les demandes d'asiles. Cependant, la majorité des gens qui ont obtenu leur demande d'asile, ont fait également venir leur famille à Mayotte, via un système de regroupement familial.

5.6. Un constat global qui confirme les migrations massives vers Mayotte

D'une façon générale, les données documentaires montrent l'ancienneté des migrations Comores-France, via Mayotte. Mais, ces documents ne montrent que des données officielles. Par exemple, le nombre des personnes engagées à travailler à Mayotte de 1853 à 1878, représentaient respectivement 396 et 4363 individus (Jean Martin, 2010 : 79). Cependant, le dynamisme migratoire entre Anjouan et Mayotte reste un champ migratoire complexe vis-à-vis de ses itinéraires empruntés et les réseaux des passeurs. Cette migration clandestine vers Mayotte est une activité lucrative qui se nourrit de la misère humaine. Ces migrations se présentent comme un périple couteux et dangereux car les accidents macabres sont fréquents.

5.6.1. Les données documentaires et les enquêtes réalisées

Tableau n° 48:Les chiffres officiels des migrations vers Mayotte

| Années | 1878 | 4 mars 1975 | 1977 | 1998-2001 | 2008 |
|--------------|------|-------------|------|-----------|------|
| Les chiffres | 4363 | 2000 | 3000 | 1000 | 600 |

Source : (Jean Martin, 2010 :79) et enquête-personnelle-février-mars et avril 2015

D'après les données documentaires de Jean Martin qui datent de 2010 et de nos enquêtes de terrain de 2015, ce tableau n°48 montre un constat global qui confirme les migrations des Comoriens vers Mayotte. A partir de 1853, il y avait une forte demande de main d'œuvre à Mayotte. Les razzias malgaches avaient entraîné un processus de dépeuplement sur cette île française, alors que les colonisateurs français avaient besoin des travailleurs dans les plantations. Le nombre des personnes des trois îles engagées à travailler à

Mayotte était de 4363 en 1878 (Jean Martin, 2010 : 79). En 1973, lors des premières législatives françaises à Mayotte, Jean Martin montre que de nombreux Comoriens, notamment des Anjouanais étaient venus s’inscrire à Mayotte.

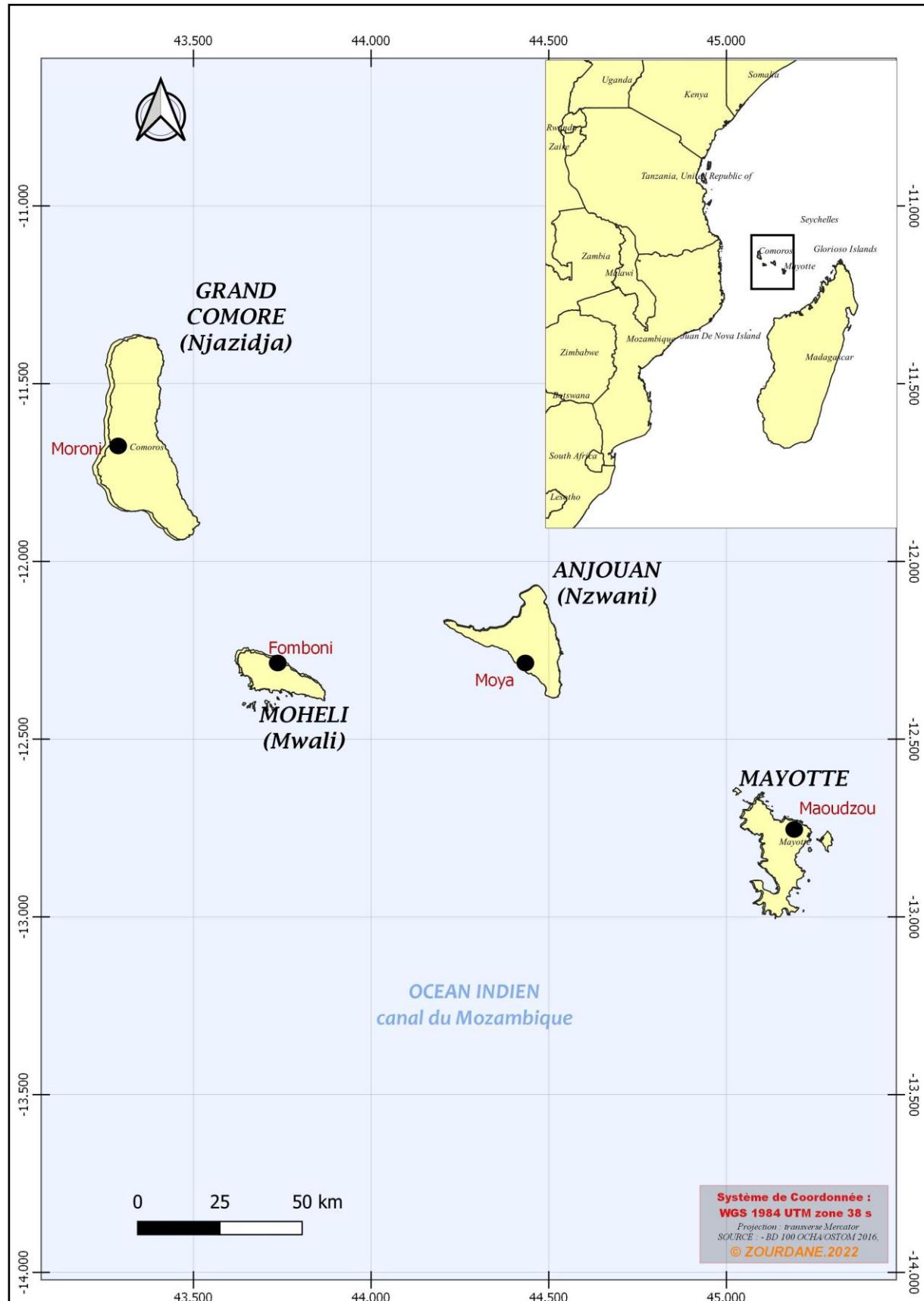
De plus avec les événements de Majunga en décembre 1976, Mayotte a reçu 3000 rescapés Comoriens en 1977 (Jean Martin, 2010). S’ajoutent aussi les migrations de la période du séparatisme de l’île d’Anjouan (1997-2008). D’abord, l’exemple des 1000 émigrés de la ville de Mirontsy pendant la période 1998-2001, consécutif au coup d’Etat du 5 décembre 1998 qui a généré un conflit opposant deux villes voisines. Puis les 600 militaires séparatistes qui ont émigrés à Mayotte après le débarquement du 25 mars 2008 de l’Union africaine à Anjouan.

Ainsi, de 1878 à 2008, Mayotte a reçu 10 963 émigrés venant des trois autres îles de l’archipel des Comores. Il s’agit d’un intervalle de 130 ans. Toutefois, ces chiffres ne sont pas des certitudes car il s’agit d’une migration clandestine entre Anjouan et Mayotte. Ce sont des départs massifs organisés par des passeurs. Les migrations Comores-France, via Mayotte laissent lire que « les estimations les plus courantes considèrent qu’entre 150.000 et 250.000 Comoriens, soit 25 à 35 % de la population totale de l’archipel des Comores résident en France (Al-watan-n°2465 du jeudi 3 juillet 2014), le premier journal officiel des Comores.

Selon mes enquêtes du 1^{er} au 30 mai 2015, le champ migratoire entre Anjouan et Mayotte est un véritable champ de bataille entre émigrés et Polices de l’Air et des Frontières (PAF), car il ne se passe pas un jour sans que des clandestins tentent de rejoindre les côtes de Mayotte en barque (kwassa kwassa). Ce périple est marqué par deux résultats manichéens. Le succès est matérialisé par l’obtention de la carte de séjour, tandis que l’échec est soldé par un accident en mer ou la reconduite à la frontière précédée par une arrestation.

5.6.2. Le dynamisme migratoire entre Anjouan et Mayotte

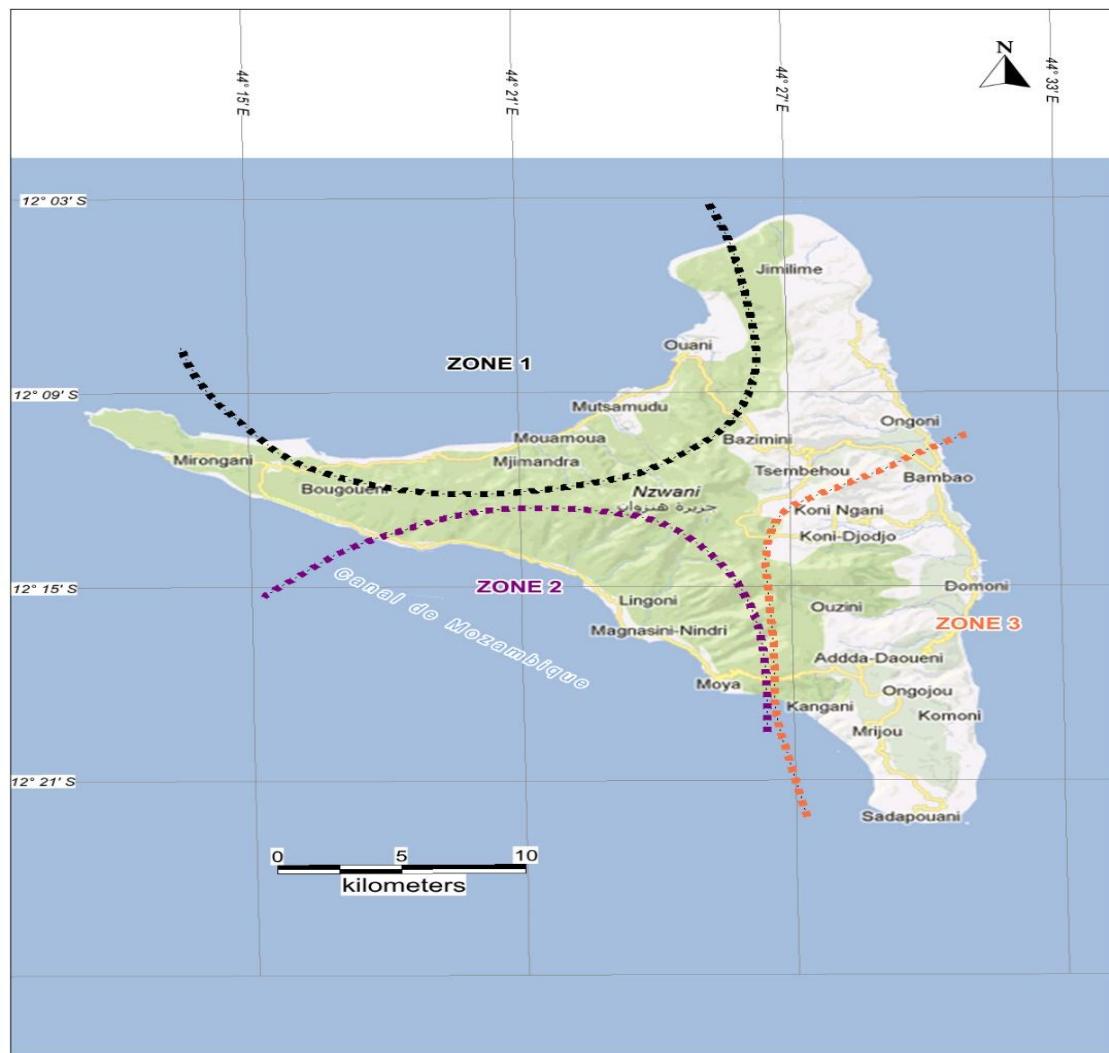
Figure 17: Le positionnement de Mayotte et ses îles sœurs



Cette figure n°16 révèle le positionnement de l'archipel des Comores. En effet, du Nord au Sud : la Grande Comore se situe au Nord-ouest, Mohéli et Anjouan se localisent à approximativement entre la Grande Comore et Mayotte est située au Sud-est. Quant à la distance qui sépare l'Union des Comores et Mayotte, elle n'est que de 70 km entre Anjouan et Mayotte. C'est la pointe Sud de l'île d'Anjouan, la région de Nioumakélé, qui est la plus proche de cette île française. Rappelons que Nioumakélé est la région la plus densément peuplée, à la fois d'Anjouan et de l'Union des Comores. C'est aussi la région la plus défavorisée car elle est majoritairement enclavée. La densité est très forte, elle peut dépasser dans certains endroits les 1000 habitants au km².

5.6.2.1. Les itinéraires empruntés par les passeurs et migrants

Figure 18: Les principales zones de départs à Anjouan et les itinéraires empruntés vers Mayotte



Source : Auteur

Le choix de cette figure s'explique sur deux points : d'une part, Anjouan est l'île située au centre de l'archipel des Comores ; et d'autre part, elle est la plus proche avec l'île de Mayotte. En effet, par sa proximité, Anjouan est devenue le centre de gravité des départs pour Mayotte.

Cette figure n°16 montre les différentes zones de départ des clandestins d'Anjouan vers Mayotte. Ces migrations clandestines sévissent à des degrés divers et de façon très contrastée d'une région à une autre. Les milieux ruraux sont beaucoup plus affectés que les milieux urbains car la pauvreté fait pression dans les zones rurales par rapport aux milieux urbains. Les points de départ se subdivisent en trois grandes catégories de migrations : faibles (zone 1), moyennes (zone 2) et fortes (zone 3).

D'abord, les points de départ faibles se situent sur la baie de Mutsamudu, la partie Nord de l'île d'Anjouan. En effet, dans cette région les départs des clandestins sont faibles parce que la distance est très considérable. De la baie de Mutsamudu à Mayotte, on fait plus de 130 Km de trajet ; alors qu'à Chiroroni (plage de la région de Nioumakélé) il n'y a que 70 Km de parcours. Ainsi, les émigrants de la région de Mutsamudu préfèrent se rendre à Domoni ou à Chiroroni, la partie Sud-est de l'île d'Anjouan pour émigrer à Mayotte.

Les points de départ moyen se localisent au côté Sud d'Anjouan. En effet, les émigrants clandestins de la partie Sud-ouest de Ndzhouani prennent leur départ à Pomoni ou à Moya pour se rendre à Mayotte.

Enfin, les points de départ très forts s'observent au Sud-est d'Anjouan en raison de sa proximité avec Mayotte. La pointe Sud de Nioumakélé se situe à 70 Km avec Mayotte. Les émigrants des autres régions (Mutsamudu, Mirontsy, Ouani, etc.) se rendent à Bambao, Domoni, Mramani et surtout à Chiroroni pour partir à Mayotte. C'est la raison pour laquelle, les départs des Kwassa (barque) se révèlent être beaucoup plus importants dans la pointe Sud de Nioumakélé. Ainsi, les migrations illégales touchent toutes les régions de l'île d'Anjouan car le chômage et la pauvreté prédominent.

Tableau n° 49:Estimation des zones de départ sur l'île d'Anjouan

| Île d'Anjouan | Nord (Baie de Mutsamudu) | Sud-ouest (Bimbini jusqu'à Moya) | Sud-est (Chiroroni jusqu'à Bambao-Mtsanga) |
|---------------|--------------------------|----------------------------------|--|
| Nombre | 5 | 5 | 10 |

Source : Enquête personnelle-Février-Mars 2013

Suivant le tableau n°50, les zones de départ sont éparpillées sur les côtes de l'île d'Anjouan car de nombreuses personnes migrent clandestinement vers Mayotte. Il est à noter que ces chiffres ont été obtenus lors des enquêtes de terrain en 2013, en vue de l'obtention du diplôme de DEA. Il était question de distinguer les différents endroits où les passeurs font leurs départs vers Mayotte. Après les observations de terrain et les enquêtes menées auprès des responsables des barques et des migrants ; nous avons aboutis à un constat : la partie Nord et le Sud-ouest de l'île de Ndzouani couvre 10 des zones de départ, alors que le Sud-est regroupe plus 10 de ces zones. A cause de distance moindre de l'île de Mayotte. La densité de la population de cette partie (Sud-est) dépasse les 1.000 habitants/km² notamment à Nioumakélé (Soiffaouiddine Sidi, 2011) ; alors qu'à Mutsamudu ou à Moya elle est de 643 habitants/km².

De plus, la pointe Sud de Nioumakélé qui est un milieu rural, la main d'œuvre est pléthorique et l'agriculture vivrière est loin d'être suffisante. Le chômage et la pauvreté frappe de plein fouet la région de Nioumakélé par rapport à Mutsamudu, la capitale régionale de l'île d'Anjouan. Cette région rurale est fortement marquée par l'enclavement. D'une façon générale les régions où vivent les personnes en faible revenu sont marquées par une faible mobilité des pauvres et des personnes démunies (Sylvie Fol, 2009). Ainsi, l'avènement des mouvements migratoires dans cette région se présentent comme étant un moyen d'émancipation expliquant la transformation de ces zones en façade maritime d'immigration clandestine.

Photo n° 11: Le départ des clandestins à « Chiroroni », Nioumakélé-Anjouan



Source : Enquête exclusive sur les aventures de la France perdue : Mayotte et Auteur

Suivant la photo n°11, la migration clandestine se fait en kwassa-kwassas. Par exemple le village de « Chaweni » se situe à 1 kilomètre de la mer, il y a quatre agences clandestines de voyage et c'est à Chiroroni que les voyageurs font leur départ. Le prix s'élève entre 200 à 500 euros par personne actuellement. Ce village se situe à 70 km de Mayotte.

Cette proximité représente une position stratégique pour les clandestins car on voit les côtes mahoraises et par temps clair la sécurité côtière française ou la Police de l'Air et des Frontières.

D'où, la région de « Chiroroni » est devenue le « port d'éclatement » des migrations clandestines d'Anjouan vers Mayotte (Zourdane, 2013).

5.6.2.2. Un exemple des migrations massives : village de Chaweni à Anjouan

Tableau n° 50:Nombre de migrants vers Mayotte (village de Chaweni)

| Année | Nombre des migrants | Nombre des habitants | Pourcentage (%) |
|-------|---------------------|----------------------|-----------------|
| 1997 | 105 | 674 | 15,5 % |
| 2004 | 301 | 963 | 31,2 % |
| 2012 | 570 | 1150 | 49,5 % |

Source : Enquête personnelle-Février-Mars 2013 et juillet-août 2014

Selon le tableau (n°50), le village de Chaweni connaît une migration croissante vers Mayotte. Les nombres des migrants sont très significatifs. En effet, la mise en place du visa Balladur, le 18 Janvier 1995, a entraîné un blocage vis-à-vis de l'immigration légale entre Mayotte et les autres îles de l'Union des Comores. D'après nos enquêtes, les migrations clandestines entre Anjouan et Mayotte sont devenues très fortes à cause des événements séparatistes d'Anjouan de 1997. Durant cette année, le village de Chaweni comptait 105 migrants, soit 15,5 % de sa population. Pendant la période du séparatisme, l'île d'Anjouan a été isolée par un embargo. L'insuffisance de l'agriculture vivrière, le blocage des importations avaient entraîné l'augmentation de la pauvreté. Ce qui fait que de nombreuses personnes ont émigré clandestinement vers Mayotte. Le chiffre des migrants ne cesse d'augmenter car pendant la période 1997-2004, le nombre est passé de 105 à 301 personnes, soit 15,5 à 31,2 %.

Ainsi, à titre de comparaison entre la ville de Mirontsy, située à proximité de la capitale et celui du village de Chaweni, localisé dans la pointe sud de Nioumakélé (milieu

rural), pendant la période 2004-2012, le nombre des migrants du village de Chaweni est passé de 301 à 570 personnes, soit 31,2 % à 49,5 %. Les migrants clandestins sont très importants sur le village de Chaweni, soit 49,5 % de la population totale contre 10 % à Mirontsy. A Chaweni, les habitants migrent parce que la terre est ingrate, la main d'œuvre est pléthorique et la catégorie des riches ne représente que 5 % de la population.

De ce fait, le taux de scolarisation est de 39,4 % en 2012, alors qu'à Mirontsy il est plus de 90 % dans la même année. D'une façon générale, les habitants émigrent clandestinement vers Mayotte, surtout les jeunes. En effet, cette émigration touche plus les jeunes de 15 à 30 ans, parce que leur niveau d'études est très faible. Les parents amènent leurs enfants dès leur jeune âge pour cultiver aux champs. Plus les enfants grandissent, plus ils accumulent des lacunes et ils se trouvent sans aucune formation professionnelle et surtout universitaire. Ainsi, le départ des jeunes de Chaweni se présente comme une porte de sortie vers l'eldorado : Mayotte.

Cependant, les migrations clandestines sont confrontées à des risques, notamment climatiques.

5.7. Un périple couteux et dangereux

Tableau n° 51: Estimation des prix des départs d'Anjouan vers Mayotte

| Années | 1995-1996 | 1997-2001 | 2002-2008 | 2009-2021 |
|---|---------------|---------------|-----------------|-------------------|
| Prix à payer par personne et par voyage | 20 à 50 euros | 50 à 70 euros | 100 à 150 euros | 200 à 1 000 euros |

Source : Enquête personnelle-Avril 2015 à Marseille et août 2021

Selon nos enquêtes menées à Marseille du 1^{er} au 30 Avril 2015 et celles du mois d'août 2021 à Mayotte, de nombreux migrants ont expliqué la montée du prix depuis 1995, pour émigrer clandestinement vers Mayotte (tableau n°51). Nous avons rangé nos données dans ce tableau n° 51 pour indiquer le montant exigé par les passeurs pour effectuer ce périple.

Avant la mise en place du visa Balladur du 18 Janvier 1995, on parlait des migrations inter-îles ; car il n'y avait pas d'obstacle. C'était la libre circulation. Il n'y avait ni arrestation ni expulsion des clandestins à Mayotte. Cependant, les migrations clandestines massives, coïncident avec la mise en place de ce visa. A titre de comparaison, plus il y a des contraintes

socio-économiques sur le territoire des Comores et plus la misère gagne du terrain. Les Comoriens veulent émigrer sur cette île française pour chercher l'eldorado et les passeurs profitent et se nourrissent de cette misère humaine. Plus la demande des migrants est forte, et plus les arrestations des kwassa augmentent et plus le prix du voyage grimpe.

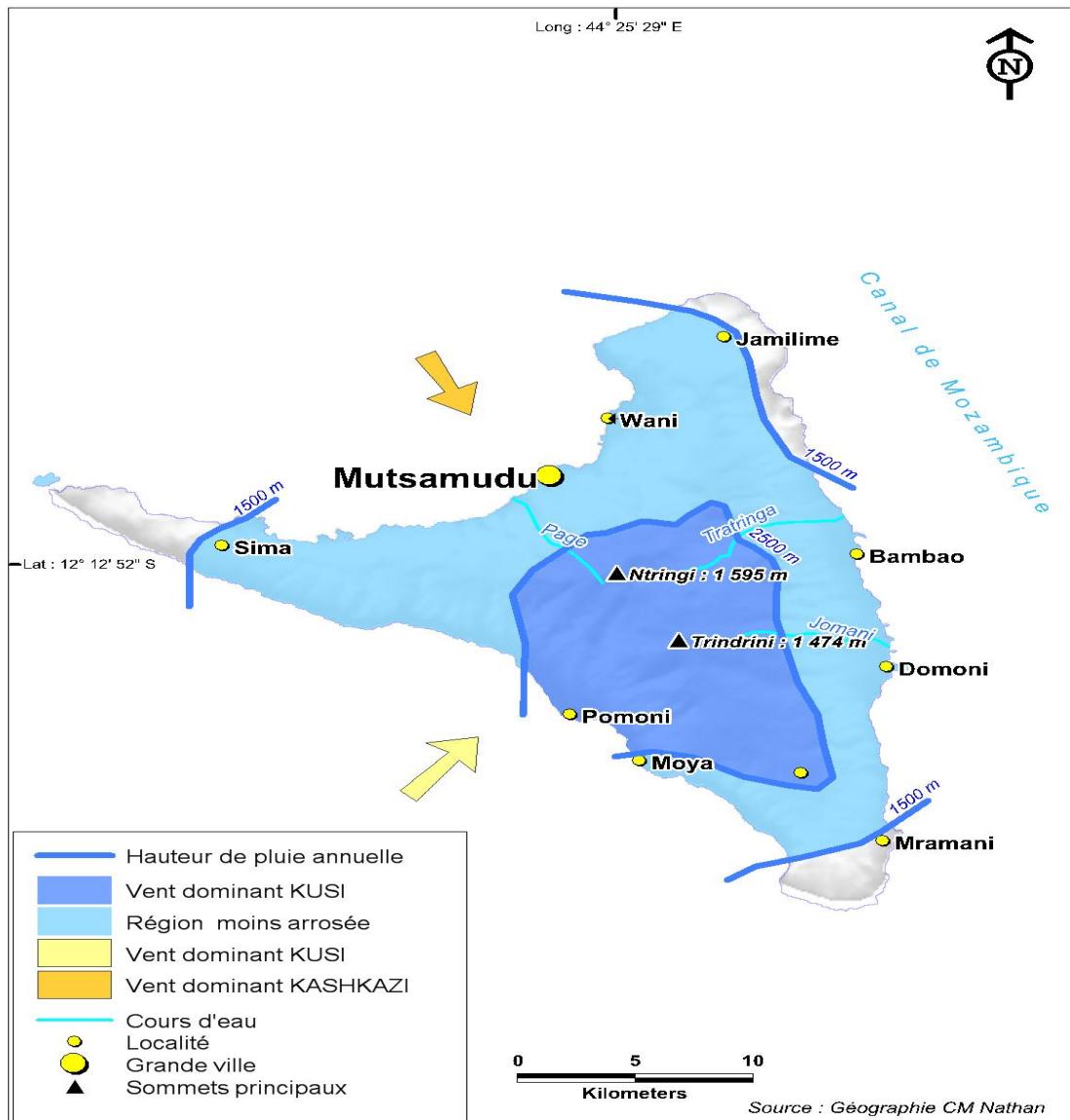
Durant vingt-deux ans, de 1995 à 2017, le prix est passé de 20 à 500 euros par personne et par voyage ou même plus. Il y a par exemple, les vedettes rapides qui viennent souvent récupérées une ou deux personnes seulement. Sur l'intervalle 1995-1996, le prix était entre 20 à 50. C'était une phase de transition car il y avait des négociations entre l'administration française et comorienne sur la question de la mise en œuvre du visa entre Mayotte et le reste des trois autres îles de l'archipel des Comores. Les Comoriens pensaient que c'était une question éphémère. Toutefois, pendant la période 1997-2001, consécutif aux événements séparatistes de l'île d'Anjouan, de nombreuses personnes ont émigrées vers Mayotte. L'augmentation de la demande a entraîné une légère augmentation du prix, passant de 50 à 70 euros.

Sur l'intervalle 2002-2008, l'île commençait à être sous pression clandestine. Les autorités mahoraises ont sorti l'artillerie lourde avec l'augmentation du nombre des agents de la PAF, et une forte surveillance sur mer. Plusieurs arrestations des barques ont été effectuées. Cependant, les passeurs montrent qu'ils accumulent des pertes ; car la barque plus les deux moteurs coutent environ 4.000 euros. Même si les passeurs transportent entre 30 à 40 personnes pour 70 euros par personne, ils peuvent toucher respectivement 2.100 à 2.800 euros, une somme qui ne couvre pas les frais d'achat d'autres Kwassa en plus des moteurs. C'est pour cette raison que le prix est passé de 100 à 150 euros par personne et par voyage.

Enfin, de 2009 à 2015, vu que les clandestins sont entassés jusqu'à 40 personnes ou plus dans un kwassa, les risques de chavirer sont très élevés. Ce qui explique la mort d'assez nombreuses personnes dans la traversée des 70 km entre Anjouan et Mayotte. Ce qui explique que, les passeurs ont changé de stratégie, ils amènent moins de personnes, soit entre 8 à 20 clandestins par voyage. Cette méthode est accompagnée d'une nouvelle règle, il faut que le montant total des clandestins atteint 4 000 euros ; car en cas d'arrestation tout le matériel sera saisi par la PAF. Ainsi, le montant est passé de 200 à 500 euros entre 2009-2017.

En plus du côté financier qui ne cesse d'augmenter, s'ajoute aussi les risques climatiques.

Figure 19: Les vents dominants et la répartition des pluies



Source : (Institut national de l'éducation (Comores), 1989 : 61) et Auteur

Situées entre le 11°20 et 13°04, le climat des Comores est de type tropical marqué par deux saisons :

- Une saison chaude et pluvieuse de Novembre à Avril ;
- Une saison sèche et également fraîche de Mai à Octobre.

L'observation de la figure n°18 montre que les masses d'air évoquent en saison des pluies la Mousson ou « Kashkasi ». En saison sèche, l'Alizé ou « Kusi » souffle régulièrement. La

température est de 25°C. Anjouan subit l'influence des quatre vents dominants : Kashkasi, Matulaye, Kusi et Miyumbeni. Mais les vents qui nous intéressent dans notre étude sont le Kusi et le Kashkasi car ils causent des dégâts.

D'abord, la Mousson du Nord-ouest souffle aux Comores de Décembre à Mars. Ce sont des masses d'air qui sont à la fois chaudes et humides et qui prennent leur source au niveau de l'équateur. Les pluies sont très abondantes. Ensuite, le Kusi ou Alizé du Sud-est, est une masse d'air provenant du Sud qui souffle d'Avril à Juillet. Le Kusi marque le début de la saison sèche, donne des pluies mais moins abondantes par rapport au Kashkasi. De plus, le matulay ou Alizé du Sud-est, une masse d'air sec qui souffle aux Comores de Juillet à Septembre et qui prend sa source sur l'anticyclone du Sud-ouest de l'Océan-Indien. Enfin, le miyumbeni est une masse d'air d'origine Nord-est qui souffle aux Comores d'Octobre à Décembre. Ce vent met fin à la saison sèche et marque le début de la saison des pluies ainsi que de l'agriculture (Institut national de l'éducation (Comores), 1989). De ce fait, la plupart des naufrages des Kwassas s'observent pendant la période du Kashkasi, entre le mois de Décembre et Mars. En effet, c'est la période des tempêtes et des cyclones tropicaux. La majorité de ceux qui commandent les Kwassas ignorent l'existence de ces vents violents. De plus, le manque de sensibilisation de la population locale faite par les autorités de l'île d'Anjouan ou de l'Union des Comores accentuent le nombre de morts.

Au-delà des problèmes climatiques, s'ajoutent aussi les risques de repérages.

Photo n° 12: De l'arrestation des kwassa au Centre de Rétention Administrative (Mayotte)



Source : Enquête exclusive sur la France perdue : Mayotte (2008).

Entre Anjouan et Mayotte, la traversée de 70 Km, cette photo n°12 montre l'arrestation des clandestins Comoriens sur la baie de Mayotte. La traque des sans-papiers se fait sans merci (homme, femme et enfant), car la pression des clandestins est déjà importante. Selon les autorités Mahoraises, plus d'un tiers de quelques 200.000 habitants de l'île seraient étrangers en situation irrégulière. La Départementalisation ne change donc rien et les règles contre les clandestins sont spécifiques et exceptionnelles. Cependant, depuis l'an 2000 l'île est administrée par une loi d'exception plus stricte pour les étrangers et bien peu contraignante pour les forces de l'ordre qui peuvent procéder des contrôles à tout instant. Cette méthode musclée contre les clandestins se traduit par des descentes, des contrôles d'identité, des poursuites, des portes fracassées de nuit, utilisation des gaz, des violations à domicile. Il est à noter que 16.000 personnes sont reconduites chaque année à la frontière.

De plus, de 2005 jusqu'en 2009, près de 90.000 personnes ont été reconduites à la frontière. Rien qu'en 2010, la Préfecture de Mayotte annonce que plus de 26.000 personnes ont été reconduites, dont 6000 mineurs. Les 26.000 reconduites représentent près d'un habitant sur sept. Ces renvois dans les îles d'origine peuvent paraître inutiles car les personnes reconduites à la frontière sont en général de retour dès le lendemain dans l'île.

« Cette immigration clandestine concerne un tiers de la population de Mayotte. On estime à plus de 50 000 clandestins. Mayotte est l'Eldorado des Comores : il y a eu 26 405 expulsions dont 5 389 enfants en situations irrégulière reconduits en 2011 » (Petit futé, Mayotte, 214)

Pour atteindre des tels chiffres, le gouvernement a mis en place des moyens importants. En quelques années, les effectifs de la police de l'air et des frontières(PAF) et de la gendarmerie ont triplé. Les forces de l'ordre sont dotées de quatre radars, d'un hélicoptère et de neuf vedettes pour intervenir en mer et intercepter les Kwassas, ces embarcations de fortunes, des barques de pêche de 7 à 9 mètre de long munies d'un ou deux moteurs, dans lesquelles s'entassent jusqu'à 50 personnes au départ d'Anjouan.

Les autorités Comoriennes dénoncent la Départementalisation de l'île, considérée par l'ONU comme comorienne or l'île de Mayotte continue d'être française.

D'après nos enquêtes, il y a eu entre 25 000 à 30 000 personnes qui ont péri dans la traversée des 70 Km entre Anjouan et Mayotte, pendant la période 1995-2020. En fait, les estimations du nombre des morts sont très difficiles à estimer car il n'y a pas de cadastres, ni

de listes officielles existantes au niveau des mairies, des communes ou même du ministère de l'intérieur. Mais ces estimations relèvent bien évidemment de nos propres enquêtes.

5.7.1. Un parcours manichéen

Ce parcours manichéen se définit sur la base d'une conception du bien et du mal comme deux forces égales et antagonistes. En effet, ceci se traduit par l'échec ou la réussite.

5.7.1.2. L'échec des migrants clandestins

Pour l'échec des migrants clandestins, les causes qui expliquent cela sont nombreuses. D'abord, il y a les risques climatiques engendrés par des tempêtes, des brouillards ou des agitations de la mer. En effet, les barques (kwassas) dans lesquelles s'entassent jusqu'à 50 personnes au départ d'Anjouan vers Mayotte, présentent une situation extrêmement délicate. Pour cela, en cas de perturbation de la mer, les Kwassas peuvent chavirer. Ce qui explique la mort de plus de 19.000 personnes sur l'intervalle 1995-2015.

Ensuite, il y a le risque de repérage sur la baie de Mayotte car la police des frontières a triplé en quelques années.

Photo n° 13:Zone de stockage des Kwassas interceptés par la police de Mayotte

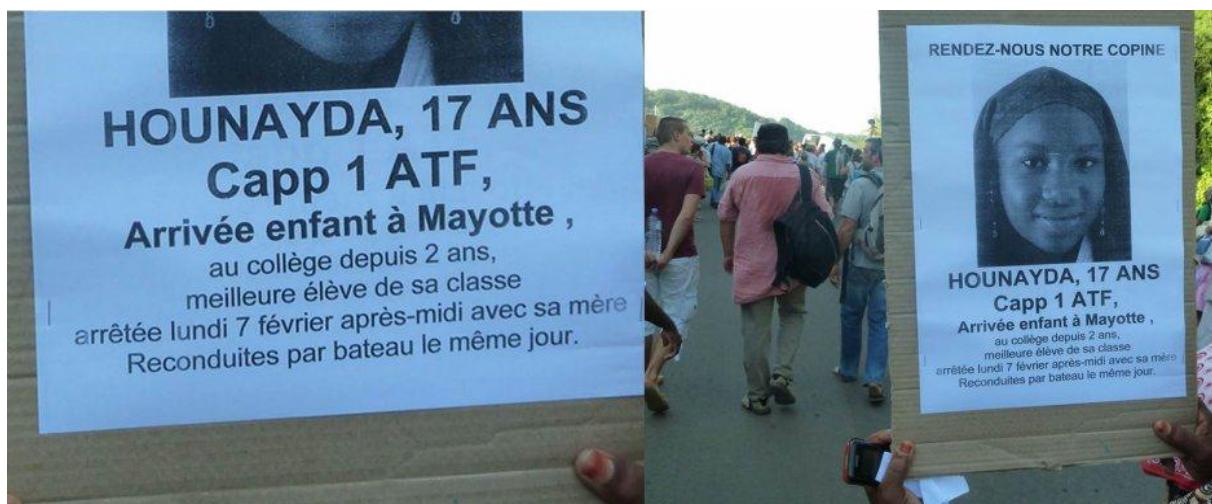


Source : Enquête exclusive de la France perdue : Mayotte 2008)

D'après la photo n°13, nous observons la zone de stockage des Kwassas interceptés par la police des frontières Mahoraises. La Police de l'Air et des Frontières (PAF) a intercepté en 2008, rien qu'en 6 mois, 252 barques, soit 42 Kwassas/Mois. Selon nos enquêtes, la PAF a arrêté plus de 5000 Kwassas pendant la période 1995-2012. Ces barques sont démolies quelques mois après leur saisi, mais d'autres prennent rapidement le relais.

De plus, il y a la traque sur terre car la loi bien qu'arrangeante, ne suffit pas à atteindre leurs objectifs. On trouve des domiciles fracassés par les gendarmes, parfois de nuit, utilisation de gaz pour faire sortir leurs occupants et ainsi les arrêter... Ces abus policiers subsistent malgré les associations qui intercèdent en la faveur des sans-papiers et qui dénoncent ces cruautés policières.

Photo n° 14:Expulsion et rejet des réclamations faites par les associations



Source: [<http://Wongo.skyrock.com-20-12-2014>]

A Mamoudzou, la capitale de Mayotte, cette photo n°14 montre la dénonciation faite par les associations Mahoraises contre la procédure d'expulsion. Les droits sont bafoués avec les intrusions musclées et les interpellations faites la nuit à domicile, le refus de prendre en compte les papiers qui empêcheraient la reconduite de cette jeune fille élève de terminale S, expulsée à quelques mois des examens.

5.7.1.3. La réussite des migrants clandestins

Pour la réussite des migrants clandestins, ce succès se traduit autour de deux points notamment :

- La traversée entre l'île d'Anjouan et Mayotte

➤ Sur le territoire de l'île de Mayotte

En effet, cette réussite s'explique par la complicité de certains Mahorais et cela grâce aux liens historiques et familiaux. Les Mahorais et les Comoriens ont des liens depuis toujours. Cependant, certains protègent les clandestins en leur donnant des appartements et du travail. Ils se marient avec les clandestins, car ces liens du mariage protègent de plus en plus les sans-papiers. Ainsi, de nombreux clandestins vont jusqu'à avoir le séjour, voire même la nationalité française. Le succès se manifeste par les transferts d'argent vers les Comores.

Chapitre 6 : Les profils des migrants à la recherche de l'eldorado à Mayotte

Au lendemain de l'indépendance des Comores en 1975, cet archipel a connu des circonstances économiques, politiques et sociales difficiles entraînant le manque de développement local et territorial. La pauvreté sévit à des degrés divers et d'une façon très contrasté d'une ville à une autre. Cependant, les personnes les plus pauvres migrent vers Mayotte. Les profils de ces migrants sont divers et les raisons de leurs départs sont multiples. Les migrations massives mettent cette île française sous pression clandestine et entraînent la montée des activités illicites tels que : la vente de la drogue et la délinquance juvénile. Malgré des forts moyens de surveillance, cette île est victime des clandestins car le rayonnement économique et surtout le budget annuel constitue un fossé très significatif entre cette île française et ses voisines. Toutefois, à la recherche de l'eldorado, certains migrants réussissent et d'autres échouent.

6.1. Les profils des migrants vers Mayotte

Les migrations des Comoriens vers Mayotte présentent une diversité sur les profils des migrants. En se basant dans une approche historique, pendant la colonisation de 1841 à 1974, nous ne trouvons que des hommes robustes capables de travailler dans les plantations coloniales qui émigrés vers Mayotte. C'étaient des pères de familles, qui avaient besoin d'argent pour le bien être de leur famille, alors que les sultans des trois autres îles n'offraient pas d'emplois rémunérés. Après l'indépendance du 6 juillet 1975, il y a eu un véritable changement sur les profils des migrants.

Tout d'abord, on trouve des hommes jeunes diplômés qui ont la passion de se retrouver dans une société offrant une égalité de chance notamment à Mayotte et non dans un Etat népotique (Comores). Ensuite, on trouve également des femmes scolarisées et qui aspirent à l'émancipation. Ce sont des femmes qui renoncent à la dépendance économique. Elles ne cherchent que la liberté.

De plus, il y a une autre catégorie, celle des femmes enceintes : certaines femmes migrent à Mayotte pour accoucher de leurs enfants. Cette pratique se fait pour deux raisons. Premièrement, pour bénéficier des soins médicaux adéquats, puis, ce système se présente comme une manœuvre facilitant l'obtention de la carte de séjour, en utilisant le droit du sol. S'ajoutent aussi la présence de beaucoup d'enfants migrants à Mayotte. Certains migrants se soucient de leurs enfants restés aux Comores et les font venir à Mayotte pour les scolariser.

S'ajoute encore, les jeunes non diplômés, surtout des milieux ruraux. Comme c'est très difficile de trouver un emploi stable aux Comores car ils sont peu qualifiés, ils émigrent vers Mayotte pour tenter leur chance. Ces jeunes non qualifiés, à Mayotte, travaillent dans le secteur de l'agriculture et du bâtiment jugé trop pénibles par les nationaux.

Enfin, on trouve les demandeurs d'asile. Pendant la période du séparatisme de l'île d'Anjouan de 1997-2008, de nombreuses personnes étaient contraints de partir vers Mayotte car c'est l'île la plus proche. Cette île française est une terre d'asile et de liberté car les droits de l'homme sont respectés. Nous soulignons que le phénomène de fuite des cerveaux entre l'Union des Comores et Mayotte est très développé, car les diplômés qui se sentent léser et se trouvant en situation du chômage émigrent vers Mayotte. Ce sont des personnes à la recherche de perspectives d'avenir et d'un emploi bien rémunéré.

6.1.1. Les raisons de partir à Mayotte

Mayotte, appelée aussi « Mahoré », est un Département d'Outre-mer(DOM) français de l'Océan-indien située dans l'archipel des Comores, lui-même localisé dans le Canal du Mozambique entre l'Afrique et Madagascar. Le chef-lieu est Mamoudzou, la plus grande ville du territoire. Mayotte est constituée de deux îles principales, Grande-Terre et Petite-Terre, et de plusieurs autres petites îles dont Mtsamboro, Mbouzi et Bandrélé.

Rappelons que l'île est vendue à la France par le **Sultan Andriantsoly** le 25 avril 1841. Andriantsoly (Tsi Levalou) est parmi les derniers héritiers du roi Sakalava de Madagascar. Vaincu par les troupes de Ranavalona I^{ère} appuyées par les forces étrangères dont il fit des victimes dans les hauts rangs (Hervé Chagnoux et Ali Haribou, 1980).

En 1886, le reste de l'archipel composé de la Grande-Comore, de Mohéli et d'Anjouan forme un protectorat sous la direction du gouvernement de Mayotte. En 1958, l'administration quitte Dzaoudzi pour Moroni, avec le déplacement de la capitale de Mayotte vers la Grande-Comore, ce qui provoque le mécontentement des Mahorais. Les Mahorais réclament la Départementalisation. Le 22 Décembre 1974, la France organise, aux Comores, un référendum pour plébisciter l'indépendance de l'archipel mais les Mahorais votent pour le maintien de leur île au sein de la République Française. Un second référendum est organisé le 08 février 1976 et confirme ce choix par 99,4 % (Jean Martin, 2010).

Néanmoins, l'Union des Comores revendique toujours Mayotte. A la suite de la consultation référendaire de la population du 29 mars 2009 (95,2 % de votes favorables), qui

concernait la population locale, Mayotte est devenue le 101^{ème} Département français depuis 2011. Mayotte évolue selon le modèle français, ce qui attire de plus en plus des Comoriens, avec une variation des motifs.

Tableau n° 52:Les raisons majeures de partir à Mayotte

| Les motifs d'immigration clandestine | Les motifs économiques | Les motifs familiaux | L'avenir des enfants | Les motifs de santé | La scolarisation des enfants |
|--------------------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|------------------------------|
| Pourcentage (%) | | | | | |
| | 50 % | 24 % | 10 % | 9, 5 % | 6,5 % |

Source : Enquête personnelle du 1^{er} au 30 Avril 2015 et de mai à août 2018

Selon les résultats de nos enquêtes menées à Marseille (tableau n°52) du 1^{er} au 30 Avril 2015 et de mai à août 2018 à Mayotte, nous avons obtenu un constat qui explique les différents motifs qui poussent les Comoriens à émigrer vers Mayotte. Sur un échantillon de 500 personnes interrogées, les prétextes de l'immigration clandestine s'articulent autour de cinq points notamment : les motifs économiques, familiaux, de santé, l'avenir des enfants et la scolarisation des enfants. Ce qui confirme le fait que le fossé de développement économique qui sépare Mayotte et ses voisines directes est très fort. La pression démographique à laquelle est soumise l'île d'Anjouan est aussi un facteur amplifiant les flux d'immigration clandestine. En effet, la densité est très forte à Ndzouani avec 644 habitants/Km² en 2008 et un taux de chômage est de 13,5 % de la population active.

La population comorienne est, par ailleurs, jeune puisque 53 % de la population a moins de 20 ans et 42 % moins de 15 ans. Ainsi, la perspective d'une amélioration de la situation de ces populations au travers d'une émigration à Mayotte les pousse à émigrer clandestinement sur cette île.

6.1.2. Les principales zones d'accueil : Kaweni le plus gros bidonville de France (Mayotte)

La ville de Kaweni est le seul pôle industriel de Mayotte, cette forte concentration industrielle dans cette ville explique le déséquilibre territorial et l'arrivée massive des résidents, y compris aussi les sans-papiers. Occupant une position géographique centrale, la ville de Kawéni se situe à 2 km du centre-ville de

Mamoudzou et elle est la seule porte d'entrée de cette agglomération. Son patrimoine naturel est diversifié et il est caractérisé par la présence des mangroves intérieures, des cocotiers, des pointes rocheuses de Hamaha.

Photo n° 15:la présence de la mangrove sur la ville de Kawéni



Source : photo tiré par l'auteur en juillet 2018

Selon le photo n°15, la mangrove est une formation végétale qui se développe dans l'estran et qui occupe des sols vaseux. Elle se développe sur un espace de 42 hectares à Kawéni et Mayotte compte 700 hectares de mangroves. C'est une zone marécageuse fragile. Elle n'est couverte par l'eau que pendant les grandes marées ou les inondations de crues de rivières. Toutefois, ce milieu se réduit de plus en plus à cause de l'installation humaine. Les remblais sont très fréquents et l'habitat spontané se développe au détriment de cette plante.

Cette ville connaît une évolution démographique exponentielle. A la base, elle s'est constituée autour de la culture d'Ylang-ylang et de son usine de parfum Cananga. Au fil et à mesure, le territoire s'est urbanisé vers l'Est, les hauteurs et au centre.

Photo n° 16: la ville de Kawéni, une forte concentration d'habitat



Source : Photo tirée par l'auteur en juillet 2018 à Kawéni

Selon la photo n°16, la population de la ville de Kaweni s'élève à 13 276 habitants (Insee, recensement 2012), soit un habitant sur quatre de Mamoudzou. En terme administratif, Kawéni se présente comme étant un quartier de Mamoudzou et il est le plus peuplé de cette commune de la capitale. Il se caractérise cependant par la jeunesse de sa population : 65 % des habitants avaient moins de 20 ans en 2012. La population de la ville de Kawéni augmente de façon très importante.

Quant à son rayonnement économique, Kawéni présente un statut particulier sur le plan économique de Mayotte. Kawéni est le premier pôle économique de Mayotte. Environ 700 entreprises sont installées dans la zone d'activité et elles génèrent plus de 5 000 emplois localement. Kawéni est le seul pôle industriel de Mayotte. A l'origine, C'était un terrain qui appartenait à une seule personne, la famille Kakal, des Indiens de Madagascar, à la tête de la société SPPM (Société de Produits à Parfum de Madagascar). Le nom de la société a été changé pour remplacer Madagascar par Mayotte. Parmi les cultures, il y avait le girofle,

l'ylang-ylang, la cannelle, le cacao etc. La dernière appellation de la zone c'est Kananga, c'était de l'import-export.

Dans la chronologie indicative, Kawéni a connu une évolution économique diverse, tout d'abord en 1969, avec la plantation d'ylang-ylang et de cocotiers. La société de plantation et de parfumerie de Mayotte plantait de la canne à sucre qui couvrait 1600 hectares. L'usine sucrière ferme ses portes en 1901. Il y a eu des nouvelles plantations faites par la SPPM (ylang, cacao, cocotiers, café), ce qui explique la prospérité de la zone et son attractivité. Ensuite en 1989, Kawéni voit la naissance de son industrie. Cet avènement est marqué par deux situations. D'une part, il y a eu la disparition des cultures et l'agriculture devient familiale ; et d'autre part, nous assistons aussi à la construction de la zone industrielle et la SPPM laisse ses terrains pour les urbains. De plus en 2003, une économie de la ville et un quartier hétéroclite se confirment. Dans cette situation hétérogène, deux aspects se dégagent. D'un côté, nous avons le développement de la zone industrielle qui se traduit par une plantation grandissante des industries, et de l'autre, par l'apparition des bidonvilles sur les pentes du cratère et d'autres zones d'habitations dans tout le cratère. Face à cette opposition marquée par le développement de l'industrie mais aussi des bidonvilles, certaines initiatives ont vu le jour dans le but de pallier à ce problème.

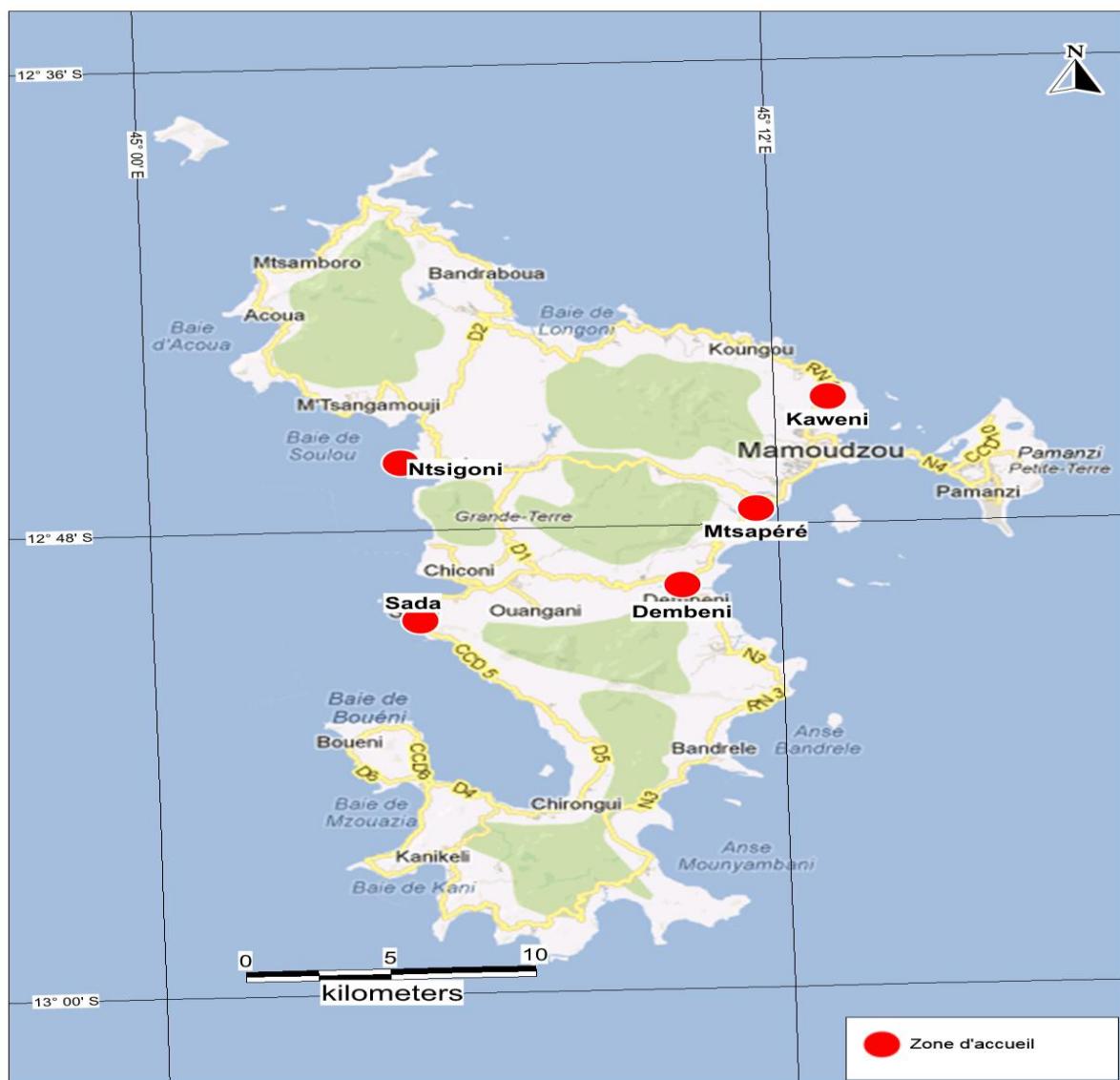
Depuis 2013, Kawéni est vu comme un quartier à repenser. Le manque d'électricité pour certains foyers entraîne des mauvaises conditions pour les jeunes élèves et étudiants parce qu'ils ne peuvent pas étudier sur des meilleures conditions ou encore faire leurs devoirs à la maison. Ce qui explique aussi le fait qu'ils sont tout le temps dehors et en errance. En outre, les voisins qui ont accès à l'électricité, n'osent pas en fournir à leurs proches dans le besoin, de peur de subir des sanctions de la part de l'EDM (Electricité de Mayotte).

Pour pallier à ce déséquilibre territorial, le Conseil départemental pense qu'il faut favoriser l'attractivité du territoire autour d'un développement équilibré. Le déséquilibre territorial constitue certainement un obstacle à la cohésion sociale et territoriale, un élément de situation de certaines zones de Mayotte. Ce qui nécessite de repenser l'équilibre en matière d'aménagement du territoire, avec le développement des pôles d'activité économique en dehors de l'axe Mamoudzou-Longoni. Cependant, les pôles d'activité économiques devront permettre de couvrir l'ensemble du territoire en matière de développement économique. Cette nouvelle stratégie comporte donc, d'une part, la création de pôle économique secondaire à vocation diversifiée associant à la fois, les services à la personne et implantation d'entreprise

(commerce), d'autre part, l'amélioration des transports de l'information, des biens et des personnes (marchandises et voyageurs), par voies électroniques, terrestres et maritimes.

L'objectif de cette nouvelle politique est de doter Mayotte des outils indispensables pour l'équilibre de son territoire à savoir la création de nouveaux pôles industriels pour favoriser l'équilibre économique et social. L'objectif ultime de cette politique est de permettre aux mahorais de bénéficier d'un certain nombre de services importants à proximité. La création d'un troisième pôle d'activité économique dans le centre-ouest de Mayotte s'inscrit dans ce cadre.

Figure 20 : L'île de Mayotte, les principales zones d'accueil ou d'arrivée des migrants



Observons la carte de la figure n°19, Mayotte est actuellement divisée en dix-sept petits territoires qui sont à la fois des communes et des cantons. Une commune possède souvent plusieurs villages ou hameaux, le plus grand étant le chef-lieu où se trouve la mairie. Certaines villes comme Dembeni, Kaweni, Mtsapéré, Ntsingoni ou Sada sont fondées par des populations d'origines Anjouanaises. Les habitants de ces villes ont gardé des liens historiques ou familiaux même après l'instauration du visa Balladur du 18 Janvier 1995. En effet, les parlers de ces villes sont proches des parlers Anjouanais.

Les fortes relations entre Anjouanais et Mahorais ont abouti à une véritable cohésion. Ce qui développe la complicité ou l'accueil des clandestins sur le territoire de Mayotte. La population locale soutient et abrite les clandestins. Ce qui laisse lire une véritable protection vis-à-vis des clandestins, officieusement. Même officiellement, il y a les associations qui militent aux côtés des sans-papiers depuis 1996. Ainsi, Mayotte a une population mélangée, car on y parle plusieurs langues à savoir le comorien, le malgache et le français.

Photo n° 17: Un bidonville fondé par les clandestins à Kaweni (Mayotte)



Source : (Enquête exclusive sur les aventures de la France perdue, 2008)

La photo n°17 laisse voir un quartier délabré, mal équipé où les infrastructures de base font défaut. Cette urbanisation de la ville de Kaweni est mal contrôlée car les clandestins s'entassent dans les quartiers périphériques de cette ville située à proximité immédiate de la capitale, Mamoudzou. Les Mahorais se confondent naturellement avec les Comoriens, ce qui est difficile de les distinguer. De ce fait, les clandestins ont choisi de s'y installer dans les

péphériques de Kaweni, surtout en hauteur parce qu'ils trouvent refuge dans la petite forêt de cette agglomération, d'abris constitués avec des matériaux de récupération et où l'accès est difficile. L'hôpital de Mamoudzou est devenu la plus grande maternité de France avec 14 naissances/Jour, surtout des enfants clandestins, un record en France (Enquête exclusive sur les aventures de la France perdue, 2008).

Pendant la journée, les clandestins quittent leurs cabanes et montent en hauteur pour se cacher dans la petite forêt. La majorité de ces migrants illégaux travaillent pour le compte des fermiers sur les champs de la petite forêt située en hauteur. Ainsi, la majorité des clandestins n'ont pas besoin d'aller en ville, sauf en cas de force majeure (maladie ou démarches de papiers).

Par ailleurs, on constate que ces migrations de masses entraînent la montée des activités illicites à Mayotte notamment : la vente de la drogue.

Photo n° 18: La montée des activités illicites à Mayotte et interception de la drogue (PAF)



Source : **Enquête exclusive sur les aventures de la France perdue, 2008**

La photo n°18 montre une interception de drogue emballée dans un nylon au commissariat de police (Mamoudzou). La drogue qui est substance psychotrope nuisible pour la santé, susceptible de provoquer une toxicomanie, et consommée en dehors d'une prescription médicale. La police de l'air et des frontières est constituée de 150 agents en 2008.

Pour tenter d'arrêter le trafic des stupéfiants sur le territoire de Mayotte, elle utilise la méthode des renseignements et s'infiltra souvent au sein même du trafic de la drogue.

En effet, les trafiquants sont en majorité des clandestins. Plus de 80 % de la drogue acheminée à Mayotte passe inaperçue car les trafiquants les mettent sur des vedettes spéciales, sans passagers, ou seulement avec deux ou trois personnes. Cette méthode sert à acheminer les grandes cargaisons et les transporteurs se déguisent en pêcheurs. Toutefois, il y a une part de la drogue arrêtée lors des interceptions des Kwassas, soit dans les bagages bagage à main ou les sacs des clandestins, soit 20 % selon nos estimations.

La drogue est achetée en Tanzanie via la Grande-Comore, puis arrive à Anjouan afin d'être vendue à Mayotte. D'après nos enquêtes, l'acheminement se fait par voie maritime. Les trafiquants ont des vedettes rapides qui assurent les livraisons, surtout la nuit. Ce qui peut s'expliquer par les faibles moyens de sécurité maritime que connaît le canal du Mozambique.

Tableau n° 53: Evaluation des prix de la drogue

| Pays | Tanzanie | Comores | Mayotte |
|----------------------------------|----------|-----------|-----------|
| Prix de la drogue en euro (1/Kg) | 10 euros | 200 euros | 800 euros |

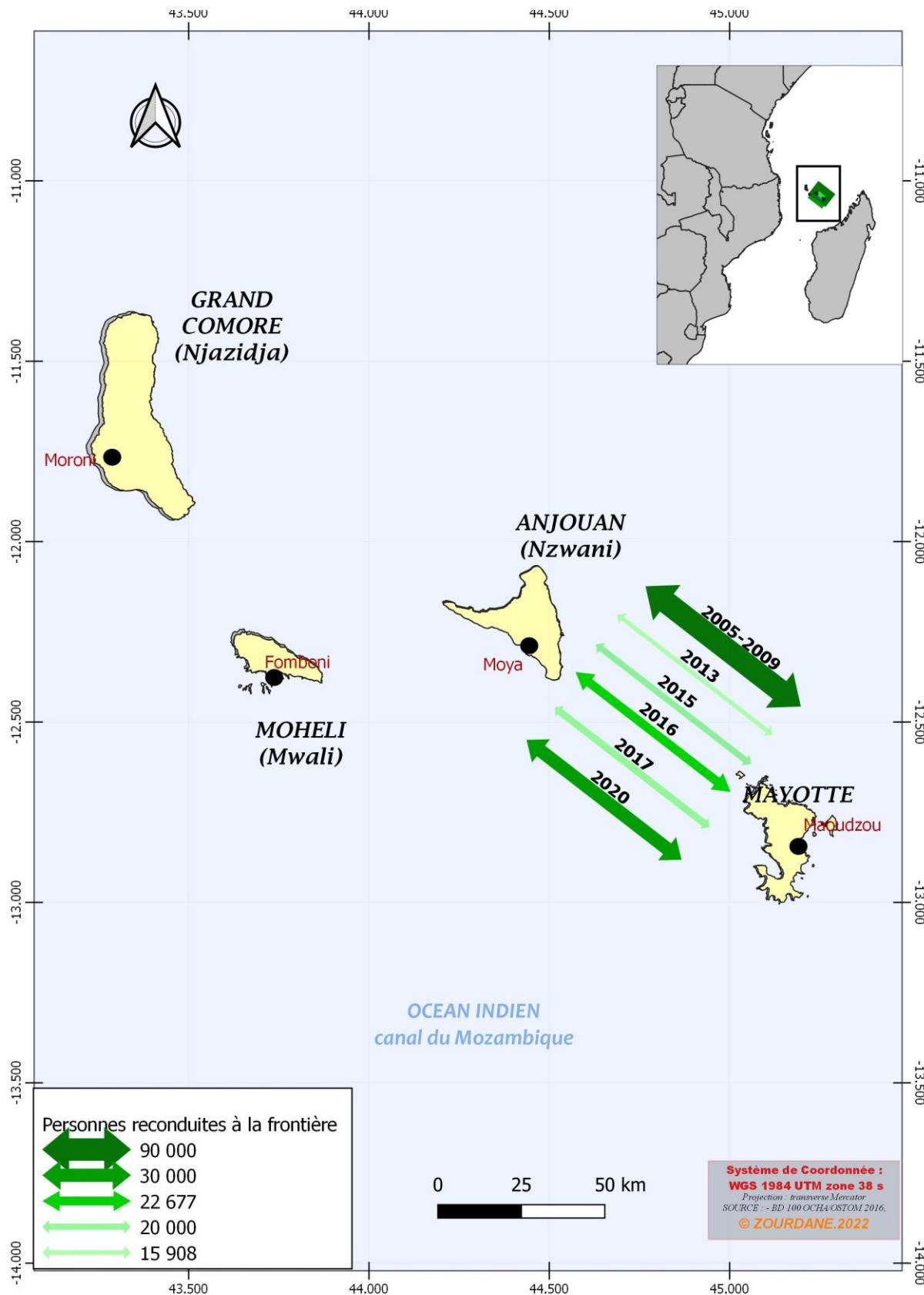
Source : Enquête personnelle-Février-Mars 2013

Anjouan est un lieu de transit vers Mayotte. Elle subit aussi les impacts de la drogue. Souvent, la gendarmerie nationale fait des arrestations. Selon nos enquêtes ajustées dans le tableau n°53, la drogue suit la trajectoire suivante : elle est achetée en Afrique de l'Est (en Tanzanie) à 10 euros le kilogramme pour transiter à la Grande Comore, puis à Anjouan vers Mayotte. La drogue est acquise à 10 euros le kilo en Tanzanie pour être vendue à 200 euros aux Comores et revendue 800 euros à Mayotte. Cette situation s'explique par le fait que Mayotte est l'îlot de la richesse car la population dispose de moyens, contrairement à ses voisins où les salaires sont très faibles.

Ce trafic de la drogue touche majoritairement les jeunes Mahorais. Ce qui atteste le développement de la délinquance juvénile et l'augmentation de la criminalité à 400 % (enquête exclusive de la France perdue : Mayotte, 2008) sur cette île française située entre Madagascar et l'Afrique.

6.1.3. Une île sous pression clandestine

Figure 21: Les mouvements migratoires entre Anjouan et Mayotte



Observons la figure n°20 : selon les estimations, il ne se passe pas une journée sans que l'on soit témoin d'un incident macabre, depuis la mise en place du visa Balladur aux Comores, le 18 Janvier 1995. Les estimations du nombre des morts étaient de 18 000 jusqu'en 2011. Mais de 2011 à 2017, il y a eu des accidents macabres et d'après nos enquêtes, entre 25.000 à 30.000 personnes ont péri dans la traversée de 70 Km reliant Anjouan et Mayotte pendant la période 1995-2020. Parmi les victimes, on a des Comoriens en majorité, quelquefois des Africains (Tanzaniens et Mozambicains) et aussi des Malgaches des villes côtières comme Majunga, Diégo ou Nosy-Be. Mais il est très difficile de porter une estimation pour les populations non comoriennes.

Le 101^{ème} Département de l'Hexagone devient de plus en plus attractif, car Mayotte se trouve dans une situation économique meilleure que celle de ses voisins, d'où les migrations des populations voisines.

Mayotte a un éclairage budgétaire sur le défi de l'immigration clandestine. L'île reste particulièrement séduisante pour les populations des pays voisins. Le produit national par habitant de la collectivité Départementale de Mayotte s'élevait en 2005 à 3960 euros. Pendant la même période, il était neuf fois supérieur à celui des Comores, qui s'élève à seulement 431 euros. Selon le programme des Nations Unies Pour le Développement(PNUD), soit l'indice de développement humain de l'archipel des Comores est évalué en 2005 à 0,561, au 134^{ème} rang mondial sur les 177 pays étudiés. L'IDH français est un indice composite, sans unité, compris entre 0 (mauvais) et 1 (excellent), calculé par la moyenne de trois indices quantifiant la santé et la longévité, le savoir ou niveau d'éducation et le niveau de vie.

La situation économique et sociale des pays proches de Mayotte situés sur le continent africain n'est pas meilleure, si je me reporte à l'IDH. Cet indicateur « a été créé pour souligner que ce sont les personnes et leurs capacités qui devraient constituer le critère ultime pour évaluer le développement d'un pays, et non la seule croissance économique. L'Indicateur de Développement Humain, (I.D.H.), a comme objectif de mesurer le niveau de développement des pays, sans rester simplement à leur poids économique mesuré par le Produit intérieur brut. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, et le niveau de vie ».

- Pour l'année 2005, l'IDH de la Tanzanie en 2005 s'élevait à 0,467, soit au 156^{ème} rang mondial, celui de Mozambique à 0,384, soit au 172^{ème} rang mondial, enfin, l'île de Madagascar a un IDH de 0,407, soit classé au 143^{ème} rang mondial.

- Pour l'année 2013, l'IDH des Comores est de 0,429 ce qui place le pays au 169^{ème} rang mondial en 2013 ; alors qu'en 2011 le pays se positionné au 163^{ème} rang sur 187 pays avec un indicateur de développement humain de 0,433. En deux ans, le pays a perdu 6 places sur le classement. Enfin, l'IDH de Madagascar en 2013 s'élève à 0,483 ce qui place la Grande Ile au 151^{ème} rang sur 187 pays. *"Entre 2000 et 2012, la valeur de l'IDH de Madagascar a augmenté de 0,428 à 0,483; soit une augmentation de 13 % et une augmentation annuelle moyenne de 1,0%."*

- Pour l'année 2015 l'Indice de Développement Humain de 0,521, place la Tanzanie au 151^{ème} sur 187 pays. Selon les estimations, 40 % des Tanzaniens, soit 16 millions de personnes vivent avec moins d'un dollar par personne et par jour. Ce phénomène affecte surtout les jeunes et la population rurale. De nombreuses maisons sont sans électricité ni eau car les propriétaires n'ont pas les moyens. Les disponibilités caloriques font défaut, ce qui explique la malnutrition chronique. Le Mozambique rencontre une situation encore plus délicate avec un IDH à 0,418, qui place le Mozambique au 184^{ème} rang sur 187 pays en 2015.

D'une façon générale, les indicateurs synthétiques de l'IDH dans les pays proches de Mayotte font défaut, à savoir :

➤ La **santé** et la **longévité**, mesurées par l'espérance de vie à la naissance, permettent de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, à une bonne hygiène et aux soins médicaux.

➤ Le **savoir** ou le **niveau d'éducation** est mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. Il traduit par la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société.

➤ Le **niveau de vie** se traduit par les revenus par habitant en parité de pouvoir d'achat. Autrement dit, la situation économique et sociale des pays voisins de Mayotte est alarmante. Cette situation abominable subsiste chez ses voisins car il y a un manque d'un Etat fort et dynamique. Cette incapacité d'Etat repose sur l'insuffisance de la bonne gouvernance, de la bonne volonté politique, de l'alternance et de la transparence pour ne citer qu'elles. Notre région est marquée par des régimes autoritaires, des troubles politiques chroniques, de la malnutrition, de pauvreté et de la faim, et d'endettement extérieur. Tandis que Mayotte évolue dans un éclairage budgétaire. Ainsi, ces différences expliquent l'importance des motifs économiques d'immigration des populations vers cette île française.

6.1.4. Des forts moyens de surveillance

Après l'instauration du visa Balladur, le 18 Janvier 1995, les moyens de surveillance étaient moins forts jusqu'en 2005. A cette date, les autorités Mahoraises ont constaté que la pression clandestine est déjà très importante ; car 1/3 des quelques 200.000 habitants de l'île seraient des étrangers en situation irrégulière. De ce fait, les autorités ont décidé d'adopter des mesures beaucoup plus strictes pour lutter contre la pression clandestine. Le gouvernement a pris des mesures importantes.

Tout d'abord, il y a eu l'augmentation des effectifs de la Police de l'Air et des Frontières, ainsi que de la gendarmerie nationale. Cette augmentation des effectifs de la police a pour but d'empêcher et de traquer les Kwassas. La présence policière sur les côtes devrait bloquer l'arrivée des clandestins.

Ensuite, il y a la mise en place des moyens de surveillance modernes à savoir : les radars, les hélicoptères et les vedettes rapides. Selon nos enquêtes, la police des frontières dispose de quatre radars, de trois hélicoptères et de neuf vedettes pour intervenir en mer et intercepter les Kwassas, ces embarcations de fortunes de 7 à 9 mètres de long munies d'un moteur, dans lesquelles s'entassent jusqu'à cinquante personnes au départ d'Anjouan.

Enfin, la loi d'exception de 1995 autorise les gendarmes et les policiers à fracasser des domiciles, parfois de nuit, utilisation de gaz pour faire sortir les occupants et ainsi les arrêter. Les droits sont bafoués avec les contrôles d'identité, intrusions musclées et parfois de nuit à domicile.

Tableau n° 54 : Nombre de clandestins expulsés entre 1995-2017

| Île de Mayotte | Clandestins expulsés vers Anjouan | | |
|----------------|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Périodes | 1995-2005 | 2005-2009 | 2009-2019 |
| Nombre | 35.000 | 90.000 | 100.000 |

Source : Enquête personnelle-Auteur

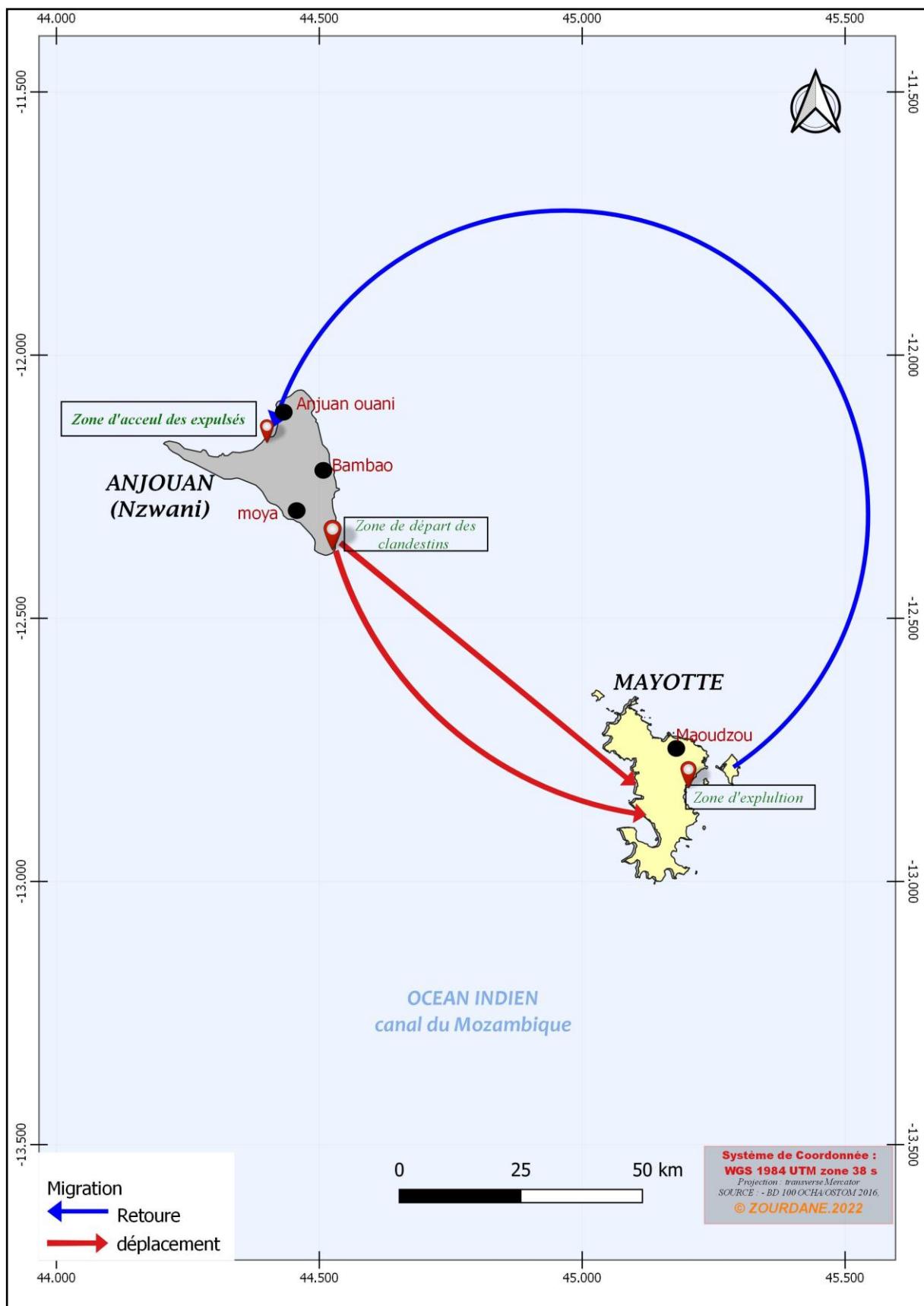
Selon nos enquêtes effectuées en 2013 et 2019 auprès de l'office national de l'immigration comorienne, les personnes en situations irrégulières reconduites à la frontière entre le 18 Janvier 1995 jusqu'en décembre 2019 sont au nombre de 225.000 personnes (tableau n°54). Certes, de 2013 à 2019, de nombreuses personnes ont été expulsées. Il est à noter que certains clandestins peuvent faire jusqu'à 8 fois l'objet d'un arrêt de reconduite à la

frontière. Surtout ceux qui font le commerce de « **tablier** ». En effet, pendant la période 1995-2005, le nombre des clandestins expulsés était de 35.000 personnes, alors que sur l'intervalle 2005-2009, il est de 90.000 personnes. Ceci s'explique par le fait qu'avant l'an 2000, les clandestins étaient moins nombreux. L'instabilité politique de l'île d'Anjouan entre 2000-2005 avait incité le départ de nombreuses personnes vers Mayotte.

De ce fait, l'augmentation du nombre des personnes en situation irrégulière pousse les autorités Mahoraises à prendre des mesures draconiennes contre les clandestins. Les mesures d'exception contre les sans-papiers perdurent et entre 2009-2019, les expulsés sont au nombre de 100 000 personnes.

Malgré les mesures et la loi d'exception contre les clandestins traqués à domicile parfois de nuit, car pendant la journée ils se cachent dans les petites montagnes, les liens historiques et familiaux favorisent l'immigration clandestine.

Figure 22:Les mouvements des migrations clandestines : expulsion et retour encadré



La figure n°22 montre qu'après la reconduite à la frontière, les clandestins cherchent les voies et les moyens pour retourner à Mayotte une nouvelle fois. D'après nos enquêtes, nous estimons à 50 le nombre de personnes qui arrivent à Mayotte/jour. En effet, de 1995 jusqu'en Février 2013, la police des frontières a intercepté plus de 7000 Kwassas. Selon les responsables des agences clandestines de voyages, les Kwassas chavirés ou disparus sur l'intervalle 1995-2020 sont plus de 1000.

Cependant, le retour est encadré parce que dès l'arrivée des clandestins au port de Mutsamudu, des responsables des Kwassas viennent sur place et proposent leur offre de retour (le prix, le jour et la date du départ clandestin vers Mayotte). Ceux qui viennent de Mohéli, de la Grande Comore ou de Madagascar sont pris en charge par leurs collaborateurs (famille) ou logés par les passeurs ayant les agences clandestines de voyages.

Les originaires d'Anjouan rentrent chez eux, car toutes les personnes reconduites à la frontière débarquent sur l'aéroport d'Ouani et surtout au port de Mutsamudu. Anjouan représente la seule destination des personnes reconduites à la frontière. Pour les Malgaches reconduites à Anjouan, la plupart d'entre eux ont des liens de famille avec des Comoriens alors ils sont logés par leurs proches et contactent directement les agences clandestines de voyages pour préparer leur départ vers Mayotte.

De ce fait, si les clandestins n'ont pas les moyens pour retourner à Mayotte, la famille cotise car sa réussite sera le bonheur de toute la communauté. Parfois, l'agence lui fait un prêt qui sera restitué dès son arrivée à Mayotte ou la personne peut donner de l'or en échange. Ainsi, l'encadrement des migrations clandestines s'étend jusqu'à Mayotte, car parfois, des vedettes Mahoraises viennent prendre 2 ou 3 clandestins qui se déguisent en pêcheurs avant de rentrer à Mayotte.

Le retour à Mayotte de ceux qui font l'objet de reconduite à la frontière est systématique, parce qu'ils bénéficient d'une protection à la fois intérieure et extérieure. Ce qui facilite et encourage les migrations illégales entre Anjouan et Mayotte.

6.2. Les moyens d'insertion à Mayotte

Sur un échantillon de 500 personnes interrogées entre le 1^{er} Janvier 2014 au 30 Juillet 2014 aux Comores, puis du 1^{er} au 30 Avril 2015 à Marseille, le nombre d'essais augmente selon les facteurs suivants : les aléas climatiques, la surveillance des côtes à la fois Anjouanaises et Mahoraises, le repérage et la reconduction à la frontière qui reste le facteur le

plus important. Le nombre d'essais se fait en fonction du nombre d'expulsion. En effet, chaque fois que les clandestins font l'objet d'un arrêté de reconduit à la frontière, ils repartent aussitôt vers Mayotte. De plus, les arrestations des clandestins dépendent, en majorité, de leurs activités sur le territoire mahorais.

6.2.1. Emploi et activités des migrants clandestins à Mayotte

Tableau n° 55:Indicateurs sociaux, emploi et activités des clandestins

| Types d'activités | Nombre de départs | Nombre de reconduites |
|------------------------|-------------------|-----------------------|
| Agriculteurs | 3 | 1 |
| Construction-bâtiment | 3 | 1 |
| Activité ménagère | 3 | 1 |
| Le commerce de tablier | 8 | 8 |

Source : Enquête personnelle 2014 ; 2015 à Marseille et mai-août 2018 et juillet-août 2021 à Mayotte

Selon nos enquêtes réalisées en 2014 (janvier-mai) à Anjouan auprès des clandestins expulsés, puis celles de 2015 menées à Marseille et celles réalisées à Mayotte en 2018 et 2021, nous avons constaté que certains migrants clandestins sont expulsés à plusieurs fois de Mayotte (tableau n°55). Ce phénomène est rendu possible car les migrants qui font l'objet d'expulsion à la frontière par les autorités mahoraises et ils sont ramenés clandestinement par les passeurs le lendemain. En effet, il était question de comprendre les activités exercées par les clandestins. Certains sont expulsés à chaque fois et d'autres le sont moins. Selon le tableau n°20, le nombre de reconduction est moins important chez les clandestins exerçant les activités agricoles, ménagères ou celles du bâtiment, par rapport à ceux qui exercent le commerce de tablier. Cette situation s'explique par le fait que, les clandestins agriculteurs restent dans des petites cabanes construites dans les champs. De ce fait, ils sortent moins car ils passent la majeure partie de leur temps sur leur lieu de travail.

Ensuite, les clandestins qui travaillent dans le secteur du bâtiment, très souvent ils dorment également sur leur lieu du travail. Les activités agricoles et celles du bâtiment sont considérées comme pénibles ou difficiles par les Mahorais, aussi ils font appel aux clandestins moyennement des salaires médiocres.

Quant aux activités ménagères, ce sont surtout les femmes clandestines qui les font. En effet, les couples Mahorais qui travaillent font l'objet de demande de femmes de ménages

pour s'occuper de leurs enfants pendant leur absence. Très souvent, le couple déclare la femme de ménage pour la protéger en cas d'arrestation.

D'une façon générale, les agriculteurs, les femmes de ménages ou ceux du bâtiment travaillent en collaboration directe avec les Mahorais qui les protègent même en cas d'arrestation : ils négocient leur libération ou, en cas d'expulsion, ils leurs donnent les frais de retour. Concernant ces trois activités, le nombre de départ vers Mayotte est estimé à 3 fois, alors que le nombre de reconduction est de 1, parce qu'après avoir travaillé 1, 2 ou 3 ans à Mayotte, ces catégories de migrants retournent à Anjouan pour investir leur argent. Il est à noter que lorsqu'un clandestin veut partir à Anjouan, il suffit qu'il prenne son billet et il part comme un migrant légal. Ce qui fait que les 2/3 de leurs départs sont bel et bien voulus afin de mettre leur argent en sécurité.

Pour le commerce de tablier, le risque des arrestations est très élevé car les vendeurs sont obligés de circuler sur les routes, aux alentours du marché de Mmoudzou, alors que la police effectue des contrôles en permanence. Les arrestations sont très nombreuses ce qui explique le nombre de départ pour Mayotte des agriculteurs, des ménagères ou ceux du bâtiment est de trois essais, alors que ceux du secteur informel est de 8 départs, même chose pour la reconduction.

Ainsi, les clandestins des marchés ambulants sont les plus vulnérables par rapport à ceux de l'agriculture, du bâtiment ou des ménages à cause de leur circulation permanente.

6.2.2. Les moyens d'insertions : une durée indéterminée

Les moyens d'intégration jugés très efficaces par les clandestins sont le mariage et le fait de séjourner pendant dix ans sur le territoire de Mayotte.

D'abord, le système de dix ans est accepté par la Préfecture de Mamoudzou (Mayotte). En effet, un clandestin vivant dix ans à Mayotte avec un carnet de santé peut se justifier si le porteur se présentait chaque année à l'hôpital. Le concerné a le droit de se munir de son extrait d'acte de naissance légalisé à l'ambassade de France, située à Moroni (Comores) et au Ministère des affaires étrangères de l'Union des Comores. L'ensemble de ces documents permettent aux clandestins de demander une carte de séjour. Cette procédure a été mise en place par la Préfecture de Mayotte depuis l'an 2000. Toutefois, la Préfecture aurait constaté que les dossiers sont de plus en plus nombreux ; alors, elle a exigé une autre pièce : présenter

soit un certificat de séjour, soit la nationalité d'un proche. Ceci est un système qui favorise le regroupement familial entre Mahorais et Anjouanais.

Ensuite, le mariage est un moyen permettant l'obtention de la carte de séjour. En effet, toute personne en situation irrégulière qui se marie avec une autre personne ayant la nationalité française et qui a au moins un enfant, ses descendants ont droit à la nationalité française. Ce qui donne les pleins droits, à l'autre parent clandestin d'obtenir sa carte de séjour et plus tard la nationalité française. De nombreuses personnes fondent leur famille en France.

- Regroupement familial « vie privée et familiale », les pièces justificatives sont :

Pour le parent étranger

- Justificatif d'état civil et de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) et extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance,
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- 3 photographies d'identités récentes,
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.

Parent d'enfant français (art. L. 313-11 6° du CESEDA)

- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie,
- Nationalité française de l'enfant : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois.
- Justificatif prouvant que le demandeur est le parent de l'enfant français (extrait de l'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation),
- Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil (« Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur ») depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (versement d'une pension, achats destinés à l'enfant),
- Résidence en France de l'enfant (certificat de scolarité ou de crèche, présence de l'enfant lors de la demande,

- Le cas échéant, justificatif d'acquittement du droit de visa de régularisation de 340 euros (50 euros lors de la demande ; le reste au plus tard au moment de la remise du titre).

De plus, il y a les réfugiés politiques : ceux qui se sentent menacés dans leur pays. C'est le cas notamment du débarquement de 2008, chassant les séparatistes d'Anjouan. Pendant cette période, de nombreuses personnes sont parties à Mayotte en qualité de réfugiées politiques. La plupart de ces réfugiés ont obtenu, chacun, un séjour de dix ans et peuvent circuler dans les DOM-TOM, ainsi qu'à l'Hexagone.

S'ajoutent aussi les personnes qui, lorsqu'elles obtiennent un visa de court séjour pour aller en France, elles restent et ne reviennent qu'après avoir obtenu la nationalité française. Ce procédé est favorisé par ceux qui sont en France depuis des années et qui maîtrisent bien les procédures d'obtention de la nationalité française. La famille, c'est toute la communauté. Si une personne en situation irrégulière se débrouille pour arriver en France, la diaspora Comorienne de France, par l'intermédiaire des associations, fait tout pour protéger le clandestin en question. En effet, une personne qui se trouve en France constitue une famille qui est sauvée conformément au transfert d'argent entre la diaspora Comorienne de France et les Comoriens restés aux pays ou les étudiants qui sont à l'échelle internationale.

Ainsi, de nombreuses personnes ont réussi à s'intégrer grâce à ces différents moyens, et aussi grâce à l'aide morale, matérielle de la diaspora Comorienne de France.

La durée d'obtention de la carte de séjour est indéterminée car il y a ceux qui la demandent en vain et ceux qui l'obtiennent après une très longue procédure. Pour les personnes en situation irrégulière et qui ont déjà fait dix ans sur l'île de Mayotte, après avoir présenté leur extrait légalisé à l'Ambassade de France de l'Union des Comores et au Ministère des Affaires Etrangères de l'Union des Comores, l'obtention de la carte de séjour, à compter de la date du dépôt, peut aller jusqu'à 10 ans. De ce fait, cette procédure est jugée trop longue par les clandestins, car il faut attendre deux décennies, vingt ans, soit dix ans de clandestinité, sans être repéré et dix ans de procédure. Ensuite, quant au mariage entre les personnes en situation irrégulières et les Mahorais, il est le plus préféré par les clandestins car la procédure d'obtention de la carte de séjour n'est pas très longue. En effet, après le mariage et dès qu'on met un enfant au monde, l'intégration de l'enfant donne droit à sa mère ou à son père clandestin d'obtenir la carte de séjour et on ne peut plus le (ou la) reconduire à la frontière car le parent n'est plus en situation irrégulière. Nous assistons à l'explosion de la

polygamie chez les hommes et à la polyandrie chez les femmes, avec l'organisation des nombreux mariages entre les clandestins et les locaux. Cette situation s'explique par le fait que les hommes et les femmes qui vont à Mayotte pour chercher l'eldorado sont des pères et des mères de famille. Mais à Mayotte, ils préfèrent se remariant pour des raisons de papiers, obtenir la carte de séjour française. Dans certaines situations, une femme peut avoir deux maris : un à Anjouan et un autre à Mayotte.

Ainsi, le mariage est très efficace car en moins de deux ans, on peut avoir la carte de séjour, ce qui corrobore l'explosion des mariages entre Anjouanais et Mahorais.

Conclusion de la deuxième partie

Rappelons que cet espace géographique du sud-ouest de l’Océan-indien, à l’entrée nord du Canal de Mozambique entre l’Afrique et Madagascar est divisé en deux Etats depuis 1975 : d’une part, les Comores composées par trois îles (Grand Comore, Mohéli et Anjouan) ; et d’autre part, Mayotte administrée par la France. Peu à peu les mahorais obtiennent le même statut que les français, alors que les trois autres îles sont marquées par des contraintes économiques, politiques et sociales difficiles telles que les coups d’Etat chroniques et les régimes autoritaires et népotiques, un pays moins avancé depuis 1976 et mis sous ajustement structurel à partir de 1991.

Le taux de chômage des Comores gagne de plus en plus de terrain, soit 13,5 % en 2003 (Union des Comores, 2009). L’essoufflement se fait par les départs de certains vers Mayotte car le salaire est dix fois supérieur à celui de l’Union des Comores. Les principales raisons pouvant expliquer la forte émigration des Comoriens vers Mayotte sont : la recherche d’emploi, les études/formation, les familles/mariage et la santé. Mayotte est très attractive car elle possède une situation économique meilleure à celle de ses voisines. Ce qui explique les départs massifs des Comoriens et la pression clandestine à Mayotte. Malgré les revendications du facteur externe avec l’ONU, la Ligue Arabe et l’Union des Comores qui considèrent que Mayotte est comorienne, les départs massifs vers cette île française sont qualifiés de fausse immigration clandestine. Mais il y a un facteur interne, la population mahoraise a choisi d’être française depuis le référendum de 1974, et en 2011 Mayotte est devenue le 101^{ème} Département de la France.

Les migrations Comores/France, via Mayotte sont très anciennes mais les migrations massives actuelles s’expliquent par la détérioration des conditions politiques, économiques et sociales entraînant un manque de développement local ou territorial sur le territoire des Comores. Le rapport des forces entre les clandestins et la police des frontières est très coriace, car malgré les moyens de surveillance (hélicoptère, radars, vedettes rapides etc.), les clandestins arrivent tous les jours à Mayotte, soit 50 personnes par jour.

Troisième partie

« Bilan et mesure d’atténuation des migrations clandestines vers Mayotte »

Introduction

L’insularité, l’augmentation rapide de la population qui ne va pas de pair avec celle de l’économie, la dégradation de conditions de développement humain, des situations politiques mouvementées, le désir de l’ascension sociale qui se fait par le biais du « Grand Mariage »²³ sont autant de facteurs qui expliquent les migrations des Comoriens vers Mayotte, puis la France. Mayotte est une porte stratégique, pour les Comoriens, vers la France. En effet, de nombreux migrants Comoriens à Mayotte souhaitent aller en France. Mais le départ pour la France Métropolitaine est régulé par des normes : d’une part, pour les personnes ayant un récépissé ou une carte de titre de séjour d’un an doivent avoir un certificat d’hébergement en France avant de partir ; et d’autre part, les personnes possédant la carte de séjour de 10 ans ou la carte d’identité nationale française ont le droit de partir en France sans hébergement. Cette situation révèle que de nombreuses personnes disposant d’un récépissé ou d’une carte d’un an désirent partir en France mais elles sont bloquées par le document du certificat d’hébergement en France. Cette procédure bloque et contribue au gonflement de la population sur ce bout de France.

²³ « *Le Grand mariage est une succession de cérémonie traditionnelles permettant aux hommes d'accéder au rang de « Mdru-Mdzima » homme accompli ou « Grand-Notable »* (Abdou Katibou, 2015).

Chapitre 7 : Un constat global qui confirme les migrations des Comoriens vers la France

La quantification des migrants comoriens à Mayotte et en France est très difficile. Dans ce cas de nombreuses études tentent d'estimer le nombre de la diaspora comorienne de Mayotte et de la France Métropolitaine.

- **D'abord**, selon nos recherches sur les migrations des comoriens vers l'île de Mayotte : cette immigration concerne un tiers de la population de Mayotte. On estime à plus de 50 000 personnes en situation irrégulière.
- **Ensuite**, je me reporte à l'étude de recherche d'Abdou KATIBOU de 2015 qui explique que :
 - Selon les institutions notamment la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement et les autorités comoriennes, il y avait entre 85 000 à 150 000 Comoriens résidents en France métropolitaine dans les années 2000 (Abdou KATIBOU, 2015).
 - Selon les statistiques réalisées par la France, le recensement français de 2008 montre que la population originaire des Comores était évaluée à 24 278 individus ; pour le service de l'état civil de Nantes, les franco-comoriens sont au nombre de 20 000 dans leurs registres ; et enfin le ministère de l'intérieur français compte 18 605 migrants Comoriens qui ont la carte de séjour en 2005 (Abdou KATIBOU, 2015).

Dans un second temps, selon le journal officiel des Comores Al-watwan n° 2465 du jeudi 3 juillet 2014 :

- Les estimations les plus courantes considèrent qu'il y a entre 150 000 et 250 000 Comoriens, soit 25 à 35 % de la population de l'Union des Comores résident en France (Al-watwan n° 2465, 2014).
- **Et enfin**, je me réfère à François Taglioni (Dictionnaire des Migrations Internationales) qui indique dans les données que j'ai retenues :
 - Il y a environ 360 000 à 370 000 Comoriens en France métropolitaine, la Réunion et Mayotte (François Taglioni, 2015).
 - Rappelons que la population comorienne s'élève à 700 000 en 2010, la diaspora comorienne de l'Hexagone est égale à la moitié de la population insulaire de l'Union des Comores (François Taglioni, 2015).

7.1. Dimension historique des migrations Comores/France

Les pionniers du processus migratoire entre les Comores et la France sont des anciens combattants et navigateurs Comoriens. C'est un champ migratoire qui s'est construit sur plusieurs phases. La première phase de cette migration comorienne vers la France a vu le jour pendant la deuxième guerre mondiale lorsque la France recrutait des jeunes combattants à travers toutes ses colonies (Houssen Zakaria, 2000 : 78). En effet, après la guerre, certains soldats Comoriens sont restés en France ; tandis que d'autres sont rentrés pour être des commis, employés subalternes chargés des écritures dans l'administration coloniale. Ensuite, la deuxième phase se situe durant la période 1940-1950, c'étaient des personnes qui travaillaient dans des bateaux ou des chantiers navals avec une mission bien définie (Houssen Zakaria, 2000 ; François Taglioni, 2015). Suite à la crise qui a durement touchée la marine marchande, la majorité des Comoriens qui travaillaient sur les bateaux ou chantiers navals se sont installés en principe sur les villes portuaires comme Marseille ou Dunkerque. Quant à la troisième phase, elle concerne le regroupement familial qui a commencé à partir des années 1950 ainsi que les étudiants vers la fin des années 1960.

7.1.1. Une migration clandestine Comores/France financée par la diaspora comorienne de France

L'instabilité chronique sur le territoire des Comores a provoqué la dégradation des conditions de vie. Commencée depuis la seconde guerre mondiale, la migration Comores/France se présente comme étant la solution (les transferts d'argent) par rapport aux difficultés socioéconomiques qui frappent l'Union des Comores. De plus, la diaspora comorienne de France favorise, via les remises, l'arrivée des nouveaux migrants dans l'Hexagone, soit par voie légale, par exemple il s'agit des regroupements familiaux ou des étudiants ; soit par voie clandestine. D'une part, il s'agit de la migration clandestine entre l'Union des Comores et Mayotte depuis le 18 janvier 1995 ; et d'autre part, de la migration clandestine des comoriens entre l'Afrique du Nord et l'Europe.

Les remises de fonds réduisent la pauvreté des ménages sur le territoire des Comores de :

- - 4,77 % pour la Grande Comore. Ce qui explique le fait que 95 % des migrants comoriens de France sont originaires de la Grande Comore (Abdou Katibou, 2015).
- - 2,45 % à Anjouan (Abdou Katibou, 2015). La migration anjouanaise vers la France est tardive, elle a commencé surtout dans les années 1980 via Mayotte. Les Anjouanais représentaient 58% des 6112 migrants en 1991 à Mayotte (Géraldine

Vivier, 1991). Tandis que la migration grande comorienne a commencé depuis les années 1950 par le système de regroupement familial.

- - 2,08 à Mohéli (Abdou Katibou, 2015). Les habitants de cette île font beaucoup plus l'émigration inter-île, en l'occurrence vers la Grande Comore.

A ce niveau également, l'indice de développement humain est différent selon les îles : 0,520 pour la Grande Comore, 0,508 pour Mohéli et 0,424 pour Anjouan (Abdou Katibou, 2015). Le séparatisme de 1997 à 2008 de l'île d'Anjouan avait entraîné la dégradation des conditions de vie sur cette île. D'une façon générale, la diaspora comorienne de France finance les mouvements migratoires des comoriens vers Mayotte. Dans ce processus, nous distinguons deux types de migrations essentiellement financées par les migrants comoriens de France : la migration légale et la migration clandestine.

7.1.1.1. Les migrants comoriens de France assurent le financement de la migration légale

Les demandes de visa de court séjour (de 1 à 3 mois) entre l'Union des Comores et Mayotte exigent une garantie financière importante et difficile à obtenir pour les habitants du territoire des Comores. La garantie financière est en fonction du titre de séjour accordé par le consulat de France à Moroni ou à Anjouan. Elle est de :

- 1000 euros pour un titre de séjour d'un mois,
- 2000 euros pour un titre de séjour de deux mois,
- 3000 euros pour un titre de séjour de trois mois.

Après l'obtention du visa d'entrée à Mayotte pour le consulat de France, la personne concernée doit présenter la somme d'argent qui correspond à son titre de séjour au service de l'immigration de Mayotte. La justification de cette somme en euros montre qu'on dispose des moyens financiers pour passer le séjour à Mayotte. La question qui se pose est celle-ci : comment les comoriens se procurent ces montants d'argent en euros ? Selon nos entretiens du 19 au 31 Mars 2016 à Marseille : ces montants d'argent sont débloqués par les migrants comoriens de France via des canaux informels. Ce sont les demandeurs de visa qui apportent l'argent car il faut que l'argent soit en euros. Ce sont des grosses sommes d'argent qui ne transitent pas via les sociétés de transferts d'argent, les banques notamment.

Cependant, les migrants comoriens de France se trouvent dans une situation de pression, celle de débloquer à tout prix le montant du titre de séjour accordé en euros. D'une part, les migrants font des prêts bancaires pour débloquer la situation et trouvent une personne qui se rend aux Comores afin de lui confier l'argent en euros et de le transmettre au demandeur de

visa, soit en se rendant à son domicile, soit le demandeur de visa récupère l'argent à l'aéroport dès l'arrivée du migrant à qui l'argent été donné à l'aéroport. D'autre part, les migrants peuvent obtenir l'argent par l'intermédiaire de tontine. Celui ou celle qui présente le problème d'urgence peut convoquer les autres membres pour obtenir l'argent, ce sont des situations qui se débloquent à l'amiable. Dans les deux cas, les migrants sont tenus de rembourser, soit le prêt bancaire avec intérêt, soit la cotisation de la tontine sans intérêt. De nombreux migrants passent beaucoup de temps à rembourser des dettes.

7.1.1.2. Les migrants comoriens de France financent la migration clandestine

Avant la mise en place du visa Balladur du 18 Janvier 1995, on parlait des migrations inter-îles car il n'y avait pas d'obstacle. C'était la libre circulation. Il n'y avait ni arrestation ni expulsion des clandestins à Mayotte. Cependant, les migrations clandestines massives, coïncident avec la mise en place de ce visa. A titre de comparaison, plus il y a des contraintes socio-économiques sur le territoire des Comores et plus la misère gagne du terrain. Les Comoriens veulent émigrer sur cette île française pour chercher l'eldorado et les passeurs profitent et se nourrissent de cette misère humaine. Plus la demande des migrants est forte, plus les arrestations des kwassa augmentent et plus le prix du voyage grimpe.

Par ailleurs, derrière cette migration clandestine existe la manne financière de la diaspora comorienne de France. L'intervention de la diaspora repose :

- Soit sur une condition préalable qui a été faite entre le migrant qui est en France et les membres de sa famille restée aux Comores, qui est, qu'il faut aider les autres sur le processus de l'émigration.
- Soit parce que le migrant souhaite faire venir en France ses enfants via Mayotte. Tout d'abord, ils seront scolarisés pendant cinq ans sans quitter le territoire de Mayotte, puis hébergés en France. Si les enfants obtiennent leur baccalauréat à Mayotte, ils ont la possibilité d'obtenir une bourse d'étude en France métropolitaine. Dans ce cas, ils bénéficient des mêmes droits scolaires et universitaires que les étudiants Mahorais.
- Soit parce qu'il y a un membre de la famille qui est malade et qu'il faut l'évacuer clandestinement vers Mayotte. Il faut souligner qu'en cas d'interception ou d'arrestation des Kwassa des passeurs par la PAF de Mayotte, tous les clandestins sont reconduits à la frontière (Anjouan-Comores) sauf les personnes malades. Dans tous les cas, les migrants comoriens de France se trouvent dans une situation d'obligation familiale dans laquelle il faut intervenir à tout prix. Il est question de

débloquer la somme d'argent demandée par les passeurs afin d'effectuer le voyage clandestin.

7.1.2. Cas de la migration Comores/France via la Méditerranée

L'Afrique du Nord est devenue une destination privilégiée des étudiants comoriens notamment l'Egypte, la Libye, la Tunisie ou le Maroc. Les familles investissent pour que leurs descendants fassent des longues études car l'Université des Comores qui a ouvert ses portes en 2003 ne dispense pas de cours d'un niveau Master. Le niveau de formation de cette université est limité à une troisième année de licence. En principe, les étudiants comoriens qui n'ont pas obtenu leur inscription et leur visa d'entrée en France vont en Afrique du Nord. Aller au Maroc par exemple, ne signifie pas abandon du projet migratoire vers la France métropolitaine. Les pays de l'Afrique du Nord présente deux avantages sur la réalisation du projet migratoire. Tout d'abord, les étudiants peuvent continuer à faire leurs demandes d'inscriptions dans les universités françaises, et après un avis favorable, l'étudiant concerné peut constituer son dossier de demande de visa de long séjour en France : il s'agit de la migration légale. Le deuxième avantage s'explique par la proximité entre l'Afrique du Nord et l'Europe : il s'agit de la migration clandestine. Dans les deux cas, la famille restée au pays soutient les étudiants mais c'est surtout les migrants comoriens de France qui donnent le plus de moyens et de financement. Ceux qui sont en France donnent, soit un certificat d'hébergement aux étudiants qui sont par exemple au Maroc, soit de l'argent pour financer l'émigration clandestine.

A titre de comparaison, le montant demandé par les passeurs en Méditerranée est estimé à 1000 euros par personne et par voyage. La migration clandestine est beaucoup plus chère en Afrique du Nord par rapport à celle de l'Union des Comores et Mayotte. Selon le journal officiel des Comores : « *des comoriens sont partis d'Egypte le 6 septembre 2014 dans l'espoir de gagner l'Italie, les passagers clandestins ont changé trois fois de bateau pendant la traversée. Le 10 septembre alors que les passagers refusent de passer dans une autre embarcation, à l'apparence fragile, les passeurs percutent ce bateau et le laissent couler* » (Al-watwan n°2415 du jeudi 18 septembre 2014). Ce sont des victimes d'origine comoriennes au large de la Libye. Selon nos enquêtes du 19 au 31 mars 2016, de nombreux migrants comoriens passent par la Méditerranée pour s'installer à Marseille. En effet, les migrants comoriens de France se chargent du financement de ceux qui sont en Afrique du Nord jusqu'à leur arrivée en France. C'est la même situation qu'à Mayotte par rapport à la migration

clandestine, mais la différence c'est qu'en Afrique du nord la migration clandestine est beaucoup plus chère.

La diaspora comorienne de France prend en charge ceux qui sont au Maroc, en Egypte ou en Libye. D'abord, les migrants donnent le billet et les frais d'installation depuis les Comores jusqu'en Afrique du nord. Ensuite, ils débloquent aussi les moyens pour toute la durée et les déplacements dans cette zone de transit, mais également l'argent destiné aux passeurs et d'assurer le voyage qui est une somme très importante. Dans l'ensemble, l'estimation des dépenses se situent entre 4 000 à 10 000 euros par personne et par voyage. Ce montant dépend de la durée et du nombre de voyages. Ce qui augmente de plus en plus les charges des migrants comoriens de France. Les transferts d'argent destinés à la migration clandestine portent préjudices aux migrants comoriens de France car le montant est de plus en plus élevé.

7.2. Migrants des Comores vers Mayotte : le drame caché

Depuis 1995, il y a eu entre 25 000 à 30 000 migrants Comoriens morts dans la traversée de 70 km entre Anjouan et Mayotte. Ce sont des drames qui remettent en cause la France, puisque les migrants veulent rejoindre l'île de Mayotte, devenue une région ultrapériphérique de l'Union européenne depuis le 1^{er} Janvier 2014. L'île ne fait pas partie de l'espace Schengen mais elle est du ressort exclusif de la France. Il existe de types de migrations effectuées dans cette région Comores/Mayotte :

- C'est une migration de la misère car les Comores font partie des pays les plus pauvres au monde.
- C'est aussi une migration politique car les Comores n'ont jamais accepté le fait que Mayotte fasse partie de la France.

La solution pour limiter cette immigration est de renforcer l'aide publique au développement des Comores, une aide indirecte qui pourra atténuer les migrations. Les droits des migrants sont bafoués à Mayotte, or les étrangers sont protégés par des conventions internationales, qui relèvent que cette situation est inadmissible et que la France ne réagit pas comme elle le devrait pour défendre les droits de ces personnes.

Les clandestins sont attirés par Mayotte car le niveau de vie est 10 fois plus élevé qu'aux Comores, ce qui explique que 30 à 50 % de la population de Mayotte est constituée de clandestins venant de part et d'autre de l'Afrique. Environ 13 000 clandestins sont interpellés chaque année et plusieurs échappent au contrôle de la PAF. Les communautés s'y regroupent

par pays d'origine, et il y a l'apparition du bidonville africain. Le loyer coûte 150 euros par mois et difficile pour les clandestins de se nourrir.

7.2.1. Mayotte la française dans l'impasse face à l'afflux des migrants comoriens

Sur un regard externe, l'île de Mayotte est convoitée par ceux qui cherchent à fuir : la misère, la corruption et l'instabilité politique des Comores. Ce bout de France attire de nombreux clandestins, et il est confronté par des fortes vagues de migrations. Selon la préfecture, plus de 20 000 migrants ont été expulsés en 2015. La maternité de Mayotte est devenue la première de France. Après la grève générale de 2016 à Mayotte contre la vie chère, il y a eu l'émergence d'une mission d'information de l'assemblée nationale expliquant une action probable visant la remise en cause du droit du sol. Les députés qui représentent cette mission d'information ont rencontré les élus locaux, les partis politiques et les associations pour recueillir leurs points de vue. Le Centre de Rétention Administrative (CRA) est devenu la bête noire des associations des droits de l'homme. Les associations dénoncent un régime dérogatoire à celui de la Métropole défavorable aux étrangers ainsi que les conditions d'enfermement et d'expulsion jugées totalement opaques. Il y a la construction des nouveaux chantiers du CRA qui s'élève à un montant de 25 millions d'euros, soit 2500 m² pour 148 places au total. Selon les circonstances des CRA, fortes augmentations des arrestations des migrants, saturation des cellules, 44 policiers arrivent en renfort plus les 70 affectés déjà au CRA. La CIMADE (Association nationale de défense des droits des étrangers) dénonce le non-respect des normes de rétention des clandestins. Le temps moyen de rétention à Mayotte est de 20 heures, les migrants se trouvent dans une situation matériellement impossible d'organiser leur défense et même de déposer un recours devant un juge.

A Mayotte, il y a une situation complexe qui s'explique par un mouvement de grève générale. Il y a une grande souffrance pour les résidents, problème d'insécurité, chômage assez élevé, problème d'assainissement pour un territoire de la république.

Les Mahorais considèrent que cette domination est due par les étrangers. En effet, les étrangers notamment les Comoriens sont vus comme la cause de la précarité, du manque des revenus, de l'explosion de la délinquance juvénile. L'échec social, la dégradation des conditions sociales à Mayotte est attribuée aux étrangers. Dans ce cas de figure, nous assistons à la montée d'une explosion du racisme en vers les Comoriens. Face à cette situation, les Comores doivent prendre leurs responsabilités afin d'améliorer les conditions de

vie sur leur territoire d'origine. La population de l'Union des Comores vaillante qu'elle est, affronte le risque de repérage ou de mort dans la traversée des 70 km entre Anjouan et Mayotte uniquement pour se donner une raison de vivre et d'espérer à une vie meilleure, car les Comoriens considèrent que dans ce bout de France, il y a une égalité des chances qui se traduit par un système de santé performant et gratuit ainsi qu'une éducation gratuite et qui se rapproche des normes européennes.

7.2.2. La chasse des étrangers qui occupent illégalement des terrains à Mayotte

Les Mahorais reprochent aux clandestins :

- D'occuper illégalement leurs terres,
- D'être à l'origine de la délinquance extrêmement importante,
- Et d'être responsables de la violence qui sévit sur Mayotte.

L'occupation illégale des terres par les clandestins est vivement contestée par les Mahorais. En effet, la population locale réclame leurs terres et s'en prennent aux maisons construites par des matériaux de récupération. Ce sont des bidonvilles bâtis par les sans-papiers. Dans ces circonstances précises, la Police de l'Air et des Frontières surveille les routes menant vers la capitale pour intercepter les sans-papiers délogés.

Les étrangers se trouvent sur les routes, tout comme sur les places publiques et la PAF fait des tris pour mieux cerner ceux qui sont en situation régulière et les clandestins.

Ensuite, « *Chaque jour qui passe est un jour où la situation de Mayotte se dégrade tant en matière d'insécurité, d'instruction, d'accès aux soins, etc.* ». « *Nous ne pouvons plus accepter, Monsieur le président, de voir ces milliers d'enfants errer dans nos rues, dans nos villages visitant les poubelles afin de pouvoir se nourrir et pour d'autres participer à des actes de délinquances quotidiens très certainement pour les mêmes fins* », déplore encore le collectif, qui demande une « prise de conscience » de la part du chef de l'État français. Selon le porte-parole du collectif qui travaille dans la grande distribution, on estime entre 3000 et 5000 le nombre d'enfants qui n'ont pas de place à l'école. En effet, « *depuis 2014, la délinquance explose* », confirme Éric Mildenberger, délégué national à l'Outre-mer du syndicat de police Alliance. Les agressions physiques ont augmenté de 50% en un an, et près de 35% des délinquants sont mineurs à Mayotte. « *Un sous-préfet a par exemple été récemment cambriolé, le sentiment d'insécurité se développe et le travail des policiers sur place est de plus en plus difficile* », souligne le syndicaliste. Plus la délinquance augmente et plus l'insécurité gagne de plus en plus de terrain. Dans ce cas, il y a la conséquence grandissante

que les Mahorais courent le risque d'être barricadés chez eux. Si la Préfecture de Mayotte n'arrive pas à atténuer l'immigration clandestine, la situation sociale risque de se dégrader d'avantage, en l'occurrence l'augmentation de l'insécurité et de la violence.

Photo n° 19:Destruction des maisons des étrangers, clandestins ou sans-papiers en 2016



Source : Groupe d'habitants qui délogent autoritairement les étrangers à Mayotte en Mai -Juin 2016

De nombreux Mahorais manifestaient en 2016 contre les actes de violence (vol, insécurité). Ils accusent les étrangers comme étant responsables des actes barbares commis dans l'île. Les étrangers sont accusés de détournement, d'agressions voire de meurtre, ce qui explique que plus d'un millier d'étrangers (hommes, femmes et enfants) ont été expulsés en Mai 2016. Les occupants illégaux ont été chassés (photo n°19) par la population en colère et leur maison faite en tôle ont été détruites, et parfois brûlées. Cette situation s'explique par le fait que les étrangers, en l'occurrence les sans-papiers, sont considérés être à l'origine de toutes les difficultés du 101^{ème} département à savoir la délinquance, le chômage, surcharge dans les écoles, surplus sur les services de santé ou l'augmentation de l'insécurité.

Les estimations montrent que plus de 1 000 étrangers ont été chassés de leur maison dans des villes comme Tsimkoura, Poroani, Mbouini, Choungui ou Bouéni. « *La femme avait une carte de séjour de dix ans et ils avaient un vrai bail. Les habitants ont arraché les portes de leur domicile à coup de marteau. Ils leur ont dit : "Si à 15 heures vous êtes encore là, on s'occupera de vous". Les gendarmes, débordés, leur ont conseillé d'obtempérer* ». Le comble est que les anti-migrants n'ont pas fait la distinction car il y avait des familles en situation régulière. Pourtant, elles étaient aussi chassées de leur maison et non du territoire. La Préfecture dénonçait cette situation en la qualifiant d'abominable. En effet, les familles

délogées se trouvaient à la rue est la Préfecture avait trouvé comme solution palliative, des logements dans un gite touristique.

7.2.3. Des mineurs des migrants isolés et la République en échec

Mayotte est un petit coin de paradis menacé par un taux très élevé des mineurs isolés :

- Les migrants sont attirés par une économie plus prospère et aussi du système de santé,
- 7 000 bébés naissent à l'hôpital de Mamoudzou chaque année,
- Les mineurs isolés en situation de précarité et les enfants de rues livrés à eux-mêmes sont près de 3000 à Mayotte, des enfants qui arrivent seuls à Mayotte via les Kwassa ou d'autres dont la famille a été expulsée. Parmi ces mineurs, se trouvent des n'ayant jamais été scolarisés qui s'organisent en bande pour chercher à manger. Les enfants de moins de 14 ans, jeunes finissent en général dans la rue et font parfois atteinte à la personne, ce qui explique que la délinquance a augmenté de 7% en 2014. Les écoles de Mayotte sont aussi débordées, car en dix ans les effectifs scolaires ont augmenté de 40%.

Les mineurs isolés sont de plus en plus nombreux à Mayotte. Pour le Pôle jeunesse de l'association MLEZI Maore, en l'occurrence la section permanence sociale au Centre de Rétention Administrative, montre qu'il y a 925 mineurs déclarés en situation d'isolement en dont 361 sont suivis par le service d'accompagnement des mineurs en situation d'isolement familial (SAMIF) de MLEZI Maore en 2020.

Ils mendient aux terrasses des cafés ou à la sortie des supermarchés. Leurs parents de ces mineurs en situations irrégulière sont expulsés et les enfants nés à Mayotte bénéficient du droit du sol et sont par conséquent protégés par la loi. La plupart de ces mineurs sont originaires de l'île comorienne d'Anjouan.

Les collines de Mayotte constituent des bidonvilles où s'entassent des milliers de familles dont environ 3000 enfants, appelés les chats sauvages, car ils sont livrés à eux-mêmes. Dès lors que les parents sont expulsés, ils sont parfois pris en charge par un proche ou par un ami des parents. Ces enfants n'ont aucun repère. Il n'y a aucun orphelinat à Mayotte, le seul foyer pour mineurs de l'île dispose de 7 places. Pourtant, l'Etat dépense plus de 700 millions par an, et le conseil général plus de 200 millions pour la consolidation et les allocations familiales. En effet, il y a beaucoup de dépenses mais peu de développement économique car il y a peu de recettes, or Mayotte a beaucoup de potentialité touristique. Sur le plan professionnel, On constate qu'uniquement 1/6 habitant a un emploi. Le fait que Mayotte soit devenue le 101^{ème} Département de la France est un choix politique important de la classe politique mahoraise.

En effet, le taux de chômage s'élève à 19,5 % en 2013, soit 9 500 personnes. Mais le chiffre des inactifs à la recherche d'un emploi est de 29 000 chômeurs. A Mayotte, il y a 33,5 % d'actifs occupés, et sur trois Mahorais de plus de 15 ans un seul travaille. Ce chiffre s'élève en moyenne dans les DOM à 47,2 % et à 64 % en Métropole. En résumé, 50 % de la population en âge de travailler à un emploi et les 50 % restants sont à la recherche d'un emploi. Quant au chômage, les jeunes sont les plus touchés car seulement 20 % travaillent, ce qui explique que 80 % se trouvent au chômage. Le chômage touche beaucoup plus les femmes, soit 27,4 % sont sans emploi contre 14,2 % des hommes (Enquête de l'INSEE ou l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, 2014).

Photo n° 20: Des mineurs isolés sur les hauteurs de la commune de Kaweni



Source : Photo tiré par l'auteur en juillet 2018 après l'incendie sur les ghettos de Kaweni

A Kaweni, plus de 30 maisons (photo n°20) faites à partir des matériaux de récupération ont été brûlées au sein du ghetto du quartier Mahabourini (le mercredi 17 juillet 2018). L'incendie a été provoqué par du gaz mal manipulé. Plus de 40 familles se sont retrouvées sans abri, d'où l'intervention des pompiers, de la police nationale, de la police municipale, de la police de l'air et des frontières, d'Electricité De Mayotte (EDM). La majorité des personnes qui habitent dans ce ghetto sont essentiellement des migrants et leurs enfants. Ces endroits construits à partir des matériaux de récupération sont vus comme le lieu de refuge ou de résidence des familles les plus démunies. C'est un lieu d'accueil pour les mineurs isolés dont les parents ont fait l'objet de reconduction à la frontière.

Pour certains, notamment Frahati Youssouf Saïd de Mayotte 1^{ère}, il y a plus de 3 000 mineurs isolés étrangers dispersés sur le territoire de Mayotte. Les défenseurs des droits de l'homme ne cessent de tirer la sonnette d'alarme par rapport à ces enfants sans protection depuis 2012, considérant que la situation de ces enfants mineurs perdus est inadmissible. Adopter ces enfants serait l'une des solutions adéquates, mais l'adoption est une chose rare à Mayotte (Le journal des Outre-mer, reportage de Frahati Youssouf Saïd - Mayotte 1^{ère}). D'une façon générale, ces enfants viennent en grande majorité des îles voisines et surtout d'Anjouan. En effet, de nombreuses familles comoriennes émigrent vers Mayotte à la recherche de l'Eldorado. Ces départs massifs se font dans l'espoir de bénéficier des soins de santé gratuits et surtout de l'éducation gratuite pour assurer un avenir meilleur pour leurs enfants. En revanche, deux problèmes mettent en difficulté ce projet et les enfants finissent dans l'isolement. D'une part, le premier problème rencontré est d'ordre normatif pour les enfants. En effet, l'accès à la scolarisation est soumis à des règles et à des conditions assez restrictives. L'accès à la scolarisation pour les étrangers est régulé sur la base de mécanismes, à savoir des pièces à fournir variables d'une commune à une autre. Dans ces circonstances sélectives, de nombreux enfants n'arrivent pas à avoir accès à la scolarisation. D'autre part, s'ajoute le deuxième problème qui est celui des contrôles des papiers d'identité. En effet, les parents en situation irrégulière sont reconduits à la frontière par la police de l'air et des frontières. Dans ce cas de figure, les enfants restent en général seuls, ou trouvent refuge chez un membre de la famille (oncle, tante etc.), un voisin ou même un ami de l'enfant en question. En l'absence de connaissance, les enfants sont contraints de demeurer seuls et ce dans l'attente du retour des parents à Mayotte, après une traversée de la mer pour rentrer clandestinement dans l'île.

Pour d'autres, selon Anne PERZO-LAFOND (journaliste à Mayotte 1^{er}), la protection des mineurs isolés à Mayotte a été mise en place et l'Etat s'est prononcé dans la prise en charge de ces derniers. Le but est de permettre la mise à l'abri du mineur, évalué à 1 000 euros en métropole par enfant et par mois, il est estimé à environ 500 euros par mois et par enfant à Mayotte (Le journal de Mayotte 1^{ère}, Anne Perzo-Lafond).

Pour d'autres encore, selon le rapport de l'InfoMIE, les mineurs isolés étrangers sont de plus en plus nombreux. Historiquement, depuis plus de 10 ans, la plateforme nationale InfoMIE outille et accompagne les acteurs et actrices accompagnant les mineurs isolés et jeunes majeurs. Elle travaille à la protection et au respect des droits de ces jeunes vulnérables. En 2009, le projet InfoMIE devient une association conformément à la loi de 1901 pour

devenir une véritable plateforme nationale d'acteurs concernés par la question des migrants isolés étrangers.

Les objectifs de l'association tournent autour de trois points fondamentaux. Tout d'abord, concourir à la protection des mineurs isolés étrangers, jeunes particulièrement vulnérables parce qu'ils sont exposés au danger d'exploitation. Ensuite, permettre aux mineurs isolés étrangers de bénéficier d'une prise en charge active et adaptée à leurs besoins spécifiques. La prise en charge doit être efficace et aller en adéquation avec le principe « d'intérêt supérieur de l'enfant » posé à l'article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990. Enfin, faire un état des lieux de la situation des mineurs isolés étrangers et répondre aux besoins d'information selon le diagnostic, de conseil et de soutien exprimés par les professionnels qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers.

En parlant des mineurs isolés étrangers, il s'agit « *des Mineurs isolés privés définitivement ou temporairement de la protection de leurs parents. Autant d'appellations pour des jeunes vulnérables qui, du fait de leur minorité et de leur isolement, sont en danger et relèvent donc de la protection de l'enfance. Quel que soit le débat autour de la nomenclature à retenir, les mineurs isolés étrangers vont être confrontés à des obstacles qui n'existent qu'en raison de leur extranéité : entrée dans le dispositif de protection de l'enfance, détermination de leur âge, de leur minorité, reconnaissance de leur identité, droit à l'éducation, à la santé... »*

On révèle chez les mineurs isolés étrangers, du fait de leur minorité et de leur isolement légal, c'est à dire présents sur le territoire mahorais sans les titulaires de l'autorité parentale, deux critères de danger au sens de l'article 375 du code civil, les enfants en danger sont dans la responsabilité du Département de Mayotte. Autrement dit, l'enfance en danger, sans discrimination, et donc de la compétence du Conseil départemental au titre de la protection de l'enfance. Ainsi, la protection en France de ces jeunes particulièrement vulnérables dépend pleinement de la qualité et de la cohérence de l'accompagnement mis en place dès leur arrivée sur le territoire, alors qu'à Mayotte, ces mineurs isolés sont très vulnérables car ils se débrouillent tous seuls pour s'accrocher à la vie.

La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant retient la notion de « *mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille* ». Pour

parler des mineurs isolés étrangers, leur protection entre dans le droit commun de la protection de l'enfance et relève donc à ce titre de la compétence du département.

Ainsi, un mineur isolé étranger est une personne de moins de 18 ans, n'ayant pas la nationalité française et qui se trouve séparée des titulaires de l'autorité parentale sur le territoire français. Parce qu'il est mineur, et qu'il est séparé de son ou ses représentants légaux, et donc dans une situation d'isolement, ce jeune est un enfant en danger. De cette situation découle un besoin évident de protection. Ces jeunes relèvent donc du droit commun de la protection de l'enfance.

Photo n° 21:Les enfants des migrants et les visites à domicile des associations



Source : Secours Catholique de Mayotte (échange de mail avec certains membres associatifs) en 2017

Cette photo n°21 révèle la souffrance des enfants des migrants et montre aussi que de nombreux mineurs se trouvent dans une situation d'abandon, d'isolement, de nomadisme, de maltraitance physique, d'abus sexuels ou de violences psychologiques. Ces circonstances d'existences qui assurent le quotidien de ces enfants risquent à court terme ou surtout à long terme de causer des dégradations graves sur leur santé, leur sécurité, leur moralité ou leur entretien.

La prise en charge des mineurs isolés relève de la compétence exclusive du Conseil Général. Dans ce cas, depuis fin 2010, il y a eu un protocole d'accord entre les partenaires montrant qu'en cas de signalement de mineurs isolés, c'est le service de l'Aide Sociale à l'Enfant (ASE) qui doit directement être mis au courant. Le rôle de l'ASE consiste à apprécier les situations, l'orienter, recadrer et probablement permettre la prise en charge des mineurs. Face à cette question, le Conseil Général mobilise certains services publics comme la Préfecture, la CAF, la justice et des associations agréées par l'Etat. Néanmoins la Cimade et les Médecins

du monde ne sont pas représentés comme entités pouvant faire des réclamations contre les injustices des personnes en situation irrégulière ou donner des avis à propos des situations abominables qui touchent ces mineurs en difficultés. La CIMADE et les médecins du monde ne sont pas appréciés par les élus, raison pour laquelle les élus du Conseil Général ne les sollicitent pas. Cependant, l'identification de ces enfants se fait : d'une part, par une équipe mobile qui se déplace à travers tout le territoire ; et d'autre part, le signalement se fait aussi par des bénévoles.

Par ailleurs, d'autres services peuvent également identifier les mineurs isolés, tel que la Croix Rouge qui organise des périodes de distribution de vêtements. Pendant ces périodes, les enfants mineurs viennent récupérer des habits, ce qui permet de les recenser. Puis il y a aussi l'Association Solidarité Mayotte qui identifie les mineurs isolés qui viennent dans leur bureau pour demander l'asile. Ils sont accompagnés très souvent par des mineurs ou des adultes de mêmes nationalités. Parmi les acteurs qui œuvrent auprès des mineurs isolés à Mayotte, il y a :

- Association Humanitaire Solidarité Mayotte, créée en Novembre 2005 pour aider les personnes les plus démunies sur l'île de Mayotte (inscrite au journal officiel du 31 Décembre 2015, n°2343). Son objectif est de : *"Faire retrouver à ces personnes en grande détresse, jeunes handicapés, réfugiés..., un minimum de dignité en essayant de mettre en place un échange de services et de ne savoir-faire entre personnes de différentes communautés et cultures."*. Et son adresse : (21 rue Babou Salama, Cavani stade, 97600 Mamoudzou).
- Association TAMA est une association qui agit sur le territoire pour aider les personnes les plus fragiles. Ces membres interviennent dans les domaines du handicap, de la solidarité et de la jeunesse.
- La Maison des Adolescents (MDA-TAMA) : l'association TAMA a inauguré en décembre 2010 la Maison des Adolescents de Mayotte. Cette association accueille les jeunes filles et garçons, âgés de 13 à 21 ans, ainsi que leurs parents et leurs proches dans le but de donner une réponse à des situations complexes notamment les conflits familiaux, les abandons, le caractère d'errance, la maltraitance et les violences physiques et sexuelles. A cela s'ajoute 5 actions complémentaires :
 - Etre un lieu « d'adresse » pour tous les jeunes et leurs parents dans le but de recevoir, prévenir et apporter un soutien personnalisé aux adolescents en difficulté.
 - Etre un lieu d'écoute et d'évaluation des situations individuelles, le but étant de trouver des structures de soins.

- Développer des conférences collectives de prévention et d'éducation à la santé par rapport aux problèmes rencontrés.
- Animer un espace d'accompagnement à la parentalité
- Constituer un réseau de partenaires avec l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'adolescence.
- Auteuil Océan Indien : cette association accueille des enfants ou des adolescents en danger ou en risque de l'être. Elle s'engage à la protection de l'enfant dans le but de protéger son bien-être et ses intérêts. Cette intervention se fait en accord avec la famille et selon la Convention internationale des Droits de l'enfant.
 - Croix Rouge Française - Délégation Territoriale de Mayotte (son adresse: Croix Rouge française, Délégation Territoriale, 1 route de Vahibé, 97605 Passemaity) à Mayotte, la croix rouge est le premier acteur du secourisme ; mais la délégation territoriale de Mayotte est créée en 1998. Actuellement, il y a une soixantaine d'adhérents et de bénévoles actifs sur le champ du secourisme, de l'action sociale et de la formation. Depuis 2010, il y a eu la mise en place d'une Equipe Mobile Sociale (EMS) qui parcourt toute l'île de Mayotte à la rencontre de la population. L'EMS se donne comme objectif de lutter contre la précarité. Toutefois, les enfants Mahorais qui ont la nationalité française ne sont pas traités au même pied d'égalité que ceux des clandestins sans-papiers. En effet, la précarité subsiste chez les enfants des migrants clandestins qui ne bénéficient pas des prestations sociales comme des allocations familiales ou de la bourse scolaire. En outre, nombreux de ces enfants clandestins ne sont pas scolarisés.

A Mayotte, nous rappelons que l'école est obligatoire pour chaque enfant mais il y a une condition qui bloque les enfants clandestins car il faut qu'un enfant ait au moins un parent en situation régulière. Dans le cas contraire, la mairie ne valide pas son inscription à l'école. Ce qui condamne de nombreux enfants qui restent dans les rues pendant que les autres vont à l'école.

- Le Secours Catholique de Mayotte, situé au 7 bis rue de l'Hôpital, BP 1007 ; ces différentes missions sont classées en fonction de plusieurs pôles :
- Le pôle « Visite à Domicile » : les visites à domicile se font dans le but de cerner l'environnement familial et social ainsi que les conditions de vie des enfants accueillis. Ces visites ont pour objectifs d'établir une relation de confiance dans la longue durée entre les jeunes et le Secours Catholique.
- Le pôle « Accès aux droits » : c'est l'aide à la constitution des dossiers de demande de régularisation notamment à la Préfecture pour l'obtention d'un titre de séjour. Cet

appui ne se limite pas uniquement à la préfecture, s'ajoute aussi l'ouverture de compte bancaire, affiliation à la sécurité sociale et à la CAF pour bénéficier des prestations familiales.

- Le pôle « Urgence/Sécurité civile » se base sur deux grands points : d'une part, soutenir les sinistrés après une catastrophe naturelle car Mayotte est située dans une zone cyclonique, ce qui peut engendrer des glissements de terrain et des inondations ; et d'autre part, encadrer les bénévoles pour une première mission.
- Le pôle « Animations collectives et communautaires » pour le but de permettre aux personnes accompagnées d'être actrices de leur propre avenir.

Par ailleurs, le Secours Catholique de Mayotte a cinq défis ou priorités à mettre en œuvre :

- ✓ Soutien à l'éducation et aux solidarités familiales,
- ✓ Accès aux droits et à l'égalité des chances,
- ✓ L'accueil et le vivre ensemble entre toutes les communautés,
- ✓ Le développement des pays de la région (le développement de l'archipel des Comores, en l'occurrence celui d'Anjouan),
- ✓ Renforcer un réseau de solidarité et d'animation adaptée.

Malgré la mobilisation des associations, les enfants issus de parents clandestins ont du mal à bien débuter dans la vie car ils vivent dans la précarité. Officiellement, leurs parents ne travaillent pas car ils sont dans une situation irrégulière, et ont peur de circuler normalement parce qu'il y a des contrôles en permanence. Les sans-papiers arrêtés sont directement amenés au centre de rétention administrative de Dzaoudzi, puis reconduits à la frontière. Les parents en situation irrégulière sont de nombreux problèmes qui affectent leur famille notamment des problèmes économiques, des difficultés de logement, des problèmes de santé liés à un manque d'assurance maladie, et surtout un obstacle de scolarisation. Pour scolariser un enfant né à Mayotte, il faut que l'un des parents qui le déclare possède une adresse fixe. Il y a trois situations importantes qui se dégagent:

- Pour les personnes ayant loué un logement : pour pouvoir inscrire leurs enfants à l'école, il faut présenter une attestation d'hébergement, une déclaration sur l'honneur et la copie de la carte d'identité du propriétaire. Surtout, le jour de l'inscription de l'enfant, le locataire et le propriétaire doivent être présents pour signer les papiers à la mairie. Puis la police communale vérifie l'exactitude des renseignements donnés afin de valider ou rejeter l'inscription.

- Pour les personnes qui n'ont pas de loyer : ils sollicitent une attestation d'adresse au Centre Communal d'Action Social. Mais avant l'octroi de l'adresse, le CCAS vérifie que la personne réside réellement dans la commune.
- Pour les élèves qui vont jusqu'à l'obtention du baccalauréat, s'ils n'ont pas pu réussir à obtenir la carte de séjour durant leur scolarité, ils ne peuvent pas s'inscrire à l'Université de Mayotte, ce qui limite la continuité d'études.

7.2.4. Le travail des clandestins

Selon le contexte juridique et règlementaire du travail à Mayotte, « Depuis 1991, Mayotte est dotée de son propre code du travail qui a été mis en place par l'ordonnance n°97-245 du 25 février, ratifié par la loi n°91-1379 du 28 Décembre 1991. La semaine réglementaire est établie à 39 h et 5 semaines de congés payés par an, soit 30 jours ouvrables.

La définition du travail clandestin se définit comme étant du « travail ou activité non déclarée à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales », soit 80 % des migrants trouvent du travail dans les petites entreprises de BTP afin de pouvoir nourrir leur famille ; et d'autres travaillent dans les champs de salade. La police et l'inspection du travail constatent en cas d'intervention que les ouvriers sont payés 2 euros à l'heure et sans être déclarés. Selon nos enquêtes, ces migrants travaillent 70 heures par semaine et sont payés en général 200 euros par mois. Il s'agit de l'esclavage moderne malgré le fait que l'Etat effectue des contrôles en permanences. Face à cette situation, les employeurs qui recrutent des clandestins ont des sanctions très conséquentes, car les entreprises auront à leur charge le prix du billet de retour des clandestins lors de l'expulsion. Mayotte est gangrénée par le travail des clandestins, qui travaillent dans des endroits comme les miniséries, les garages etc. L'inspection du travail reconnaît que les sans-papiers ont également des droits.

Faire travailler un sans-papiers au sein d'une entreprise est considérée comme un délit. En effet, certains chefs d'entreprise embauchent les immigrés clandestins car ils sont gagnants sur le fait qu'ils ne paient pas de charges. Dans ce cas, trois situations se dégagent :

- Selon les lois, cette situation est un délit car il faut déclarer les personnes embauchées, et honorer ainsi le paiement des taxes, des charges ou les impôts. Mais le travail clandestin fait perdre beaucoup des sommes d'argent à l'Etat, car c'est un système qui échappe au contrôle de l'Etat.
- Pour le patron de l'entreprise, le fait de faire travailler des immigrés sans-papiers est très avantageux car en plus d'échapper aux charges, impôts ou taxes, il peut et a la

possibilité de ne pas respecter le SMIG fixé à 1000 euros à Mayotte. En effet, le travail clandestin est rémunéré entre 200 à 500 euros pour chaque travailleur clandestin par mois. Il est évident qu'il s'agit d'une exploitation qui se considérée comme étant une nouvelle forme d'esclavage moderne. Les clandestins qui travaillent au noir ne peuvent pas être déclarés car ils sont dans une situation illégale, ce qui, que l'Etat perd les taxes contrairement au patron de l'entreprise qui accumule des bénéfices.

- Concernant les sans-papiers en majorité, il s'agit des chefs de famille, des pères ou mères, qui ont une famille en charge et à nourrir. Les foyers des clandestins vivent dans la précarité à cause d'un manque ou de faibles revenus. En effet, travailler au noir avec un salaire de 200 euros par mois est très dur dans un milieu où les salaires commencent à partir de 1 000 euros par mois. Néanmoins une personne en situation irrégulière est capable de s'adapter malgré un salaire médiocre, car ils estiment que travailler même est une chance et ce afin de subvenir à leurs charges et de s'occuper de leurs enfants.

Par ailleurs, les migrants comoriens considèrent l'île de Mayotte comme étant une porte stratégique permettant de rentrer en France Métropolitaine notamment à Marseille ville dans laquelle existe une très forte communauté comorienne.

7.3. A Mayotte : Une jeunesse indécise face aux initiatives de développement

7.3.1. Un décrochage scolaire très élevé

La Caisse des Ecoles pour le Programme Réussite Educative (P.R.E), a pour mission de travailler avec les écoles, afin de rentrer en contact avec les enfants via les assistantes sociales. Les responsables du PRE font des visites à domicile afin de dresser l'état des lieux des enfants qui ont besoin d'aide dans le cadre scolaire. Le soutien des enfants peut être matériel, moral ou autre. Les responsables du P.R.E s'engagent également dans un soutien technique tout en mobilisant différentes stratégies afin de mieux orienter l'enfant en question.

Les causes majeures qui empêchent les enfants d'évoluer, d'avancer dans le processus de formation scolaire sont multiples. D'abord, les enfants sont bloqués par un manque de soutien familial car de nombreux parents ont un niveau de formation scolaire très bas. Ils ont, soit quittés l'école très tôt ou n'ont jamais été scolarisés et ont des difficultés pour accompagner et aider les enfants à faire leurs devoirs. Dans le cadre des parents en situation irrégulière, lors des contrôles des papiers d'identité, certains parents font l'objet de reconduite à la frontière et leurs enfants se retrouvent seuls pendant deux à trois semaines. Dans cette période d'absence

d'autorité parentale, les enfants sont contraints de se débrouiller seuls. Ils passent la majeure partie de leurs temps à jouer, surtout au ballon sur les trottoirs ou à pêcher à côté de la barge (Mamoudzou).

Photo n° 22: Des enfants qui jouent et d'autres qui font la pêche au bord de la mer



Source : photo tirée par l'auteur en juillet 2018 à Mamoudzou

Toutefois l'interconnexion des migrants est faite en sorte que les relations familiales ne restent pas dans une logique d'une famille nucléaire (papa, maman et les enfants) mais étendues ou communautaires. Cette expansion s'explique par le fait que les enfants peuvent être accueilli par un membre de la famille (oncle, tante, etc.) ou par un voisin en attendant le retour du (des) parent(s) expulsé(s) du fait de leur situation irrégulière dans l'île.

La deuxième cause fait état d'un manque d'assistance social. La commune de Kawéni, une ville de plus de 10 000 habitants, ne dispose que d'une seule assistante sociale. Pour pallier à cette absence de moyens, une équipe pluridisciplinaire composée de volontaires et de personnes compétentes dans le milieu social, notamment avec les enfants, a été créée afin d'établir une meilleure communication pour essayer de les aider. Le but de cette équipe est de trouver des solutions afin de mieux accompagner les enfants dans le programme de réussite scolaire. La mairie de Mamoudzou a mis en place ce programme pour atténuer l'échec scolaire et de favoriser la réussite.

En outre, un autre constat est à relever, lié au manque de nourriture. En effet, nous avons des enfants qui ne mangent pas à leur faim, soit parce qu'ils sont issus d'une famille nombreuse et vivent au sein d'un foyer avec des parents qui ne travaillent pas ou qui

perçoivent peu de revenus. C'est le cas de figure des parents en situation irrégulière, non autorisés à exercer une activité professionnelle légalement.

Photo n° 23:Des enfants qui fouillent les poubelles pour chercher de quoi à manger



Source : photo tirée par l'auteur en juillet 2018 à Kaweni (commune de Mamoudzou)

La photographie n°23 nous montre le quotidien de certains enfants à Mayotte. Des enfants qui fouillent dans les sacs poubelles afin de pouvoir manger. Certains de ces enfants fouillent également les sacs poubelles dans le but de trouver des objets de valeur à vendre. L'enfant sur la photo, vient en général tous les après-midis, se cachent derrière les arbres pour fouiller les sacs poubelles.

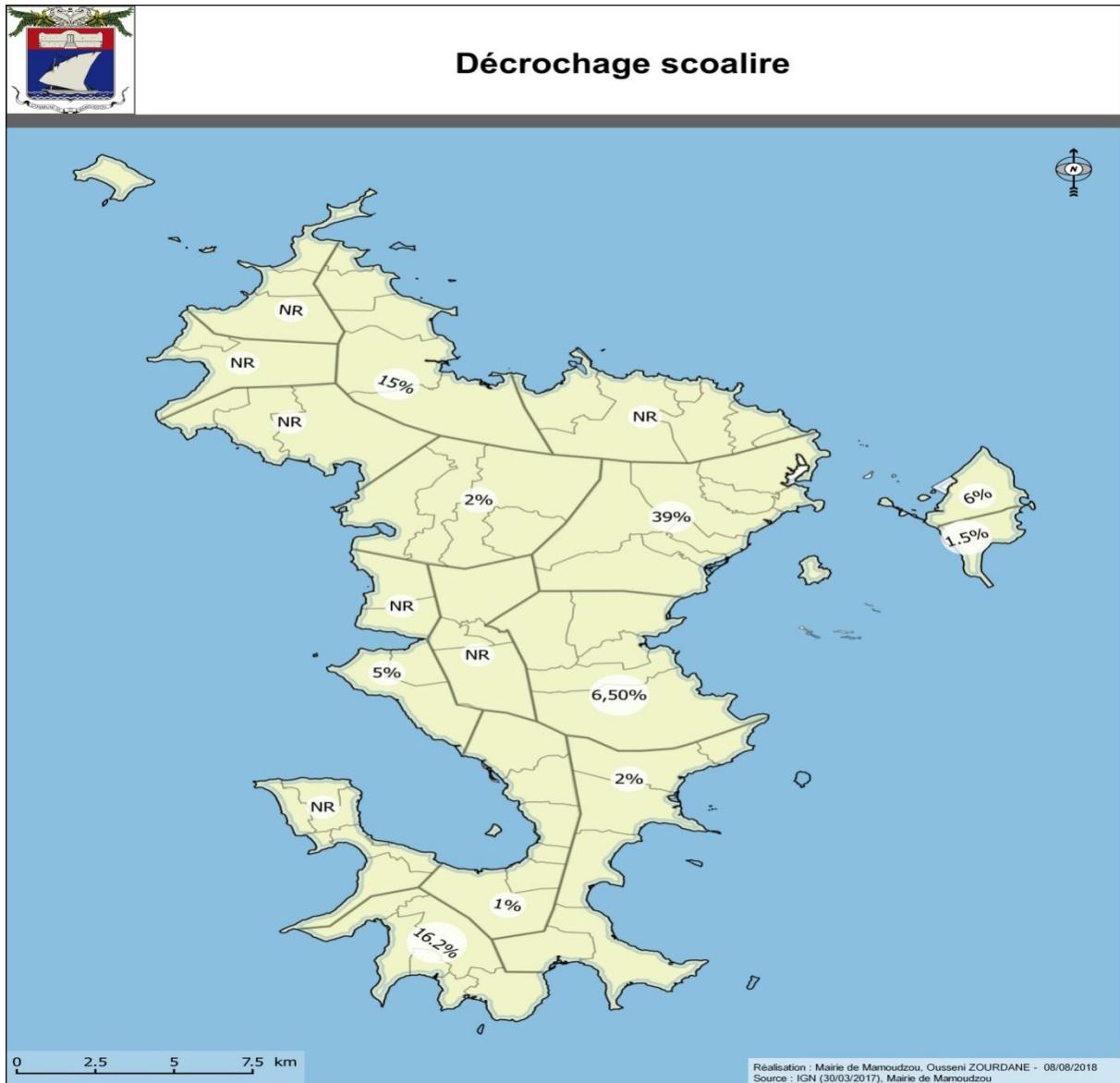
Il existe des organismes étatiques qui aident les enfants à Mayotte notamment le CCAS. Mais le droit commun est saturé, le Centre Communal d'Action Social ne peut pas prendre en charge les enfants en situation irrégulière. En effet, il faut que l'un des parents ait un titre de séjour de 10 ans au moins afin de pouvoir bénéficier des prestations du CCAS.

Enfin, il y a aussi un manque d'effectifs et de personnels dans le milieu social en faveur des enfants. En effet, pour la commune de Kaweni, seul deux référents gèrent le PRE, ce qui est très insuffisant sur une commune de plus de 10 000 habitants.

Pour faire face à cette situation, de nombreuses solutions sont proposées. Nous avons au premier niveau la Croix rouge qui fournit des vêtements, de la nourriture pour les enfants qui ne mangent pas à leur faim. Ensuite, nous avons l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE): l'assistante sociale envoie des dossiers préoccupants mais l'ASE ne se manifeste, ni la

préfecture. Parmi les partenaires : il y a la maison des adolescents de Mayotte, l'Association MLEZI-Mahorais, le CCAS, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J). Si un jeune sort du PRE, les responsables du programme font appel à la P.J.J pour la prise en charge de l'enfant en matière de soutien moral et technique et également dans diverses activités liées par exemple au divertissement (sorties, vacances etc.).

Figure 23: La représentation des décrocheurs à Mayotte en %



Source : Ousseini ZOURDANE

Parmi les conséquences (figure n°22) au niveau de l'enseignement pour ces enfants, il y a la perte d'espoir, l'abandon des études, le renvoi des jeunes de l'école à cause de la cigarette et la prise de produits illicites (drogues etc.), les menaces faites aux enseignants et les troubles créés en classe.

7.3.2. Un niveau de formation mitigé par rapport aux possibilités offertes par le Département

Selon l’Insee, en 2012 parmi les jeunes de 15 ans ou plus, soit un habitant de Mayotte sur trois n’a jamais été scolarisé contre moins de 2 % en France métropolitaine. La proportion des enfants non scolarisées baisse car le nombre des non scolarisés reste stable depuis cinq ans alors que la population s’accroît. Pour l’Insee, 59 % des non scolarisés sont nés à l’étranger, 39 % à Mayotte et 2 % dans le reste de la France. En tenant compte des personnes qui n’ont pas été scolarisées, 71 % des 15 ans ou plus n’ont pas de diplômes qualifiants (les BEPC et certificats d’études primaires n’étant pas considérés comme des diplômes qualifiants à Mayotte). En effet, parmi les personnes qui ont suivi une scolarité à Mayotte, 54 % sont sorties du système scolaire sans aucun diplôme qualifiant contre 34 % en métropole.

En 2012, 14 % ont un CAP ou un BEP, 17 % ont eu un diplôme de niveau baccalauréat et 15 % ont eu un diplôme de niveau universitaire.

Photo n° 24:Cérémonie des remises des diplômes du baccalauréat à Kaweni



Source : photo tiré par l'auteur le 18 juillet 2018 à Kaweni

Cette photo présente la remise des diplômes du baccalauréat de la session 2018 de la commune de Kaweni. Cette commune de plus de 10 000 habitants a fêté les 10 ans de cet évènement. Pour l’année 2018, le nombre des candidats réussis au baccalauréat s’élève à 185, soit 148 bacheliers en série générale et 37 pour le Bac Professionnel. Le niveau scolaire reste également très faible : 56 % des jeunes de 15 à 29 ans qui ont achevé leur scolarité, n’ont obtenu aucun diplôme qualifiant (19 % en France métropolitaine). La proportion de diplômés

chez les jeunes n'est toutefois pas meilleure que celle des générations plus âgées où seules les populations les plus favorisées avaient pu bénéficier d'un accès à l'école. Néanmoins, il y a une amélioration des résultats scolaires. Toutefois, par rapport aux années précédentes, notamment en 2007, 70 % des jeunes ayant achevé leur scolarité étaient sans diplômes. Cependant, sur l'ensemble de la population, en cinq ans, le taux de diplômés parmi les personnes ayant été scolarisées est passé de 33 % à 46 % (www.Insee.fr Mayotte, 2012)

Le faible niveau de formation et des diplômés sur le territoire de Mayotte rend difficile l'implication de la population locale sur le développement. Cette situation ne favorise pas l'engagement des autres acteurs du développement.

7.4. Une mission difficile pour les différents acteurs du développement de ce bout de France

Le développement de cette île française est devenu le concours de nombreuses structures opérant sur le territoire de Mayotte.

7.4.1. Le conseil départemental : un acteur majeur en faveur de l'enfance

Mayotte est une collectivité territoriale unique au sens de l'article 73 de la Constitution. L'assemblée délibérante, prenant le nom du conseil départemental de Mayotte depuis les élections départementales de mars 2015, exerce ainsi à la fois les compétences d'un département et d'une région (département de Mayotte, rapport d'activités et financier 2016). La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale précise notamment les compétences des collectivités. L'assemblée départementale est composée de vingt-six conseillers départementaux à parité hommes/femmes. Elle élit parmi ses membres son Président puis forme ses commissions et désigne les élus qui vont siéger au sein des organismes extérieurs. L'assemblée départementale se réunit au moins une fois par trimestre dans le but de définir les grandes orientations de la politique départementale, et de voter le budget. Parmi les axes majeurs où le conseil départemental s'engage, figure d'un côté l'aide sociale à l'enfance et de l'autre l'assistance sociale et aide au logement pour les familles. Concernant l'aide sociale à l'enfance, le conseil départemental s'engage à hauteur de 2 895 124 euros pour assurer le bien-être des enfants et un avenir meilleur.

Tableau n° 56:Les chiffres clés de l'aide sociale à l'enfance en 2016

| | |
|-------|---|
| 225 | Enfants placés en AEMO contre 219 en 2015 |
| 137 | Enfants placés en AED contre 80 en 2015 |
| 23 | Mineurs isolés placés |
| 355 | Mineurs isolés, arrivés seuls sur le territoire |
| 6 | Mineurs sous tutelle du département |
| 16 | Mineurs sous tutelle de l'Etat dont 10, vivants avec des proches malgré la demande de main levée |
| 8 | Agréments d'adoption |
| 5 | Femmes ayant demandé l'accouchement en secret |
| 5 | Demandes de main levée |
| 92 | Assistantes familiales agréées contre 78 en 2015 |
| 407 | Enfants en cours de placement dans des familles d'accueil, dont 159 ayant entre 16-18 ans et 137 entre 13-15 ans. |
| 51 | Nouvelles demandes d'adoption, dont 8 provenant de Mayotte et 43 des autres départements. |
| 1 575 | Informations préoccupantes |
| 280 | Information préoccupante concernant des mineurs isolés |

Source : Conseil départemental de Mayotte, rapport d'activités et financier 2016

Le tableau n°56 montre l'investissement du Conseil départemental vis-à-vis de l'aide sociale à l'enfance. Certaines informations sont devenues préoccupantes parce qu'il y a des mineurs qui sont en situation d'isolement suite au départ du territoire du dernier représentant légal ou suite à la reconduite à la frontière de son garant légal. Pour la collecte des données, le conseil départemental s'est notamment appuyé sur plusieurs sources à savoir, le vice-rectorat, l'association TAMA, le Centre hospitalier de Mayotte, la protection maternelle et infantile, la gendarmerie et la police, la Croix Rouge etc.

L'aide sociale à l'enfance s'articule autour de plusieurs facteurs. D'abord, il y a la prévention et les actions rattachées. L'Action En Milieu Ouvert (AEMO)/ Action Educative à Domicile (AED) sont des mesures d'accompagnement pour les jeunes. A ce niveau également, l'accompagnement et le soutien éducatif des mineurs, des jeunes et de leurs familles sont confrontées à des difficultés particulières, d'où le fait que certaines mesures sont mises en œuvre pour assurer l'assistance éducative décidée par le juge, ou des mesures de protection administratives fixées avec la famille. Ensuite, nous avons le placement qui se

traduit par les enfants accueillis par les assistantes familiales. Les familles d'accueil sont agréées pour accueillir à leur domicile à titre permanent deux à trois enfants de 0 à 21 ans sauf dérogation. L'instruction des dossiers des enfants est minutieusement instruite par le juge des Affaires Familiales. Toutefois, il y a des enfants confiés dans le cadre d'une mesure de tutelle. Cette situation s'explique par le fait que la tutelle des mineurs est déférée au département. L'accueil des mineurs et l'accompagnement de leurs familles proches dépend de l'évolution de leur situation, de leur patrimoine et de leur compte de gestion. L'accueil des mineurs est suivi par la mise en contact avec la famille accueillante du mineur. La procédure des mineurs sous tutelle de l'Etat vivant avec des proches se base sur trois dimensions : les proches rétablissent des liens avec les parents des mineurs, ils demandent une main levée auprès du juge des tutelles et la participation aux audiences. A ce niveau également, il y a les mineurs sous tutelle d'Etat dont les adresses sont inconnues, ils ne sont inscrits dans aucun établissement à Mayotte. Enfin, les mineurs ayant le statut de « mineur isolé », or ce sont des enfants dont leurs parents, dans leur grande majorité, ont fait l'objet d'une mesure de reconduite à la frontière.

D'autre part, l'assistante sociale et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dispose d'un budget émanant du Conseil départemental qui s'élève à 2 785 337 euros, pour améliorer les conditions de vie des familles. L'objectif du Conseil départemental est de construire des réponses plus efficaces et plus adaptées aux besoins de la population et construire une demande d'aide en proposant un accompagnement individuel ou collectif. Il s'agit aussi de mettre en œuvre les missions d'action sociale à savoir l'accueil, l'évaluation des problématiques, l'aide à l'accès aux droits, la mobilisation d'aides ciblées et de dispositifs sociaux. S'ajoute aussi, l'évaluation au titre de la protection de l'enfance et la mise en œuvre des actions de prévention.

Pour faire face aux problématiques rencontrées, certaines réponses sont portées essentiellement sur trois points : d'abord distribuer des bons alimentaires du département de Mayotte et de la Croix Rouge pour traiter les situations de précarité chronique ; ensuite, l'aide financière qui se traduit par les allocations mensuelles versées par la CAF pour les familles fragilisées ou les familles isolées. Cependant, il y a aussi l'aide au logement qui se fait par une évaluation du dispositif du fond de solidarité logement.

Des engagements forts sont envisagés pour mieux accompagner la petite enfance et l'enfance en danger. La petite enfance est une préoccupation politique majeure compte tenu de

l'évolution démographique et des naissances enregistrées à Mayotte chaque année. Le Conseil départemental envisage donc une action résolue dans le cadre des fonds européens. Dans le même élan, le Conseil départemental œuvre à encourager les constructions de crèches indispensables pour permettre aux familles d'avoir une activité professionnelle et soutenir l'activité des femmes. A ce titre, le département de Mayotte s'associe au plan départemental de la famille, porté par les services de l'Etat, en lien avec la Caisse de sécurité sociale de Mayotte.

Par ailleurs, certaines mesures exceptionnelles ont été envisagées pour conforter l'Aide sociale à l'enfance. La problématique de l'aide sociale à Mayotte prend de l'ampleur et il est nécessaire de mettre tout en œuvre pour trouver des solutions. En ce sens l'action du conseil départemental tourne autour de trois points. Tout d'abord, renforcer le dispositif des familles d'accueil, ensuite, soutenir le tissu associatif local conformément aux obligations réglementaires en la matière par un dispositif mieux encadré tout en appuyant sur des appels à projets, et enfin, œuvrer pour la création de structure d'accueil et d'hébergement, notamment dans le cadre des fonds européens, programmation à venir. En ce sens, il est primordial d'entamer dès à présent, les études nécessaires à la création d'un centre départemental d'accueil et d'hébergement pour mineurs, associé à un dispositif éducatif en partenariat avec le Vice-Rectorat pour répondre à leur besoin d'insertion dans le milieu scolaire ou de la formation professionnelle.

7.4.2. L'importance stratégique de la chambre des métiers

La chambre de métiers et de l'artisanat est un établissement public administré par des artisanats élus, pour cinq ans, au suffrage universel des personnes immatriculées et mentionnées au répertoire des métiers. Au nombre de 107, la chambre de métiers et de l'artisanat forme un réseau structuré implanté sur l'ensemble du territoire au service de l'artisanat. La chambre de métiers régionale assure la représentation de l'artisanat. Elle est fédérée au niveau national au sein de l'assemblée permanente des chambres de métiers. Elle coordonne l'exercice des missions des chambres de métiers et artisanats, assure la cohérence de leur action et, elle est l'interlocutrice des institutions régionales dans le domaine de la formation professionnelle et du développement économique.

Pour son fonctionnement, la chambre de métiers est constituée d'une assemblée générale, d'un bureau et de commissions. L'assemblée générale est composée de 36 administrateurs élus qui définissent les orientations. Cette assemblée vote le budget et approuve les comptes.

L'assemblée générale désigne en son sein le président, les membres du bureau et des commissions chargés de mettre en œuvre les orientations qu'elle a définies.

La chambre des métiers a trois grandes missions. Sa mission première est de défendre les intérêts généraux des artisans, ensuite, promouvoir le développement des entreprises artisanales, et enfin, accompagner l'artisan dans chaque étape de la vie professionnelle à savoir l'apprentissage, la création d'entreprise, la formation, le développement économique et la transmission des entreprises pour assurer leur pérennité. Dans le cadre des services, les chambres des métiers offrent un dispositif cohérent d'information, de conseil, d'accompagnement et de formation. Elles développent des compétences et des moyens techniques de qualité. Elles travaillent en collaboration avec les différents acteurs locaux notamment les mairies et les communes.

Pour mieux accompagner les projets de développement de l'entreprise et de l'artisanat, les conseillers de la chambre des métiers et de l'artisanat interviennent dans plusieurs domaines. D'abord, ils conseillent en gestion de la qualité et organisation et donnent aussi un appui technique à la modernisation, à la mise aux normes et à l'investissement. Ensuite, ils prônent pour l'action qualité et environnement et donnent entre temps un appui au montage de projet de développement local afin de favoriser à l'insertion de la population. De plus, ils aident également à l'accès au dispositif de cautionnement mutuel des crédits et anticipent à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises artisanales. Enfin, les conseillers de la chambre des métiers envisagent le développement régional et inter-entreprises sur le territoire de Mayotte.

Les engagements de la chambre des métiers sont ancrés à former les jeunes. Les centres de formation gérés par la chambre des métiers et de l'artisanat œuvrent quotidiennement au développement de l'apprentissage. Il y a cinq points majeurs qui constituent le champ d'intervention des jeunes sur l'apprentissage. Nous avons au premier niveau, l'action d'information des jeunes et des familles. Ensuite, il y a en deuxième lieu, la mobilisation des artisans pour accueillir les jeunes dans le cadre d'un stage. Dans ce cadre, il existe 11 formations différentes proposées par la chambre des métiers en 2017. S'ajoute à cela les formations des maîtres d'apprentissage et qualification des formateurs. Enfin, nous avons des actions pour améliorer la qualité de vie des apprentis. La chambre des métiers sont habilitées à délivrer à leurs ressortissants le titre de « maître d'apprentissage confirmé » pour distinguer leurs qualités pédagogiques ainsi que leur capacité et leur disponibilité à former des apprentis.

Les formations de la chambre des métiers permettent aux artisans et à leurs collaborateurs d'acquérir les qualifications nécessaires à l'exercice de leur activité et à la conduite de leur entreprise. Parmi les diplômes, se distingue le brevet de maîtrise « indication du métier », le brevet d'assistant dirigeant d'entreprise artisanale, le brevet de gestion d'entreprise artisanale, le brevet technique des métiers « indication du métier », le certificat technique des métiers « indication du métier ». Par ailleurs de nombreux stages sont également proposés aux artisans dans les domaines de l'informatique, la bureautique ou la gestion.

7.4.3. Un engagement fort pour l'Agence Française du Développement

L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial et une institution financière spécialisée, c'est un groupe public au service du développement qui agit depuis 70 ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement des pays du Sud et de l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le gouvernement français. Sur le territoire de Mayotte, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie de la population locale et soutiennent également la croissance économique. De par, son expertise technique et sa production de connaissances, l'agence répond de manière différenciée à ses partenaires notamment aux pouvoirs publics locaux, aux entreprises publiques, et aux entreprises relevant du secteur privé et associatif. En 2016, l'AFD a consacré plus de 1,1 milliard d'euros au financement d'actions dans l'Outre-mer sur un total de 9,3 milliards d'euros de financement dans le monde (AFD, bilan de l'activité 2016).

A Mayotte, elle est le principal vecteur des financements rénovés par l'Etat en faveur des collectivités territoriales. L'AFD participe au financement de leur budget d'investissement et intervient dans les secteurs prioritaires des collectivités. L'agence accorde une attention particulière aux financements des domaines suivants : eau et assainissement, infrastructures sanitaires et social, logement et urbanisme, développement urbain. Pour favoriser la croissance sur le 101^{ème} département de la France, l'AFD accompagne et facilite l'accession des entreprises aux crédits bancaires et à créer ainsi des conditions favorables au renforcement et à la diversification du tissu économique. Dans ce sens, elle met à disposition des banques et des entreprises, seule ou en partenariat avec Bpifrance²⁴ qu'elle représente en Outre-mer, une large gamme de produits financiers à savoir le fonds de garantie, le financement de la

²⁴ Crée par la loi du 31 décembre 2012, bpifrance accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres. Ce n'est pas une banque mais une compagnie financière.

commande publique, les prêts participatifs, le financement du haut de bilan et du besoin en fonds de roulement, les prêts et garantie à l'exportation, le financement de projets importants en partenariat avec les banques. L'une des politiques majeures de l'agence dans le secteur social est d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de la population locale. Pour se faire, l'AFD participe au capital de sept sociétés immobilières, dont la société immobilière de Mayotte. Elle participe également au financement de la micro finance par les financements qu'elle consent à l'ADIE²⁵. Elle garantit aussi les prêts immobiliers finançant les logements sociaux. Pour la coopération régionale, l'agence se fixe comme objectif de favoriser l'insertion des collectivités d'Outre-mer dans leur environnement régional. Dans ce contexte, la loi LOPDSI du 19 juin 2014 étend la possibilité pour l'AFD d'être en gestion déléguée des fonds d'autres bailleurs, comme l'Union européenne. C'est dans ce sens que l'agence de Mayotte gère de cette manière un projet du Fonds Européen de Développement (FED) visant à préserver le patrimoine naturel de Mayotte. L'évolution des autorisations de prêts et de garanties de l'Agence française de développement à Mayotte prend de l'ampleur.

Tableau n° 57:Evolution des autorisations de l'AFD à Mayotte

| Autorisation en millions d'euros | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---------------------------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Activités de prêts sur ressources AFD | | | | | | | | |
| Secteur public | 22,8 | 28,25 | 78,00 | 39,95 | 41,55 | 22,00 | 14,40 | 32,70 |
| Secteur privé | | | | | | 0 | 98 | 0 |
| Total des autorisations sur prêts | 22,8 | 28,25 | 78 | 39,95 | 41,55 | 22 | 24,2 | 32,7 |
| Représentation BPI France | | | | | | | | |
| Financement | 6,76 | 7,88 | 7,84 | 6,95 | 7,39 | 6,5 | 6,9 | 6,2 |
| Prêt de cofinancement | | | | | | - | 0,2 | 6 |
| Aide à l'innovation | | | | | | 0,1 | 0 | 0 |
| Garanties | | | | | | 2,84 | 5,5 | 3 |

²⁵ L'ADIE : L'Association au Droit à l'Initiative Economique est un réseau d'aide financière et d'accompagnement à la création d'entreprise.

| | | | | | | | | |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Total garantie | 6,76 | 7,88 | 7,84 | 6,95 | 7,39 | 9,44 | 12,6 | 15,2 |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|

Source : (Agence française de Développement à Mayotte, activités 2016)

Tableau n° 58: Evolution des fonds de garanties de l'AFD à Mayotte

| | | | | | | | | |
|---|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Habitat-logement sociaux | | | 0,46 | 0,86 | 0,41 | 1,41 | 0,83 | 0,59 |
| Sur crédits d'investissements | 6,16 | 2,57 | 5,79 | 4,55 | 3,78 | | | 0 |
| FOGAP | | | | | | - | 0,09 | 0 |
| Totale garanties AFD | 6,16 | 2,57 | 6,25 | 5,41 | 4,19 | 1,41 | 0,92 | 0,59 |
| Total des autorisations en millions d'euros | 35,72 | 38,7 | 92,09 | 52,31 | 53,13 | 32,85 | 37,72 | 48,49 |

Source : (Agence française de Développement à Mayotte, activités 2016)

Les tableaux n°58 et n°59 indiquent les engagements de l'agence française de développement de 2009 jusqu'en 2016. Le total des engagements en 2015 par exemple s'établit à 48,49 millions d'euros sur le territoire de Mayotte. Cette évolution de 2015 représente une progression de 28,5 % par rapport aux années précédentes. Globalement, l'agence gérait au 31 décembre 2016 à Mayotte, un total de près de 217 millions d'euros dans le secteur public et privé.

En 2016, les activités de l'agence sur le territoire de Mayotte ont été réparties dans plusieurs domaines. Pour commencer, l'AFD soutient les projets du secteur public : octroi de 3 prêts (par exemple : Mairie de M'tsamboro, Mamoudzou et CHM²⁶) et un préfinancement de subventions européennes au CHM. Ensuite, elle appuie également le secteur privé, car depuis le 1^{er} janvier 2014, l'agence gère et déploie les outils de financement Bpifrance tels que la facilité d'accès aux crédits bancaires, le financement des créances publiques, l'instruction de cofinancement, etc. L'AFD est aussi un appui-conseil pour les collectivités avec la présentation d'analyse financière aux communes qui en ont fait la demande (élus et équipe technique). Elle dispense aussi des sessions de formation visant à renforcer les capacités des collectivités locales. En outre, elle accompagne des projets de coopération régionale sur différents secteurs à savoir : l'eau, la micro-finance, renforcement de capacités

²⁶ CHM : Centre Hospitalier de Mamoudzou

commerciales. S'ajoute à cela, le soutien de l'agence à la biodiversité à travers la gestion déléguée de fonds européens (10^{ème} FED) pour un projet de recherche scientifique sur ce bout de France. Enfin, elle s'engage sur le financement d'études à savoir le renforcement sur l'accompagnement aux entreprises et sur le secteur médico-social à Mayotte.

Les modes d'intervention de l'Agence française de développement à Mayotte s'articulent sur deux axes : l'appui-conseil aux acteurs publics et les produits financiers.

D'une part, l'appui-conseil aux acteurs publics s'explique par le fait que l'AFD est aux côtés des partenaires publics notamment le Conseil départemental, les communes et le groupement des communes, les établissements publics sociétés d'économie mixte. Le Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaire (CEFEB) de l'agence française de développement propose des sessions de formation décentralisées destinées aux élus et aux cadres administratifs et financiers. C'est dans ce contexte justement que les élus locaux peuvent réussir à mettre en place les projets de leurs communes visant à favoriser l'insertion des jeunes. L'agence propose aux acteurs locaux des appuis ponctuels tels que des études économiques et sectorielles, une analyse financière rétrospective et prospective des comptes publics, des appuis techniques ciblés, un appui à l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissements.

D'autre part, les différents produits financiers de la FED ont pour but de répondre aux besoins des acteurs économiques locaux, publics et privés à Mayotte. L'AFD met à disposition du secteur privé de Mayotte toute une palette d'instruments financiers. Ces financements sont complétés par la représentation de Bpifrance, et ces fonds complémentaires permettent à l'AFD de décliner des solutions adaptées au financement de l'économie locale. Elle distribue localement la gamme des prêts de développement de Bpifrance qui permettent de financer le développement des entreprises de plus de 3 ans et financièrement saines.

7.4.4. La mobilisation citoyenne : cas des associations

Malgré les efforts de l'Etat et ceux des différents acteurs du développement, l'économie de Mayotte est certes meilleure que celle de ses voisines (Comores, Madagascar) mais elle reste stagner ou évolue de façon très lente. L'immigration explose car en 2016, 22 677 personnes ont été reconduites à la frontière et c'est plus que dans toute la métropole (Village d'Eva, rapport d'activité 2017).

De ce fait, l'augmentation du nombre des personnes en situation irrégulière incitent les autorités Mahoraises à prendre des mesures draconiennes contre les clandestins comme débarquer dans les maisons suspectées pendant la nuit, utiliser des gaz lacrymogènes pour obliger les occupants à sortir et ainsi les arrêter. Ce qui est paradoxale dans cette situation, c'est que les parents en situation irrégulière sont expulsés mais leurs enfants nés à Mayotte bénéficient du droit du sol, donc ils ne peuvent pas être expulsés. Cette situation crée une forte augmentation des mineurs isolés et non scolarisés et selon les estimations des associations, ils sont plus de 5 000 en 2018.

Cette situation entraîne comme conséquence des inégalités sociales, des générations toutes entières privées de formation, et des enfants dont leur avenir serait compromis.

Dans ces circonstances, certaines associations interviennent et c'est le cas notamment de l'association Le Village d'Eva qui intervient dans une logique d'atténuer la situation. Son rôle est de venir en aide aux enfants ou aux mineurs en souffrance, qu'ils soient abandonnés ou pas. Les enfants viennent d'eux-mêmes ou ils sont envoyés par d'autres structures. Le nombre d'enfants suivis par le Village d'Eva s'élève à 387 enfants dont 142 sont actifs. Le Village d'Eva s'efforce de prévenir dès le jeune âge la délinquance en misant à l'accès à la scolarisation, des actions contre l'incivilité, le déploiement des moyens matériels et humains pour favoriser l'éducation de ces enfants. En principe, le Village d'Eva défend la cause des enfants qui n'ont pas accès à la scolarisation.

A ce niveau également, nous avons l'Association Coup de Pouce qui est à but éducatif, surtout pour aider les jeunes. Crée en 2013, cette association s'est fixée de nombreux objectifs. D'abord, trouver des ordinateurs et un accès internet à haut débit pour inciter les jeunes à faire leurs devoirs, les exposés etc. Ensuite, l'école de la famille a été créée en 2015, permettant de lutter contre l'illettrisme. L'espace numérique a attiré beaucoup de monde. Dans ce sens, l'association dispose d'un accueil de premier niveau car elle rend service à la population (aide la population à rédiger des courriels, à faire des CV ou des demandes d'emploi). Pour l'insertion des jeunes, l'association crée des activités pour les encourager et les inciter à venir au sein de l'association, des volontaires au service civique. L'association travaille avec l'Information jeunesse qui est mise en place par le Conseil départemental de Mayotte. Elle fait aussi des sessions d'atelier de couture et artisanal. L'une des actions emblématiques de l'association Coup de Pouce est l'insertion des enfants de la rue.

« *C'étaient des jeunes de Kaweni très difficile et le fait d'aller vers eux, ils ont pris confiance, alors qu'au début on avait du mal à les approcher et on a quand même réussi à les garder* » (Dhoirfia SAINDOU²⁷ de l'association Coup de Pouce, 2018). Le but était de casser leur groupe. Plus on met à l'écart les jeunes et plus ils se créent leur monde à eux avec des barrières.

L'association Coup de Pouce fait l'aide à la scolarisation, surtout à ceux qui n'y ont pas accès. Dans notre organisation, nous accueillons 12 jeunes toutes les 2 heures de 7 h à 13 h, du lundi au vendredi, soit trois groupes, de 36 jeunes suivis par jour et donc 180 par semaine. Les après-midis, à partir de 13 heures, l'association reçoit les parents. 120 viennent dans les locaux du collège de Kaweni et 80 autres parents se présentent directement au sein de l'association. Concernant les parents, il y a ceux qui ont un bon niveau d'étude et qui profitent pour avoir leurs diplômes de maîtrise de la langue française : DELF (Diplôme d'Etude de la Langue Française), DALF (Diplôme Approfondi de la Langue Française, soit 61 diplômés depuis la création de l'association Action Coup de Pouce jusqu'en 2017.

Si l'on prend en considération l'année 2018, on atteint 100 diplômés. Ainsi, l'association Coup de Pouce est fortement engagée à la formation des jeunes ainsi qu'à celle des parents. Ce qui favorise les jeunes et qui permet aux parents de cerner de plus en plus l'évolution scolaire de leurs enfants tout en participant à leur éducation financièrement et intellectuellement.

7.5. Causes et manifestation socio-spatiales de l'oisiveté des enfants à Mayotte

La question de l'oisiveté des enfants à Mayotte se situe sur une réflexion à deux niveaux. Il y a d'abord l'approche diachronique, c'est-à-dire celle du discours historique. Nous sommes face à une population avantageée par la nature. Les conditions naturelles sont favorables et permettent une agriculture ancienne mais rentable car à la base l'île était moins peuplée. Au niveau de la pêche, la rentabilité était aussi très abondante, ce qui est le cas également actuellement. Les produits provenant de la mer notamment les poissons sont pêchés en abondance et la population en consomme énormément. Ces ressources naturelles à la fois agricoles et marines existent au niveau des autres îles de l'archipel des Comores mais la différence se situe au niveau de la population. La population de Mayotte s'élève à 212 645 habitants (Insee, recensement de la population 2012), alors que celle des Comores est estimée à 744 959 habitants (Union des Comores, 2013), soit une différence de plus de 532 314

²⁷ Dhoirfia SAINDOU, responsable projet de l'association Coup de Pouce de Kaweni créée en 2013.

habitants, par rapport aux Comores. Il est à noter que les Mahorais ont plus de faciliter pour se nourrir contrairement aux comoriens, qui sont de plus en plus nombreux. Autre élément qui explique cette approche diachronique, l'avènement de l'école moderne. Auparavant, il n'existait que l'école coranique. Les enfants allaient donc à l'école coranique (le foyer ardant) pour y étudier le Coran, la prière et l'Islam en général, puis revenir à la maison. Ils passaient la majorité de leur temps en famille ou à jouer à proximité de la maison familiale. Contrairement à cette société traditionnelle, l'école et la société moderne donnent plus de droits aux enfants. En effet, comme à l'école française, les enfants ne sont plus fouettés à l'école coranique, ils peuvent sortir et passer du temps dehors. Cependant, pour les anciens, cette situation de laisser les enfants jouer dehors après l'école est inacceptable car ils ne sont plus sur le champ de vision familial, et il n'y a plus de contrôle. Ils considèrent qu'ils peuvent se perdre et plonger dans l'oisiveté plus tard.

Au-delà de l'approche diachronique se double la démarche synchronique, c'est-à-dire celle de la donnée de l'instant. Les conditions d'accès à la scolarisation sont de plus en plus difficiles entraînant des barrières pour certains enfants notamment les enfants en situation irrégulière. Ce qui est déplorable, c'est qu'on compte entre 5 000 et 7 000 enfants répondants à l'obligation scolaire, qui ne sont pas scolarisés car l'accès leur est interdit.

Dans ces circonstances atroces, de nombreuses conséquences découlent à savoir que nous avons des enfants en errance, la montée de la délinquance juvénile. Les enfants qui sont en situation de précarité pratiquent des activités moins rentables (marché embuant, commerce de tablier).

7.5.1. Des conditions naturelles très favorables : produits de mer et agricoles en abondance

Les conditions naturelles de Mayotte sont très favorables et facilitent l'acquisition des ressources. Au niveau de la mer, le secteur de la pêche mahoraise est en grande partie vivrier et traditionnel. Ces pêches à pied se pratiquent sur le récif corallien frangeant qui ceinture l'île. Cette pêche se pratique également dans les zones de fond de baie et front de mangroves. Le littoral de la Grande Terre et de la Petite Terre est estimé à 230 km, dont 195 km de récifs frangeants (Grande Terre) accueillent à marée basse les pêcheurs et la population locale qui pratique : la pêche aux coquillages à la main, la pêche aux poulpes, parfois avec une barre à la mine, la pêche à *l'uruva*, une plante toxique interdite depuis 1997, la pêche au filet interdite sur le récif frangeant depuis 2004, et la pêche au *djarifa* exclusivement réservée aux femmes.

C'est une pêche considérée comme vivrière depuis très longtemps et la majorité des pêcheurs qui la pratiquaient, n'avaient pas d'activité professionnelle. Cette pêche permet une autosuffisance alimentaire de la famille du pêcheur en question mais aussi également de ses voisins. C'est un système qui existe depuis très longtemps et qui est toujours pratiquée actuellement. La population locale n'a pas besoin de déployer beaucoup de moyens pour avoir des poissons.

Malgré son entrée dans l'Union européenne, le secteur de la pêche mahoraise est défini par une pêche embarquée dite artisanale caractérisée par des techniques plutôt rudimentaires (palangrottes et filets) et une flottille sous normes (pirogues en bois et barques en polyester). Les activités de pêche à pied sont encore courantes à Mayotte et relèvent de pratiques traditionnelles en pleine évolution. La pêche non embarquée est alors envisagée comme un ensemble de pratiques traditionnelles :

- la pêche au *djarifa* est une activité exclusivement féminine qui se pratique en équipe. Elle consiste à relever un tissu étendu dans l'eau par deux ou plusieurs personnes pour piéger les poissons rabattus par une personne mobile.
- la pêche au filet, la pêche à l'épervier (*chamia*) est transmise aujourd'hui par les anciens aux cadets qui en ont fait une activité commerciale ou vivrière d'appoint, pratiquée plusieurs fois par mois, voire par semaine.
- la pêche à la nasse est une pratique ancienne tombée en désuétude. Les cages sont faites avec des lianes tressées, en forme de serpentin ou d'entonnoir.

S'ajoute à cela que les eaux mahoraises sont pleines de ressources, notamment des poissons. C'est une région convoitée par des bateaux étrangers. Cependant, les captures des thoniers français (14 en 2011), espagnols (13 en 2011) et seychellois (8 en 2011), s'élèvent en moyenne à 4 800 tonnes par an, dont environ 170 tonnes de captures « accessoires » (poissons porte-épée, requins, raies, tortues...), pouvant atteindre jusqu'à 10 000 tonnes certaines années, tandis que la totalité des prises des pêcheurs mahorais est estimée à 2 000 tonnes par an. Bien que les senneurs soient exclus de la zone des 24 milles nautiques autour des lignes de base droite, cela engendre des conflits sur certaines ressources entre les deux types de pêcheries (Arrêté du 2 décembre 2009 portant interdiction de l'usage des filets de type senne à moins de vingt-quatre milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur des eaux territoriales françaises adjacentes à Mayotte- JORF n°0291 du 16 décembre 2009 Texte n°37). Les ressources marines ont toujours constitué la principale source de

protéines pour la population, car les déplacements dans l'île se réalisaient autrefois en pirogues et les gens effectuaient régulièrement du cabotage à Mayotte.

Mayotte n'a le statut de département que depuis 2011. L'immatriculation des navires de pêche mahorais au fichier flotte national est en cours, parallèlement à la mise aux normes des navires de pêche. Ces démarches sont nécessaires d'une part pour atteindre à minima les standards techniques, de sécurité et de condition de travail français ; et d'autre part pour constituer le fichier flotte qui servira de référence en termes de capacité et de puissance des navires de pêche professionnelle lors de l'entrée de Mayotte dans l'Europe. La politique de limitation des capacités de pêche constraint généralement les flottilles à l'existant. Le ministère chargé de la pêche a donc demandé des reports d'application du règlement CE n°2371/2002.

Tandis qu'à Mayotte, des pêcheurs commencent à être en difficulté, nous observons la raréfaction du poisson. La population mahoraise compte plus de 200 000 habitants, quatre fois plus que dans les années 1980. Cette évolution démographique est à l'origine de fortes pressions sur les milieux naturels marins telles que l'érosion des sols, l'envasement du lagon et la surpêche. La pêche représente pour cette population à 70 % rurale une activité d'autoconsommation. Les clandestins ont de très faibles ressources et sont très dépendants des ressources naturelles disponibles sur l'île. Cependant, l'approvisionnement des produits de la mer à la population locale reste difficile car il y a eu une forte augmentation rapide. Les dernières estimations de captures 2005 évaluaient les débarquements à 2 000 tonnes de poisson tous types de pêches confondus (barques et pirogues). En 2011, les importations de produits de poisson (frais, surgelé, conserves...) représentaient 2 500 tonnes. Comme dans beaucoup de secteurs, Mayotte a besoin d'importer une bonne partie des denrées nécessaires à la consommation locale.

Par ailleurs, de nombreux enjeux économiques existent notamment la création d'emploi local

La structuration de la filière pêche (approvisionnement, production, transformation, commercialisation) pourrait être créatrice d'emplois pour l'île, mais les difficultés rencontrées par les pêcheurs sont importantes :

- L'extrême inadéquation des moyens de captures disponibles pour organiser une activité de pêche rentable au large ;
- Les fortes contraintes réglementaires sur les moyens de production actuellement demandées au regard de l'existant ;

- La faible rentabilité de l'activité qui limite les possibilités d'investissement et de modernisation ;
- Le manque d'un statut adapté aux gens de mer ;
- Les conditions difficiles du métier de pêcheur (faibles salaires, conditions de travail très difficiles, travail non déclaré) ;
- Le contexte économique actuel général de l'île n'est pas non plus très favorable. Les investisseurs sont rares et les structures collectives sont mal armées pour porter des projets de structuration à la mesure des besoins de la population.

Le statut des gens de mer n'existe pas à Mayotte. L'ENIM (Etablissement National des Invalides de la Marine) n'est pas présent localement. Les marins pêcheurs ne disposent donc pas d'un statut social adapté aux particularités de leur profession. Les conditions d'emploi (établissement de contrats, déclaration des salariés, niveau de salaire...) et de sécurité au travail sont encore très insuffisantes et constituent des blocages à l'attractivité du métier.

Sur le plan environnemental, la fragilité du lagon de Mayotte et du récif-barrière est déplorable car le milieu formé par les lagons est fragile. Sa valeur patrimoniale (d'usage et non usage) au niveau mondial n'est plus à démontrer. Sa protection est un enjeu fort et une priorité du Parc naturel marin. C'est pourquoi il est urgent de développer une pêche hors lagon, ciblant les ressources halieutiques pélagiques, plutôt que les ressources récifales sensibles et déjà dégradées.

Quant aux produits agricoles, Mayotte est vue comme un territoire agricole en mutation. La surface totale exploitable pour l'agriculture est de 20 700 ha, soit 55 % du territoire de l'île de Mayotte. Seuls 7 100 ha sont effectivement cultivés, soit un tiers de la surface exploitable. Le centre de l'île présente une forte orientation agricole grâce à de bonnes conditions pédoclimatiques et à la proximité de la zone urbaine de Mamoudzou. Néanmoins, il y a une baisse de 60 % des surfaces cultivées en ylang et vanille depuis 2002. Seuls 170 ha subsistent, essentiellement dans le centre et le nord. 8 % des exploitations pratiquent des cultures maraîchères sur 130 ha. Le maraîchage est appelé à se développer à condition de lever les contraintes liées à l'accès à l'eau et à l'enclavement des parcelles.

L'agriculture concerne près d'un tiers de la population mahoraise. La répartition de la population agricole par tranche d'âge :

Les estimations de la population totale de Mayotte par tranche d'âge, soit 15 700 exploitations agricoles, regroupant un tiers de la population totale de Mayotte. Il y a 53 % de la population agricole qui a moins de 25 ans et 44 % « d'exploitants âgés isolés ». Seulement 48 % des chefs d'exploitation sont agriculteurs à titre principal. Ce taux descend à 33 % pour les conjoints et 14 % pour les autres membres actifs.

Un tiers des agriculteurs mahorais sont également des éleveurs. L'élevage bovin est une forme de capitalisation. 17 150 bovins sont dénombrés à Mayotte, dans 3 580 exploitations et 4,8 bovins par élevage, un chiffre en augmentation régulière depuis 30 ans. Seuls 320 éleveurs ont plus de 10 bovins, ils possèdent près d'un tiers du cheptel (Ovins-caprins : de petits élevages traditionnels).

On compte 2 200 exploitations d'ovins-caprins avec six têtes en moyenne, pour un effectif total de 12 600 animaux. Nous avons un effectif total de 11 500 caprins et 1 100 ovins. La gestion des troupeaux est traditionnelle avec peu de compléments alimentaires et un très faible taux de vaccination, ce qui fait que plus de la moitié des pertes sont liées aux maladies.

L'agriculture mahoraise ne présente qu'un moyen d'autosuffisance alimentaire pour certains produits de base notamment la banane et le manioc, ou un complément de revenus. La production agricole est limitée en raison de la petite taille des parcelles d'exploitation. Ces portions d'exploitation sont souvent enclavées et situées sur des sols à forte déclivité. Parmi les problèmes, figure aussi un manque de formation pour la plupart des agriculteurs et de l'absence des techniques culturales et d'irrigation performantes. Les agriculteurs mahorais sont très peu mécanisés et n'utilisent que peu d'engrais, intrants et sont généralement soumis à l'insécurité foncière. Les agriculteurs professionnels sont peu nombreux. Le manque de mains d'œuvre constitue l'un des blocages au développement de la filière. En 2012, la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM) comptait près de 2 558 agriculteurs inscrits au Centre de formalités des entreprises (CFE). La direction de l'alimentation de Mayotte fait état de 28 578 personnes exerçant une activité agricole dont 52 % sont des femmes. C'est une population jeune puisque 53 % ont moins de 25 ans.

Pour les cultures vivrières, en 2012, selon les résultats de l'enquête de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), les surfaces consacrées aux cultures vivrières présentaient plus de 92 % des parcelles cultivées à Mayotte. La banane et le manioc totalisent à eux seuls 65 % des surfaces consacrées aux cultures vivrières. La quasi-totalité de

la production de banane et de manioc est consommée localement. Ces deux produits doivent faire face à une demande croissante sur le marché local, liée à l'évolution démographique. Le cocotier est également très présent dans ce paysage agricole de Mayotte. Il concerne 10 900 exploitations et comptabilise 164 000 plantes. Chaque producteur possède en moyenne une vingtaine de cocotier.

Pour les cultures maraîchères et fruitières, le CAPAM avait animé et coordonné un programme regroupant l'ensemble des acteurs de ces filières, pour une meilleure structuration et dynamisation de la filière maraîchère et fruitière de Mayotte. Le but était d'améliorer la productivité, l'augmentation qualitative et quantitative de l'offre en produits frais sur le territoire et l'amélioration de la compétitivité des productions endogènes. La station de recherche agronomique de Dembéni est également impliquée dans ce programme. Le CAPAM tente de mettre en place, malgré des moyens très faibles, des structures pour moderniser les exploitations maraîchères. Mais la culture maraîchère reste marginale à Mayotte et ne couvre pas tous les besoins de la population. De nombreuses difficultés rendent cette culture marginale. Or, une partie des légumes importés est potentiellement productible sur le territoire.

7.5.2. L'oisiveté, une conséquence entre les anciens et l'école moderne

Dans le discours du commandant Passot, il a reçu comme premier ordre : « *le changement des maisons de paille en béton avec une limitation d'espace* ». Il est vrai que Mayotte était moins peuplée par rapport aux trois autres îles de l'archipel des Comores. A la base, cette mesure a été mise en place pour favoriser les sociétés de plantations coloniales. Dès l'arrivée de Passot à Mayotte, l'économie locale a été tournée sur l'économie de rente, la production des matières premières notamment le girofle, l'ylang ylang, le coprah ou la vanille. Cette initiative n'a été effective qu'à partir de 1974.

Photo n° 25:Des enfants qui jouent à proximité de leurs sur les hauteurs de Kawéni



Source : Photo tiré à Kawéni en juillet 2018 par l'auteur

A compter de cette date (1974), la construction des maisons a été limitée à 50 m² sur l'ensemble du territoire de Mayotte. Toutefois, de nombreuses maisons dépassent largement cette superficie. Cette nouvelle loi a engendré de nombreuses conséquences. D'abord, les enfants ne jouent plus à la maison car l'espace devient plus petit. Ils sont obligés de sortir dehors pour avoir plus d'espace de jeux (photo n°25). Dans ces circonstances, les enfants ne sont plus dans le champ de vision de la famille car ils passent beaucoup de temps dehors. Ils s'adaptent dans un environnement social qui n'est pas celui de la famille basée sur la protection et la surveillance constante. Dans le meilleur cas, ils sortent pour jouer et reviennent à la maison avant la tombée de la nuit. Mais certains parmi eux, peuvent rester dehors jusqu'à 21 heures ou plus. Pour les enfants qui restent très tard dehors, leurs parents pensent que c'est à cause de l'école moderne. Cette situation rentre dans le cadre du changement, de l'occidentalisation ou de la France.

L'école moderne donne plus de droits à l'enfant à savoir dès sa naissance jusqu'à l'âge adulte. Un enfant défini par sa jeunesse et sa vulnérabilité, est un être en pleine croissance qui n'a pas les moyens de se protéger seul avant de devenir adulte. Les droits de l'enfant sont des droits humains spécifiquement adaptés à l'enfant car ils tiennent compte de sa fragilité, de ses spécificités et des besoins propres à son âge. Mais avant 1974, les maîtres des écoles coraniques énormément respectés dans la société mahoraise, avaient beaucoup de pouvoirs et ils pouvaient corriger l'enfant en le fouettant. Quand les maîtres de l'école coranique parlaient ou tranchaient, personne ne pouvait les contredire au risque de les contrarier car ils avaient

beaucoup de prestige et d'honneur. Le système ancien a été remis en cause suite à l'avènement de l'école moderne. Les maîtres de l'école coranique ont perdu une partie de leur pouvoir, celui de fouetter ou de maltraiter les enfants. Notamment parce que les juges sanctionnent sévèrement la maltraitance des enfants. De ce fait, les maîtres de l'école coranique, tout comme les parents n'ont pas le droit de maltraiter les enfants. C'est dans ces circonstances que les anciens disent que « *les enfants de Mayotte sont les enfants des juges* ». Dans ce contexte, les parents ont peur de sanctionner leurs enfants même s'ils reviennent tard à la maison. Les parents ne s'imposent plus vis-à-vis de leurs enfants, les maîtres de l'école coranique ont perdu également leur autorité au profit des enfants. Ce qui explique l'existence d'une liberté élargie des enfants et l'oisiveté de ces derniers sur l'ensemble du territoire.

7.5.3. Un système scolaire défaillant

Tableau n° 59:Les chiffres clés de la formation à Mayotte en 2016

| Les chiffres clés | La traduction |
|-------------------|--|
| 20 | Collèges publics |
| 11 | Lycées publics |
| 94 320 | Elèves scolarisés |
| 22 567 | Elèves transportés |
| 3 964 | Elèves hors Mayotte pris en charge, dont 3 403 étudiants et 561 lycéens |
| 4 | Unités de formation subventionnées par le Conseil Départemental |

Source : (rapport d'activités et financier du conseil départemental, 2016)

Les chiffres clés du plan de mandature 2015-2021 concernant l'éducation et la formation sont de plus en plus compétitifs. L'action départementale en faveur des jeunes consiste à soutenir l'orientation vers des filières de formation d'excellence. Ces engagements se poursuivent afin de garantir les besoins en compétences dans les différents secteurs économiques du territoire, en particulier les activités en carence de professionnels à Mayotte.

Figure 24: La répartition des 17 communes du département de Mayotte



Source : Ousseini ZOURDANE

Réalisation : Mairie de Mamoudzou, Ousseini ZOURDANE - 16/08/2018
Source : IGN, Mairie de Mamoudzou

Pour mieux favoriser la réussite scolaire des jeunes mahorais, le Conseil départemental s'engage à hauteur de 23 637 205 euros pour la formation, filière d'excellence et insertion professionnelle pendant la durée 2015-2021. En revanche, de nombreuses difficultés existent sur l'éducation à Mayotte. Cette situation concerne l'ensemble du territoire, et donc toutes les communes du 101^{ème} département français.

D'une façon générale, il y a entre 28 à 30 nés par jour à l'hôpital de Mamoudzou (DGS de la mairie de Sada, 2018), c'est la plus grande maternité de France. C'est un chiffre record d'autant plus que les mères de la majorité de ces nouveaux nés viennent des îles voisines. Dans ce contexte, il faut prévoir 365 salles de classes par an.

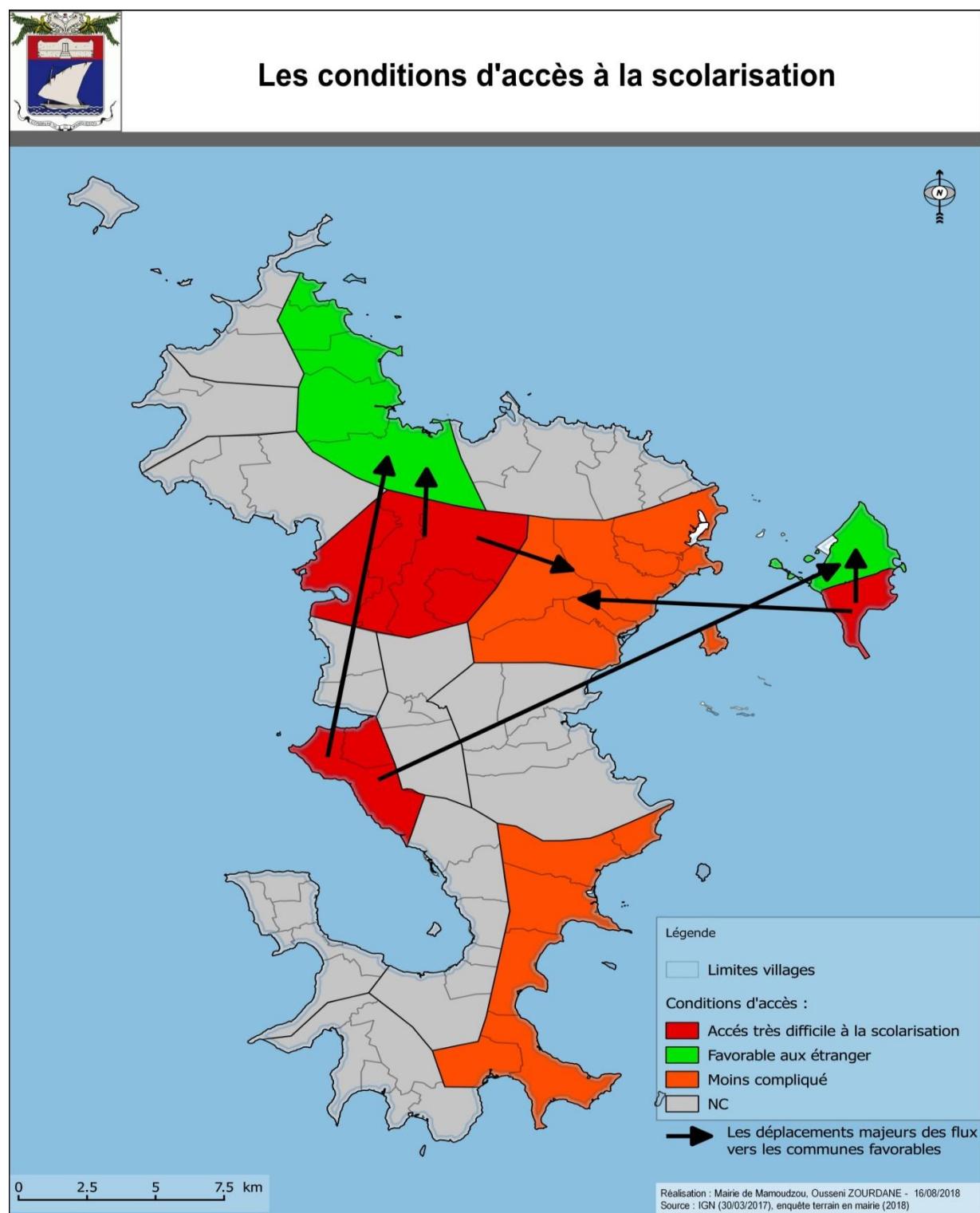
Le premier problème rencontré dans la scolarité à Mayotte est les salles de classes. Le nombre des salles de classes est insuffisant. En effet, les écoles primaires et collèges sont soumis à un système de rotation scolaire. Certains élèves viennent le matin, de 06 h 00 à 12 h 00 et terminent donc leur journée scolaire à 12 h 00. D'autres commencent à 12 h 00 jusqu'à 17 h 00, fin de leur journée. Puis la semaine suivante, les élèves qui étaient du matin viennent l'après-midi et ainsi de suite. Le système de rotation scolaire concerne toutes les communes de Mayotte sauf la commune de Pamandzi en Petite terre. Cette dernière n'admet pas les listes d'attentes. Elle privilégie d'abord les élèves de sa commune et elle a mis en place une série de mesures pour bloquer les élèves étrangers : adresse des parents, demande d'attestation d'hébergement, carte de séjour valable etc.

Un deuxième facteur suit, le problème de cantine qui se présente comme étant un moyen permettant aux élèves de bien rester concentrés, après avoir mangé. Les établissements scolaires ont des difficultés énormes pour disposer de cantines. Toutefois, certaines communes s'organisent pour bénéficier de cantines à un coup moins élevé. Les parents paient 34 euros par élève et par an pour que leur enfant bénéficie d'un morceau de pain, un fromage et une bouteille de jus par jour. Mais ce phénomène n'existe pas dans toutes les communes et encore moins dans tous les établissements scolaires de Mayotte. Cette problématique existe mais partiellement. Face à cette situation, certains parents apportent des gouters à l'école pour leurs enfants. Dans le même temps, la mairie a embauché des agents spéciaux pour récupérer les repas apportés par les parents. Ces agents de la mairie qui travaillent en collaboration avec les établissements scolaires restituent les repas emportés par les parents à leurs enfants respectifs. Enfin, un troisième facteur se greffe aux deux précédents, il s'agit de la rupture d'égalité à la scolarité car il y a un manque des moyens notamment la ressource humaine. La demande d'enseignants à Mayotte est très élevée. A défaut de trouver des enseignants pour répondre à la demande intérieure, certaines salles de classes peuvent avoir jusqu'à 50 élèves,

ce qui représente idéalement deux salles de classes. Cette situation subsiste malheureusement sur ce bout de France.

7.5.4. Des difficultés d'accès à la scolarisation

Figure 25 : les conditions d'accès à la scolarisation



Source : Ousseni ZOURDANE

Cette figure n°24 distingue trois zones : des zones favorables, des zones moins compliquées et des zones difficiles pour la scolarisation des enfants des migrants. Dans ces circonstances difficiles, les parents adoptent un système de nomadisme qui se traduit par des déplacements d'une commune à l'autre et ceux qui sont à la recherche d'un établissement scolaire pour leurs enfants. Or l'accès à la scolarisation se distingue d'une commune à l'autre.

Tout d'abord, les communes favorables se différencient des autres par leurs conditions d'accès à la scolarisation. Des différences subsistent également pour les communes favorables, comme par exemple dans les communes de Bandraboua et de Dzaoudzi-Labattoir. D'une part, les documents à fournir lors d'une inscription d'un enfant dans les établissements du premier degré de la commune de Bandraboua sont :

- Acte de naissance de l'enfant,
- Copie du carnet de vaccination à jour,
- Photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité du responsable légal de l'enfant,
- Un justificatif de domicile du responsable légal (facture : EDM ou impôt foncier) (ou pièce d'identité + attestation d'hébergement du propriétaire du justificatif de domicile),
- Deux photos d'identité de l'enfant,

Si le justificatif de domicile n'est pas au nom des parents :

- La personne qui héberge doit être présente,
- La personne doit signer un engagement de responsabilité (mairie de Bandraboua, 2018).

D'autre part, les documents nécessaires à fournir au moment d'une inscription scolaire d'un enfant dans la commune de Dzaoudzi-Labattoir sont :

- Extrait de naissance de l'enfant de moins de 3 mois ou livret de famille,
- Fiche de santé attestant que les vaccins de l'enfant sont à jour,
- Pour les parents étrangers : la photocopie de la carte ou du passeport,
- Pour les personnes hébergées : photocopie de la carte nationale d'identité ou passeport de la personne qui vous héberge, attestation de prise en charge, attestation d'hébergement sur l'honneur, fiche renseignement inscription (retirer au service scolaire),

- Pour les enfants prisent en charge : photocopie d'une attestation prise de prise en charge auprès du tribunal de Mayotte, attestant que vous êtes responsable légal de l'enfant,
- Pour un changement d'établissement ou affectation : présenter un certificat de radiation,
- Pour les parents affectés à Mayotte : la photocopie du billet de l'enfant (mairie de Dzaoudzi-Labattoir, 2018).

D'une façon générale, ces deux communes acceptent les différents dossiers déposés par les migrants pour leurs enfants. Certains sont acceptés directement selon la disponibilité des salles de classes et d'autres sont mis sur des listes d'attentes. La particularité de ces deux communes reposent sur le fait que les listes d'attentes ne sont pas très longues. Les deux communes cherchent des places disponibles pour caser les enfants qui sont dans des listes d'attentes.

Ensuite, les zones moyennes ou moins compliquées sont nombreuses. A ce niveau, nous avons l'exemple de la commune de Mamoudzou. Les documents à fournir pour une inscription dans un établissement scolaire sont les suivants :

- Une copie d'une pièce d'identité d'un des parents avec une photo d'identité,
- Une photo d'identité de l'enfant ;
- Un justificatif de l'autorité parentale : copie du livret de famille (page des parents et de l'enfant concerné), ou de l'acte de naissance avec filiation, ou copie du jugement de tutelle, et (le cas échéant) copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ;
- Un justificatif de vaccination attestant que votre enfant est à jour de ses vaccinations ; (attestation ou page de du carnet de santé signé par un médecin) ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (au choix facture EDM/SMAE ou téléphonique) ;
- Le cas échéant, le certificat de radiation délivré par l'ancienne école (inscription en cours d'année/ changement d'école).
- Attestation d'assurance scolaire (facultative) (mairie de Mamoudzou, 2018).

C'est la commune qui dispose du plus grand nombre en matière d'élèves car elle est non seulement la capitale mais aussi très attractive. Il y a 360 enfants non-inscrits à l'école sur la

commune de Mamoudzou. A ce rejet, les listes d'attentes sont très longues car il y a une forte demande.

Enfin, les pièces à fournir lors de l'inscription scolaire sur la mairie de Pamandzi :

- Extrait d'acte de naissance de l'enfant ou livret de famille ;
- Carte d'identité ou passeport du père ou de la mère ;
- Copie du carnet de vaccination à jour ;
- Justificatif de domicile : facture récente (EDM ou Sogéa ou France Télécom) ;
- Attestation d'hébergement pour les parents ou tuteurs n'ayant pas d'adresse à leur nom + CNI de l'hébergement ;
- Certificat de tutelle (pour les enfants sous tutelles) (mairie de Pamandzi, 2018).

Dans le même temps, la mairie de SADA précise deux types de papiers à fournir. D'une part, il y a les inscriptions pour les personnes en situation irrégulière :

- Extrait de naissance de l'enfant ;
- Carnet de vaccination à jour signé par le médecin ;
- 2 photos d'identité de l'enfant ;
- Facture EDM, SOGEA ou Téléphone fixe ;
- Une pièce d'identité portant la même adresse que la facture ;
- Un certificat de prise en charge venant du tribunal, avis d'imposition (Mairie de SADA, 2018).

Mais d'autre part, il y a aussi les papiers à fournir pour les inscriptions des personnes en situation régulière :

- Extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- Carnet de vaccination à jour signé par le médecin ;
- 2 photos d'identité de l'élève ;
- Une pièce d'identité portant la même adresse que la facture ;
- Facture EDM, SOGEA, ou Téléphone fixe ;
- Avis d'imposition 2017 (mairie de Sada, 2018).

A Pamandzi tout comme à Sada, les conditions d'accès à la scolarisation sont compliquées ou difficiles pour les migrants car le fait d'avoir une pièce d'identité n'ayant pas la même

adresse que la facture est très pénible pour les personnes en situation irrégulière. C'est une façon de refuser les inscriptions de leurs enfants.

Face à cette situation, le Village d'Eva demande un certains nombres de documents à savoir :

- Acte de naissance de l'enfant ;
- Justificatif d'adresse ;
- 3 photos de l'enfant ;
- 2 photos d'un des parents ;
- Enfant gardé par un tiers : présentation de la délégation d'autorité parentale (DAP), obtention possible auprès du tribunal de grande instance de Kawéni ;
- Fiche sanitaire pour les moins de 11 ans (Village d'Eva, 2018).

L'association le Village d'Eva vient en aide aux enfants qui se trouvent dans une situation de précarité et notamment ceux qui n'ont pas accès à la scolarisation. Le recrutement des enfants fonctionne bien par le biais du bouche-à-oreille et depuis, l'association a réussi à accompagner 262 enfants. Parmi les réalisations du Village d'Eva, cette association a réussi à scolariser 82 enfants en 2017. Le Village d'Eva n'est pas une école ou un établissement scolaire mais c'est une association qui vient en aide aux enfants vulnérables. Son engagement pour les enfants est de prévenir la délinquance juvénile.

7.6. Des enfants qui échappent au contrôle de leur famille

Certains enfants ne sont plus sur les viseurs de leur famille car ils passent beaucoup de temps sur des Banga (places publiques considérés comme des zones de repos), des petits espaces où la pratique du football sera possible ou encore sur les canalisations d'eau.

Photo n° 26:Des enfants qui passent leurs temps sur les places publiques



Source : Photo tiré par l'auteur en août 2018 à Kawéni

Cet endroit (photo n°26) est considéré comme une place publique de repos pour les adultes, l'arbre à palabre. D'une façon générale, les hommes y viennent les après-midi et surtout après la prière de 15 heures. Les gens viennent pour parler des choses de la vie de tous les jours comme leur quotidien, l'actualité et ce qui se passe au niveau du territoire. Ces places sont connues par la population locale sous le nom de « *SENA* ». Selon les habitants, ces endroits sont vus comme leur assemblée car ils peuvent parler, discuter de toute sorte de sujet de façon libre.

Mais ces lieux sont aussi fréquentés par les enfants, de 7 heures jusqu'à l'arrivée des hommes, vers 15 heures. Pendant la période scolaire, les enfants passent leur temps sur ces endroits et profitent du fait qu'il n'y ait pas les adultes pour s'installer. Mais ils restent jusqu'à 12 heures, puis ils partent pour chercher à manger. Dans la plupart des cas, ils ne reviennent plus et se déplacent sur une autre zone. Les hommes étant au travail, les enfants en profitent. Dès lors que les hommes sont présents, les enfants ne viennent pas et se trouvent un autre refuge. Pendant les vacances, ils viennent depuis le matin jusqu'à 15 heures car ils profitent du fait qu'il n'y a pas école. Ces enfants toujours en errance se reconnaissent car l'école coranique dispense des enseignements le matin et l'après-midi, alors qu'ils sont toujours dehors. L'école coranique enseigne d'une part, la lecture du Coran, bien le lire et ne pas profaner les versets. Parmi les enseignements, figure aussi la traduction de ce livre saint, l'apprentissage de la langue arabe, la pratique de la prière et les coutumes de l'Islam. Il est à rappeler que Mayotte a une forte proportion de musulmans. Selon les estimations les plus courantes, il y a plus de 90 % des musulmans à Mayotte, les écoles coraniques existent partout sur le territoire de Mayotte. Un autre facteur où les enfants passent beaucoup de temps : les petits espaces où la pratique du football sera possible.

Photo n° 27:Des enfants qui jouent au football à côté de la zone de canalisation



Source : Photo tiré par l'auteur en août 2018 à Kawéni

Cette photo n°27 montre l'occupation de l'espace faite par les enfants. La pratique du football est très répandue dans l'île et les enfants profitent du moindre espace pour y jouer. Ils préfèrent jouer sur les espaces situés à proximité des maisons, pas très loin de leur habitation. Cette situation de voisinage permet aux enfants de faire des vas et viens entre leur domicile et l'espace de jeux. La raison de cette proximité est de pouvoir prendre de l'eau en cas de soif ou de manger rapidement. Dans la journée, les familles ne voient les enfants que lorsqu'ils viennent à la maison pour manger ou boire de l'eau. Par ailleurs, d'autres enfants préfèrent passer leur temps sur les canalisations d'eau à la recherche de nourriture ou à jouer.

Photo n° 28: Des enfants qui traînent dans les canalisations (Mayotte)



Source : Photo tiré par l'auteur en août 2018 à Kawéni-Mayotte

Les canalisations d'eau de Kawéni ont comme rôle d'évacuer les eaux usées ménagères mais aussi d'empêcher des inondations. Elles peuvent stocker des centaines de mètre cube d'eau. Les enfants y viennent pour chercher des objets de valeurs comme l'aluminium pour aller le vendre après. Ils passent beaucoup de temps à fouiller dans ces canalisations. Ils récupèrent également de la nourriture.

A défaut d'être sur les viseurs de la famille et du manque d'éducation, ces enfants se trouvent dans un itinéraire susceptible pour se perdre, celui de la délinquance.

D'une manière générale, les enfants qui échappent au contrôle de leur famille, qui passent beaucoup de temps dehors ou qui ne sont pas scolarisés, sont les plus vulnérables. Ils sont susceptibles de plonger dans la délinquance. Par ailleurs, voici l'exemple d'un jeune :

« Comment s'offrir un téléphone ?

Vu que je n'ai ni travail ni moyens me permettant d'acheter, par exemple un téléphone, je peux me l'offrir via un arrachement, le voler par degré de force. Pour l'avoir, certaines personnes quand ils sont sur la route portent leur téléphone sur leurs mains, soit pour jouer ou regarder la liste des appels téléphoniques et c'est la bonne occasion pour l'arracher. En outre, les personnes bien habillées qui se trouvent au bord de la route ne s'attendent pas à un arrachement de leur téléphone et donc ça sera difficile pour eux de courir pour me rattraper. Les personnes les plus touchées par ce phénomène sont les jeunes de moins de 14 ans avec téléphones, les personnes âgées et surtout les femmes. En revanche une personne qui porte son téléphone sur son oreille, ça sera très difficile de le prendre car il est protégé par les doigts de sa main.

Comment s'habiller ?

Pour m'habiller, je vais à Mamoudzou au marché de dimanche qui fait de la vente des vêtements en détail. Pour duper le propriétaire, je fais semblant d'en acheter et je prends quelques-uns sans les payer. C'est plus facile de détourner l'attention du vendeur car il y a beaucoup de monde. Par contre dans les magasins, ça devient de plus en plus difficile de voler des vêtements, notamment parce qu'il y a des agents de sécurité à l'entrée et à la sortie des magasins.

Comment se nourrir ?

Etant sans emploi, je me nourris à travers trois possibilités. D'abord, on rentre dans le champ de quelqu'un pour voler les bananes, les maniocs et autres. En effet, le vol permet de bien manger ou de vendre les produits. Ensuite, certains jeunes vont dans les supermarchés pour manger sur place ou voler. D'autres jeunes pensent qu'il est facile de manger à l'intérieur de certains magasins comme par exemple la SNIE ou Sodicash.

J'ai des difficultés pour obtenir le soutien du Pôle emploi et de la CAF

Je suis de nationalité française, je ne peux pas m'inscrire au Pôle emploi car je n'ai pas de fiche d'impôt. En effet pour bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA²⁸), il faut avoir une situation fiscale à jour. Quand j'aurai mon impôt, je bénéficierais du l'RSA et je partirai également en France ».

7.7. Un système de développement territorial descendant

De nombreuses institutions s'engagent pour le développement du territoire de Mayotte. Dans cette initiative, nous avons au premier niveau l'engagement du groupe AFD (Agence Française de Développement) à Mayotte. L'AFD agit en faveur du secteur privé que du secteur public afin de concourir au développement économique, social et environnemental de ce bout de France. L'AFD est présente depuis 30 ans à Mayotte, une agence de plein exercice depuis 2009 suite au lancement du processus de départementalisation. En 2015, l'encours total de prêts de l'agence était de plus de 220 millions d'euros. Les financements des projets de l'AFD touchent à la fois le secteur privé comme le secteur public. Mais le secteur public bénéficie plus des financements par rapport à celui du privé. Cette agence de développement intervient sur cinq points majeurs jugés comme solutions adaptées par rapport aux différents projets de développement :

- Prêts à long terme, bonifiés par l'Etat, pour des projets et programmes qui participent à la préparation ou à la mise en œuvre des politiques publiques locale ;
- Prêts aux conditions de marché pour des projets d'investissement publics, jugés économiquement rentables ;
- Prêts à court terme au secteur public destinés à préfinancer les subventions publiques, européennes ou de l'Etat ;
- Prêts aux conditions de marché, à moyen et à long terme, destinés aux entreprises privées, d'un montant supérieur à 1 million d'euro ;

²⁸ A Mayotte et en France, le RSA est revenu garanti aux chômeurs qui retrouvent un emploi, sous la forme d'une allocation constituant un complément de revenu.

- L’AFD propose des outils qui assurent la représentation de la banque publique dans l’île.

Au-delà de l’intervention de l’AFD s’ajoute un deuxième niveau d’engagement, celui du Conseil départemental du territoire de Mayotte qui s’investi dans le cadre du développement de projets européens. Pour les actions réalisées en 2016 et le dans le cadre de projets européens, trois grands axes sont privilégiés. D’abord, nous avons le pilotage de la mise en œuvre des projets européens qui s’articule autour de trois volets :

- Clôture du 9^{ème} FED (Fonds Européen pour le Développement) suite à la satisfaction des conditions fixées ;
- Mise en œuvre du 10^{ème} FED : l’aide complémentaire allouée à Mayotte pour des assistantes techniques en vue de renforcer les capacités institutionnelles des agents des collectivités a permis la concrétisation de plusieurs activités ;
- Formation des cadres au management et à la conduite de projet.

Ensuite, il y a les fonds structurels et investissement européens 2014-2020 :

- Accueil et coordination interne des réunions du comité régional unique de suivi ;
- Préparation, en coordination avec les directions concernées ;
- Mise en place d’un plan d’actions des programmes horizontaux, visant notamment la formation de porteurs de projets au montage et à la gestion d’un appel à projets européens.

Et enfin, le développement du partenariat qui s’articule sur :

- Participation aux réunions du comité de suivi ;
- Participation aux réunions du groupe de travail tripartite Commission européenne

Par ailleurs, il y a eu 36 756 637 euros en 2016, dans le cadre des financements de projets européens. La majorité des projets sont conçus et financés par l’AFD, l’Europe et le Conseil départemental. Néanmoins, la création des projets communautaires ou locaux sont rares. Cette situation témoigne le faible niveau de formation de la part de la population locale. Le fait qu’aujourd’hui le faible niveau de formation se ressent dans le cadre du développement. Ce processus est entériné par le blocage de l’accès à la scolarisation pour certains enfants ou de ceux qui abandonnent leurs études. La montée de la délinquance juvénile ne favorise pas le montage de projets de développement local ou territorial.

7.8. Marseille : une ville au centre de la migration Comores/France

Figure 26: Les étapes de l'émigration Comores/Mayotte/France

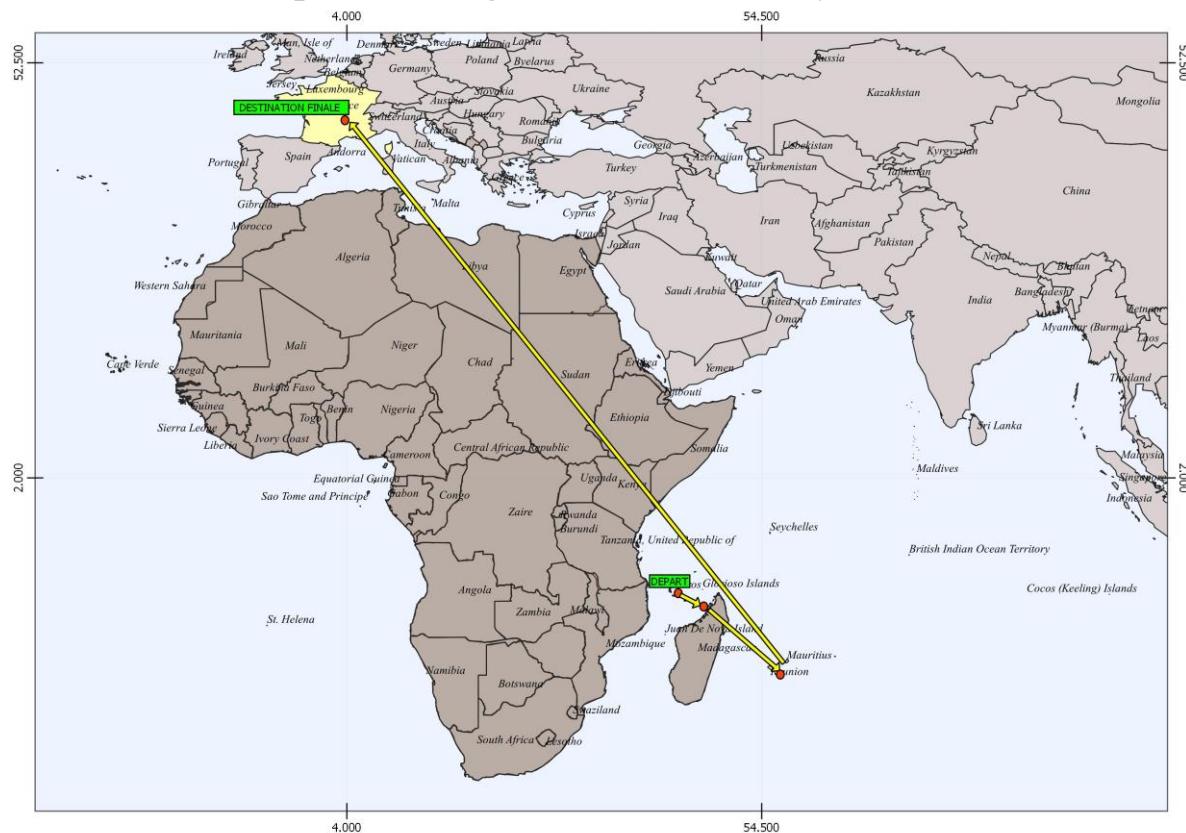
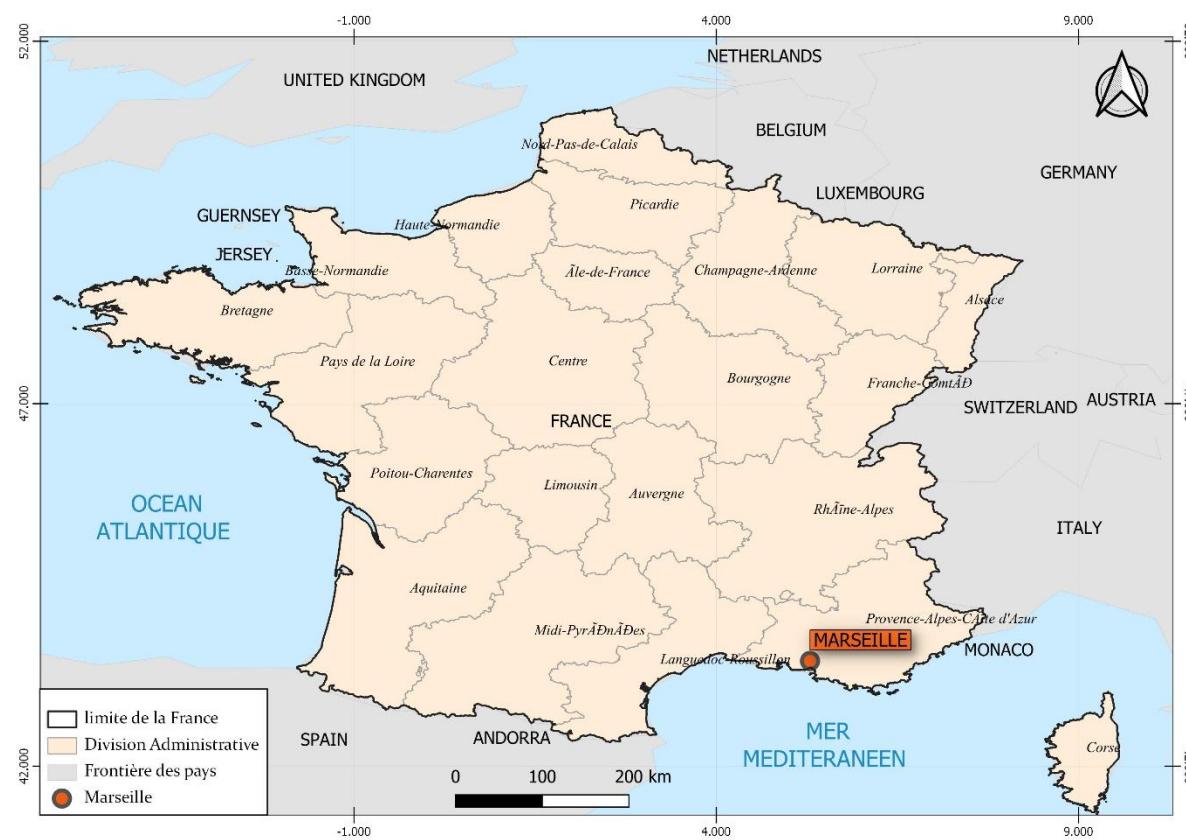


Figure 27: Présentation de la ville de Marseille

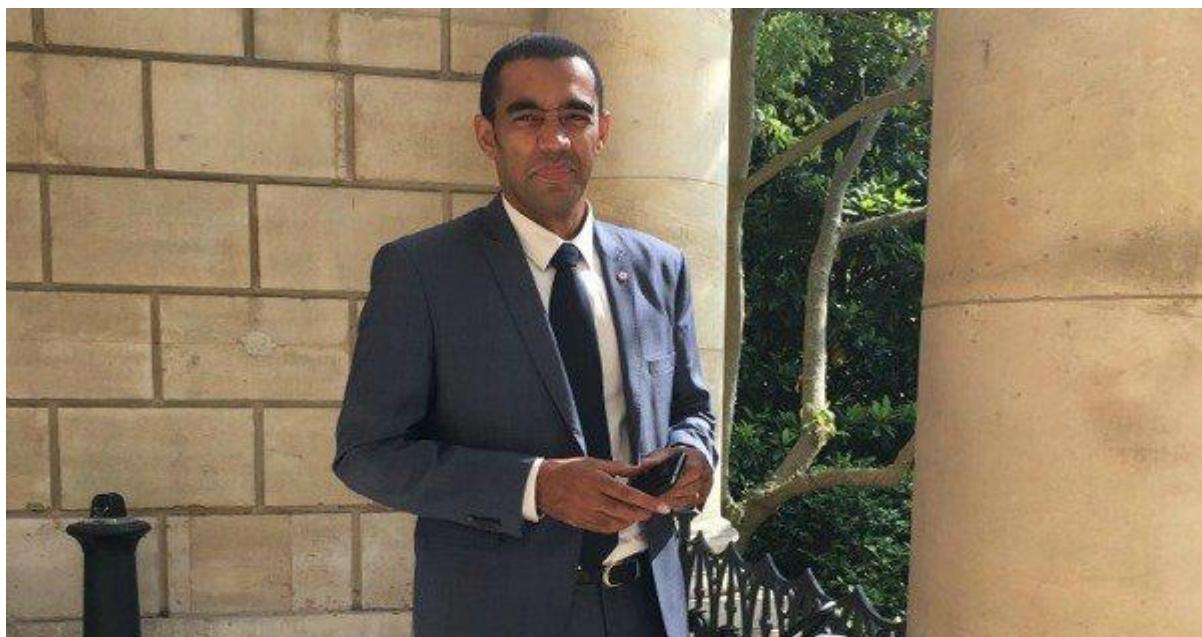


Marseille est une commune du Sud-est de la France (figure n°27). Il est le chef-lieu du Département des Bouches-du-Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec 858 120 habitants en 2014, Marseille constitue la deuxième commune de France en terme de population, et la troisième agglomération de France après celle de Paris et Lyon. Cette ville représente le siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Selon les estimations les plus courantes, en date de 2016, il y a plus de 80 000 personnes d'origine comoriennes vivant à Marseille, soit 10% de la population de cette ville ; alors que la capitale de l'Union des Comores sa population est estimée à plus de 50 000 habitants en 2016.

La communauté comorienne est très présente sur la scène politique : à l'Assemblée nationale française, un migrant comorien figure parmi les députés.

Photo n° 29: Député de la 7ème circonscription de Marseille (un enfant d'immigré comorien)



Source : Journal officiel publié le 22/06/2017

A 44 ans, Said Ahamada a été élu député de la 7^{ème} circonscription de Marseille avec 58,39 % face à la candidate du Front National, Sophie Grech. La 7^{ème} circonscription se trouve dans le quartier Nord de Marseille où ce jeune député est arrivé à l'âge de trois ans. Il a passé son enfance à la Réunion. D'origine comorienne par son père et réunionnaise par sa mère, Said Ahamada a grandi dans une des cités des quartiers Nord de Marseille. Il est le 1^{er} député comorien des Bouches du Rhône. Son engagement politique coïncide avec la mort d'Ibrahim Ali, un jeune comorien tué le 21 février 1995 par des colleurs d'affiches du Front

National à Marseille. « *A ce moment-là je me suis rendu compte que le quotidien pouvait basculer* ». En effet, « *Ça aurait été pour nous la pire des insultes que d'avoir un député FN élu, là où Ibrahim Ali a été tué* » explique ce fils d'un Comorien (la1ere.francetvinfo.fr/assemblee-nationale-said-ahamada-enfant-marseille-ocean-indien) [Consulté le 26/08/2017].

7.8.1. Le rôle du consulat comorien de Marseille

Le président SAMBI a fait savoir à l'Ambassadeur des Comores en France, son excellence Monsieur Abdallah MIRGHANE²⁹, la nomination de Monsieur Jean-Victor CORDONNIER en qualité de consul. En présentation, Monsieur CORDONNIER est le consul honoraire des Comores à Marseille. Il est d'origine français et sa nomination résulte de son rôle de professeur à l'Université et au fait que certains des étudiants comoriens qu'il avait eu avaient atteint des postes de responsabilité dans le gouvernement comorien. En outre ayant été le premier adjoint du Ministre d'État, Maire de Marseille, Gaston Defferre, il avait eu à s'occuper des différentes communautés de Marseille et notamment de celle des Comores. Le consul CORDONNIER est nommé fin 2010, pour une prise de fonction effective en janvier 2011.

Son rôle est celui de consul général malgré le titre d'honoraire qui indique qu'il est bénévole. Il s'occupe de :

- La représentation de l'État comorien auprès des collectivités territoriales, et au sein du corps consulaire marseillais qui comporte 69 consuls.
- L'interface entre les comoriens de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur et les administrations préfectorales (carte de séjour, etc.), municipales (État civil, etc.) judiciaires et policières, de la légalisation des actes comoriens, de la délivrance des certificats de coutume, de célibat, des laissez-passer, etc, de l'instruction des dossiers de demande de passeport et de carte nationale d'identité comoriens. La gestion administrative du consulat fait une authentification des documents qui se traduit par la légalisation des procurations, et des actes de naissance. Tous les documents d'acte en vue d'être utilisés en France sont d'abord authentifiés au MIREX, au tribunal, à l'Ambassade ou au consulat du PACA.
- La délivrance des certificats d'inhumation dans le cas de rapatriement des corps aux

²⁹ Monsieur Abdallah MIRGHANE, l'ex-ambassadeur des Comores en France (2006-2011).

Comores, de la participation aux actions de Santé Partenaire, de l'association envoyant du matériel de radiologie aux hôpitaux des Comores et mettant au point un dispositif de télé diagnostic entre ces hôpitaux et ceux de Marseille.

Selon le consulat, le nombre des Comoriens à Marseille et dans la région PACA est fluctuant et les estimations commencent à dater. En effet, il y a entre 140 000 à 160 000 dans le sud de la France dont 85 000 à 95 000 à Marseille. On estime à 80 % les comoriens ayant la double nationalité, avec 75 % originaires de la Grande Comore, 20 % de l'île d'Anjouan et 5 % de Mohéli.

Le mode de fonctionnement du Consulat est que le Consul et/ou le Consulat est joignable au téléphone 7 jours sur 7. Deux adresses mail sont disponibles afin que les ressortissants comoriens puissent poser des questions et recevoir des réponses. Certaines procédures telles que l'obtention des certificats de coutume, les certificats de célibat peuvent être faites par informatique ou par courrier postal. Le public est reçu le mardi, le mercredi, et le jeudi de 10 heures à 15 heures et les samedi matin de 10 heures à 12 heures. Le consul reçoit sur rendez-vous tous les jeudis matin de 10 heures à midi. Les cas d'urgence sont traités à la demande. Les séances de prise d'empreintes dites « biométriques » nécessaires à la confection des passeports et des cartes nationales d'identité ont lieu tous les mois et demi environ le samedi et le dimanche. Outre le Consul bénévole, le Consulat bénéficie d'un fonctionnaire comorien, détaché de l'Ambassade. Dans le cadre de sa politique de soutien scolaire et aux étudiants de la diaspora, le consulat a mis en place un dispositif d'accueil de stagiaires collégiens, aux lycéens, BTS, et universitaires, qui par leur présence et leur apport bénévole participent à l'accueil du public, au classement des documents, à la rédaction d'actes etc.

Pour mémoire, le consulat ne dispose pas de locaux propre pour son exercice mais il est accueilli par une association de jeunes comoriens qu'il participe à l'aide scolaire, à la recherche de stage et à la recherche d'emploi.

Par rapport aux problèmes de sans-papiers : chaque fois qu'il y a une arrestation d'une personne en situation irrégulière, le consul a toujours réussi à intervenir, soit auprès de la Police Nationale, soit auprès de la Police de l'Air et des Frontières, afin d'obtenir, avec l'aide des avocats, d'abord des délais ; ensuite, après constitution de dossiers, la régularisation des situations. Le consul n'a jamais signé aucune autorisation de retour aux Comores depuis sa prise de fonction en janvier 2011 jusqu'au 31 Août 2017.

Par ailleurs, la chasse des sans-papiers ne se font pas uniquement à Mayotte mais aussi en France d'une façon générale et à Marseille en particulier.

7.8.2. La chasse des sans-papiers à Marseille depuis 2009

Le terme sans-papiers : «*Est l'équivalent du mot clandestin. En réalité ces mots recouvrent des réalités différentes* ». L'expression sans-papiers «*sorit dès qu'il s'agit d'étranger sans possession de document officiel lui donnant le droit d'être là où il est* » (Laacher S, 2012 : 388-389).

Avant la mise en place de l'authentification, de la légalisation, du Ministère des Relations extérieures (MIREX) et des passeports biométriques d'assez nombreux migrants comoriens en France utilisaient des fausses identités, des faux documents. Cette usurpation des fausses identités a été utilisée, soit pour faire venir une proche en France qui est au pays, soit pour faciliter l'insertion. Le but de cette triche est de trouver une situation stable comme travailler et bénéficier des avantages socioéconomiques. Cette situation a perduré jusqu'en 2009. Suite au crash de l'Airbus A310-300 de Yemenia dans l'Océan Indien, au large de l'île de la Grande Comore (Comores), le 20 juin 2009, il y a eu 152 morts et un survivant sur les 142 passagers et les 11 membres de l'équipage. Il y avait un problème d'identification des corps car la majorité des passagers étaient des migrants Comoriens de nationalité française résidents à Marseille. De ce fait, la Préfecture des Bouche du Rhône et le Ministère des affaires étrangères françaises ont voulu faire la lumière sur ce sujet. Cependant, trois problèmes ont surgi :

- La prise de conscience de la communauté comorienne en France en général et en particulier à Marseille, sur l'utilisation de l'identité d'une autre personne, car les faux documents posent des problèmes d'identification et de discernement des individus. Suite à ce crash, il a été très difficile d'authentifier et de restituer les documents conformément aux corps. Ce dilemme corrobore avec l'usurpation des identités, soit le nom sur le passeport appartenait à une autre personne et la photo à celle de la personne décédée, soit les documents fournis lors de la demande de la carte d'identité et du passeport ne sont enregistrés nul part, donc ne sont pas authentiques.
- L'administration française et comorienne se sont aperçues de l'existence et de l'utilisation de ces faux documents. De nombreux migrants utilisent des fausses identités en se faisant passer pour d'autres. Ce mélange d'usurpation d'identité crée un problème de distinction et d'authentification des individus, afin de savoir qui est qui, et qui fait quoi ?

- La direction de la réglementation des Bouches du Rhône s'est fortement impliquée

pour clarifier cette situation ambiguë. En effet, il y a eu un dialogue administratif qui s'est traduit par la mise en place des passeports biométriques depuis 2008 et la normalisation de l'état civile, avec le respect des normes administratives que les Comores n'honoraient pas forcément avec notamment l'enregistrement des naissances, des mariages, des décès etc. Le traitement des archives, la production des documents et les références des noms de la personne et l'endroit où est traité le dossier.

Le dialogue administratif a entraîné la convocation de trois personnes : le consul des Comores à Marseille, un agent de l'ambassade des Comores et une personne de la société civile (association des Comoriens à Marseille). A ce niveau également, deux objectifs ont été retenus en 2009, à savoir l'authentification et la production des documents. Exemple, il y avait 13 tampons erronés utilisés à Marseille, qui ont été jetés. Une grande opération de nettoyage a été lancée par la Direction de la Réglementation des Bouches du Rhône. De 2009 à 2011, un accord tacite entre la Direction de la réglementation, le tribunal d'instance, l'ambassade des Comores ainsi que le consulat des Comores à Marseille a été mis en place. Le but de cet accord était de ne pas expulser les migrants comoriens utilisant des faux documents. En effet, de nombreux comoriens ont été arrêtés et transférés au centre de rétention administrative de Marseille : de 2009 à 2011, il y avait 5 à 6 personnes arrêtées par semaine. Les personnes arrêtées ont été d'abord envoyées au CRA, puis au tribunal pour être jugées pour une situation clandestine ou usurpation d'identité et enfin envoyées à la préfecture pour la délivrance d'un récépissé de trois mois qui permet de circuler en attendant la production d'un acte de naissance authentique, puis le dossier normal pour une carte de séjour.

Ainsi de 2009 à 2011, une seule personne volontaire a été reconduite à la frontière. A partir de 2011, une procédure a été mise en place, celle de connaître tous les authenticateurs Comoriens de l'administration comorienne. Autrement dit, connaître ceux qui travaillent au MIREX, à la Mairie, à la Préfecture et ainsi connaître leurs noms, leurs fonctions et leurs signatures. Ainsi en 2012, la Préfecture des Bouches du Rhône a mis en place une formation sur les quatre départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Etendue également dans les Départements de la Gironde et du Doubs qui regroupent un nombre important des migrants Comoriens.

7.8.3. L'insertion des migrants comoriens, la comparaison de deux associations comoriennes à Marseille

Certains auteurs ont développé la notion de « *solidarité sous contrainte* » : « *partager les difficultés de la vie en migration, l'accueil des nouveaux arrivés, le soutien des familles lors des décès, la prise en charge des personnes momentanément sans revenus* » (Patrick Gonin et Nathalie Kotlok, 2009 : 2). Les migrants se regroupent via les associations pour faciliter leur insertion dans le pays d'accueil. L'idée de lier, migration et développement, n'est pas nouvelle, car elle date des années 1970 (Patrick Gonin et Nathalie Kotlok, 2009). Quant à la migration des Comoriens en France, en l'occurrence à Marseille, la formation des associations a commencé dans les années 1990.

7.8.3.1. Présentation des deux associations : A.N.I.F et A.H.Y.R.C.M

D'une part nous avons l'Association N'gomé d'Itsandra en France (A.N.I.F), créée le 5 Avril 1995 avec 236 adhérents, et d'autre part, il y a l'Association Humanitaire Yasmine des Ressortissants de la Région de Chiroroni-Anjouan à Marseille. Cette association a été fondée le 21 mai 2010 et compte 427 adhérents, ce qui représente 154 foyers de plusieurs nationalités (Comoriens, Arabes magrébins, Africains, Français, Mahorais ou autre). La première est une association d'origine grande comorienne et qui regroupe cinq cantons de l'île de la Grande Comore, alors que la seconde est d'origine anjouanaise, de la région de Nioumakélé, en l'occurrence à Chiroroni.

Chacune des deux associations est composée de trois organes. A la base, nous avons la première catégorie qui est similaire sur les deux associations, tous les adhérents. Ensuite, au milieu, pour celle de la Grande Comore, nous avons un comité régional de 5 personnes qui représentent les cinq cantons de la région d'Istandra ; tandis que celle d'Anjouan est composée de huit personnes spécifiquement des Comoriens originaires de la région de Chiroroni-Anjouan, et ce malgré ses multiples nationalités. Enfin, le dernier organe suprême pour l'A.N.I. F, est le comité des sages (le Sénat), composé de 32 personnes et qui prend la décision finale ; alors que pour l'A.H.Y.R.C.M, le dernier organe décideur représente les membres de bureau composés de six personnes, qui organisent les projets et la décision finale.

Leurs objectifs :

- Pour l'association A.N.I.F de la Grande Comore : Son objectif est d' : « *Unir et d'aider toute communauté ; œuvrer activement pour la consolidation de l'unité de la*

communauté ; établir un soutien actif en matière d'action sociale, de justice, d'exclusion ; redonner à la culture et au sport la place qui leur revient au sein de notre communauté » (A.N.I.F, 1995).

- Pour l'association A.H.Y.R.C.M de l'île d'Anjouan : son objectif est de « *favoriser l'insertion des comoriens dans les pays d'accueil, développer la francophonie ; favoriser les échanges interrégionaux, nationaux et internationaux de façon pérenne ; la création d'un site internet pour des dialogues et des transactions ; l'aide humanitaire sous toute ses formes pour les pays en voie de développement et en Europe ; soutenir matériellement et moralement la diaspora comorienne ; coordonner et mutualiser les actions des associations de la diaspora* (A.H.Y.R.C.M, 2010).

7.8.3.2. L'importance de ces deux associations

Ces deux associations ont une importance capitale dans la vie des comoriens à Marseille. L'association A.N.I.F est très importante pour les migrants car elle assure un soutien scolaire et une aide aux devoirs des enfants des migrants Comoriens à Marseille. Elle garantit l'organisation des mariages, assure l'arbitrage et la réconciliation des couples ou familles en cas de conflits et favorise l'insertion des migrants, notamment les sans-papiers. Quant à l'association A.H.Y.R.C.M, elle fait aussi le soutien scolaire et l'aide aux devoirs des enfants, ainsi que l'écrivain public en aidant les membres adhérents, notamment les migrants qui ne savent ni lire ni écrire à remplir tous leurs papiers administratifs, mais elle n'assure pas l'arbitrage et la réconciliation des couples ou familles en cas de conflits.

La différence fondamentale de ces deux associations sur le pays d'accueil repose sur le fait que celle de la Grande Comore (A.N.I.F) se base sur un soutien administratif et culturel notamment si le migrant se trouve dans une situation irrégulière et qu'il est arrêté par la police, l'association lui fournit un avocat pour bloquer la procédure de reconduction à la frontière. Il existe aussi au sein de l'association un système de mariages arrangés entre ceux qui ont la nationalité française et les nouveaux venus (étudiants ou autres). Tandis que l'A.H.Y.R.C.M se base sur l'alimentation en coopération avec la Banque Alimentaire des Bouches du Rhône. L'A.H.Y.R.C.M a créé une banque alimentaire en 2014 dont sa mise en application a commencé en janvier 2015. En effet, la banque alimentaire des Bouches du Rhône fournit gratuitement tous les produits alimentaires de premières nécessités à l'A.H.Y.R.C.M. Elle donne les produits alimentaires selon le nombre de personnes adhérents. Pour assurer le bon fonctionnement des produits alimentaires : il y a un suivi qui se fait tous

les trois mois par le ministère de l’Agriculture, de la Préfecture et de la Banque Alimentaire des Bouches du Rhône, afin de justifier de la bonne gestion par rapport à la distribution faite. Le but est de savoir le nombre des produits vendus, le reste ainsi que la somme gagnée sur tous les produits vendus. Le rôle de la banque alimentaire est d’aider les personnes les plus démunies, celles qui vivent avec moins ou trois euros par personne et par jour. La nourriture est distribuée trois fois par mois. Les personnes sont classées en deux catégories. La première catégorie concerne les migrants sans revenus et sans emploi, et la distribution de la nourriture se fait gratuitement. On leurs donne des provisions alimentaires estimées à couvrir tout le mois. Deuxième cas, en revanche ceux qui vivent avec 1 à 3 euros par personne et par jour, ils paient à bas prix pour aider l’association à payer les charges comme le loyer, l’électricité, le transport et une salariée (la secrétaire administrative). Ce regard permet de contrôler la gestion de l’association et son mode de fonctionnement.

De plus, ces deux associations ont un rôle capital dans le pays d’origine. L’A.N.I. F intervient sur deux grands domaines notamment l’éducation et la santé. Cette intervention se fait par l’envoi des livres, des ordinateurs, des matériaux médicaux comme des lits, des médicaments, des appareils (scanner, radio). Une situation similaire pour l’A.H.Y.R.C.M, car elle intervient sur deux grands domaines à savoir la santé et l’éducation.

7.8.3.3 Le rôle de l’association A.H.Y.R.C.M dans les migrations clandestines entre Anjouan et Mayotte

L’Association Humanitaire Yasmine des Ressortissants de la Région de Chiroroni-Anjouan à Marseille essaie d’atténuer la situation migratoire notamment celle de la région de Nioumakélé à savoir :

Tout d’abord en faisant une sensibilisation, car la région de Nioumakélé située au Sud-est de l’île d’Anjouan est très défavorisée, car tout est concentré dans la capitale, à Mutsamudu. La région de Chiroroni est en majorité enclavée. De nombreux problèmes apparaissent comme le manque d’établissements scolaires adéquats alors que c’est la partie la plus peuplée de l’île d’Anjouan où la densité dépasse les 1000 habitants au km² (Soiffaouiddine SIDI, 2011) ; le manque d’établissements de santé, de route, d’électricité et surtout d’eau. S’ajoute aussi le fait que la main-d’œuvre est pléthorique et l’agriculture ne donne pas assez de rendements. C’est une agriculture vivrière et saisonnière. Ces difficultés économiques et sociales provoquent des mouvements migratoires de la région de Chiroroni vers Mayotte, en profitant de la proximité des 70 Km entre Chiroroni-Anjouan et Mayotte. En

effet, à partir de 2012, l'A.H.Y.R.C.M a aussi créé une association relais dans la région d'origine pour sensibiliser les habitants de la région par rapport aux dangers de la migration clandestine. Des ateliers de formations sont organisés avec comme objectif, d'encourager la société civile et les associations à se développer. S'ajoute à cela la mise en place des Micro-finances comme Meck ou Sanduk, ce qui permettrait aux pauvres de s'organiser par eux-mêmes et de se prendre en charge.

Ensuite, l'A.H.Y.R.C.M intervient sur la santé et l'éducation. Deux conteneurs remplis des livres, des ordinateurs et des matériaux médicaux ont été envoyés entre 2008 et 2010. Soulignons qu'avec la coopération de deux associations françaises, l'Association Santé Partenaire et l'Association Chaîne d'Espoir, il y a eu la construction d'un hôpital public dans la région de Chororoni en 2015, alors qu'avant 2015 il n'y avait que deux postes de santé sans conditions médicales appropriées. L'association A.H.Y.R.C.M a acheté une ambulance et un terrain pour pouvoir élargir l'hôpital. L'intervention de l'Association Humanitaire Yasmine des Ressortissants de la Région de Chiroroni-Anjouan à Marseille sur la santé et l'éducation a permis l'accès à de nombreuses familles aux soins médicaux et à la scolarisation. Ce qui a permis la réduction des candidats à l'immigration clandestine vers Mayotte.

Toutefois, il faut reconnaître que l'une des causes majeures des mouvements migratoires est la misère noire. Les migrants font un périple couteux et dangereux, soit en effectuant la traversée des 70 km entre Anjouan et Mayotte ou soit en traversant la Méditerranée. Dans les deux cas, l'objectif est unique : arriver en France, travailler et obtenir une bonne situation sociale. Il s'agit des migrations unidirectionnelles car les migrants partent des Comores vers le territoire de l'ancienne puissance colonisatrice, la France.

De façon certaine pour les migrants, cette migration apparaît comme un palliatif à la misère, à la pauvreté qui sévit sur le territoire des Comores et elle peut devenir un atout majeur au développement de l'Union des Comores. Les migrants comoriens de Mayotte, de la Réunion ou de France s'organisent en association, communiquent, s'entraident. Ce qui révèle la notion d'une diaspora protectrice. C'est un réseau migratoire bien organisé. C'est la diaspora qui finance, en grande partie, les projets migratoires de ceux qui sont restés au pays. En effet, les nouveaux migrants dès qu'ils viennent à Mayotte ou en France, la diaspora s'organise afin de trouver du travail aux nouveaux.

Photo n° 30: Travail des migrants non déclaré à Mayotte



Source : Collaboration avec des clandestins qui travaillent dans une société de construction de bâtiment

Cette photo n° 29 montre des ouvriers et maçons qui travaillent dans la construction d'une maison. Or, elle révèle indirectement l'emploi de travailleurs non déclarés, des sans-papiers. Ces pratiques sont plus possibles surtout dans les endroits isolés notamment dans les villages, car les policiers ont du mal à effectuer des contrôles dans ces endroits trop éloignés de la capitale. Cette situation subsiste car les nationaux refusent, très souvent, ce genre de travail. Ce qui donne une très grande chance aux migrants, et surtout aux sans-papiers.

Les comoriens sont des migrants travailleurs. Cependant, les migrants, via les transferts de fonds, peuvent contribuer ou à lancer les bases du développement sur le territoire des Comores. Les transferts d'argent vers les Comores, d'une part, peuvent atténuer les départs des migrants vers ce bout de France ; et d'autre part, ils peuvent aussi relancer le développement de l'Union des Comores. Les comoriens sont des travailleurs et ils sont bien appréciés par les Mahorais car ils travaillent à des prix abordables dans les domaines où les nationaux sont moins motivés notamment dans la construction, le ménage et les travaux des champs.

Chapitre 8 : Le contexte des remises pour les comoriens de Mayotte et France

8.1. Des transferts d'argent énormes vers les Comores

Les migrants comoriens transfèrent une part de leurs revenus aux Comores car les transferts sont passés de 2 millions à 4,8 millions USD sur l'intervalle 1985-1995 (Abdou Katibou, 2015). Plus les migrants se renforcent et plus les transferts de fonds augmentent.

Tableau n° 60: Les transferts de fonds annuels des Comoriens

| Années | 2000 | 2007 | 2010 | 2013 |
|--|-------------|-----------|-----------|-----------|
| Montants annuels des transferts en milliards de franc comorien (FC) | 14,8 | 22 | 45 | 59 |

Source : Al-watwan n°2465 du 03 juillet 2014

Selon le tableau n°61, le journal officiel des Comores révèle que la diaspora comorienne de France est l'un des poumons de l'économie des Comores suivant les statistiques de la Banque Centrale des Comores. Les migrations Comores/France en datent des années 1980 se présentent comme une ressource financière très importante, à travers les transferts d'argent. Les raisons de cette hausse des remises sont augmentation des flux de sorties vers la France et des sociétés de transferts formels aux Comores (Abdou Katibou, 2015). S'ajoute aussi une troisième raison qui est la crise séparatiste de l'île d'Anjouan (1997-2008) entraînant une crise financière et une augmentation de la pauvreté sur le territoire des Comores. Durant cette période, la diaspora comorienne de France était la ressource protectrice de la population comorienne.

Dès l'an 2000, le montant de la « remise » migratoire commence à impressionner la Banque Centrale des Comores puisqu'il atteint 14,8 milliards de francs comoriens. De 2000 à 2007, les transferts de fonds des migrants Comoriens passent de 14,8 à 22 milliards FC, soit l'équivalent du budget annuel de l'Etat comorien.

De 2007 à 2010, les transferts des migrants ont doublé, passant de 22 à 45 milliards. Durant trois ans, les transferts des migrants ont plus que doublés parce que de nombreuses personnes ont migré vers Mayotte, surtout pendant la période du séparatisme de l'île d'Anjouan (1997-2008).

Selon la Banque Centrale des Comores, de 2010 à 2013, les transferts n'ont cessé d'augmenter, passant de 45 à 59 milliards de FC. En effet, les comoriens de France assurent

les dépenses courantes des familles restées au pays et font tourner le secteur du bâtiment à travers la construction de leur maison. De 2000 à 2013, les transferts de la diaspora représentent sur le produit intérieur brut, respectivement, 16,8 à 25,8% (Al-watwan n°2465 du 03 juillet 2014).

Il faut souligner que 95% des transferts sont réalisés sur le territoire français, contre 5 % seulement pour le reste du monde (BAD, 2008 ; Abdou Katibou, 2015).

Tableau n° 61: La répartition des provenances des fonds aux Comores

| Provenances | Montant global des transferts en 2005 : 72 millions d'euros. |
|------------------------------|--|
| France métropolitaine | 66 millions |
| Mayotte | 4 millions |
| Reste du monde | 2 millions |

Source : Banque africaine de développement (BAD, 2008).

Suivant le tableau n°61, les données statistiques de la Banque africaine de développement justifient l'importance socioéconomique de la diaspora comorienne en France. Sur ce tableau, les données sont classées par ordre d'importance.

D'abord, la France métropolitaine occupe la première place avec un montant de 66 millions d'euros sur un total de 72 millions d'euros en 2008, soit 91, 67 % de tous les transferts d'argent effectués en 2008. Ce qui montre le poids de la diaspora comorienne de France et surtout les liens qui existent entre les migrants et ceux qui sont restés au pays. En réalité, il existe des relations implicites au sein des familles des migrants restés aux Comores. En effet, la famille contribue, élabore ou finance le projet migratoire pour ses membres jugés aptes pour le périple, et la réussite des migrants est vue comme un succès familial. En guise de reconnaissance, le migrant comorien en France envoie des fonds pour sa famille restée au pays. En fait, nous sommes dans une logique migratoire où la confiance, entre migrant et famille restée aux Comores, est très soudée sur les échelons familiaux, sociaux et culturels.

Ensuite, Mayotte se place en seconde position ne tenant 4 millions d'euros sur un total de 77 millions d'euros, soit 5,6 % pour l'année 2008. En effet, la différence entre Mayotte et France métropolitaine, c'est que la migration Comores/France date des années 1940, alors que celle d'Anjouan (migration économique) vers Mayotte débute dans les années 1990. Il y a aussi le fait que la majorité des migrants comoriens qui sont à Mayotte se trouvent dans une situation irrégulière.

Enfin, le reste du monde : il s'agit de tous les comoriens résidents de part et d'autres du monde où la totalité de leurs transferts s'élèvent à 2 millions d'euros, soit 2,8 %. Ce

pourcentage du reste du monde démontre que la migration Comores/Mayotte-France est une migration à la fois économique et unidirectionnelle.

Toutefois, les migrants comoriens sont repartis dans toutes les régions de la France.

Tableau n° 62:La répartition des envois en France

| Régions | Montant |
|--|-------------|
| Paris | 49 % |
| PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) | 33 % |
| Rhône Alpes | 9 % |
| Mayotte | 5 % |
| Nord Pas de calais | 2 % |
| Le reste de la France | 2 % |

Source : Banque africaine de développement (BAD, 2008).

Le tableau n°62 indique que la réparation des envois en France se fait de façon inégale. Paris est largement la région la plus dominante par ce que la majorité des migrants comoriens résident à Paris sont en situation régulière, tandis que la région PACA, notamment Marseille, se présente comme étant un lieu d'accueil. Cette région reçoit les migrants qui viennent surtout d'Afrique du Nord et de Mayotte. En principe les nouveaux venus n'ont pas de travail, ils sont accueillis jusqu'à leur insertion. De ce fait, Paris est la meilleure région pour l'insertion professionnelle, et pour trouver un travail. C'est ce qui explique le fait que Paris devance toutes les autres régions dans la réparation des envois en France.

Les comoriens qui envoient le plus d'argent aux Comores sont les migrants de la première génération. « *La fourchette des envois de fonds par migrant actif est comprise entre 100 et 160 euros par mois et varie relativement peu, soit (10 à 15 % des revenus des migrants* » (BAD, 2008 : 12)³⁰.

8.1.1. Les mécanismes d'envoi des transferts d'argent aux Comores

L'envoi d'argent aux Comores s'effectue sur deux mécanismes diamétralement opposés. D'une part, il y a la voie formelle, c'est-à-dire les sociétés de transferts d'argent comme les banques, et d'autre part, la voie informelle ; à savoir le fait de porter des grosses sommes d'agent sur soi lors des voyages aux Comores.

³⁰ Cette étude sur les transferts a été faite par la BAD sur la demande du comité Interministériel et du développement de la France.

8.1.1.1. Les opérateurs de transferts formels

« Les Comores est un pays de l’Océan indien à forte migration, caractérisée par un poids très important des transferts dans l’économie et disposant d’un niveau de service bancaire très faible » (Banque Africaine de Développement, 2008 : 10). Les Comores n’ont connu que tardivement les banques commerciales et les sociétés de transferts d’argent. Les sociétés de transferts d’argent aux Comores se sont installées sur le territoire des Comores façon progressive et à des périodes différentes :

➤ 1998 : installation de la société Western-union aux Comores. La société de transferts prélève entre 8 et 10% de la somme totale à envoyer. Ce qui paraît très cher aux yeux des migrants (Abdou Katibou, 2015).

Tableau n° 63: Tarifs des pays d’Afrique Sub-saharienne (euros)

| De A | Frais-Standard | Carte Co-brandée |
|-----------------------|----------------|------------------|
| 0,01 - 30,00 | 4,90 | 4,90 |
| 30, 01 - 50, 00 | 8,00 | 4,90 |
| 50,01 – 100, 00 | 10,00 | 4,90 |
| 100,01 -200,00 | 12,00 | 7,90 |
| 200, 01 – 300,00 | 18,00 | 15,00 |
| 300,01 – 400, 00 | 24,00 | 20,00 |
| 400, 01 - 500, 00 | 29,00 | 25,00 |
| 500, 01 – 750, 00 | 35,00 | 29,00 |
| 750, 10 – 1 000, 00 | 40,00 | 33,00 |
| 1 000, 01 – 2 000, 00 | 45,00 | 45,00 |
| 2 000, 01 – 7 600, 00 | 2,30 % | 2,3 % |

Source : La banque postale

Le tableau n°63 représente le prix d’envoi. Ce sont les tarifs valables pour tous transferts d’argent vers l’Afrique Sub-saharienne et Madagascar. La Banque postale est la société de transferts la plus chère. Par exemple pour envoyer 50 euros aux Comores, il faut payer 8 euros de frais pour Western-union alors qu’avec la Banque Mpayok on ne paie que 4 euros de frais. Il y a une différence de 4 euros, soit le double. Un deuxième exemple, pour 500 euros on paie 29 euros de frais pour la société de transfert Western-union, alors que pour la banque Mpayok on paie seulement 14 euros. Avec ses frais de transferts moins chers par rapport à Wertern-Union, la banque Mpayok attire de plus en plus de clientèles.

➤ 2008 : implantation de Money Gram. Cette société de transferts dispose de prestations

beaucoup plus attractives par rapport à Western-union. Mais par habitude, les migrants continuent à fréquenter la première société de transfert (Wester-Union).

- 2009 : La banque Mecque et la banque Rial. Ce sont les sociétés de transferts les moins fréquentées par les migrants comoriens car les guichets de retrait aux Comores ne sont implantés que sur les grandes villes, notamment dans la capitale à Moroni ou Mutsamudu.
- 2014 : la banque Mpayok. Cette société de transfert d'argent est très compétitive car les frais d'envois sont très abordables.

Tableau n° 64: Tarifs de tous les transferts de la banque Mpayok

| | | | | | | | | |
|------------------------|-----------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Transferts en euros de | 0,01 à 50 euros | 50,01 à 100 euros | 100,01 à 200 euros | 200,01 à 300 euros | 300,01 à 400 euros | 400,01 à 500 euros | 500,01 à 750 euros | 750,01 à 1000 euros |
| Frais | 3 euros | 4 euros | 6 euros | 10 euros | 12 euros | 14 euros | 16 euros | 18 euros |

Source : Banque Mpayok

Ce tableau n°64 illustre les différents frais d'envoi d'argent aux Comores. De nombreux migrants Comoriens font leurs transferts d'argent via Mpayok car les prix sont plus accessibles par rapport à Western-Union ou Money-Gram. Il y a même un système de sensibilisation au sein des associations comoriennes de Marseille pour effectuer les envois d'argent via Mpayok. Deuxième procédure d'envoi des fonds aux Comores, les mécanismes de la banque Mpayok :

Photo n° 31: Deux cartes visa Mpayok



Source : Banque Mpayok

Cette photo n°31 indique que la personne qui est en France ouvre un compte bancaire, puis se fait délivrer deux cartes visa pour un montant de 13 euros. Il en garde une et envoie l'autre dans son pays d'origine. Cela lui permettra de faire les versements qu'il veut à ses proches, et ces derniers récupéreront l'argent aux Comores. C'est un système d'opérations sans frais.

Toutefois, sur le territoire des Comores, certaines personnes amènent des billets d'euros pour pouvoir les échanger dans les banques. Ce phénomène laisse lire que de nombreux migrants auraient porté des grosses sommes d'argent sur eux pendant leur voyage.

8.1.1.2. Les opérateurs informels

« *Les voies informelles désignent des opérations diverses et variées par lesquelles des sommes d'argent transitent en dehors des circuits financiers officiels* » (<http://www.envoie-dargent.fr>). La prédominance des circuits informels est une conséquence directe des prix élevés des sociétés de transferts bancaires, qui représentent, par exemple pour la société Western-union, 8 à 10 % des frais pour les sommes envoyées.

Les transferts informels sont favorisés en cas de problème urgent et rapide en matière de santé, de cérémonie culturelle (Grand Mariage) et autre. « L'informel domine les envois comoriens et s'appuie sur les réseaux sociaux ou de solidarité » (Banque Africaine de développement, 2008 : 11). Pour éviter d'alimenter les banques via les frais ou d'attirer l'attention, ceux qui veulent transférer l'argent aux Comores le donnent aux migrants qui prennent l'avion.

Ces types de transferts d'argent s'opèrent souvent sans aucune garantie de sécurité. En outre, le fait de porter sur soi des sommes importantes d'argent constitue un risque majeur. Par exemple, le crash de l'A-310 de Yémenia, le 30 juin 2009, est, à cet égard instructif. Il y a eu 152 morts et un survivant sur les 142 passagers et les 11 membres de l'équipage. Cet avion à destination de Moroni s'est écrasé au large de la Grande Comore. En plus des pertes humaines, figure aussi les grosses sommes d'argent que les migrants avaient portaient directement sur eux.

8.2. Transferts d'argent, les impacts chez les comoriens à Mayotte et en France

Pour continuer à avoir l'argent de façon pérenne et d'assurer l'approvisionnement des transferts d'argent aux Comores, les migrants pratiquent la tontine. Cette dernière est un système généralement appliquée par de nombreux migrants en France. Elle permet à ceux qui

la pratiquent d'avoir une grande somme d'argent d'un coup selon le montant de la cotisation et le nombre de personnes concernées, ce qui explique un nombre important de participants. A l'exemple d'une gestion de la tontine des Comoriens à Marseille, elle se définit comme étant un crédit de consommation sans intérêt. L'organisation est composée de 20 personnes dont les 2/3 sont des femmes. Le montant de la cotisation est fixé à 200 euros par personne et par mois. Ce qui fait un total de 4000 euros par mois pour chaque personne et ce pendant 20 mois. La résidence des personnes varie, car certains vivent à Marseille, d'autres à Paris et d'autres encore dans le reste de la France. En effet, chaque mois une personne est désignée pour récupérer la totalité de la somme. C'est un système tournant car chaque personne ne bénéficie qu'une fois.

Les vertus de ce système pour les migrants sont d'ordre multiple :

- ✓ Pour certains, cette somme leur permettra de voyager dans leur pays d'origine tous les deux ans,
- ✓ Pour d'autres, cet argent peut mettre en place un projet de construction d'une maison dans leur pays ou d'autre projet comme le commerce,
- ✓ Pour d'autres encore, les 4000 euros peuvent financer un autre voyage Comores/France. Ce système est très important dans leur vie en France.

Par ailleurs, d'une façon générale ils ont une solidarité sous forme de caisse pour financer certaines situations comme en cas de mariage, car le concerné obtient 1500 euros, et 800 euros pour un décès.

8.2.1. La pression des transferts induit l'usurpation des fausses identités

Selon nos enquêtes auprès des Comoriens vivants à Marseille, les envois des fonds sont perçus comme étant une obligation sociale. Ceux qui se trouvent au pays, ont toujours tendance à dire « on a faim, on est malade ». C'est un système sous-entendu pour éviter de dire le mot « *argent* ». Cependant les migrants se sentent responsables pour répondre à leurs demandes. En effet, la pression des transferts est moins influente sur les personnes qui ont les papiers français et est difficile pour ceux qui n'en ont pas. Ceci s'explique pour le fait que ceux qui ont les papiers peuvent travailler, bénéficier les allocations chômage ou familiales, tandis que ceux qui sont dans une situation irrégulière ne peuvent ni travailler légalement ni toucher des allocations. Dans ce sens, les sans-papiers développent des stratégies pour pouvoir s'adapter et répondre aux obligations familiales. Le désir excessif d'obtenir des revenus à tout prix induit l'usurpation des identités, et l'utilisation de faux documents.

L'objectif de la double identité est de faciliter l'insertion, l'intégration et surtout de pouvoir travailler. En amont, Les stratégies développées par ces individus usurpateurs sont très compliquées. De ce fait, l'acquisition des faux documents se faisait par trois possibilités :

➤ Premièrement, l'acquisition de la double identité se fait par consentement entre le détenteur et l'usurpateur. Dans ce cas le propriétaire prête son identité au sans-papiers pour qu'il puisse travailler, soit momentanément ou durablement. Ce système est très fréquent surtout pour les emplois saisonniers notamment les vendanges ou autres.

➤ Deuxièmement, les fausses identités sont achetées auprès des personnes détentrices. Autrement dit, ceux qui ont les papiers les vendent auprès des autres qui sont en situation irrégulière. Par exemple, une personne en situation régulière vivant à Mayotte vend son identité, à un migrant qui vit en France. Jusqu'en 2009, il était difficile de faire des vérifications des données car celles-ci n'étaient pas centralisées. Entre temps, l'usurpateur peut travailler avec les papiers d'autrui sans être repéré par les services préfectoraux.

➤ Troisièmement, l'acquisition des faux documents se fait par une action de vol, soit la carte nationale d'identité française, ou le passeport français. Le but est de produire un double lui permettant de travailler. Selon le récit de vie de certains, l'acquisition de la double identité est le fait de partager la même identité avec une autre personne pour éviter les soupçons de contrôle de la police. Deux personnes partageant la même identité, peuvent résider en France mais pas dans le même département, l'un Paris et l'autre à Marseille, par exemple. Il faut souligner qu'on n'est pas dans une problématique nuisible dans le but de dépouiller mais plutôt de travailler à tout prix.

Récit de vie n°1: Un étudiant comorien venu en France en 1996

Il s'agit d'un migrant comorien venu en France en 1996 pour étudier à Aix-en-Provence. Au cours de ses études, il était question pour lui de contribuer aux charges chez son garant (la personne qui l'héberge) notamment : le loyer, les courses et autres. A partir de 1997, par consentement avec son hébergent, il commence à chercher du travail en utilisant les papiers de ce dernier. Il a d'abord travaillé illégalement en qualité d'ouvrier dans le bâtiment de 1997 à 1999, puis dans la plonge de 1999 à 2000. De plus, il a aussi fait les travaux saisonniers de 2000 à 2002, et les études ont été vite oubliées. En revanche, il a réussi à se prendre en charge et surtout à aider sa famille restée aux Comores via les transferts. En effet, il s'est marié en 2003 avec une femme en situation régulière et devient père d'un enfant français. Son changement de statut lui a permis d'obtenir un emploi stable dans le milieu hospitalier. Il a obtenu sa nationalité française en 2015.

Récit de vie n°2 : Un comorien venu en France avec un visa touristique en 2012

Dans son parcours, il est parti des Comores en septembre 2011 avec une bourse d'étude pour aller étudier en Turquie. A partir du mois de juin 2012, il demanda un visa touristique pour passer ses vacances en France avec succès. Il est rentré en France en juillet 2012 avec un visa touristique de deux mois (juillet et août). Il s'est marié traditionnellement en décembre 2012 avec une femme ayant la nationalité française à Toulouse. De septembre 2012 à octobre 2013, il était dans l'illégalité car il avait dépassé la durée de son titre de séjour accordé en France. Il a eu un enfant avec sa femme en novembre 2013. Ce qui lui a permis de faire un changement de statut social car il est père d'un enfant français. Cependant, il est rentré dans la vie privée vie familiale. Il a fait une formation pour obtenir un permis de CACES qui donne accès au Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité de février à mars 2014 ainsi que son permis de conduire. Le CACES a permis de valider la conduite d'engins de manutention. Il travaille depuis janvier 2015 en qualité de manutentionnaire à Marseille.

En laissant parler ces gens très longtemps, nous observons dans les récits de vie n°1 et 2 la détermination des migrants comoriens à changer leur statut social. En effet, le mariage se présente comme étant la voie la plus adoptée par les sans-papiers. Certains utilisent des faux documents pour pouvoir travailler et obtenir des revenus, alors que d'autres se marient dès leur arrivée en France.

Par ailleurs, à partir de 2008, suite à l'avènement des passeports biométriques et de la centralisation des données, la production des fausses identités devient de plus en plus difficile. A ce niveau également, trois entités font la vigilance à posteriori :

- La Préfecture croise les données et vérifie l'authentification afin de restituer les données aux personnes concernées.
- La Caisse d'Allocation Familiale vérifie toutes les données des allocataires.
- Le Ministère de l'Intérieur contrôle les mouvements des individus entrants et sortants du pays.

En revanche, l'acquisition de faux documents subsiste toujours maintenant et surtout dans un cadre professionnel. En effet, certains migrants en situation régulière peuvent prêter à d'autres les papiers pour pouvoir travailler. Cette situation se traduit par deux possibilités à savoir, le travail non déclaré et le travail saisonnier. D'une part, pour le travail non déclaré, il s'agit du travail illégal dans les restaurants, en particulier la plonge. Ceux en situation irrégulière montrent qu'ils peuvent travailler dans la plonge grâce aux papiers d'autrui en

situation régulière parce qu'il n'est pas déclaré. Il y a un manque de vérification d'identité. D'autre part, c'est le travail saisonnier, il s'agit d'un travail déclaré mais les sans-papiers se font passer pour la personne propriétaire de ces papiers. C'est une situation qui est arrangée à l'amiable entre le détenteur et l'usurpateur.

Dans les deux cas, ils sont tous les deux gagnants, soit ils donnent un peu d'argent au propriétaire selon les termes de l'accord, soit c'est un soutien dans le cadre de la solidarité entre migrants réguliers et irréguliers.

8.2.2. Les effets des transferts d'argent sur les couples des migrants comoriens en France

A l'origine, la migration Comores/Mayotte-France est organisée par la famille. Les migrants comoriens en France ont un devoir en vers leur famille restée aux Comores. De ce fait, elle dispose une place importante au sein des couples comoriens en France. Pour les couples, les remises sont considérées comme un devoir familial, chacun envoie pour sa famille. Selon nos enquêtes, de nombreux couples partagent les charges de la maison. Mais le problème vient lorsque ceux qui sont au pays réclament de l'argent très souvent aux migrants en France. Si c'est la famille du côté de la femme, elle prend soit l'argent du loyer pour l'envoyer au pays, soit elle diminue les courses afin d'envoyer de l'argent à sa famille. En effet, si c'est l'argent des courses qui est pris pour envoyer au pays, les provisions ne correspondront pas par rapport au programme fait préalablement, et si c'est l'argent du loyer, il va s'accumuler à celui du mois suivant. C'est une situation manichéenne, avantageux pour les familles et difficile pour le couple car, très souvent, le mari n'est pas au courant préalablement. Le père de la famille constate, soit par la quantité des courses ou soit par le manque de paiement du loyer.

Cependant, la fréquentation répétitive d'aides financières à la famille montre que l'envoi d'argent aux Comores ne se discute pas suffisamment au sein des ménages. Ce qui provoque des disputes ou encore plus des séparations, car au lieu de se mettre d'accord sur la gestion financière de la maison, la famille restée au pays passe toujours en priorité.

Par ailleurs, selon nos entretiens du 19 au 31 mars 2016 à Marseille : deux entités gèrent à l'amiable les problèmes des couples à Marseille : l'une est l'Association N'gomé d'Itsandra en France et l'autre c'est le Moufti (le chef spirituel).

Photo n° 32: Réunion extraordinaire pour arranger un problème de couple à l'amicable



Source : Enquêtes personnelle du 19 au 31 Mars 2016

A Marseille, au siège de l'A.N.I. F, la photo n°32 indique les cinq membres de l'Association N'gomé d'Itsandra en France qui gèrent les situations conflictuelles entre les couples à Marseille. D'une façon générale, ces membres représentent le comité des sages qui se réunit deux fois par semaine (samedi et dimanche). Le but de cette réunion est d'établir des stratégies afin de trouver des solutions à l'amicable par rapport à des disputes au sein des couples.

En principe, cette association organise les mariages arrangés entre ceux qui ont les papiers (la carte de séjour de 10 ans ou la carte d'identité française) et ceux qui ont un titre de séjour étudiant ou touristique ou ceux qui sont en situation irrégulière. Entre-temps, lorsqu'il y a des conflits au sein des couples, c'est la même association via le comité des sages qui se réunit pour trouver une solution. Mais s'il s'est avéré que toutes les voies de recours à l'amicable sont épuisées, c'est là qu'intervient le Moufti, le guide spirituel qui fait les mariages traditionnels. Si le conflit persiste sans réponse, alors le guide spirituel casse le mariage selon les lois traditionnelles et musulmanes. Mais le problème se pose si le couple avait fait un mariage français.

Si c'est le mari qui réclame que sa femme a envoyé de l'argent aux Comores au lieu de payer les charges, le comité des sages et le Moufti donne raison à la femme, car elle est

reconnaissante et porte assistance à sa famille restée au pays. Dans ce cas, si le mari s'en va, un autre migrant viendra prendre la place et ainsi de suite. Ainsi, si le mariage se casse à cause des remises ce n'est pas un souci car ça sera l'occasion pour les nouveaux migrants de se marier avec celui ou celle qui a les papiers. En effet, la grande majorité des mariages des Comoriens en France se font dans la coutume comorienne (mariages traditionnels) avec le Moufti. Ce dernier écrit dans son cahier de registre tous les mariages ainsi que les divorces. Le Moufti et le comité de sage (c'est comme le Sénat, il est composé de 32 membres, c'est l'organe décideur) de l'association A.N.I.F d'origine grand comorienne proposent des nouvelles relations entre les migrants. Le but est de mettre les gens qui sont célibataires ensemble. Il s'agit de mariages arrangés et le plus souvent, ils se font entre ceux qui ont les papiers et les nouveaux venus (étudiants ou migrants). L'objectif est de permettre à ceux qui n'ont pas les papiers d'en bénéficier à leur tour. Ce qui favorise l'intégration intergénérationnelle des migrants comoriens à Marseille et en France.

En revanche, cette situation de désaccord financier qui aboutit à la séparation des couples porte préjudice aux enfants des migrants.

8.2.3. L'envoi d'argent provoque des effets sur les enfants des migrants comoriens en France

La séparation des couples ayant des enfants induit des difficultés sur l'encadrement de leurs descendants, en matière d'éducation et de réussite scolaire. Dans cette vision, de nombreuses difficultés apparaissent si la mère ne vit que par les allocations familiales. La difficulté de ces enfants repose sur le fait que la plupart d'eux appartiennent à des « *familles démunies de capitale économique et scolaire* » (Houssen ZAKARIA, 2000 : 15). Autrement dit, cela montre que les enfants issus des parents qui ont un faible niveau scolaire ou qui sont dans la précarité économique risquent de ne pas réussir. En revanche, avec le maintien d'envoi des remises aux Comores, une famille qui ne subsiste que par les allocations familiales court des risques énormes à cause des transferts d'argent. Parmi les difficultés rencontrées, il y a :

- Le risque de ne pas payer les factures,
- Le risque de ne pas manger normalement, dans ce cas ils achètent que des pâtes, du riz et des pains.
- Le risque d'être en découvert tout le temps, rien que pour envoyer de l'argent au pays.

Cette situation provoque chez leurs enfants des difficultés énormes, notamment leur réussite scolaire car de nombreux enfants abandonnent les études et se trouvent dans la délinquance. De ce fait, cette situation entraîne des inquiétudes sociétales.

Dans un premier temps, nous avons des adolescents et jeunes adultes qui dorment le jour et qui sortent la nuit. En effet, ces enfants échappent au contrôle de leurs parents et se mêlent dans un environnement de banditisme, de vol et de trafic de drogue. Ils deviennent des travailleurs de nuit, des personnes nocturnes, car ils ne souhaitent pas qu'on leurs reprochent de quoi que ce soit par rapport à leurs activités illicites.

Dans un second temps, ce sont des jeunes qui ne travaillent pas officiellement mais qui ont des voitures. Un jeune peut avoir une ou deux voitures. En effet, ils sont aussi dans la vente des voitures, par exemple de Marseille aux Comores.

Dans un troisième temps, ce sont aussi des jeunes qui donnent de l'argent à leurs parents pour aller aux Comores une ou deux fois l'année. Dans ce sens, leurs parents se sentent dans la position des migrants réussis. Ceci s'explique par le fait que leurs enfants qui font rentrer de l'argent à la maison est un succès. Selon nos enquêtes, dans la plupart des cas, cet argent appartient à des groupes des gangs, soit l'argent est dérobé, soit il doit être restitué au patron qui fournit la marchandise, ou la drogue. Cependant, ces affaires de drogue provoquent des conséquences inquiétantes au sein de la diaspora comorienne de Marseille. D'après nos entretiens à Marseille, selon les données statistiques du Moufti, l'imam spirituel des Comoriens, chargé des problèmes de délinquances au consulat comorien de Marseille :

- Plus de 80 jeunes Comoriens sont à la prison des Baumettes à Marseille, à cause de problèmes de drogue, tous des jeunes de moins de 30 ans (hommes et femmes).
- Il y a eu plus de 30 morts en règlement de compte de l'an 2000 au 31 mars 2016 dans tous les quartiers de Marseille.
- A cause de la prise de la drogue, il y a plus de 20 jeunes (hommes et femmes) comoriens gardés au Centre Hospitalier Edouard de Toulouse à Marseille, car ils présentent des troubles psychiques.

Ainsi, l'envoi d'argent qui ne se discute pas suffisamment au sein des couples provoque d'abord des disputes, puis des divorces. La séparation des parents induit une situation de précarité économique et sociale et qui engendre un laisser-aller sur l'encadrement des jeunes, ce qui explique la dérive sur la drogue, la folie, la prison ou des règlements de compte.

8.2.4. L'envoi d'argent, une pratique remise en cause

En principe la catégorie qui envoie l'argent au pays est la première génération, ceux qui ont bénéficié d'un projet migratoire familial. De ce fait, en guise de reconnaissance, ils envoient les remises aux membres de la famille restée aux Comores. En revanche, ceux qui sont nés en France n'admettent pas, en majorité, d'envoyer des transferts d'argent aux Comores. De nombreuses raisons expliquent ce refus :

- D'abord, les enfants nés et grandis en France ont bénéficié d'une autre éducation sociale, celle de travailler pour obtenir des revenus mensuels et non attendre les autres. Tandis que les transferts d'argent créent l'assistanat, au lieu d'aller travailler, on s'assoie pour attendre les remises de la diaspora comorienne de France.
- Ensuite, les enfants nés en France n'acceptent pas le mariage traditionnel basé sur le Grand Mariage. Celui-ci peut aller jusqu'à 20 000 euros en France, alors qu'aux Comores le montant de celui-ci se situe entre 20 000 et 60 000 euros. Ce qui représente, sans doute, des économies de plusieurs années de travail. Ils refusent de volatiliser leurs économies, via des cérémonies de mariage traditionnel, durant la période des vacances (juillet-août).
- Enfin, les enfants comoriens nés en France et qui ne connaissent pas la famille restée au pays ont du mal à accepter l'idée d'envoyer de l'argent. En effet, la succession des remises n'est pas tout à fait automatique entre les migrants et leurs enfants nés en France.

Récit de vie n°3 : Un descendant d'un couple des migrants comoriens vivant à Marseille

Un jeune né d'un couple comorien vit à Marseille depuis 1986. Il est né en France en 1986, il a fait ses études à Aix-en-Provence et travaille actuellement dans un restaurant. Il est allé une fois aux Comores. Il dénonce les dépenses exorbitantes du Grand Mariage. Selon lui, dépenser toutes ses économies pour célébrer un mariage qui se traduit comme la carrière des honneurs, l'ascension sociale est une folie. Envoyer les remises aux Comores est un acte qui encourage l'assistanat. Ceux qui sont aux Comores ne feront pas d'efforts car ils vont rester dans la dépendance des transferts d'argent des migrants comoriens. En ce qui concerne son argent, c'est pour assurer son bien-être, bien vivre de façon descente. C'est d'avoir un appartement, une femme, une voiture et assurer l'éducation de ses enfants et non envoyer de l'argent aux Comores. Il n'a jamais envoyé de l'argent aux Comores depuis qu'il est en France et refuse d'être en contact avec les membres de la famille de ses parents restés aux Comores. Ainsi sa famille se limite à ses parents et à ses frères et sœurs qui vivent en Marseille et non celle qui vit aux Comores.

Par ailleurs, de nombreuses solutions sont envisagées par les familles à savoir :

- Premièrement, les parents voyagent avec les enfants nés en France pour leurs présenter les membres de la famille restée aux Comores. La présentation est faite par des cérémonies familiales, puis par des sorties entre les enfants nés en France et ceux qui sont restés au pays. Les enfants nés en France sont accueillis dans les familles restées aux Comores de façon splendide, car c'est une ressource très importante à la fois sur le projet migratoire que sur les remises. L'objectif est d'encourager la solidarité familiale à travers les générations.
- Deuxièmement, établir des mariages arrangés entre les enfants de la famille nés en France et ceux qui sont aux Comores. Le but est de favoriser la migration Comores/France. C'est une migration unidirectionnelle protégée par la diaspora comorienne de France, ce qui explique la solidarité intergénérationnelle.

8.3. Les fonctions des envois des fonds pour la famille restée aux Comores

« *Ceux qui sont partis et ceux qui sont restés sont liés par un contrat implicite de coassurance* » (Patrick GONIN, Nathalie KOTLOK, 2009 : 3). Ce contrat de coassurance surgit par rapport à l'aide apportée aux migrants lors de la préparation de leur projet migratoire. C'est ce qu'on appelle la solidarité familiale. L'argent de la migration entraîne une solidarité familiale intergénérationnelle, et à cet égard, elle permet le bien-être de la famille ainsi que le développement.

- **Pour certains auteurs**, la relation entre migrations et développement est subdivisée en trois grandes périodes sur l'*« analyse du temps long »* :
 - Avant 1973, il y a les migrations internationales positives,
 - Après 1973, c'est l'installation du pessimisme, suivi par le scepticisme politique à partir des années 1990,
 - A partir des années 2000, l'optimisme gagne à nouveau les politiques publiques (Patrick GONIN, Nathalie KOTLOK, 2009).
- **Pour d'autres auteurs**, l'argent de la migration a deux grands rôles fondamentaux :
 - Premièrement, les remises assurent d'avantage les dépenses courantes, comme les loyers et les factures de la famille. Deuxièmement, les fonds couvrent moins les dépenses d'investissements, tel que l'achat d'un logement ou d'un terrain (David LESSAULT et al., 2011).

- **Pour d'autres auteurs encore**, trois raisons principales expliquent cet envoi :
 - L'aide familiale concerne besoins quotidiens et projet socioculturel (Grand mariage). Les besoins quotidiens sont les consommations courantes, l'éducation, la santé; alors que le projet socioculturel qui se traduit par le grand mariage absorbe 50 à 70 % des sommes transférées.
 - Le financement des projets immobiliers qui absorbe 13 % de flux financiers (BAD, 2008),
 - L'investissement productif représente 10 % de l'ensemble des transferts (BAD, 2008 ; Abou Katibou, 2015). Il est certes évident que les transferts aux Comores sont peu orientés sur l'investissement productif. En revanche, les remises sont destinées aux Grands Mariages dont les dépenses se situent entre 20 000 et 60 000 euros par mariage.

8.3.1. L'entretien des familles restées au pays

Les transferts d'argent et l'orientation de cet argent : d'une part, la plus grande partie est destinée au financement des produits de première nécessité, aux charges de l'éducation, aux dépenses de la santé ou au financement des Grands Mariages ; et d'autre part, une autre partie est destinée aux caisses villageoises gérées par les conseils de notables, qui gèrent cet argent pour le financement des projets communautaires. Les transferts de fonds permettent aux familles d'assurer leurs besoins essentiels : se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner et scolariser les enfants.

8.3.1.1. Se nourrir

La pauvreté sévit de façon inégale, d'une région à l'autre et d'une famille à l'autre. Les gens les plus pauvres sont ceux qui n'ont pas de travail et surtout qui n'ont pas des migrants à Mayotte ou en France. Par ailleurs, les employés de la fonction publique sont moins payés par rapport à ceux des Sociétés d'Etat. Selon le SMIG de l'Union des Comores, les salaires dépendent du niveau de classement du salarié concerné.

Tableau n° 65:Des fonctionnaires contractuels

| Statut | Contractuel |
|-------------------|--|
| Niveau de diplôme | Deug, Licence, Maîtrise (Master 1), DEA (Master 2) |
| Salaire | 100 euros |

Source : Enquêtes menées par Ousseini ZOURDANE en 2018

Le tableau n°65 montre le montant perçu comme salaire pour les contractuels de la Fonction Publique. En effet, les contractuels sont des fonctionnaires à part entière mais leur

niveau d'étude n'est pas pris en compte. A ce niveau également, tous les diplômes perçoivent le même montant de salaire, soit 100 euros. Il n'y a aucune différence de salaire entre le DEUG, la Licence et les Masters. Ce sont des fonctionnaires recrutés par l'Etat dans le cadre de combler le nombre des effectifs. Ils sont beaucoup plus nombreux. Cependant, les foyers qui dépendent d'un seul revenu mènent une vie précaire notamment avec 100 euros de salaire mensuel, car la vie est chère. Selon les estimations journalières, une famille nombreuse devrait consommer en moyenne 10 euros par jour. Ce qui laisse lire que les 100 euros, c'est pour assurer la consommation familiale de 10 jours uniquement. Mais cette assurance précaire de 10 jours cache de nombreuses charges non réglées notamment : le loyer pour ceux qui ont loué des appartements, l'électricité et autres dépenses. Pour ces raisons, cette catégorie de fonctionnaires mène une vie difficile et précaire.

Tableau n° 66:Des fonctionnaires décisionnaires

| Statut | Décisionnaires (contrat à durée indéterminé= CDI) | | | |
|-------------------|---|-----------|-----------|-----------|
| Niveau de diplôme | Bac + 2 | Bac + 3 | Bac +4 | Bac + 5 |
| Salaire mensuel | 200 euros | 250 euros | 300 euros | 400 euros |

Source : Enquêtes menées par Ousseni ZOURDANE en 2018

Le tableau n°66 souligne que les salaires des fonctionnaires sont élevés par rapport à ceux des contractuels (tableau n°65). De nombreux avantages existent pour les fonctionnaires décisionnaires à savoir l'avancement des salaires, la titularisation et changement de cadre, alors que les fonctionnaires contractuels ont des salaires figés (fixé à 100 euros par mois, tableau n°65).

Concernant, les fonctionnaires ayant un Bac +2 à Bac +3, leurs revenus se multiplient par deux par rapport à ceux des fonctionnaires contractuels. Si on se base sur la somme de 10 euros comme dépense estimative journalière d'une famille nombreuse, les fonctionnaires décisionnaires de Bac +2 à, gagnent deux fois plus par rapport aux fonctionnaires contractuels.

Ensuite, les fonctionnaires décisionnaires diplômés de Bac + 4 gagnent trois fois plus par rapport aux fonctionnaires contractuels (tableau n° 65), respectivement 300 euros par mois contre 100 euros par mois. Cette catégorie de fonctionnaires peut espérer assurer la consommation de la nourriture mensuelle. Mais les autres charges comme les dépenses à la santé ou à l'éducation restent à espérer.

Enfin, pour les fonctionnaires de la catégorie Bac + 5, ils gagnent 400 euros par mois. Cette catégorie dépasse largement les soucis de consommation en matière de nourriture. Les

fonctionnaires avec un niveau Master 2 gagnent quatre fois plus par rapport aux fonctionnaires contractuels. Par ailleurs, la Fonction Publique tient compte et valorise les diplômes, surtout dans l'enseignement.

En revanche, les sociétés d'Etat ne tiennent pas compte des niveaux de diplômes, car les recrutements se réalisent sur les ordres de ceux qui gouvernent le pays : le président et ses collaborateurs.

Tableau n° 67:Les employés d'une société d'Etat à l'exemple de Comores-Télécom

| | |
|-------------------|-------------------------------------|
| Statut | Employés |
| Niveau de diplôme | Du niveau CEP à BAC + 5 |
| Salaire mensuel | 250 euros (salaire de base) et plus |

Source : Enquêtes menées par Ousseini ZOURDANE en 2018

Ce tableau n°67 démontre la différence qui existe entre la Fonction Publique et les sociétés d'Etat. En effet, le niveau de diplôme n'étant pas pris en compte, les recrutements se font en base régional, électoral ou relationnel. Cependant, les sociétés d'Etat se présentent comme le domaine exclusif des politiciens. D'une façon générale, la majorité de ceux qui y travaillent ont moins de Bac + 2, alors que le salaire de base est de 250 euros, soit l'équivalent d'un Bac + 3 pour les fonctionnaires décisionnaires (tableau n°66). Les fonctionnaires de la Fonction Publique mettent beaucoup d'années pour obtenir des avancements contrairement aux fonctionnaires des sociétés d'Etat, car ces derniers bénéficient des salaires politiques. A titre d'exemple, un employé de niveau CEP qui travaille à Comores-Telecom peut percevoir le salaire d'un fonctionnaire de la Fonction Publique qui a Bac + 5.

Par ailleurs depuis 2011, Comores-Telecom a recruté de nombreux ingénieurs ayant un Bac + 5. Il s'agit de la nouvelle politique mise en place par la société. La majorité de ces ingénieurs viennent de Madagascar, du Maroc, d'Algérie et du Sénégal. Le but de cette nouvelle ouverture est d'avoir le personnel adéquat pour l'extension et la compétitivité du réseau Comores-Télécom.

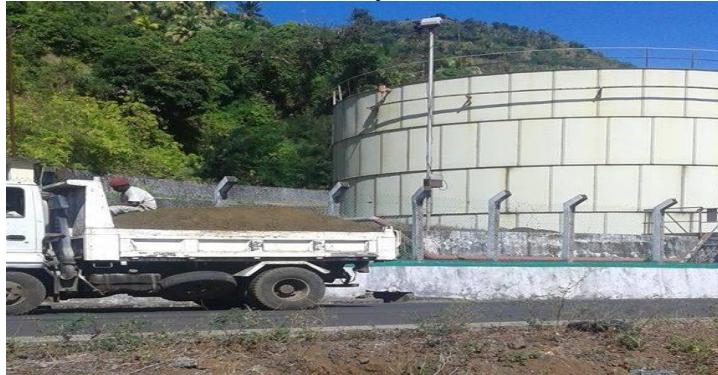
Tableau n° 68: Les employés d'une société d'Etat à l'exemple de Comores-Hydrocarbure

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Statut | Employé |
| Niveau de diplôme | Du niveau CEP à BAC + 5 |
| Salaire mensuel | De 100 à 1 000 euros |

Source : Enquêtes menées par Ousseini ZOURDANE en 2018

Le tableau n°68 montre les employés de la plus grande société d'Etat de l'Union des Comores. Le siège se trouve à Moroni et la plus grande réserve se situe à Anjouan.

Photo n° 33:La société d'hydrocarbure de l'île d'Anjouan installé à Mirontsy



Source : M'lamali Moustoifa Radjab et Auteur

Selon la photo n° 33, la société Comores-Hydrocarbures se localise à Mirontsy depuis les années 1950. Cette ville est située sur la baie d'Anjouan et possède une mer très calme. La profondeur de la mer est très significative surtout vers l'Est de la zone côtière. Ces installations d'hydrocarbures sont les plus grandes de l'Union des Comores.

En effet, cette société emploie plus de 500 personnes sur tout le territoire des Comores. La majorité des fonctionnaires ont un niveau d'études très faible. Seuls les agents de l'administration ont un niveau de formation du Bac à Bac + 2. Quant au salaire, il dépend de la chance de l'embauché, de son influence politique et de sa relation avec le directeur général. Il arrive des fois qu'un embauché de CEP gagne 400 euros alors qu'un diplômé de Bac + 3 perçoit 100 euros. Ce sont des situations paradoxes qui existent au sein de cette société. Les recrutements se font essentiellement dans un cadre politique. Toutefois, les fonctionnaires les mieux payés sont ceux qui enseignent à l'Université des Comores.

Tableau n° 69: Les enseignants de l'Université des Comores

| Statut | Fonctionnaires | | |
|-----------------|------------------------------|------------------------------------|---|
| Niveau d'études | DEA ou Master 2 Recherche | Docteurs (Maître de conférence) | HDR (Habilité à Diriger des Recherches) |
| Salaire mensuel | 550 euros | Entre 800 et 1000 | Plus de 1000 |

Source : Enquêtes menées par Ousseini ZOURDANE en 2018

Selon le tableau n°69 : les enseignants de l'Université des Comores se divisent en trois grandes catégories. D'abord, il y a la catégorie des doctorants ou titulaires des DEA ou Master 2 recherche. Les fonctionnaires de ce niveau perçoivent 550 euros comme salaire mensuel,

c'est le salaire de base. En majorité, ce sont des doctorants contractuels. En se basant sur le montant journalier de 10 euros pour la consommation d'une famille nombreuse, les doctorants contractuels de l'Université des Comores gagnent deux fois plus par rapport à un enseignant du collège titulaire d'un Bac + 3, respectivement, 550 euros pour celui qui enseigne à l'Université à savoir les doctorants contre 250 euros pour un fonctionnaire d'un niveau Bac + 3. En effet, les doctorants enseignants sont largement capables de subvenir à leurs besoins familiaux notamment en matière de nourriture, d'éducation et au niveau santé. Enfin les docteurs et rarement les HDR, ce sont les fonctionnaires les mieux payés hormis les politiciens (Ministres, Députés ou Directeurs). En effet, cette dernière catégorie a un bon niveau de vie et la majorité de leurs enfants étudient dans des écoles privées, du primaire jusqu'au baccalauréat. Puis, ils partent à l'étranger, en l'occurrence, en France. Ils ont un niveau de vie 5 fois supérieures à un fonctionnaire ayant Bac + 2, soit 1 000 euros pour les docteurs contre 200 euros pour les fonctionnaires de catégorie Bac + 2.

Tableau n° 70: Les salaires excessifs des politiciens

| Fonction | Union des Comores |
|----------------|----------------------------------|
| Président | Entre 12 000 à 20 000 euros/Mois |
| Vice-président | 3 256 euros/Mois |
| Ministre | 2 134 euros/Mois |
| Député | 1 500 euros/Mois |

Source : Enquêtes menées par Ousseni ZOURDANE en 2018

Ce tableau n°70 démontre les salaires exorbitants des politiciens. A leur arrivée au pouvoir, les politiciens comoriens, ils se donnent tous les avantages au détriment du peuple. Les dirigeants politiques s'octroient des priviléges incalculables :

- **Des grands salaires** : le président de l'Union des Comores perçoit 12 000 euros par mois, soit 12 fois le salaire d'un maître de conférences qui enseigne à l'Université des Comores. Un autre exemple, un ministre gagne plus de 2000 par mois alors qu'un fonctionnaire contractuel reçoit 100 euros comme salaire mensuel. L'Union des Comores fait patienter les contractuels, estimant qu'il n'y a pas de budget pour régulariser leur salaire. Cependant, il y a des avantages pour ceux qui gravitent dans la sphère politique.
- **Un logement** : d'une façon générale, les logements sociaux sont réservés à ceux qui occupent les postes politiques notamment les vice-présidents, ministres, députés ou directeurs.

- **Une voiture** : aux Comores, les voitures de fonction sont réservées à ceux qui occupent de très grandes responsabilités comme les membres du gouvernement. D'autres personnalités bénéficient aussi les voitures de fonction, c'est le cas par exemple des députés, des directeurs et des hauts responsables.
- **Dotation en carburant** : chaque personnalité responsable ayant une voiture de fonction, l'Etat débloque une dotation en carburant afin d'assurer tous ses déplacements.
- **Un chauffeur** : d'une façon générale, il y a des chauffeurs fonctionnaires pour chaque ministère. Et en général, ils sont payés entre 50 et 100 euros par mois alors que le ministre gagne plus de 2 000 euros/Mois. Mais certains ministres viennent avec leur chauffeur et passent par tous les moyens pour l'embaucher au ministère en qualité de fonctionnaire.
- **Des indemnités d'installation** : l'Union des Comores est composée de trois îles, mais tous les ministères et les grandes directions se situent à Moroni, la capitale de l'île de la Grande Comore et de l'Union des Comore. Cependant, tous ceux qui bénéficient d'une nomination d'un poste quelconque à Moroni ont le droit de bénéficier des indemnités d'installation, car le poste est basé à Moroni, mais certains agents viennent d'Anjouan, de Mohéli ou d'autres villes de la Grande Comore.
- **Des indemnités de déplacements** : même pour aller voir ses proches ou sa famille à Anjouan, Mohéli ou la Grande Comore, les politiciens s'offrent des indemnités à travers leurs déplacements comme droit de risque, car ils estiment qu'occuper un poste politique c'est risquer sa vie en se déplaçant. Dans ce cas, tous les mouvements doivent être payés.
- **Des billets d'avion payés par l'Etat et des salaires journaliers** versés lors des séjours des hauts fonctionnaires de l'Etat à l'étranger. Les politiciens se bousculent pour obtenir des missions à l'étranger car les indemnités de déplacements sont très exorbitantes.
- Le fameux fonds noir pour assurer les déplacements privés et discrets de nos dirigeants. Par exemple, le fonds noir du président de l'Union des Comores reste indéterminé car c'est lui-même qui le fixe.

Ainsi, les dirigeants politiques de l'Union des Comores vivent dans le luxe avec leurs proches, et leur famille alors que les autres fonctionnaires vivent difficilement jour après jour.

8.3.1.2. Se loger

La question des logements dépend d'une personne à l'autre et d'un foyer à l'autre. Les inégalités sociales et économiques révèlent trois grandes classes sociales : les riches, les moyens et les pauvres.

D'abord, les riches sont ceux qui gagnent plus de 1 000 euros comme revenus mensuels : il s'agit des grands commerçants, de ceux qui gravitent dans la sphère politique notamment le président et les vice-présidents, les ministres, les députés, les conseillers du président, les directeurs généraux, les gouverneurs des îles et leurs conseillers etc. Il est important de rappeler que l'Union des Comores est passée d'un régime parlementaire à un régime présidentiel depuis 2001. Autrement dit, jusqu'à l'indépendance des Comores le 6 Juillet 1975, le pays était gouverné par un régime parlementaire jusqu'en 2001. Suite au séparatisme de l'île d'Anjouan, un consensus inter-îles a été trouvé, et celui-ci stipule que la présidence de l'Union des Comores doit être tournante, chaque île doit avoir un mandat présidentiel de 5 ans ; et dans le même temps les deux autres îles donnent chacune un vice-président. La constitution relate que chaque île doit être dirigée par un gouverneur et ses conseillers. En effet, cette catégorie gagne des revenus très importants. Les grands commerçants comme les politiciens construisent des belles maisons pour eux, pour leur famille et souvent pour leurs neveux. Cette catégorie présente environ 5 % de la population de l'Union des Comores. Ce qui revient à dire que 5 % seulement de la population du territoire des Comores, a la capacité de s'offrir des belles maisons, des villas, et des appartements de luxe.

Ensuite, la classe moyenne concerne les enseignants de l'Université des Comores, les fonctionnaires des sociétés d'Etat notamment Comores-Hydrocarbures ou Comores-Télécom et certains enseignants fonctionnaires. Cette catégorie sociale dispose des moyens économiques permettant d'assurer à la fois la nourriture mensuelle du foyer ainsi que faire des économies pour la construction d'une maison qui se fait dans la longue durée. Autrement dit, la construction d'une maison pour la classe moyenne se réalise dans une durée longue, alors que les maisons des riches s'exécutent très vite.

Enfin, pour les pauvres : ils ont des revenus inférieurs ou égales à 100 euros par mois, et concernent notamment les fonctionnaires contractuels, les paysans et les chômeurs. En effet, cette dernière catégorie est celle qui émigre beaucoup plus vers Mayotte. Les pauvres qui émigrent vers ce bout de France sont vus comme des migrants économiques. Ils partent à Mayotte afin d'obtenir des meilleures conditions de travail. Dans ce cas, l'argent obtenu dans la migration permet aux migrants pauvres de pouvoir construire une maison et parfois même une villa. Les transferts d'argent des migrants comoriens de Mayotte ou de France permettent

de tourner le secteur du bâtiment. Cette catégorie concerne environ 80 % de la population de l’Union des Comores. Dans ce sens, le développement du secteur du bâtiment crée des emplois aux Comores, car pour construire une maison, on a besoin d’ingénieurs, de maçons, d’ouvriers, de ciment, des fers et d’autres matériaux. Cet ensemble forme le secteur du bâtiment. De ce fait, on peut affirmer sans risque d’erreur que l’émigration des pauvres vers Mayotte permet à cette catégorie d’obtenir des revenus afin de construire leur maison ainsi que celle de leurs enfants. C’est une des raisons majeures qui pousse les comoriens à partir à Mayotte malgré les risques climatiques, de repérages ou de morts. Nous soulignons que les Comores évoluent sur un système social matriarcal, et c’est la femme qui hérite la maison familiale. En effet lors d’un mariage, dans la culture comorienne, c’est l’homme qui aménage chez la femme, la famille de la mariée doit disposer d’une maison pour leur fille. La maison se présente comme une obligation sociale, familiale, condition impérative d’une famille avant le mariage de leur jeune fille. Cependant, le manque de maison pour certaines jeunes filles constitue une des raisons qui retarde leur mariage. Ce qui laisse lire que les jeunes filles ayant des maisons se marient plus vite par rapport à celles qui n’en possèdent pas. La grande majorité des personnes qui laissent leur vie dans la traversée des 70 km séparant Anjouan et l’île de Mayotte sont les pauvres, et ces derniers se présentent comme étant les exclus du système.

8.3.1.3. **Se vêtir**

D’une façon générale, depuis la fin des années 1990, il y a eu une ouverture commerciale entre les Comores et Dubaï. Il n’y a pas que Dobaï, les commerçants partent aussi en Chine, en Thaïlande pour ne citer que ces destinations. Ces ouvertures commerciales ont augmenté l’abondance des produits notamment les vêtements, qui sont à des prix plus abordables. Dans notre analyse, il y a trois types de commerçants qui vendent des vêtements : les grands commerçants, les petits commerçants et les vendeurs ambulants.

Dans la première catégorie, à savoir les grands commerçants : il s’agit des commerçants qui achètent des vêtements à Dubaï ou en Chine, et qui possèdent des grandes boutiques. De nombreuses personnes achètent leurs vêtements dans ces boutiques chaque jour ouvrable. Ces grandes boutiques se localisent surtout dans les grandes villes comme Moroni (capitale de la Grande Comore et de l’Union des Comores), Mutsamudu (capitale d’Anjouan), Fomboni (capitale de Mohéli) ou Domoni (la seconde ville d’Anjouan), des villes qui dépassent les 1 000 habitants. Au vu du développement macrocéphalie de la capitale de l’Union des Comores, Moroni attire de plus en plus de personnes des villages situés aux alentours et des

autres régions. Dans cette ville, l'espace devient de plus en plus rare et la vie devient chère. En effet, les vêtements coutent plus chers à Moroni qu'à Anjouan. Ce qui explique le fait que, certaines personnes viennent à Anjouan pour acheter des vêtements afin d'aller les vendre à Moroni. Ce système favorise le développement des vendeurs ambulants à savoir, le secteur informel.

La seconde catégorie, elle concerne les petits commerçants, qui achètent chez les grands commerçants qui importent les vêtements de Dubaï ou de Chine. Les grands commerçants se présentent comme les fournisseurs des petits commerçants. En principe, les petits commerçants achètent les vêtements à des prix négociés, et ce de façon abordable, puis les revendent pièce par pièce, de façon détaillée. En effet, le passage des vêtements chez les grands commerçants aux petits commerçants se fait sur deux façons à savoir : soit par achat direct ou par prêt. Pour l'achat direct, c'est lorsque les petits commerçants paient l'intégralité de l'argent au content avant de prendre les vêtements. Par contre, le prêt se traduit sur deux manières : d'une part, le petit commerçant prend les vêtements chez le grand commerçant et les revend, puis à la fin il partage le bénéfice ensemble ; et d'autre part, le petit commerçant prend les vêtements chez le grand patron, puis les revend et rembourse que le montant d'achat et garde le bénéfice. Autrement dit, le système de prêt aboutit à deux solutions : premièrement, le petit commerçant vend les vêtements, puis donne l'argent au grand patron et partage le bénéfice ensemble ; et deuxièmement, le petit commerçant vend les vêtements, ensuite il rembourse l'argent au grand patron et garde la totalité du bénéfice. Vendre et garder la totalité du bénéfice est la méthode la plus acceptée par les petits commerçants, car cette méthode concerne aussi les vendeurs ambulants.

La troisième catégorie concerne les vendeurs ambulants, c'est-à-dire des vendeurs sans local fixe. Ces vendeurs sont en majorité des jeunes hommes, des femmes et des adolescents de 10 à 15 ans. Le statut social de ces vendeurs ambulants est de plus en plus difficile à déterminer car ce sont des chômeurs. Le fait de se lancer dans la vente des vêtements de façon informel se présente comme étant une porte de sortie vis-à-vis du chômage et de la pauvreté. Les vendeurs ambulants font partie de la catégorie des pauvres mais qui choisit de rester sur le territoire des Comores afin d'exercer dans le secteur informel. Ce qu'il faut savoir dans le secteur informel ce que les vendeurs ambulants n'achètent pas des vêtements en Chine ou à Dubaï mais ce sont les grands commerçants qui leurs fournissent les habits. En effet, ce n'est pas un don à la gratuité mais ils vendent les vêtements puis ils restituent l'argent aux grands commerçants et garde la totalité du bénéfice. Les patrons donnent aussi beaucoup des cadeaux

aux vendeurs ambulants. D'une façon générale, les vendeurs ambulants gagnent environ 50 à 100 euros par personne et par mois.

Ainsi l'habillement est devenu de plus en plus moins cher, ce qui explique un rapprochement entre les riches, la classe moyenne et les pauvres.

8.3.1.4. Se soigner

D'une façon générale, les transferts de fonds ont un rôle très important dans le domaine de la santé. A part les riches, la majorité de la population dépend essentiellement de l'argent de diaspora pour assurer les charges médicales. Dans notre analyse, nous décrivons trois cas différents : les riches, les classes moyennes et les pauvres.

Pour le cas des riches, ils disposent les moyens pour se faire soigner. En effet, cette catégorie a la possibilité d'avoir un médecin traitant, d'aller dans les cliniques privées. Aux Comores, il existe des cliniques (établissement des soins privées) mais restent très chères. Les pauvres ne peuvent pas se payer des soins privés. Les grands commerçants et ceux qui gravitent dans la sphère politique s'offrent le luxe des soins médicaux dans les établissements privés. Les médecins généralistes sont de plus en plus nombreux mais les spécialistes sont rares. De ce fait, en cas de complication, la majorité de ceux qui ont les moyens se font soigner à Madagascar, à l'île Maurice, à la Réunion ou en France.

Pour le cas de la classe moyenne, la majorité des gens fréquentent les hôpitaux publics et quelques fois les établissements des soins privés. La différence entre les riches et les moyens c'est que la catégorie moyenne a beaucoup de difficultés à se payer des soins médicaux à l'extérieur, ce qui engendre une intervention importante de la diaspora. Les transferts des fonds des migrants permettent de débloquer les situations critiques ou tendues notamment les évacuations des malades comoriens vers l'étranger. Les riches comme les moyens partent à l'étranger pour se faire soigner. Mais la différence c'est que les riches possèdent les moyens suffisants pour payer les charges de leurs soins, alors que les moyens dépendent des transferts des fonds de la diaspora comorienne à Mayotte, à la Réunion ou en France. D'une façon générale, les malades de la classe moyenne vont à Madagascar. Ils profitent de la proximité et du faible coup par rapport à l'île Maurice ou à la Réunion, où les procédures de demande de visa sont de plus en plus difficiles par rapport à Madagascar. S'ajoute aussi le fait qu'il y a une forte communauté comorienne à Madagascar notamment les étudiants. Les associations des étudiants comoriens à Madagascar se mobilisent et s'organisent pour l'accueil des malades. En effet, pour se faire soigner à Madagascar : la famille du malade contacte certains

étudiants de leurs famille ou l'association des étudiants de leur région. La relation entre les étudiants comoriens et les malades évacués à Madagascar permet de mieux accueillir les malades, de les orienter et de bien les prendre en charge durant la durée de leur séjour à Madagascar. Ceci explique la solidarité de la communauté comorienne entre ceux qui sont à l'étranger et ceux qui sont restés au pays.

Pour les pauvres, ils dépendent exclusivement de la diaspora comorienne de Mayotte, de la Réunion ou de France. Ils se soignent sur trois façons :

- D'abord, il y a ceux qui partent à Mayotte pour se faire soigner. Si un des membres de la famille restée au pays tombe malade, les autres membres qui ont émigré à Mayotte envoient l'argent pour l'évacuer à Mayotte via les kwassa, car il y a une clause entre les relations bilatérales (Comores/France) qui stipule que tous les sans-papiers doivent être expulsés sur le territoire de Mayotte sauf les malades. En effet, à Mayotte, les personnes malades en situation irrégulière sont soignées avec une prise en charge totale. Pour les personnes malades, le seul risque qui existe est celui de laisser leur vie dans la traversée des 70 km entre Anjouan et Mayotte.
- Ensuite, nous avons aussi ceux qui restent et qui fréquentent les hôpitaux publics. Il s'agit surtout des personnes qui habitent ou fréquentent les grandes villes. En effet, les grands hôpitaux publics se concentrent dans les zones urbaines. Dans ce cas, les résidents des milieux urbains sont plus favorisés par rapport à ceux des zones rurales. Il y a une très grande partie de la population qui se déplace rarement, celle qui n'émigre pas vers Mayotte pour des raisons médicales. Cette situation est devenue possible, soit parce que la famille qui reste, n'a pas de représentant familial à l'étranger en particulier à Mayotte, soit parce que la famille n'a pas les moyens d'assurer les charges du déplacement surtout vers Madagascar. En revanche, de nombreuses personnes habitent très loin par rapport aux hôpitaux publics, et le manque de moyens, les poussent à avoir recours à d'autres solutions notamment la superstition.
- Enfin, il y a ceux qui préfèrent la superstition comme solution par rapport aux problèmes liés à la santé. Le choix de la crédulité s'explique par le manque des moyens. Ceci concerne la population la plus éloignée des centres médicaux publics.

Tableau n° 71: Exemple d'un déplacement : de la région de Nioumakélé jusqu'à l'hôpital de Hombo

| Ile d'Anjouan | Zone de départ : Nioumakélé | Zone d'arrivée : Mutsamudu |
|---|--------------------------------|-------------------------------|
| Montant de déplacement par personne | 10 euros (Aller et Retour) | |
| Frais de consultation médicale par personne | 1 à 3 euros | |
| Montant total | 13 euros par personne | |

Enquêtes menées par Ousseni ZOURDANE en 2018

Selon le tableau n°71 les dépenses augmentent de plus en plus surtout pour les populations situées dans les zones rurales. En effet, la population des villages lointains ont deux types de dépenses : d'une part, il y a le montant reliant le village d'origine et la capitale (Mutsamudu) qui s'élève à environ 10 euros par voyage (aller et retour) et par personne alors que la population de Mutsamudu ne paie pas cette charge car l'hôpital se situe à proximité ; et d'autre part, les frais de consultation médicale estimés entre 1 à 3 euros, elle concerne toute la population sans exception. La population en difficulté se localise dans les régions rurales et surtout dans les villages enclavés situés dans la presqu'île de Nioumakélé (Anjouan), au Sud de la Grande Comore et à l'Ouest de l'île de Mohéli. C'est une population qui se situe dans des zones où il est très difficile de se déplacer jusqu'au centre urbain. On est en face d'une population constraint par de nombreuses difficultés.

Par ailleurs, les transferts d'argent de la diaspora sont considérés comme le poumon de l'éducation comorienne.

8.3.1.5. Scolariser les enfants

L'état de lieu de l'éducation comorienne est mitigé. Notre analyse se base sur trois volets à savoir : historique, au niveau des îles et l'état actuel.

➤ Sur le plan historique, l'Etat comorien a pris en charge l'éducation comorienne depuis le 06 Juillet 1975, date de l'indépendance, car elle fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat. L'éducation comorienne repose sur des structures qui datent de l'époque coloniale, des années 1960. Marquées par une augmentation rapide du taux de scolarisation, les salles de classes deviennent insuffisantes. En effet, de 1975 à 1978, le chef de la révolution, le président Ali Soilih avait mis en place un vaste programme de construction de salles de classes sur l'ensemble du territoire des Comores. Ce programme avait permis l'augmentation du taux de scolarisation. A cette époque, des salles de classes ont été construites dans chaque

ville ainsi que dans les villages. Le problème des salles de classes étant réglé, un autre problème apparaît : il s'agit des salaires mensuels des fonctionnaires en général et ceux des enseignants en particulier. Ce problème a vu le jour dans les années 1990, au cours du mandat présidentiel de Said Mohamed Djohar, président de la République Fédérale Islamique des Comores du 11 Mars 1990 au 8 Septembre 1995. En effet, dès la déclaration de l'indépendance des Comores le 06 Juillet 1975, elle est suivie par un coup d'Etat un mois plus tard, soit le 03 Août 1975. Sur l'intervalle 1975-1978, les Comores ont été gouvernées par un régime révolutionnaire inspiré du modèle socialiste. Il y a eu une forte augmentation de la masse salariale. De ce fait, à partir de 1991, l'Etat n'arrive plus à payer les fonctionnaires chaque mois. Cette situation entraîne des forts mécontentements vis-à-vis des fonctionnaires ainsi que des grèves de plus en plus répétitives. Cependant, les grèves se succèdent et deviennent chroniques. Les principales raisons sont versement des salaires mensuels, l'augmentation des salaires et la titularisation. Il arrive des moments où la grève peut durer pendant un mois. Dans ce cas de figure, le gouvernement peut annoncer des mesures de remplacements mais en vain car les fonctionnaires sont protégés par la constitution et la loi du travail.

➤ Au niveau des îles, l'éducation évolue de façon différente car chaque île possède une autonomie. D'une façon générale, l'éducation est gérée par le gouvernement central. Mais le fait que tout soit centré à Moroni, la capitale est favorisée car il y a plus d'infrastructures, des moyens et de personnels par rapport au reste des îles. Dans certaines régions comme à Nioumakélé (Anjouan), les jeunes élèves peuvent parcourir des kilomètres pour se rendre à l'école alors qu'à la Grande Comore il y a quasiment des écoles dans chaque commune. Cette situation paradoxale s'explique autour de deux raisons. D'abord, l'île de la Grande Comore bénéficie de la dotation du gouvernement car elle représente le miroir de l'Union des Comores. À ce titre, elle reçoit plus des moyens par rapport aux autres îles notamment Anjouan et Mohéli. Puis la deuxième raison, il y a la solidarité de la diaspora comorienne notamment celle de la Grande Comore qui envoie les fonds. De ce fait, parmi les rôles des transferts d'argent des migrants figurent le financement des projets villageois ou communaux de la région d'origine des migrants. A ce niveau également, la Grande Comore est l'île qui envoie le plus des migrants en France. La diaspora comorienne est incontournable sur le développement du pays.

➤ L'état actuel de l'éducation se dessine par un manque de structures (salles des classes, le nombre d'enseignant...), l'augmentation rapide de la population en âge d'aller à l'école, et des écoles publiques saturées. En effet, pour pallier à cette situation, de nombreux

établissements scolaires privés ont vu le jour dans le but de dégorger les établissements publics et aussi de donner un bon exemple. D'abord, il s'agit de respecter et d'enseigner le programme scolaire pendant la durée impartie, soit neuf mois l'année scolaire. En effet, les grèves répétitives dans les écoles publiques ne permettent pas aux enseignants de terminer le programme scolaire. Dans ce sens, les élèves accumulent des retards, ce qui développe des lacunes, des difficultés ou des faibles niveaux de scolarisation. Les écoles privées permettent un enseignement complet du programme tout entier pendant l'année scolaire. De plus, les établissements scolaires privés permettent d'embaucher de nombreux enseignants surtout les jeunes chômeurs diplômés. Les salaires dépendent du nombre d'heures effectués pendant un mois. Certains enseignants gagnent mois de 100 euros/Mois, d'autres entre 100 à 150 euros/Mois et d'autres encore plus de 200 euros/Mois. En effet, la majorité des élèves qui étudient dans les écoles privées viennent des familles riches notamment les politiciens, les grands commerçants et surtout les enfants des migrants restés au pays. Dans ce contexte, la relation entre les migrants et la population restée aux Comores est très soudée à tel point que le migrant réussi peut prendre en charge les frais scolaires de ses neveux et nièces restés au pays. Un migrant réussi est celui qui possède la carte d'identité française, un travail et des bonnes conditions sociales. Et enfin, la charge de la scolarité dépend d'une région à l'autre et d'une île à l'autre. A Moroni, la vie est plus chère par rapport à Anjouan.

Tableau n° 72:Estimations des charges de scolarité mensuelle à Moroni

| | | | |
|----------------------------------|--|---|---|
| Ile de la Grande Comore | Niveau primaire : petite section à CM2 | Secondaire : 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème} | Secondaire : seconde, première et terminale |
| Montant mensuel estimé par élève | 10 à 20 euros | 20 à 30 euros | 30 à 50 euros |

Source : Enquêtes menées par Ousseini ZOURDANE en 2018

Tableau n° 73: Estimation du montant de la scolarité/Mois à Mutsamudu

| | | | |
|----------------------------------|---|---|---|
| Ile d'Anjouan | Niveau primaire : petite section jusqu'en CM2 | Secondaire : 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème} . | Secondaire : seconde, première et terminale |
| Montant mensuel estimé par élève | 10 à 20 euros | 15 à 20 euros | 20 à 25 euros |

Source : Enquêtes menées par Ousseini ZOURDANE en 2018

Le tableau n°72 sur les estimations des frais de scolarité à Moroni, (capitale de la Grande Comore et de l'Union des Comores) et le tableau n°73 sur les estimations des frais de

scolarité à Mutsamudu, (capitale d'Anjouan) illustrent les différents prix existant pour payer les frais de scolarité d'un élève par mois.

D'abord, pour le niveau allant de la maternelle jusqu'en CM2, les prix sont quasi similaires. Selon les deux tableaux, le prix de l'écolage du niveau primaire se situe entre 10 à 20 euros par élève et par mois. Cette situation coïncide avec la prise de conscience par rapport à la scolarisation des enfants. Les familles se mobilisent et financent les études de leurs enfants. Les habitants des grandes villes font des sacrifices pour donner la meilleure éducation à leurs enfants, notamment en les envoiant dans les établissements scolaires privés.

Ensuite, pour le niveau secondaire correspondant à la classe de 6^{ème} à la 3^{ème} les frais de la scolarité se présentent de façon différente entre les deux grandes villes du territoire des Comores. Les frais de scolarité se situent entre 20 à 30 euros contre 15 à 20 euros par élève et par mois respectivement à Moroni et à Anjouan. Cette inégalité se développe par rapport à la vie chère de Moroni contrairement à Mutsamudu. En effet, Moroni est très vaste et la plupart de temps les gens se déplacent en taxi contrairement à Mutsamudu où on peut se déplacer à pied car la distance est moindre.

Quant au niveau qui se localise depuis la classe de la seconde jusqu'à la classe de terminale, les frais de scolarité continuent de se différencier. Les frais de 30 à 50 euros par élève et par mois contre 20 à 25 euros par élève et par mois respectivement à Moroni et à Anjouan. En effet, plus les élèves passent à une classe supérieure et plus les frais de scolarité augmentent surtout à Moroni.

8.3.2. Les logiques sociales des dépenses migratoires

Une partie des fonds transférés au pays par les migrants est orientée sur les dépenses sociales d'ordre culturelles ou religieuses. Il s'agit en effet du grand mariage, du pèlerinage et de la construction des mosquées.

8.3.2.1. Le Grand mariage

Le mariage est une coutume très importante dans les îles Comores. Il est composé de plusieurs cérémonies, et le coût financier du mariage dépend d'une île à une autre. Pour la Grande Comore, le grand mariage est vu comme un passage obligé pour la prééminence sociale. Rappelons que le grand mariage est pratiqué par une très grande partie de la population de la Grande Comore. D'une façon générale, les hommes habitent chez les femmes

après le mariage, car les femmes sont propriétaires de leur maison. Lors du mariage, de nombreuses cérémonies sont pratiquées :

- La cérémonie à la mosquée et le paiement de la dot, c'est-à-dire « l'apport de biens par le père de l'épouse au patrimoine du nouveau ménage qui accompagne le mariage dans de nombreuses cultures. Il peut s'agir de bien pour la femme ou le mari octroyés par leurs familles, mais aussi d'un don entre époux. »,
- Le repas collectif offert par la famille de la mariée,
- La cérémonie du « *twarab* » (appelé ainsi aux Comores) : c'est un concours de chant,
- « La visite de la famille du marié dans la maison de la mariée, dans laquelle résidera le couple. On y pratique la danse du pilon, un moment de danse durant lequel les invités laissent des sommes d'argent au couple »,
- « La famille du marié montre à la foule les parures d'or composées généralement d'un ou plusieurs colliers, de plusieurs bagues, d'une ou plusieurs paires de boucles d'oreilles sur un tableau noir »,
- « *Le oukumbi ou Maravo* c'est le moment où la mariée est présentée aux autres femmes et surtout aux sœurs du marié. Une danse donnée par des femmes dans laquelle il y a un orchestre féminin qui chante assis sur des chaises en dansant suivant le rythme de la musique »,
- « *Le djalico (dance comorienne)*, par exemple *le djalico la mabélé* où les femmes manifestent leur joie à travers tout le quartier ou tout le village. Le soir du vendredi, les hommes vêtus d'un boubou et d'un costume avec un kofia et dansent avec une canne tout le long de la rue pour aller vers la place publique de leur village pour finir la danse en "Sambé" qui se fait sans forme de cercle mouvementé ».

De ce fait, les cérémonies du grand mariage durent pendant neuf jours. Des femmes en cortège apportent des billets d'argent et de nombreux cadeaux pour offrir à la jeune femme mariée. Les estimations les plus récentes montrent que le coup du grand mariage à la Grande Comore s'élève entre 20 000 à 60 000 euros. Tandis que dans les autres îles, notamment à Anjouan ou à Mohéli : le mariage coutumier existe mais les dépenses sont moindres. Actuellement, le coup du mariage à Anjouan s'élève entre 3 000 et 10 000 euros. En effet, il y a plus des dépenses à la Grande Comore qu'à Anjouan ou Mohéli. La majeure partie de l'argent qui finance les cérémonies du mariage provient des migrants, les transferts des fonds de la diaspora comorienne de France.

8.3.2.2. Le pèlerinage

Le pèlerinage à la Mecque est l'un des 5 piliers de l'Islam. Chaque musulman doit effectuer le voyage à la Mecque au moins une fois dans sa vie, mais ceux qui n'ont pas la capacité financière. Pour aller à la Mecque, les agences de voyages doivent remettre aux passagers leur billet avant leur départ :

- « Les billets d'avion aller/retour émis par des compagnies internationales autorisées » ;
- « Le nom de la compagnie aérienne » ;
- « Les dates, les horaires et les franchises des bagages de soute pour chaque tronçon de vol » ;
- « Les noms, adresse, numéro de téléphone et de télécopie des immeubles résidentiels ou hôtels où seront logés les voyageurs à La Mecque et à Médine » ;
- « Le prix total des prestations facturées, les modalités de paiement et les conditions d'annulation » ;
- « Le passeport avec le visa spécial « Hajj » délivré uniquement et obligatoirement par les services consulaires de l'ambassade d'Arabie Saoudite en France ».

De ce fait, certains vaccins sont obligatoires pour rentrer sur le territoire saoudien. Devant être réalisés au moins dix jours avant l'entrée sur le territoire saoudien, la vaccination contre les méningocoques A, C, Y et W135, contre la fièvre jaune, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole et l'hépatite A doivent être à jour. Face à cette situation, le pèlerinage à la Mecque est coûteux car le montant s'élève entre 2 000 et 3 000 euros par personne et par voyage. D'une façon générale, le profil des personnes qui vont à la Mecque sont surtout des hommes et femmes situés la tranche d'âge entre de 40 à 80 ans.

Tableau n° 74:Les comoriens qui font le pèlerinage à la Mecque

| | | |
|----------------------------|---|---------------------------------|
| Le pèlerinage à la Mecque | Ceux qui gravitent dans la sphère politique (politiciens) | Le reste de la population |
| Modalité de fonctionnement | Aide bilatérale entre les Comores et l'Arabie Saoudite | Charge personnelle ou familiale |
| Montant | 0 euro | 2 000 à 3 000 euros |

Source : Auteur

Suivant le tableau n°74, on distingue deux catégories de profils par rapport au pèlerinage. D'un côté, nous avons ceux qui paient zéro euro pour leur voyage à la Mecque, il

s'agit de ceux qui gravitent dans la sphère politique, car les politiciens ont des billets offerts par l'Arabie Saoudite. Ces billets proviennent des relations bilatérales entre les Comores et l'Arabie Saoudite. Les bénéficiaires ne paient rien de leurs poches car il s'agit d'une prise en charge totale, pour un nombre de billets pouvant aller de 100 à 200 billets par ans. Cependant ces billets sont accordés à une minorité de la population. L'autre côté, nous avons ceux qui paient entre 2000 à 3 000 euros par personne et par voyage. C'est dans cette catégorie que l'intervention de la diaspora est très importante. Rappelons que les Comores est un archipel où les musulmans représentent plus de 98 % de la population et le pèlerinage fait parti des cinq piliers de l'Islam. En effet, les migrants comoriens de Mayotte/de la Réunion ou de France envoient les fonds d'argent pour aider leurs parents restés au pays à réaliser le pèlerinage. Ils étaient près de 850 Comoriens en 2016. C'est un chiffre global mais en faisant la différence avec ceux qui obtiennent les billets gratuits, il reste près de 650 personnes dont la charge revient aux migrants.

Tableau n° 75:Le poids du pèlerinage en vers les migrants comoriens de Mayotte

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Estimation d'un montant d'un pèlerin | 3 000 euros |
| Estimation des pèlerins en 2016 | 850 |
| Montant total | 2 550 000 euros |

Source : Auteur

Ce tableau n°75 souligne la charge annuelle des migrants comoriens à Mayotte, pour effectuer de pèlerinage qui est très importante car elle s'élève à 2 550 000 euros/an. C'est une très grande somme d'argent débloquée par la diaspora comorienne de Mayotte chaque année, une somme qui rentre dans le cadre des logiques sociales des dépenses migratoires non productives et donc ne servent pas au développement.

8.3.2.3. La construction de mosquée

Photo n° 34: La nouvelle mosquée de Moroni



Source : Comores-Online et Auteur

Cette photo n°34 représente la mosquée de Moroni inaugurée le vendredi 17 juillet 1998. « Une mosquée est un lieu de culte où se rassemblent les musulmans pour les prières communes ». D'une façon générale, la construction des mosquées aux Comores se fait essentiellement par une cotisation villageoise, un don ou ceux qui peuvent aider. La cotisation se fait de façon libre sans obligation pour ceux qui sont au pays. En revanche, elle prend un sens d'obligation lorsqu'elle se fait sur le pays d'accueil, en particulier à Mayotte. Les migrants comoriens de Mayotte se regroupent en plusieurs associations selon le lieu d'origine. En effet, chaque entité associative intervient sur les projets de développement ou culturels notamment la construction des mosquées. Nous soulignons que les migrants se rencontrent au moins deux fois par mois, surtout les dimanches, afin de faire le bilan mensuel. Dans un premier temps, les migrants abordent des différentes thématiques qui concernent la vie des migrants sur le pays d'accueil surtout le système d'intégration (obtention des papiers, travail, soins médicaux, scolarisation des enfants) ; et d'autre part, la diaspora souligne la nécessité d'intervenir sur les projets du lieu d'origine. Dans ce deuxième point, le bureau de l'association présente le projet en question, comme par exemple la construction de la mosquée, puis sont consignés les noms et le montant de ceux qui peuvent donner de l'argent. C'est dans ce sens que les membres de la diaspora font des efforts pour participer à la cotisation, car à travers la liste, on sait les noms des migrants qui soutiennent les projets du lieu d'origine. L'inconvénient de ceux qui ne participent pas à la contribution, c'est qu'ils sont vus comme des renégats. Par extension, les délateurs (ceux qui ne contribuent pas) sont victime de marginalisation à la fois sur le pays d'accueil que sur le pays d'origine. Ils ne sont plus informés des réunions ou invités à participer. Cependant, pour éviter des problèmes similaires, les migrants comoriens de Mayotte interviennent financièrement dans la construction des mosquées sur le lieu d'origine. Cette intervention repose sur deux raisons, à savoir éviter d'être considéré comme un traître qui ignore son lieu d'origine ; puis la contribution permet d'être très proche de Dieu car c'est lieu où les musulmans se rassemblent pour faire les prières communes.

Chapitre 9 : Mesures d'atténuation, la mise en œuvre du développement local et territorial dans l'archipel des Comores

Les mesures d'atténuation des migrations des comoriens vers Mayotte que nous proposons visent deux territoires, les Comores vu comme lieu de départs des migrants et Mayotte qui se présente comme le lieu d'accueil. Pour les Comores, il s'agit des propositions d'action des différents leviers de développement permettant de réduire la pauvreté et de favoriser l'émergence des entreprises. Le but de toutes ces mesures est de développer le bien-être de la population. Quant au 101^{ème} département de la France, il s'agit des différentes stratégies permettant de favoriser l'insertion des familles des migrants et de lutter contre l'oisiveté des enfants issus de l'immigration à Mayotte.

9.1. Les leviers et modalités d'action des politiques rurales aux Comores

Le choix de ces mesures s'explique dans un contexte où toutes les activités et les fonctions administratives se concentrent à Moroni, la capitale de l'Union des Comores et dans les chefs-lieux des îles d'Anjouan et de Mohéli. On distingue quatre grands types d'intervention publique en faveur des espaces ruraux (Philippe Perrier-Cornet³¹, 2002) : la valorisation des ressources fixes, l'action sur l'implantation ou le développement des entreprises (du secteur secondaire), l'action sur la dynamique résidentielle, et les initiatives en faveur du capital humain.

9.1.1. La valorisation des ressources fixes

Il y a les ressources naturelles localisées, la terre qui fait de l'agriculture une activité presque totalement liée à cette ressource fixe. De ce fait l'agriculture peut mettre en valeur le capital foncier. Le développement local est vu comme un développement agricole élargi. Toutefois, l'agriculture comorienne est une agriculture de subsistance destinée à la consommation familiale. Avec l'augmentation rapide de la population, les récoltes n'arrivent plus à satisfaire les besoins de la consommation locale. Les Comores doivent importer des produits alimentaires tels que le riz, aliment de base, la viande ou les tarots qui viennent essentiellement de Madagascar. Dans les années 1970, plus particulièrement pendant la période 1975-1978, il y avait autant d'agriculteurs suite au plan de développement agricole

³¹ Philippe Perrier-Cornet, économiste, directeur de recherche à l'INRA, CESAER, Inra-Enesad Dijon

initié par l'Etat révolutionnaire du président Ali Soilihi M'tsashiwa³². L'agriculture était parmi les grands chantiers de l'Etat. Mais après son assassinat, la politique de l'agriculture élargi a été abandonnée et les comoriens ont commencé à partir de plus en plus vers la France et à la Réunion.

Avant 1995, on parlait d'une migration inter-île entre l'archipel des Comores et Mayotte. Il existait une certaine facilité de circulation jusqu'à l'installation du visa Balladur du 18 janvier 1995. Nous pouvons affirmer sans risque d'erreur que les migrants comoriens se présentent comme étant la première ressource économique du pays. En effet, la plupart des familles restées aux pays dépendent essentiellement des transferts d'argent envoyés par les migrants. Dans cette logique de nombreuses familles ne se soucient pas de leur bien être car elles reçoivent chaque mois les remises. Dans ce contexte de transferts de fonds, de nombreuses familles ont abandonné leur champ et il y a de moins en moins d'agriculteurs. Les transferts d'argent créent la dépendance et l'assistanat. Il serait bon de faire des réunions de sensibilisation et de mobilisation pour conscientiser la population locale. Le but est de pousser les gens à développer des activités agricoles. Notamment parce que les fonds envoyés par les migrants servent à acheter aussi de la nourriture, alors que ceux qui sont restés au pays peuvent s'efforcer à développer l'agriculture. Ce qui réduirait considérablement les importations des produits agricoles, et par la même occasion ces transferts d'argent resteraient aux Comores.

9.1.2. L'action sur l'implantation ou le développement des entreprises

La création d'entreprise est vue comme une des mesures d'atténuation de la pauvreté qui sévit sur le territoire de l'archipel des Comores. Au lendemain de l'indépendance de 1975, le nouvel Etat révolutionnaire avait brûlé toutes les archives de l'administration coloniale. Très motivé par les discours anticoloniaux, l'Etat révolutionnaire avait adopté un système de recrutement de masse dans la fonction publique. L'Etat révolutionnaire a été renversé en 1978, à la suite d'un coup d'Etat. Mais les recrutements n'ont pas cessé. De 1975 à 2015, soit quarante ans plus tard, la fonction publique se trouve saturer alors que l'Université des Comores qui a ouvert ses portes en 2003 continue à former des cadres chaque année. S'ajoute aussi les étudiants formés à Madagascar, en Afrique ou dans les pays Arabes qui rentrent au pays chaque année à la recherche d'emploi. L'augmentation des demandeurs d'emploi

³² Ali Soilihi M'tsashiwa (1976-1978), Homme d'Etat comorien, président du 3 janvier 1976 au 13 mai 1978. Il a fait des études d'agronomie à Madagascar et d'économie de développement à Paris.

alimente fortement le chômage. Ce dernier était à 14% en 2003 et connaît une très forte augmentation car la fonction publique ne recrute plus et de nombreux personnes travaillent en qualité de bénévoles. Ces bénévoles travaillent en espérant qu'un jour ils viendront des fonctionnaires titulaires. Cependant, pour sauver ces cadres contraints de vivre dans le chômage de façon perpétuelle ou dans la misère noire, la création d'entreprise peut évidemment donner une bouffée d'oxygène et atténuer cette misère.

Selon ROBERT PAPIN³³, il y a trois grandes étapes stratégiques pour la création d'une entreprise. Au premier niveau, il faut bien maîtriser l'espace. Ce dernier est vu comme le centre de gravité des activités humaines. D'abord, nous allons apprendre à percevoir nos motivations. Il s'agit d'avoir la volonté d'aller toujours de l'avant, de se dépasser et de surmonter les obstacles de la pauvreté. Le constat global montre une forte augmentation du chômage qui entérine l'accroissement de la pauvreté, alors que la recherche d'emploi est l'une des raisons qui pousse les comoriens à migrer vers Mayotte. Nos motivations ciblent aussi le désir de liberté, le goût du pouvoir et de l'autonomie.

Ensuite, apprendre à percevoir les qualités existantes dans notre espace des territoires des Comores. Nous avons une population jeune et dynamique avec une forte capacité de travail. La majorité des jeunes diplômés du territoire des Comores ont une bonne ténacité vis-à-vis de la recherche du travail. Chez les jeunes, il y a un développement du sens des responsabilités car cela est dû à la solidarité intergénérationnelle entre les migrants et ceux qui sont restés au pays. Enfin, apprendre à percevoir les limites qu'existent sur notre espace. Parmi les obstacles de taille à tenir compte figure l'instabilité politique chronique notamment les coups d'Etat, les assassinats des chefs d'Etat (Ali Soilihi en 1978, Ahmed Abdallah en 1989) ou le séparatisme de l'île d'Anjouan pendant la période 1997-2008. Mais il existe d'autres enjeux politiques locaux et inter-îles notamment le système de la présidence tournante pour chaque île de l'Union des Comores.

À la deuxième phase de notre stratégie c'est de réussir à financer correctement la création et le développement des entreprises. Dans cette étape, il est important de connaître les sources de financement. Dans cette situation, il est nécessaire de conscientiser les migrants vivant à Mayotte, à la Réunion et en France métropolitaine de s'engager dans un processus de financement groupé afin d'assurer les entreprises. Rappelons que le montant annuel des

³³ Robert Papin, professeur à HEC, agrégé de l'Université en économie et gestion. Docteur en droit, diplôme en expert-comptable et diplômé d'études supérieures en sciences économiques. Il a créé puis dirigé pendant vingt ans le célèbre département « Entrepreneurs ».

transferts d'argent aux Comores est estimé en 2013 à 59 milliards de francs comoriens, soit environ 120 millions d'euros (Alwatwan n°2465 du 03 juillet 2014). Avec de telles sommes colossales, la diaspora comorienne dispose les capacités financières permettant de financer l'émergence des entreprises. Or, la majorité des migrants vivent seuls dans un système de protection de soi. Chacun s'occupe de sa famille restée au pays et c'est un système qui fonctionne bien. Mais les migrants peuvent encore faire mieux en passant par les associations. En effet, les associations des migrants peuvent créer une approche de communication, de connexion et d'inter-polarisation. Le but est de partager les idées, d'être solidaire et d'avoir des grands projets de développement commun dans le pays d'origine. Depuis les 1990, de nombreuses associations comoriennes de France opèrent dans cette voie mais surtout sur des projets d'aménagement du territoire, sur l'éducation ou la culture. Il s'agit notamment des routes, des écoles, des mosquées ou des bibliothèques. Toutefois, il existe aussi d'autres moyens d'obtenir des financements comme les banques. Mais au vu de l'instabilité politique chronique qui sévit dans le pays, les banques sont sceptiques pour accepter des prêts d'envergures. Enfin la troisième étape, il s'agit de la mise en œuvre du projet. Il est important de connaître les structures juridiques et le code d'investissement. Il est préférable de consulter les spécialistes pour avoir un aperçu général de ce que prévoit la loi. Tels que les impôts et les taxes à payer. Ce diagnostic nous donnera un aperçu général de la faisabilité, de la réalisation de notre projet. Le but des entreprises est non seulement la création d'emploi mais surtout le profit de façon pérenne.

Dans cette dimension de création d'entreprise s'ajoute la question de co-développement. « Le terme de co-développement recouvre depuis 1997, dans le discours public, toute action de coopération en rapport avec les populations immigrées et le développement des pays d'origine » (Daum Christophe, 2007 : 49p). Le co-développement est un terme polysémique mais son rôle principal c'est les migrants et le développement de leurs pays d'origine. Dans sa logique, il y a d'une part le fait de favoriser l'implication des migrants dans le développement de leur pays d'origine ; et d'autre part, renforcer les dispositifs des contrôles des frontières. Les migrants sont considérés comme un levier économique du développement. En tant qu'acteurs du développement, les migrants peuvent investir aux Comores via les transferts de fonds. Ils peuvent créer notamment un climat favorable au développement local et territorial. Cette situation permettrait d'optimiser le bien-être de la population des îles Comores avec l'appui de l'Agence française de développement. En échange, les Comores surveillent ses frontières et renforcent son dispositif de contrôle afin de

lutter contre l’immigration vers Mayotte. Cependant l’instabilité politique chronique est un handicap majeur. Par exemple, le séparatisme de l’île d’Anjouan de 1997 à 2008 avait contraint de nombreuses personnes à migrer vers Mayotte. Les conflits internes entre le gouvernement central et les autres îles constituent un véritable blocage sur le développement. En cas de situation conflictuelle comme par exemple celle d’octobre 2018 : il s’agit d’un groupe d’insurgé qui avait pris le chef-lieu de l’île d’Anjouan en otage, cette situation avait duré presque une semaine. De tels événements entraînent des blocus et font peur aux migrants qui veulent aller en aux Comores vacances ou encore investir.

9.1.3. La dynamique résidentielle des campagnes

Les espaces ruraux de l’Union des Comores ont de très fortes densités, en l’occurrence la région de Nyoumakélé est marquée par de fortes densités allant jusqu’à 1 000 habitants/km². Le rural englobe la notion de campagne et de nature car nous avons la campagne ressource, la campagne cadre de vie, et la campagne nature (Philippe Perrier-Cornet, 2002). Les régions rurales du territoire des Comores connaissent des difficultés d’équipements, de manque d’établissements scolaires et de santé. Il faut parcourir parfois des kilomètres pour rejoindre un dispensaire. Face à cette situation, de nombreuses personnes choisissent la superstition pour se faire soigner car il n’y a pas d’hôpitaux à proximité. Quant aux établissements scolaires, les élèves parcourent des kilomètres pour arriver à l’école. Chaque village n’a pas d’école et la majorité des enseignants affectés dans ces établissements scolaires ruraux viennent du milieu urbain, qui peuvent des fois ne pas se déplacer à cause de la distance. S’ajoute à cela les difficultés d’électricité. Le réseau électrique ne couvre pas toutes les régions rurales. Autre difficulté, l’absence d’articulation de la zone urbaine avec le milieu rural. Les établissements scolaires et de santé sont essentiellement localisés dans la zone urbaine. Les zones rurales semblent être oubliées par les pouvoirs publics et les gouvernements successifs de l’archipel des Comores.

Toutefois, à partir des années 2000, les migrants des régions rurales ont commencé à mettre en place des projets d’investissement allant de la construction d’école, de dispensaires ou de l’ouverture des magasins de commerce. Par exemple, le village de Bazimini située à environ 15 kilomètre de la capitale Mutsamudu, les migrants résident à Mayotte ont ouvert des magasins de vente des vêtements ou des matériaux de construction. Cette situation se développe dans d’autres villages de l’Union des Comores. De plus, de nombreuses personnes construisent de plus en plus des maisons dans ces zones rurales et notamment les jeunes

couples. Par ailleurs, l'espace à dominante rurale (Didier BOUTET, 2006) est composé de quatre types de territoire : du rural sous influence urbaine, des pôles ruraux, de la périphérie des pôles ruraux et du rural isolé. Il est évident de souligner que les activités économiques locales attirent des populations vers ces zones rurales isolées mais ce ne sont pas les seules. La qualité de vie et la qualité de l'environnement construit ou naturel favorise l'arrivée des populations dans ces milieux ruraux abandonnés.

En plus de la population locale, les jeunes couples qui s'installent dans les zones rurales font de plus en plus des va et vient entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Cette situation découle du fait que le centre urbain notamment Moroni, Fomboni ou Mutsamudu sont saturés. Les terrains et les appartements sont très chers dans les milieux urbains et ils sont marqués par la pollution urbaine et sonore, ainsi nous assistons à l'avènement d'un nouveau phénomène, celui de l'exode urbain. Certaines personnes préfèrent acheter des terrains pour construire leur maison en zone périphérique ou carrément en milieu rural car les terrains sont moins chers. Certaines personnes vont jusqu'à construire des maisons secondaires pour leurs vacances. Les zones rurales présentent une bonne qualité de l'environnement, ce sont des endroits tranquilles sans pollution sonore et qui sont plus proches de la nature. L'installation des dispensaires et l'augmentation des établissements scolaires dans ces milieux ruraux isolés entraînent une amélioration de la qualité de vie locale et surtout de la dynamique résidentielle.

9.1.4. L'action sur le capital humain

« Le capital humain est l'ensemble des aptitudes, des talents, des qualifications, des expériences accumulées par un individu et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres » [http://fr.wikipedia.org/wiki/Capital_humain, Consulté le 30/03/2019]. Dans cette perspective nous distinguons d'une part, le capital humain spécifique qui concerne les compétences non transférables à un tiers ou à un système de savoir ; et d'autre part, le capital humain générique composé avec ses compétences transférables. Dans la situation actuelle de l'archipel des Comores, les politiques de développement rurales sont centrées sur les équipements tels que la construction de bâtiments scolaires d'enseignement initiale, elles ne concernent que le capital humain. L'université des Comores a ouvert ses portes en 2003 et le niveau de formation s'arrête en licence. Les sortants de l'Université des Comores, restent au chômage, tout comme les étudiants qui viennent de Madagascar ou autre. Dans cette perspective, nous pouvons souligner que le chômage est un

effet de l'inadaptation des qualifications ou aux formations permettant de favoriser l'émergence des projets collectifs nés d'un diagnostic territorial partagé.

Par ailleurs, la notion de capital laisse lire un engagement d'investissement. Pour cette raison, le concept de capital humain entraîne un engagement fort sur deux leviers importants, l'éducation et la santé. Le capital humain peut s'acquérir à travers l'éducation. Il dépend tout d'abord du niveau d'éducation moyen de l'individu ou de l'ensemble des travailleurs, de leurs conditions de santé mais aussi de l'expérience qu'ils ont pu acquérir au fil de leur vie professionnelle. Il affecte de manière extrêmement importante l'accroissement de la productivité totale des différents secteurs et parallèlement la promesse des économies. Notamment parce qu'un travailleur hautement qualifié et en bonne santé produit d'avantage et plus rapidement, avec un même équipement dans un même laps de temps qu'avec un travailleur malade et analphabète. De plus un travailleur hautement qualifié est d'avantage apte à créer, à innover ou à assimiler les technologies déjà créer. Cela augmente le capital physique et accroît la productivité totale des facteurs. Il est donc essentiel dans les politiques des états d'investir dans l'éducation et la santé. Le faible niveau de capital humain qui prévaut aux Comores où le taux d'analphabétisme est encore élevé dans les milieux ruraux. La durée moyenne de scolarisation est faible, ou les expériences de vie reflétant des conditions de santé relativement meilleures sont médiocres. Cette faiblesse du capital humain est l'un des facteurs invoqués pour expliquer la médiocrité du développement aux Comores.

Le capital humain est le moteur de l'innovation et de la croissance. Nous vivons une mutation profonde de la structuration de la richesse des nations. Les facteurs de la compétitivité, le capital humain joue un rôle central car nous basculons dans une économie de l'innovation, de la connaissance, du numérique. L'investissement immatériel notamment le capital humain crée évidemment de façon corrélative de la croissance, suivie par une augmentation du PIB et continu d'améliorer la productivité. Il est urgent d'investir dans le capital humain et dans l'immatériel pour obtenir une croissance créatrice de bien-être. Il faudrait créer un environnement favorable au capital humain notamment le développement de l'éducation, des filières d'excellence, valoriser les équipes de recherches multidisciplinaires pour favoriser la création de projets locaux ou territoriaux. Ces initiatives permettent la création d'emploi, de richesse nationale et d'intelligence économique ainsi que le développement du bien-être.

9.1.5. Un pouvoir centralisé depuis 2018 : le risque de la fracture sociale

Secouées par le séparatisme en 2017, pour préserver son unité territoriale, un accord a été trouvé au sein de l'Union des Comores. Il s'agit des Accords cadre de Fomboni du 17 février 2001 instaurant le principe de la présidence tournante d'un mandant de quatre ans pour chaque île. Cet accord a été accompagné de la nouvelle Constitution du 23 décembre 2001, cette date marque l'instauration du principe de la décentralisation et de l'autonomie large des îles Comores. En effet, la première présidence tournante a eu lieu de 2002 à 2006 pour la Grande Comore, la seconde de 2006 à 2011 pour l'île d'Anjouan. La Constitution de 2001 a été révisée le 17 mai 2009 par le Président SAMBI, modifiant la durée de mandat passant de 4 à 5 ans. Cette révision n'a pas affecté les Accords de Fomboni de 2001. En effet, de 2011 à 2016, l'île de Mohéli a présidé son tour de la présidence tournante. D'une façon générale, de 2002 jusqu'en 2016, toutes les îles Comores ont assuré la présidence de l'Union des Comores selon les acquis de l'Accord cadre de Fomboni de 2001 sous l'égide de l'Organisation des Nations-Unis, de l'Union africaine, de la C.O.I et de la Ligue Arabe. Cette période a été marquée par une fraternité entre les îles, le respect des droits fondamentaux allant de la liberté d'expression et de réunion etc.

Le deuxième cycle de la présidence tournante est marqué par le projet de nouvelle Constitution portant modification sur celle de 2001. Suite à la victoire sur les élections présidentielles de 2016 pour le tour de la Grande Comore, le président Azali Assoumani est parvenu au pouvoir à la faveur d'un putsch en 1999, puis élu président en 2002 pour un mandat allant jusqu'à 2006, il est à nouveau élu en 2016 jusqu'à 2021. Date à laquelle la présidence tournante sera le tour de l'île d'Anjouan. Mais le président Azali Assoumani décide de mettre en œuvre la modification de la Constitution de 2001. Il décide de passer à l'offensive et à suspendre la Cour Constitutionnelle le 12 avril 2018, la plus haute juridiction du pays, et a transféré sa compétence à la Cour suprême. Créée par la Constitution du 23 décembre 2001 de l'Union des Comores, la Cour Constitutionnelle s'est vue confier la charge de garantir le respect de la Constitution et des droits de l'homme et aussi d'assurer la régulation des relations entre les composantes de l'ensemble comorien, entre l'Union et les îles. La suspension de cette institution s'explique du fait de son opposition au changement de la Constitution de 2001. Mais le chef de l'Etat justifie cette mesure par « le non-fonctionnement » de la Cour constitutionnelle en raison du « nombre incomplet des juges » qui la composent. Si c'est le cas, pourquoi ne pas affecter des juges ? Après avoir suspendu la Haute Cour Constitutionnelle en avril 2018, le chef de l'Etat a organisé un référendum le 30

juillet 2018 portant modification sur tous les acquis et les valeurs de l'Accord cadre de Fomboni en 2001.

La modification de la Constitution reste un point de désaccord entre les acteurs politique du pays ainsi que de la société civile. Pour le gouvernement, il pense que la présidence tournante mise en place en 2001 a su mettre fin aux tentatives de séparatisme mais elle a fait de la population des insulaires avant d'être des comoriens. Pour eux la nouvelle Constitution sert à renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union des Comores et de consacrer à son indivisibilité. En effet, cette nouvelle Constitution prévoit : la suppression de la décentralisation et de l'autonomie large des îles, le mandat de la présidence tournante est passé de 5 à 10 ans donnant ainsi la possibilité au président actuel de rester au pouvoir jusqu'en 2029. Le gouvernement justifie ces actes en estimant que pour développer un pays, un président a besoin de plus qu'un mandat de cinq ans non renouvelable.

Pour l'opposition, après avoir passé la nouvelle Constitution le 30 juillet 2018, le gouvernement a organisé des nouvelles élections présidentielles le 24 mars 2019 où le président Azali Assoumani a été élu dès le premier tour avec 60,77 % des suffrages selon la Commission électorale. Il devient un super président, car il assure la fonction du chef du gouvernement et qu'il n'y a ni de haute Cour Constitutionnelle ni de vice-président. Il est seul à la tête du pays. L'opposition qualifie les élections d'un coup d'Etat électoral et qu'il y a eu des fraudes massives du camp présidentiel. Depuis 2018, l'opposition dénonce la dictature du président Azali, car il a dissous la Cour constitutionnelle, modifié la Constitution dans un sens qui pourrait lui permettre de rester au pouvoir jusqu'en 2029 et fait arrêter des dizaines d'opposants. Exemple, l'ex-président Ahmed Abdallah SAMBI (2006-2011) arrêté depuis 2018 et SALAMI, le gouverneur élu démocratiquement en 2016 à Anjouan. A cette opposition interne s'ajoute la mobilisation de la diaspora comorienne de Mayotte, la Réunion et surtout de France qui dénonce avec fermeté la modification de la Constitution, les arrestations arbitraires et réclame le retour de l'ordre constitutionnel.

Photo n° 35: La diaspora comorienne de France dénonce la dictature aux Comores



Source : Photos mises en ligne par Comoriens tv, le 7 avril 2019

Ces rassemblements de masses de la diaspora dénoncent les arrestations arbitraires et l'emprisonnement des opposants, le non-respect de la Constitution et la tentation de la présidence à vie. La diaspora réclame le retour de l'ordre constitution aux Comores. Les associations des comoriens de France rencontrent des blocages sur les projets de développement local de leur lieu d'origine. La mise en place des projets de développement s'articule sur un système de réseau allant des associations de France et celles qui sont aux Comores via une mobilisation communautaire. Avec les arrestations répétitives, les habitants ont peur de se réunir pour parler des projets communautaires. Ce climat de terreur pousse certains à l'exil ou réduit au silence ceux qui restent dans leur territoire. Il y a eu un coup d'arrêt sur les initiatives de développement sur les lieux d'origine des migrants.

Le climat politique aux Comores s'est tendu depuis le référendum constitutionnel du 30 juillet 2018. Tous les acquis de la décentralisation mis en place depuis 2001 ont été dissous par le président Azali Assoumani. En faisant une typologie de ce qui se passe sur le continent africain, nous constatons que de nombreux chefs d'Etats d'Afrique ont changé leur Constitution pour rester au pouvoir. Ils prétendent qu'ils sont sur la voie du développement.

Tableau n° 76: Les chefs d'Etats africains qui ont changé leur Constitution pour rester au pouvoir au détriment du développement de leur pays et du bien-être de leur population

| Pays qui ont changé leur Constitution | Date du changement de la Constitution | Le nombre de mandats déjà exercés | Nom du chef d'Etat | Période estimée à diriger le pays | IDH-Rang mondial en 2019 selon le PNUD |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---|-----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Comores | 2018 | 1999-2002 ; 2002-2006 ; 2016-2019 ; | Azali Assoumani (né en 1959) | 2019-2029 | 156 ^{ème} Faible |
| Rwanda | 2015 | 2000-2003 ; 2003-2010 ; 2010-2017 ; | Paul Kagame (né en 1957) | 2017-2034 | 157 ^{ème} Faible |
| République du Congo | 2015 | 1979-1992 ; 1997-2016 (36 ans au pouvoir) | Denis Sassou-Nguesso (né en 1943) | 2016-2023 | 138 ^{ème} Moyen |
| Burundi | 2018 | 2005-2010 ; 2010-2015 ; 2015-2020 ; | Pierre Nkurunziza (1964-2020) | 2018-2034 | 185 ^{ème} Faible |
| Zimbabwe | 2013 | 1987-2017 (30 ans) | Robert Mugabe (1924-2019) | | 150 ^{ème} Moyen |
| Djibouti | 2010 | 1999-2005 ; 2005-2011 ; 2011-2016 ; | Ismael Omar Guelleh né en 1947 | 2016-2022 | 171 ^{ème} Faible |
| Algérie | 2008 | 1999-2004 ; 2004-2009 ; 2009-2014 ; 2014-2019 ; | Abdelaziz Bouteflika (né en 1937) | | 82 ^{ème} Elevé |
| Cameroun | 2008 | 1982-2018 (37 ans) | Paul Biya (né en 1933) | 2018-2025 | 150 ^{ème} Moyen |
| Ouganda | 2005 | 1986-2016 (34 ans au pouvoir) | Yoweri Museveni (né en 1944) | 2016-2026 | 159 ^{ème} Faible |
| Tchad | 2005 | 1990-2016 (29 ans au pouvoir) | Idriss Deby Itno (né en 1952) | 2016-2026 | 187 ^{ème} Faible |
| Togo | 2002 | 1967-2005 (37 ans au pouvoir) | Gnassingbé Eyadéma (1935-2005) | | 167 ^{ème} Faible |

Source : Le Monde Afrique-Guinée, 24 décembre 2019, Depuis 2000, onze chefs d'Etat africains ont changé leur Constitution pour rester au pouvoir [Consulté le 01/07/2020]

Avec un IDH faible, au 156^{ème} rang mondial selon les estimations de la Manque mondiale de 2019 (Classement 2019 des pays africains selon l'indice de développement humain du PNUD [Consulté le 12/07/2020], les Comores se situent dans le club des pays

pauvres sans ressources. Cet ensemble d'îles dépend essentiellement de taxes prélevées sur les importations, de l'aide publique au développement et surtout des transferts de fonds envoyés par sa diaspora. Tandis que le président Azali parle d'émergence 2029, son objectif de rester au pouvoir jusqu'à cette date est de faire en sorte que les Comores deviennent un pays émergent comme l'Afrique du Sud, alors que l'Union des Comores dispose d'une économie de traite orientée vers la production des matières premières comme vanille ou girofle, mais sans industrialisation.

A ce niveau également s'ajoute la suspension de l'autonomie large des îles et de la décentralisation, le président Azali accumule tous les pouvoirs de l'administration comorienne et instaure un modèle de développement descendant, c'est-à-dire que toutes les décisions viennent du haut. Les îles, les régions et les communes sont devenues inactives et attendent les initiatives, les projets qui doivent venir du chef de l'Etat ainsi que les financements. Il apparaît comme si l'Union des Comores a fait un recul de 20 longues années dans sa volonté politique de réaliser la décentralisation de son administration, car le principe de l'autonomie large installée en 2001 était de permettre aux îles et régions de se développer elles-mêmes sans attendre le gouvernement central : c'était un modèle de développement ascendant. De 2001 jusqu'au 30 juillet 2018, date de la modification de la Constitution, les gouverneurs et les maires des trois autres îles pouvez mettre en œuvre des projets de construction d'écoles ou de dispensaires en collaboration avec les associations de la diaspora de chaque région. Mais depuis le 30 juillet 2018, il s'est installé un climat de terreur : les associations des villes et villages ont peur de se réunir, les nouveaux diplômés et les sans-emplois augment et deviennent des candidats potentiels à l'émigration et nous assistons à l'installation d'une déconnection totale des projets locaux et territoriaux financés en grande partie par la diaspora comorienne de France, la Réunion et Mayotte. Face à cette situation, le gouverneur de l'île d'Anjouan annonce « qu'il n'a plus de compétences et il est devenu un simple gardien de son palais ».

Selon le tableau n°76, en générale la modification de la Constitution permettant certains présidents d'Afrique de rester au pouvoir à vie n'est pas la solution du développement et les Comores ne feront pas une particularité, car les droits fondamentaux ne sont respectés tels le droit de penser, de se manifester ou de se réunir. Les opposants sont enfermés ou poussés à l'exil. C'est dans ce contexte de terreur que Mayotte reste un lieu privilégié pour accueillir : tous ceux qui sont persécutés par la politique d'Azali notamment ses opposants, les demandeurs d'emplois et ceux qui se sentent terroriser.

9.2. Favoriser l'accès à la scolarisation à tous les enfants qui se trouvent sur le territoire de Mayotte

Afin de durcir l'accès à la scolarisation, certaines communes demandent de plus en plus de documents aux familles, en l'occurrence celles des migrants. Les pièces à fournir sont vues comme des éléments restrictifs, sélectifs ayant pour objectif le blocage de la scolarisation. L'une des mesures d'atténuation de la question de l'oisiveté des enfants est de favoriser l'accès à la scolarisation. En parlant d'accès à la scolarisation, l'association des maires devrait établir les mêmes conditions pour chaque commune. Autrement dit, établir un document unique stipulant les pièces à fournir pour la scolarité à Mayotte. Cependant, chaque commune est libre d'établir sa politique communale via ses élus. Le fait de donner plus de pouvoirs aux élus locaux, le Préfet qui est l'agent déconcentré de l'Etat ne peut pas obliger les maires de chaque commune de revoir les pièces à fournir pour accéder à la scolarisation. Or, en tant que représentant de l'Etat, il se doit de respecter les principes de la décentralisation.

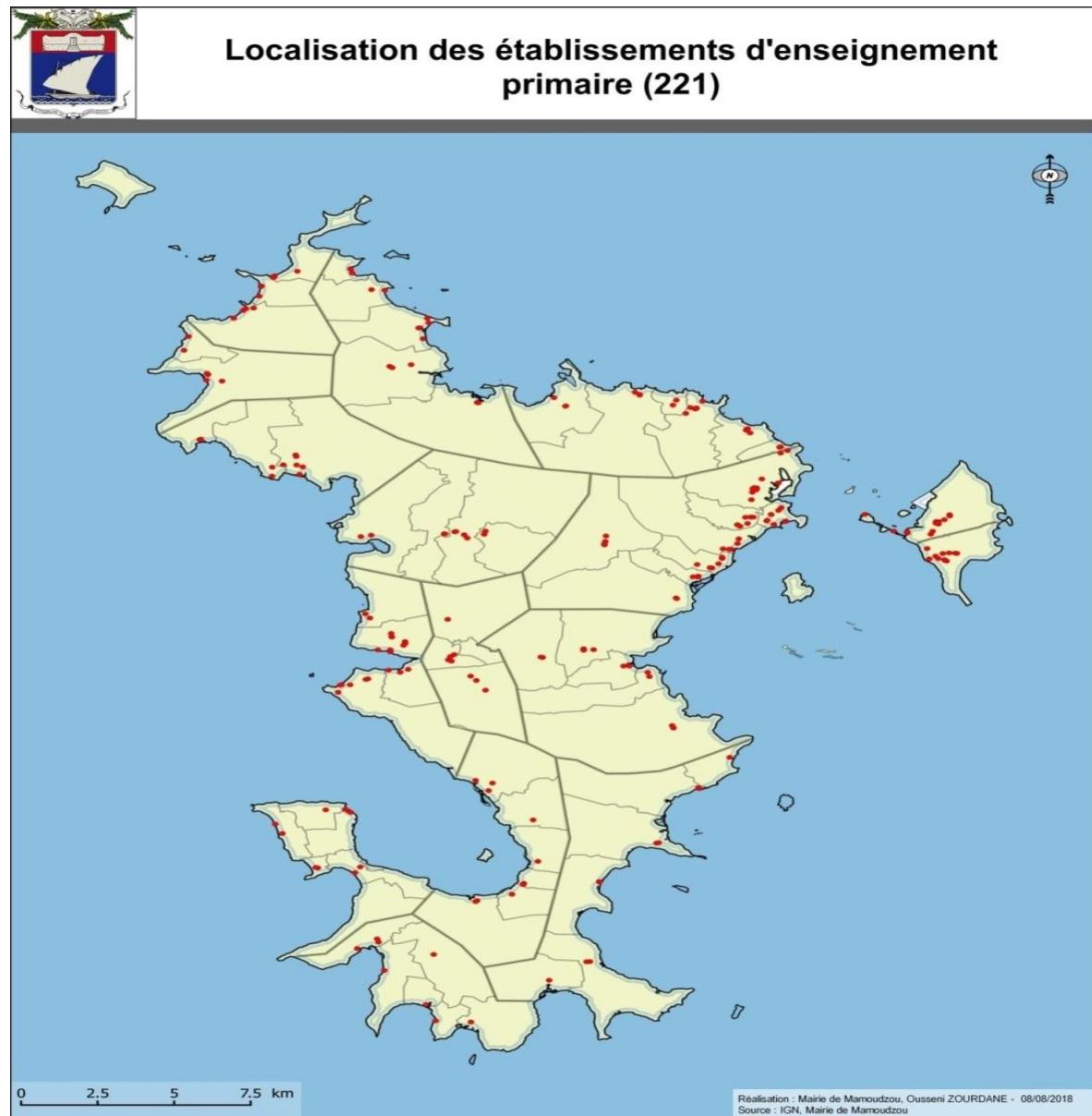
A Mayotte, les documents à fournir pour accéder à la scolarisation varient d'une commune à une autre. C'est dans ce sens que certains élèves se trouvent victimes de discrimination car ils n'arrivent pas à remplir les conditions d'accès, alors que l'école est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans qui résident sur le territoire français. Face à ce paradoxe, l'association Le Village d'Eva organise l'école de la rue pour éduquer les enfants qui ne sont pas scolarisés. Cette force vive se présente comme étant une des réponses par rapport à cette situation de désolation, celle d'empêcher les enfants d'accéder à la scolarité. Pour atténuer ce problème, les actions du Village d'Eva ne se limitent pas uniquement à cette école de la rue, mais il y a également l'axe de plaidoirie pour les enfants exclus du système scolaire. Cette plaidoirie se fait au niveau de la mairie de Mamoudzou pour les enfants de 6 à 10 ans et au niveau du Vice-Rectorat pour les enfants de 11 à 15 ans. Le but de cet engagement est de défendre les dossiers de certains enfants auprès de ces deux institutions en charge d'inscrire les enfants à scolariser à Mayotte.

Par ailleurs, le développement du territoire de Mayotte est la responsabilité de tous les résidents. Les instruire constitue un devoir moral, une obligation et cela relève de la responsabilité de l'Etat, des mairies etc. Mayotte est l'un des départements français le plus jeune, et c'est dans ce sens qu'il est important de répondre aux attentes de ces jeunes. D'une part, proposer des formations adaptées aux jeunes et d'autre part adopter les métiers selon le marché du travail, car l'un des leviers les plus impératifs du développement est la formation. Mais le fait d'exclure à certains enfants l'accès à la scolarisation, constitue une

bombe à retardement (délinquance juvénile, montée de la criminalité) mais aussi un ralentissement par rapport au développement territorial de Mayotte.

9.2.1. Lutter contre la discrimination des enfants des migrants nés à Mayotte

Figure 28 : Localisation des établissements d'enseignement primaire à Mayotte



Source : (Ousseni ZOURDANE, 2018)

Cette carte n°26 montre la forte concentration des écoles primaires dans la commune de Mamoudzou, en Petite Terre et moyennement dans les régions côtières.

Le Droit à l'instruction et à la formation est obligatoire pour tous les enfants. L'accès à l'instruction ne doit pas être fait sur la base de la nationalité et aucune distinction ne doit être faite entre les élèves quel que soit leur nationalité. Dans ces circonstances, certains auteurs montrent que « *les enfants présents sur le territoire français doivent être scolarisés sans*

condition de régularité de séjour de leurs parents ou de leurs responsables légaux, ni des conditions d'entrée dans le cadre de regroupement familial» (Evelyne Pisier et Olivier Duhamel, 2017 : 236). Le défaut de titre de séjour ne peut pas non plus faire obstacle à la poursuite des études des élèves majeurs. Sans distinction, tout enfant peut être accueilli à partir de l'âge de trois ans dans une école proche de son domicile si sa famille fait la demande. En outre, la scolarisation des enfants entre 2 et 3 ans ne s'applique pas sur des critères de nationalité mais plutôt sur la base des disponibilités des places.

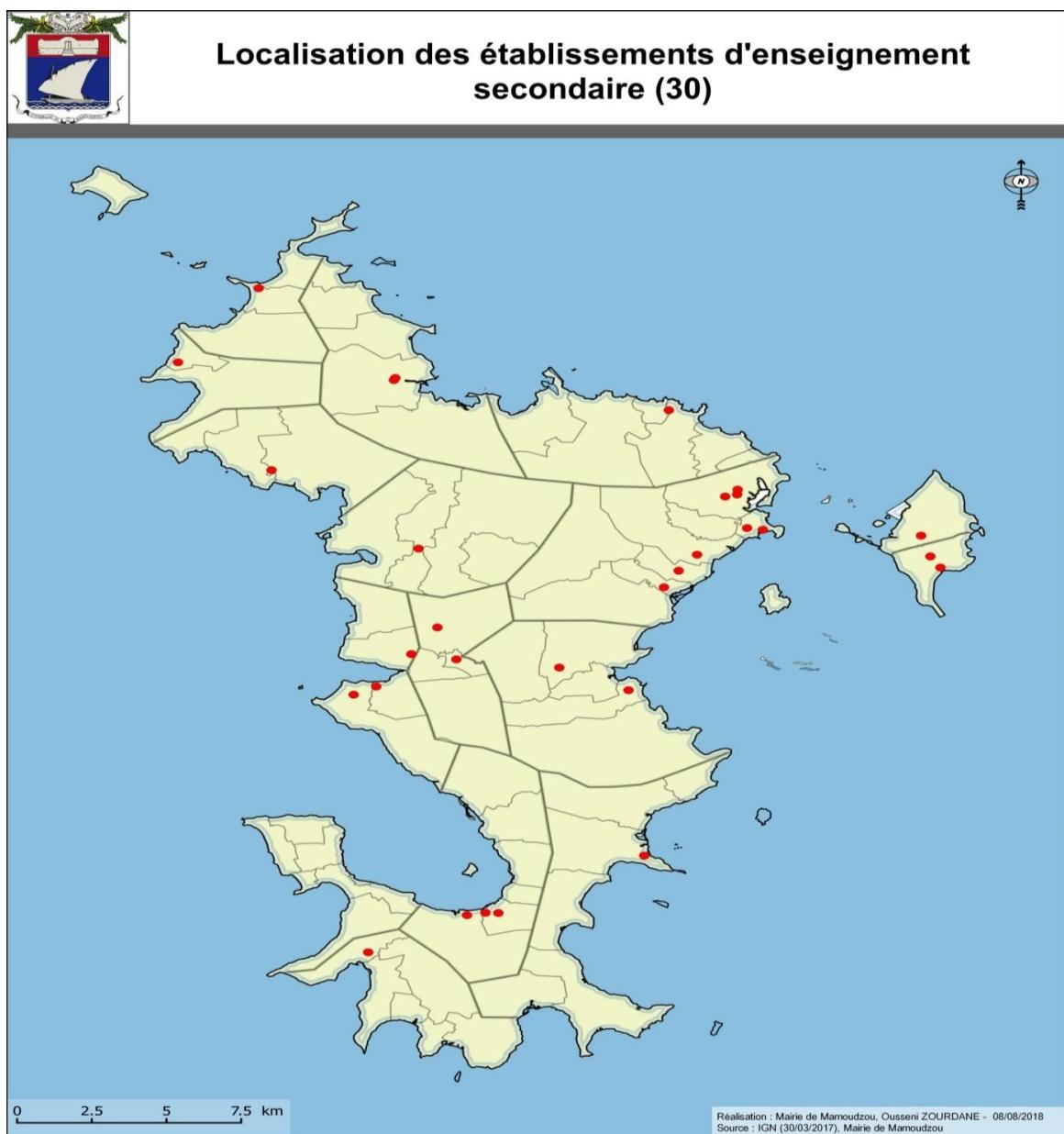
Il est à rappeler que la scolarité est obligatoire, l'instruction est obligatoire pour les enfants français et étrangers, entre 6 ans et 16 ans. Dans notre analyse nous distinguons deux grands axes à savoir : il y a le public de la mairie, les enfants de 6 à 10 ans (niveau primaire) et le public du Vice- Rectorat pour les enfants de 11 ans et 16 ans (niveau lycée et collège). Concernant l'enseignement primaire, le maire doit délivrer un certificat d'inscription à tous les enfants résidant dans la commune comme preuve de leur admission à l'école. Néanmoins, en cas de refus illégal d'un maire de délivrer le certificat de scolarité, le représentant légal peut saisir le préfet pour que celui-ci procède d'office à l'instruction du dossier de l'élève concerné. Le représentant légal peut aussi saisir le juge administratif afin d'annuler une décision illégale. Quant au collège et lycée, il ne doit pas y en avoir des distinctions, les modalités d'inscription des élèves étrangers sont les mêmes que pour les élèves français.

Par ailleurs, il y a lieu de favoriser les modalités d'accès à la scolarisation en procédant aux mêmes conditions dans toutes les communes de Mayotte. Dans cette perspective, l'association des maires peut justement œuvrer pour établir un document unique où figureront toutes les pièces à fournir pour accéder à l'instruction des enfants. En revanche, le fait que chaque commune ait sa propre politique, ses propres clauses d'accéder à la scolarisation montre les difficultés qui existent sur le territoire par rapport à la scolarité des enfants. Les difficultés d'accès à la scolarisation créent un système de nomadisme, de nombreuses familles se déplacent à la recherche d'établissement pour scolariser leurs enfants. Ce processus entraîne des listes d'attentes. Un élève peut être inscrit sur les listes d'attentes de plusieurs communes. Notamment parce que les parents n'ont pas de garantie certaine que l'enfant aura une place dans l'école la plus proche du domicile. Certaines zones sont plus favorables et accueillent facilement les enfants des migrants. Sur ces communes, il y a des flux de familles qui viennent régulièrement. C'est le cas de la commune de Bandraboua et celle de Labattoir. Sur ces deux mairies, les inscriptions scolaires sont ouvertes toute l'année mais les listes d'attentes sont les plus longues. Pour d'autres zones, par exemple la mairie de Mamoudzou,

les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} février au 31 mars. Cette procédure d'inscription existe dans la commune de Mamoudzou depuis 2017. Pour d'autres zones encore comme celles les communes de Sada et de Tsingoni, les inscriptions sont beaucoup plus strictes. Il faut inscrire les enfants du 1^{er} février au 31 mars, mais il existe des documents spécifiques pour les étrangers. De ce fait, de nombreuses familles qui n'ont pas pu inscrire leurs enfants à l'école, quittent en général les communes de Sada ou de Tsingoni pour s'installer à Bandraboua ou à Labattoir.

Pour le collège et le lycée, les élèves de ces deux entités rentrent dans le cadre du public du Vice-Rectorat.

Figure 29: Localisation des établissements d'enseignement secondaire

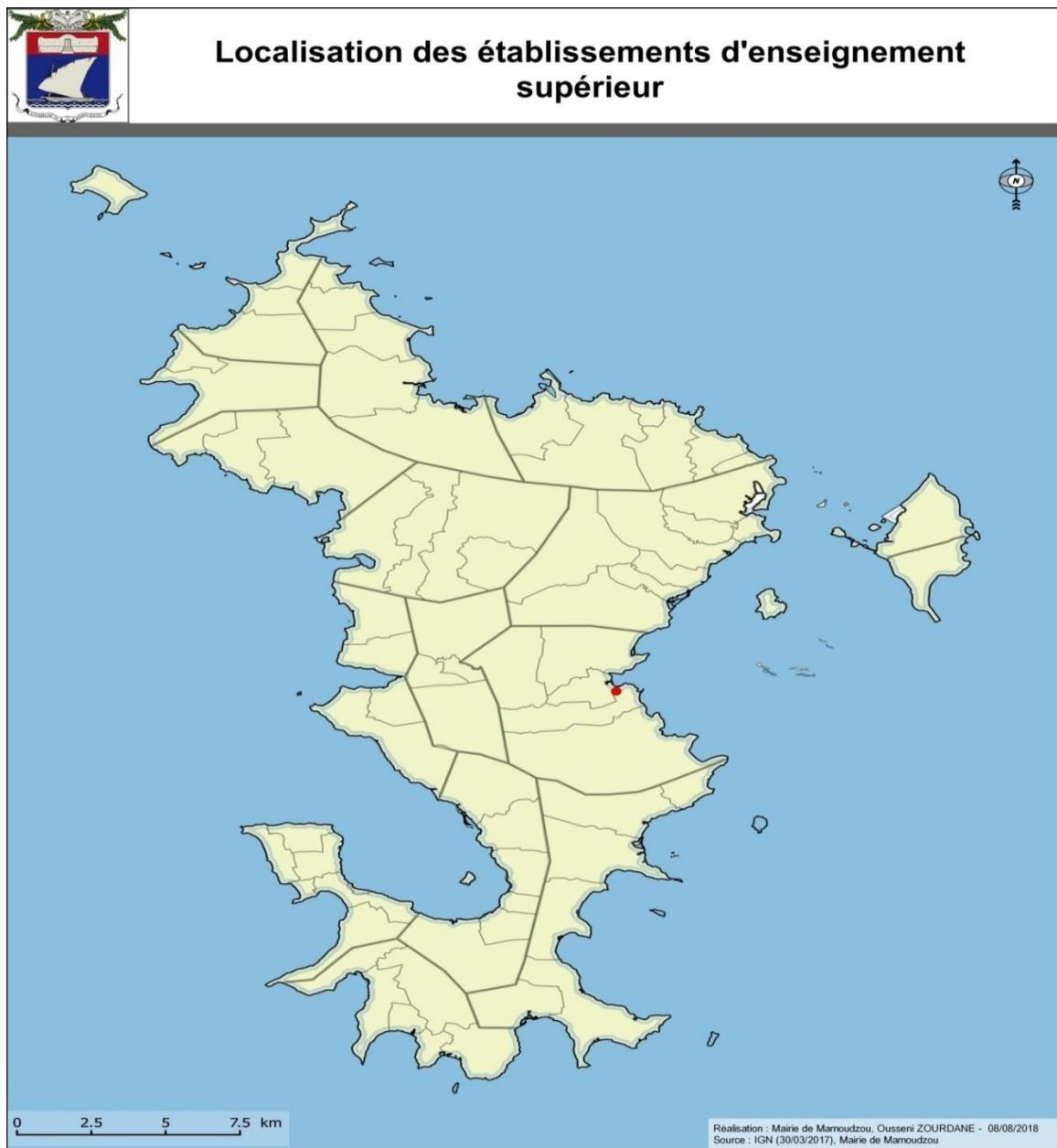


Source : (Ousseni ZOURDANE, 2018)

La figure n°27 montre que les modalités d'inscriptions des élèves étrangers sont similaires à celles des élèves français. Ayant fait une scolarité antérieure dans son pays d'origine à savoir les Comores, Madagascar ou autre, ces élèves sont inscrits dans les classes correspondant à leur niveau scolaire sans dépasser un écart d'âge de plus de 2 ans par rapport à l'âge de référence correspondant à ces classes. Ils doivent bénéficier d'un enseignement intensif du français.

Pour l'enseignement supérieur à Mayotte, il n'y a qu'un seul établissement d'enseignement universitaire à Mayotte.

Figure 30:Localisation de l'université de Mayotte



Source : (Ousseni ZOURDANE, 2018)

La figure n°28 montre la localisation de l'université de Mayotte dans la commune de Dembéni. Cette Université a ouvert ses portes en 2003 et elle est composée de plusieurs départements. Il existe aussi dans cet établissement des unités de recherche et elle a plusieurs partenaires notamment l'université de la Réunion, de Montpellier etc... Les étudiants étrangers ayant obtenu leur baccalauréat à Mayotte et n'ayant pas de titre de séjour régulier, ne peuvent pas s'inscrire à l'université de Dembéni. D'une façon générale, certains bacheliers qui ont fait tout leur cursus scolaire à Mayotte et qui n'ont pas réussi à avoir la carte de résident de 10 ans ou la nationalité française ont des difficultés à s'inscrire à l'université de Dembéni. Cette situation s'explique pour le fait que le renouvellement de la carte de séjour peut ne pas être automatique, soit l'élève s'aperçoit lui-même qu'il a une carte de séjour d'un an et que la procédure d'entrée à l'université est très compliquée ; soit il n'a pas pu renouveler son titre de séjour et dans ce cas de figure, il ne peut pas s'inscrire à l'université, malgré l'obtention du baccalauréat. Ces cas sont très récurrents sur ce bout de France.

9.3. Répondre aux attentes des jeunes

9.3.1. Des initiatives citoyennes pour favoriser les enfants qui n'ont pas accès à la scolarisation : le soutien scolaire et l'école de la rue

Pour faire face au problème de scolarisation qui touche de nombreuses familles résidents sur le territoire de Mayotte, nous prenons l'exemple des deux grandes associations (Coup de Pouce et Le Village d'Eva). Deux forces vives, l'une se situe à Kawéni et l'autre à Mtsapéré. Ces deux entités viennent en aide aux enfants les plus démunis ou qui se trouvent dans une situation de précarité ou des problèmes d'accès à l'instruction. Pour l'association Coup de Pouce, l'accompagnement scolaire se fait sur la base de deux grands points.

Photo n° 36 : Localisation de l'action Coup de Pouce à Kawéni-Mamoudzou



Source : photo tiré par l'auteur en juillet 2018 à Kawéni

« D'abord, il y a l'aide apportée par la structure par rapport à la lecture. Le but est de savoir lire et écrire le français. En effet, l'organisation de ce processus se fait conformément au niveau de la personne. Les gens sont classés en fonction de leur niveau, de leur capacité ou de leur connaissance à la langue française. Ensuite, un autre volet d'intervention se greffe, celui des mathématiques. Nous aidons les enfants non scolarisés à apprendre et à faire des calculs. L'objectif est de savoir compter et effectuer des calculs. Ce système leur permet d'avoir les bases du français notamment savoir lire et écrire ainsi que la façon d'effectuer des calculs.

L'aide apportée aux jeunes non scolarisés est bien structurée. Nous accueillons dans nos locaux trois groupes composés chacun de 12 élèves. Les groupes sont accueillis de 7 heures jusqu'à 13 heures et chaque groupe à 2 heures de cours. Globalement, on reçoit 36 élèves par jour, soit 180 jeunes non scolarisés par mois. Ce chiffre varie en fonction du nombre des élèves non scolarisés. Il varie d'une période à une l'autre selon la stabilité des familles. Notamment parce que certaines sont toujours en quête de demande d'inscription pour leurs enfants. Dans cette perspective, les familles appliquent une stratégie de nomadisme en vue de trouver un établissement d'accueil pour leurs enfants qui n'ont pas pu trouver une école.

L'intervention de l'association Coup de Pouce cible aussi les parents qui ne savent ni lire ni écrire ou qui ont un faible niveau scolaire. Après 13 heures, les parents qui ont un faible niveau de français viennent dans les locaux de l'association. Ils sont au nombre de 200 parents, soit 120 arrivent au collège de Kawéni car nos locaux ne peuvent pas accueillir tout le monde et les 80 autres viennent dans les locaux de l'association. Parmi ces parents, il y a ceux qui ont un bon niveau et profitent des cours d'obtenir les diplômes DELF et DALF sur la maîtrise de la langue française. L'obtention des diplômes se fait de façon évolutive, soit 61 diplômés en 2017 et 100 diplômés en 2018 » (Association Coup de Pouce, juillet 2018). Quant à la deuxième intervention, elle se fait par l'association le Village d'Eva.

Photo n° 36:L'association le Village d'Eva à Mtsapéré



Source : photo tiré par l'auteur en août 2018

Face aux difficultés d'accès à la scolarisation des enfants étrangers à Mayotte, Le Village d'Eva (photo n°37) intervient dans le cadre de son deuxième axe intitulé l'école de la rue. Cette action de terrain s'inscrit à mi-chemin entre deux difficultés : d'une part, il y a le défaut des places qui manquent ; et d'autre part, les difficultés administratives (les documents à fournir). Il est à noter que le Village d'Eva n'est pas une école mais une association qui procède à un accompagnement et de soutien technique pour la scolarisation. L'objectif premier de cette structure est que l'enfant soit scolarisé rapidement et non pas rester pendant 6 ans par exemple au sein de l'association, ce qui soulignerait un échec. Cette association est une force vive qui mène des actions pour répondre au besoin grandissant des enfants non scolarisés. Des cours sont organisés dans les locaux de cette association sous forme de groupes. Il y a 8 élèves au maximum par groupe et les cours se font du lundi au vendredi. Pour les étapes de l'organisation des cours, d'abord il s'agit de faire comprendre aux élèves qu'il ne faut pas venir quand on n'a pas cours. Ensuite, être assidu et avoir un bon comportement, c'est à dire venir à l'heure, respecter le professeur et bien écouter les leçons. Il arrive des moments où les enfants ne sont pas au complet, c'est dans ce cas-là que la fusion des groupes se pratique pour arriver au nombre de 8 élèves.

Le Village d'Eva ne dispense pas des cours pour les parents qui ont un faible niveau de scolaire contrairement à l'association Coup de Pouce de Kawéni. Cette implication des parents leurs permet d'acquérir des connaissances, des compétences et des capacités permettant de participer à l'éducation de leurs enfants notamment : faire les devoirs, lire les consignes du cahier de maison (cahier de liaison).

Globalement, l'école de la rue est un engagement fort pour le Village d'Eva et aussi une réponse pour atténuer la problématique des enfants non scolarisés à Mayotte.

Tableau n°77 : Des enfants suivis depuis 2015

| Année | 2015 | 2018 |
|-------------------------|------|------|
| Nombre d'enfants suivis | 154 | 262 |

Source : enquêtes personnelles du 10 avril au 10 août 2018

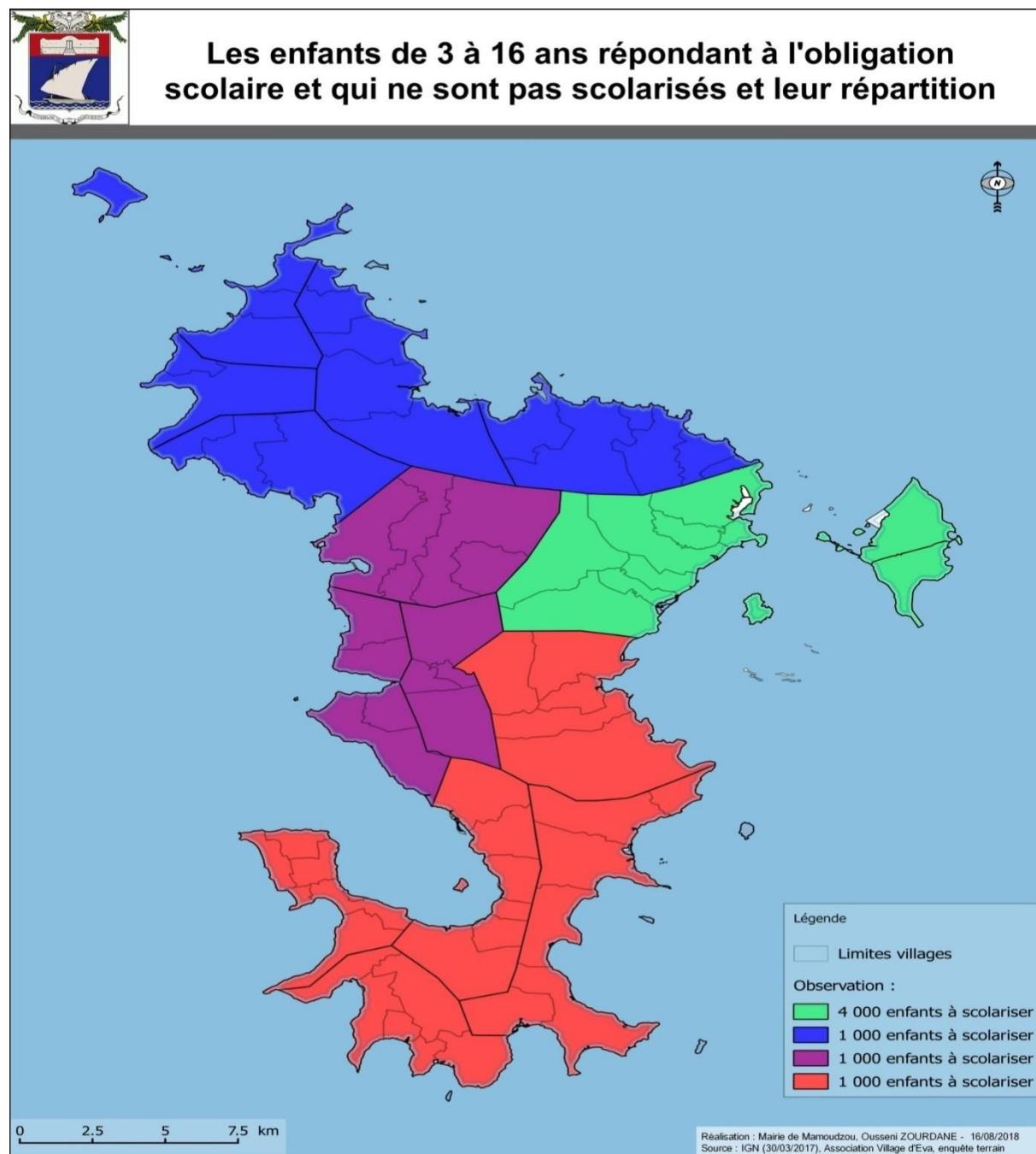
L'école de la rue a été mise en place depuis juillet 2015 (tableau n°77) par le Village d'Eva. Le but est de donner des cours permettant de faire un ratrappage scolaire aux élèves qui n'ont pas pu s'inscrire à l'école ou qui ont eu un refus d'inscription. Après chaque rentrée scolaire, l'association propose des cours. L'école de la rue permet ainsi de donner une

instruction aux élèves qui n'ont pas pu trouver un établissement d'accueil ou qui sont sur une liste d'attente.

9.3.2. La plaidoirie des enfants âgés de 6 à 15 ans exclus du système scolaire à Mayotte

Face aux difficultés croissantes liées à l'accès à la scolarisation, certains enfants se voient refuser la scolarité à Mayotte. C'est dans ce sens que Le Village d'Eva s'engage pour plaider la scolarisation de ces enfants auprès des institutions responsables notamment : la mairie et le Vice-Rectorat.

Figure 31 : Estimations des enfants non scolarisés à Mayotte



Source : (Ousseni ZOURDANE, enquêtes réalisées à Mayotte du 10 avril au 10 août 2018)

Cette figure n°29 indique la répartition spatiale des enfants à scolariser à Mayotte. La méthodologie de collecte de ces données était basée sur deux temps. Tout d'abord, concernant les communes, nous nous sommes reportés sur les listes d'attentes du pôle scolarisation de la mairie. Les enfants des migrants inscrits sur les listes d'attente n'ont pas une durée d'attente fixe ou limité. Des enfants peuvent rester sur les listes d'attente pendant 2 à 6 ans. Fort heureusement, il y a les forces vives comme les associations. Ces dernières donnent des cours de soutien pour les enfants qui ont eu un refus de la mairie ou du Vice-Rectorat pour être scolarisés. A ce niveau également, s'ajoute les enfants qui sont dans l'oisiveté et qui échappent au contrôle de toutes les structures à la fois étatiques et associatives.

Dans cette perspective, la commune de Mamoudzou et la Petite Terre se présentent comme étant les zones où il y a le plus d'enfants à scolariser. Notamment parce que la commune de Mamoudzou représente la capitale du 101^{ème} Département. Il y a une forte concentration de la population, soit plus de 35 000 habitants. Il y a aussi la Petite Terre composée par la commune de Dzaoudzi-Labattoir et celle de Pamandzi. La demande des enfants à scolariser est très forte. Dans cette situation, le Village d'Eva plaide pour ces enfants. Cette stratégie sert à protéger et à défendre l'enfant par des actions multiples.

D'abord, il y a la rencontre organisée le 03/08/2015 avec le Préfet, Monsieur Seymour Mory. L'objet était de faire d'une part la présentation de l'association et d'autre part, arborer des propositions permettant de lutter contre la délinquance juvénile. Pour se faire, le meilleur chemin est de scolariser les enfants.

Cette rencontre est suivie par celle du 28/12/2015 avec le sous-préfet, directrice de cabinet, Madame Florence Guilbert-Bezard. Les axes abordés lors de cette réunion étaient basés sur un risque de radicalisation par rapport aux enfants exclus du système scolaire, et les moyens préventifs qui devront être mis en application pour avoir une meilleure solution pérenne.

S'ajoute à cela, la rencontre avec le sous-préfet en charge du social, Monsieur Fitzer le 18 décembre 2015. Le but cette rencontre était de trouver un partenaire financier pour financer l'école de la rue.

De plus, il y a eu la rencontre avec Madame Paulinet, ministre de l'Outre-mer, le 07/10/2015. L'ordre du jour était la question des enfants déscolarisés à Mayotte, en outre, de la rencontre avec les médias nationaux à savoir : BFMTV, France O, Journal Suisse, Reportage Kwezi, Mayotte 1^{ère}.

Le Village d'Eva s'engage et élargie ses actions, sur le même thème pour l'année 2016 elle est plus particulière. L'association a fait la signature d'un partenariat entre le Vice-Rectorat et

la mise en place du CASENAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs) à Mayotte. Ce partenariat ouvre la voie de l'espoir car le Village d'Eva a réussi à scolariser 82 enfants en 2017. Toutefois, l'association avait porté plainte contre le Vice-Rectorat pour refus d'inscription d'enfants âgés de 11 à 16 ans en janvier 2016. Le Village d'Eva donne beaucoup d'espoir aux enfants non scolarisés à Mayotte, son objectif étant de plaider la question des enfants non scolarisés sur le 101^{ème} département de la France.

9.3.3. Réorienter les jeunes en faveur des filières d'excellence

Mayotte a besoin de compétences pour son développement. Le développement de Mayotte est certes freiné par un manque de compétence ou de savoir-faire dans des domaines essentiels marquant ainsi sa vulnérabilité et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Le Conseil départemental consacre plus de 15 millions d'euros chaque année pour soutenir tous les élèves des lycées et les étudiants partant à l'extérieur pour poursuivre les études. C'est une politique qui incite les jeunes à se former dans les matières utiles pour le développement du territoire de Mayotte. Pour se faire, il est important de coordonner les actions dans le partenariat pour développer les filières d'excellence, puis, s'efforcer pour une réorientation de nos moyens en faveur des filières utiles pour Mayotte.

Le Conseil départemental coordonne ses actions dans le partenariat en faveur des filières de formation d'excellence. Parmi les pistes d'action ciblées par le conseil départemental, l'une est en lien avec le Vice-Rectorat, et l'autre peut être promue grâce à une meilleure organisation des services du département. D'une part, concernant le Vice-Rectorat et les autres partenaires de l'enseignement supérieur, un dispositif de préparation pour les grandes écoles impulsées par le Vice-Rectorat est en cours de déploiement. Ceci s'explique par la mise en place de classes préparatoires et de recherche de grandes écoles afin d'établir des partenariats privilégiés avec Mayotte. Cette stratégie se présente comme étant des initiatives susceptibles de donner aux jeunes mahorais des opportunités immédiates d'accès aux grandes écoles. La deuxième action consiste à mettre en place un suivi dans le service de la bourse dans le but de favoriser nos jeunes ayant bac+ 3 et les inciter à s'orienter vers les filières de formation menant aux activités les plus compétitives, en manque de professionnels à Mayotte.

Promouvoir le développement de la recherche et de l'éducation populaire à Mayotte, pour certains notamment le Conseil départemental, l'éducation populaire consistera à mettre à disposition de la population des outils permettant d'éveiller leur curiosité et de galvaniser leur

envie de culture et de loisirs. Des actions sont menées dans ce sens autour des structures dédiées à la recherche. Faire de la recherche un pilier pour les actions du développement, envisager la création d'un centre de recherche et de documentation scientifique permettra d'outiller Mayotte d'un lieu unique dédié à la recherche. Ce qui permettra de mettre en lien les potentiels économiques et environnementaux du territoire, avec un système de centralisation des données en vue de leur exploitation. En outre, il faut parvenir à dimensionner le centre universitaire de Mayotte dans sa vocation de recherche et au regard des besoins du territoire. Le Conseil départemental fera de la bibliothèque départementale, un outil de diffusion du livre profitable à tout le territoire. Il mettra en œuvre auprès de la population un schéma départemental du livre et de la lecture publique. Le but sera d'œuvrer une démarche permettant de familiariser la population avec le livre.

Pour d'autres comme la mairie ou le Vice-Rectorat, il n'est pas nécessaire de favoriser l'éducation populaire car il y a de nombreuses restrictions par rapport à l'accès à la scolarisation.

Conclusion de la troisième partie

Selon le Dictionnaire des Migrations Internationales de François Taglioni de 2015, il indique qu'il y a environ 360 000 à 370 000 Comoriens en France métropolitaine, la Réunion et Mayotte (François Taglioni, 2015). Rappelons également que la population comorienne s'élève à 700 000 en 2010, la diaspora comorienne de l'Hexagone est égale à la moitié de la population insulaire de l'Union des Comores (François Taglioni, 2015). Il est à noter que cette migration clandestine est financée par la diaspora comorienne de France. En effet, les Grand comoriens se trouvent plus en France et les Anjouanais se localisent en majorité à Mayotte. Cette immigration illégale cache un drame, car il y a entre 25 000 à 30 000 Comoriens morts dans la traversée de 70 km entre Anjouan et Mayotte.

A Mayotte, les étrangers qui occupent illégalement des terrains sont chassés. Des mineurs des migrants sont isolés car leurs parents font l'objet d'une expulsion. Les mineurs isolés en situation de précarité et les enfants de rues livrés à eux-mêmes sont près de 3000 à Mayotte, des enfants qui arrivent seuls à Mayotte via les Kwassa ou d'autres dont la famille a été expulsée.

Il y a beaucoup de difficultés d'accès à la scolarisation pour les enfants des migrants. Il des zones favorables, des zones moins compliquées et des zones difficiles pour la scolarisation des enfants des migrants. Le problème repose sur les documents à fournir au moment de l'inscription. Cette situation résulte à la non scolarisation des enfants sans-papiers et l'augmentation de l'oisiveté. Ce qui suscite une mobilisation citoyenne des associations.

Par ailleurs, la destination finale des migrants comoriens est d'aller en France, notamment à Marseille. Selon le consulat, le nombre des Comoriens à Marseille et dans la région PACA est fluctuant et les estimations commencent à dater. En effet, il y a entre 140 000 à 160 000 dans le sud de la France dont 85 000 à 95 000 à Marseille. On estime à 80 % les comoriens ayant la double nationalité, avec 75 % originaires de la Grande Comore, 20 % de l'île d'Anjouan et 5 % de Mohéli. Cette situation résulte à des transferts d'argent énorme vers les Comores.

Conclusion générale

Cet archipel du Sud-ouest de l’Océan-indien, à l’entrée Nord du Canal de Mozambique entre l’Afrique et Madagascar est fractionné en deux parties depuis le référendum des populations organisé par la France en 1974 et surtout à la déclaration unilatérale de l’indépendance des Comores de 1975. D’un côté, nous avons l’Etat de l’Union des Comores composé par les îles de la Grande Comore, de Mohéli et d’Anjouan, et de l’autre côté, nous avons Mayotte qui, représente le 101^{ème} Département de la France depuis 2011. Mayotte est le dernier né des Départements français, elle bénéficie du statut de Région Ultrapériphérique (RUP) depuis 2014, mais également de financements communautaires dans le cadre de la politique de solidarité de l’Union européenne. Alors que les Comores sont marquées par des contraintes économiques, politiques et sociales difficiles, allant des coups d’Etat chroniques et les régimes autoritaires et népotiques. Ces circonstances accentuent la dégradation des conditions de vie, du bien être sur le territoire des Comores. La viabilité économique et sociale de cet archipel est avérée difficile dès le lendemain de son indépendance. Les Comores sont classées dans la catégorie des pays les moins avancés depuis 1976, puis mis sous ajustement structurel à partir de 1991.

Le territoire des Comores souffre de l’enclavement, un accès difficile pour certains endroits causés par des routes notamment sinueuses ou dégradées. Certaines zones rurales n’ont ni électricité ni eau de robinet. Selon les estimations les plus courantes, 45% des ménages comoriens étaient pauvres en 1977. Ce chiffre avait augmenté de 8% pendant dix-huit ans, passant de 45% à 53% pendant la période 1977-1995. Cette augmentation de la pauvreté est vue comme une conséquence directe de l’instabilité politique et du déclin progressif du niveau de vie. Pourtant, à partir de 2004, il y a eu une légère, diminution, passant de 53% à 37% pendant la période 1995-2004. Ce chiffre ne cesse d’augmenter, consécutif à la crise politique qui sévit dans le pays depuis 2018. Cependant, il existe des disparités entre les îles et les régions. Anjouan est l’île la plus densément peuplée et la plus pauvre de l’Union des Comores. Selon les estimations du recensement général de la population et de l’habitat de 2003, les ménages les plus pauvres d’Anjouan étaient de 38,4%. Les ménages les plus pauvres de l’île de Mohéli étaient estimés à 37,8% ; et les ménages les plus pauvres de la Grande Comore étaient de 35,3%. C’est en milieu rural que la pauvreté est plus importante, soit 41,1% des ruraux sont pauvres et 79% des pauvres vivent en milieu rural. A ce niveau également, les femmes font face à de nombreuses difficultés liées à l’accès à l’emploi sachant que 43% des femmes travaillent dans des emplois précaires [www.ifad.org/documents], Consulté en mars 2019]. La majeure partie des emplois occupés par les femmes se situent dans le secteur agricole et souvent sur des parcelles familiales. L’instabilité politique chronique et séculaire crée un climat d’hésitation et d’incertitude à l’égard des investisseurs. Aussi dans cette perspective d’instabilité permanente, les projets de développement sont remis en cause et on assiste à la montée du chômage.

Quant au quatrième indicateur à savoir le chômage, il touche presque la moitié des jeunes comoriens. Selon une étude conjointe réalisée par le BIT, le PNUD et la FAO en 2019, Le taux de chômage pour les jeunes de moins de 25 ans est de 42,4% et 46,1 % pour les jeunes femmes [www.linfo.re/ocean], consulté en mars 2019]. Le chômage touche

essentiellement les jeunes de moins de 25 ans car l'Etat central a verrouillé ses portes. Les recrutements à la fonction publique se font de moins en moins rares alors que les diplômés augmentent chaque année. Le secteur privé est moins développé et il ne recrute, ce qui fait que et les jeunes se trouvent confronter dans un problème sans issu.

S'ajoute un cinquième indicateur, celui de l'IDH, il souligne le contexte difficile lié aux difficultés de développement du territoire des Comores. L'IDH regroupe trois dimensions fondamentales du développement humain. D'abord le niveau d'éducation de la population : la durée de scolarisation expliquant la capacité à acquérir des connaissances, ensuite, la santé exprimant l'espérance de vie à la naissance et qui se traduit par la capacité à vivre longtemps et en bonne santé, et enfin le revenu national brut par habitant, celui-ci exprime la capacité à avoir un niveau de vie décent. Néanmoins, la montée du chômage, les crises politiques internes, la dégradation des conditions de santé remettent en cause l'IDH. L'IDH a reculé aux Comores en passant de la 132^{ème} place en 1990 à la 165^{ème} place en 2018 [comoresdroit.centerblog.net, consulté en mars 2019]. Cette situation traduit un niveau de développement humain faible.

Marqué par une superficie moindre, le territoire des Comores est aussi caractérisé par une augmentation rapide de la population alors qu'il produit peu de ressources naturelles. Depuis l'indépendance du 06 juillet 1975 jusqu'en 2019, la situation politique reste tendue de façon récurrente. Cette instabilité chronique ne favorise pas l'émergence des conditions de développement local ou territorial dans les îles de la Grande Comore, d'Anjouan ou de Mohéli. Des incertitudes s'installent et les difficultés sociales et économiques gagnent de plus en plus de terrain. Ces circonstances expliquent la dégradation des conditions de vie et du bien-être sur le territoire des Comores. Après cent trente-quatre ans de colonisation française (1841-1975), les Comores ont pris leur indépendance mais l'île de Mayotte a choisi de rester française et ce bout de France se développe selon le modèle de l'Hexagone alors que les Comores se trouvent dans une situation politique, économique, sociale instable. Cette instabilité provoque la montée du chômage, la pauvreté et la misère noire. Face à la précarité et à la fragilité des conditions de vie, les comoriens émigrent vers Mayotte à la recherche de l'eldorado. Ces départs massifs sont favorisés par la moindre distance. Nous rappelons que ce bout de France est situé au Sud-est de l'archipel des Comores et est à 70 km de l'île d'Anjouan. Mais ces migrations s'expliquent par la recherche des conditions de vie meilleures dans lesquelles nous distinguons plusieurs catégories : les migrants économiques qui sont à la recherche du travail, ceux qui sont dans la misère noire et qui partent pour trouver un avenir meilleur pour leurs enfants notamment la scolarisation, et il y a ceux qui partent pour des raisons de santé. Les migrations Comores/France se définissent dans la longue durée comme des migrations unidirectionnelles car selon les estimations de certains auteurs, la diaspora comorienne de France égale à la moitié de la population insulaire (Taglioni François, 2015). C'est une migration ancrée dans une logique postcoloniale entre les Comores et la France. Les migrants comoriens de Mayotte tout comme ceux de France entretiennent de bonne relation avec leur famille restée au pays. Ces migrations rentrent dans une logique d'entraide réciproque. La famille conçoit le projet migratoire et le finance via des cotisations de tous les membres familiaux, de vente de terrain ou de prêt bancaire. En échange du soutien familial

sur le projet migratoire, le migrant qui a réussi envoie les transferts d'argent et ces derniers se présentent comme un acte de reconnaissance, de droit et de devoir en vers sa famille restée aux Comores. La pression d'envoi d'argent induit des difficultés chez les migrants comoriens en France. En effet, l'envoi des remises à la famille et au collectif met en difficulté la réalisation des projets individuels des Comoriens à Mayotte et en France, pour les migrants attachés aux transferts d'argent. Par ailleurs, les projets migratoires sont en concurrence avec les transferts de fonds. Dans certains couples, le manque de discussions suffisantes sur la faisabilité d'envoi d'argent provoque des difficultés au sein des ménages comoriens à Mayotte, car chacun envoi pour sa famille, le mari comme la femme. Par exemple, les familles restées au pays peuvent appeler et demander plus car elles pensent que c'est du côté de la femme que tous les transferts sont faits. Les migrants sont dans l'obligation de s'endetter ou d'utiliser les allocations familiales pour les familles restées aux Comores. En revanche certains migrants comoriens dénoncent ou refusent catégoriquement l'envoi d'argent aux Comores notamment les enfants des migrants nés à Mayotte ou en France. Pour atténuer le problème du refus des remises à Mayotte ou en France métropolitaine et assurer l'envoi d'argent aux Comores, des mesures d'accompagnement ont été mises en place par des associations dès le début des années 2000. Cette stratégie qui pourrait garantir les transferts à travers les générations repose sur deux volets : d'une part, les associations comoriennes de France, en particulier celles de Marseille, organisent des cérémonies, des journées culturelles ou des réunions de sensibilisation. Le but de tous ces regroupements est de rappeler la solidarité entre la diaspora comorienne de France et les familles restées aux Comores, et d'autre part, il s'agit d'une intervention au-delà de l'Hexagone, celle d'amener les enfants des migrants comoriens, nés en France, aux Comores. Le but est d'établir des mariages arrangés entre ceux qui sont nés en France et qui ont la nationalité française avec ceux qui sont aux Comores. Cette nouvelle méthode permet d'abord d'assurer l'évolution de la migration Comores/France non seulement dans le présent mais aussi dans les années à venir. C'est un processus intergénérationnel. Ce procédé permet enfin de garantir les transferts d'argent à travers les générations.

Par ailleurs, ceux qui émigrent à Mayotte à la recherche d'une vie meilleure pour leurs enfants rencontrent des complications notamment dans la scolarisation. Le contexte de la scolarisation des enfants des migrants dans les établissements scolaires à Mayotte pose un problème multidimensionnel. Dans la société mahoraise, le rôle des parents dans l'éducation est vu comme difficile et dans cette perspective nous dégageons deux volets. Le premier est l'éducation traditionnelle qui est composée de l'école coranique, de 3 ans à 8 ans, l'enfant est bien éduqué et comprend le fonctionnement de la société. Ensuite, il y a l'école moderne qui se traduit par le fait que si l'on réussit à l'école, on a une vie meilleure et une garantie sociale. De ce fait, il y a la Co-construction entre l'école traditionnelle et l'école moderne. En outre, la question du droit de l'enfant apparaît dans la société mahoraise. D'un côté, nous avons la société traditionnelle avec l'école coranique qui estime être dépossédé de son autorité et d'un autre côté la société moderne qui prône les droits de l'enfant et met en avant son développement. Ces deux institutions travaillent en autarcie, or l'école coranique, l'école traditionnelle et l'école moderne contribuent à l'éducation de l'enfant dans la société mahoraise. Comment avoir accès à la formation ? Les écoles sont saturées et certains enfants se retrouvent dans la rue. Pour pallier à ce problème, nous prenons par exemple le cas de la

mairie de Mamoudzou qui a mis en place le système de rotation scolaire. Pour supprimer la rotation, il faudrait construire 144 classes. La rotation scolaire se traduit par le fait que certains enfants ont cours le matin de 7h00 à 12h15 et les autres l'après-midi de 12h30 jusqu'à 17h45. Face à ce contexte difficile pour les enfants, qui change régulièrement, c'est-à-dire que quand les enfants viennent le matin cette semaine, ils se déplacent l'après-midi la semaine suivante. Des fois, certains enfants refusent d'aller à l'école et les parents ne peuvent pas s'interposer car ils ont peur. Ils pensent que les institutions les ont écartés de leur parentalité car les enfants sont les enfants des juges. Il y a eu une vraie évolution donc il faut travailler ensemble pour débloquer la situation. C'est comme si le modèle traditionnel a été écarté et que pour devenir français, les mahorais doivent abandonner leur modèle traditionnel et adopter le modèle français qui est moderne. Définir la parentalité, la société mahoraise moderne a changé le modèle ancien dont le maître de l'école coranique avait une autorité pour raisonner les enfants. De plus avec l'école moderne, les enfants ne sont pas forcément sur les viseurs de leurs parents

A partir de 1975, on assiste à la limitation de la construction des maisons à 50 m², l'enfant qui grandissait aux yeux des parents, a plus de liberté pour jouer à l'extérieur, en l'absence de ses parents. En dehors de ses parents, l'enfant sait que l'école tout comme le tribunal lui donne raison. Les parents sont déprimés par le tribunal, ce qui creuse le fossé entre les parents et les enfants. Le cadre réglementaire de la protection de l'enfant et ses limites à Mayotte (PJJ) s'explique par le fait qu'il y a de plus en plus de jeunes encadrés, mais les résultats ne sont pas satisfaisants. S'ajoute à cela, le fonds national de financement de la protection de l'enfance, qui verse 30 millions d'euros chaque année pour pouvoir à cette protection. Sur le plan juridique, la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 prône cette protection de l'enfant, néanmoins, une carence en ressources humaines fait que les objectifs fixés par le législateur sont mitigés.

Les mineurs non accompagnés à Mayotte sont de plus en plus nombreux. Cette situation alourdit les charges du 101^{ème} département de la France, de l'origine à la prise en charge. L'obligation de l'Etat est de les mettre à l'abri, leurs assurer une protection, un accès à l'éducation, à la santé et assurer leur nourriture. Les repères éducatifs sont en mutation. Pour les mineurs isolés, on est passé de 4 000 migrants mineurs étrangers en 2010 à plus de 20 000 actuellement dans tous les départements français. Pour le cas de Mayotte, ce département n'a pas les moyens pour faire face à cette problématique. D'ailleurs, sur le 101^{ème} département, les mineurs isolés n'ont pas de représentants légaux mais ils ont des personnes référentes identifiées par les enfants à savoir les tantes, cousins, voisins, etc.

Cependant, certains enfants restent sans tuteurs, et si les parents sont reconduits à la frontière, soit les enfants sont accueillis par un membre de la famille ou par un voisin, soit pour ceux qui résident sur les hauteurs de Mamoudzou, ils attendent le retour de leurs parents directement chez eux. En 2017, il y a eu 1 800 enfants dont leurs parents ont été éloignés, à savoir 800 parents. Le temps d'abandon est de 2 à 4 semaines. En effet, certains parents ne reviennent jamais et laissent leurs enfants à Mayotte pour bénéficier de l'éducation gratuite.

La question de l'oisiveté est au cœur du développement de l'île de Mayotte. Les causes majeures de ce désœuvrement sont les refus de la scolarisation pour certains enfants, en

l'occurrence les descendants des personnes en situation irrégulière. Les enfants qui n'ont pas pu s'inscrire à l'école deviennent dans la longue durée des jeunes sans formation. Cette situation bloque pour certains la mise en place des projets individuels. En parlant des projets personnels, tout repose sur le niveau de formation. Il s'agit des capacités, des compétences ou des connaissances individuelles acquises par une personne tout au long de sa vie. Ce niveau intellectuel est vu comme étant un outil permettant la construction de projet. A ce niveau également, il faut souligner que l'accès à la scolarisation n'est pas facile, il obéit à des conditions de plus en plus difficiles pour les enfants. Face à la contrainte d'accès à la scolarisation et à la formation, ces jeunes risquent de ne pas avoir de travail et de devenir inactifs en l'absence de savoir-faire.

C'est dans ce sens que l'action départementale en faveur des jeunes dans leur formation consiste à soutenir l'orientation vers des filières de formation d'excellence, afin de pourvoir les besoins en compétences dans les différents secteurs économiques du territoire, en particulier les activités en carence de professionnels à Mayotte. Pour aller plus loin, le Conseil départemental s'engage à mieux favoriser la réussite scolaire des jeunes mahorais (lycéens et étudiants) hors Mayotte pour les insérer aux études supérieures et aux formations sélectives de haut niveau. Par ailleurs, il y a un fort accompagnement des jeunes en vue de faciliter leur emploi ou leur insertion professionnelle. Cette action s'accentue grâce à l'actualisation des programmes de formation professionnelle et d'apprentissage. Le conseil départemental s'engage dans la gestion des collèges et lycées. Ces deux missions font l'objet de lourds investissements de la part de l'Etat.

Bibliographie

I-OUVRAGES GENERAUX

1. ABDOU (K), 2015, Migrations, transferts de fonds et impacts socioéconomiques : le cas de des îles Comores, *Mondes en développement*, 4 (172), pp. 53-66.
2. BADE (Claus J), 2002, L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIIIème siècle à nos jours, le Seuil, Paris, Collection faire l'Europe, 632 p.
3. BATTISTINI (R) et VERIN (P), 1984, Géographie des Comores, éditions Nathan, Paris, 142p.
4. COURGEAU (D), 1970, Les champs migratoire en France : travaux et documents. *Cahiers de l'INED* n° 58, 160p.
5. CHAGNOUX (H) et HARIBOU (A), 1980, Les Comores, édition Que sais-je, Paris, 127 p.
6. CHARLES-ROBERT (A) et MARC (M), 2010, L'Afrique noire française : L'heure des indépendances, CNRS Editions, Paris, 797, in : Lucile RABEARIMANANA : Les Tananariviens face à l'indépendance de Madagascar (26 juin-31 juillet 1960), 637-663p.
7. DE SINGLY (F), 1992, L'enquête et ses méthodes : le questionnaire, Nathan Université, Paris, Sociologie 128, 125p.
8. DAVID (L) et al., 2011, Migration internationale et conditions d'habitat des ménages à Dakar, INED, volume 66 (n°1) pp 197-228.
9. Garçon (J. P) et TAPINOS (G), 1981, L'argent des immigrés: revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France, PUF, Paris, 352 p.
10. GONIN (P) et KOTLOK (N), 2009, Les associations de développement des migrants dans leurs pays d'origine. Accueillir, (halshs) pp 12-16.
11. Groupe de recherche sur la « Viabilité des pays insulaires », 1987, Îles Tropicales : insularité, « Insularisme », Bordeaux-CRET, Collection « Îles et archipels » n°8, 499 p.
12. GUILMOTO (C) et al., 2003, Migration et développement, Paris, Les études de la documentation française, 142 p.
13. INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION (Comores), 1989, Paris, Edition Nathan, 140 p.

14. KOTLOK (N), 2005, Emigration et Insularisme au Cap-Vert. Mohamed CHAREF et Patrick GONIN. Emigrés-immigrés sans le développement local, Adadir (Maroc): Editions Sud-Contact, pp.59-72(halshs-00610193).
15. MARTIN (J), 2010, Histoire de Mayotte : Département français, Edition les Indes savantes, Paris, 195 p.
16. PERETZ (H), 1998, Les méthodes en sociologie : l'observation, la Découverte, Paris, collection « Repères », 132p.
17. PIRRE (G) et al., Dictionnaire de la Géographie, Quadrige-9^{ème} édition, Paris, 1970p
18. QUESNEL (A), 2009, De la communauté territoriale à l'organisation familiale en archipel : La mobilité spatiale des familles rurales en Afrique de l'ouest et au Mexique, in : Dureau F., Hily M. (coord), Les mondes de la mobilité. PUR, Rennes 192p).
19. SIMON (G), 1995, Géodynamique des migrations internationales dans le monde, Presse universitaire de France, Paris, 429 p.
20. SIMON (G), 2008, Migrants et migrations du monde, La documentation française- Dossier n°8063, 63 p.
21. TAGLIONI (F), 2015, Madagascar, Mayotte, Tanzani, in Simon Gildas Ed, Dictionnaire des Migrations Internationales, Edition Armand Colin, Paris, pp.397-398.
22. TARRIUS (A), 1989, Anthropologie du mouvement. Paris, Paradigmes 158p) et (Tarrius (A)., 2001, Les nouveaux cosmopolitismes, Paris, Editions de l'Aubes, 267 p.
23. VERIN (P), 1994, Les Comores, édition Kartala, Paris, 263 p.
24. VIVIER (G), 1996, Les migrations comoriennes en France : Histoire de migrations coutumières, Les dossiers du CDPED n°35, Paris, 38 p.
25. ZAKARIA (H), 2000, Familles comoriennes face au collège : Entre l'école et la tradition, Paris, L'Harmattan, 284p.

II-OUVRAGES SPECIFIQUES

26. BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, 2008, Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement, Comores, Mali, Maroc, Sénégal, Tunis, BAD, 85p.
27. BANQUE CENTRALE DES COMORES, 2014, Données statistiques des transferts d'argent
28. RGPH : Document du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du 15 Septembre 1980, 28 p.

29. RGPH : Document du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du 15 Septembre 1991, 32 p.
30. RGPH : principaux résultats du Recensement de la Population et de l'Habitat du 15 Septembre 2003, 26 p.
31. SIMON (G), 2006, Migrations, la spatialisation du regard, Revue Européenne des Migrations Internationales, 22 (2), pp 9-21.
32. UNION DES COMORES, Projections démographiques, Impacts sociodémographiques et environnementaux, juin 2009.
33. UNION DES COMORES, 2007, Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre.

III-THESES

34. HOUIMADI (A), 2013, Evolution de l'appui au développement dans les îles d'Anjouan et de Mohéli (Archipel des Comores), Université d'Antananarivo (Madagascar), 227p.
35. RAMAMONJISOA (J), 1978, Etude géographique d'un espace urbain. Les hommes et l'organisation de l'espace Tome I et leurs activités Tome II, Université de Nice, (Tome I 252 pages et Tome II 256 à 511).
36. SIDI (S), 2011, Croissance démographique et dégradation de l'environnement naturel à Anjouan (Comores), Université d'Antananarivo (Madagascar), 306 pages.

IV-MEMOIRES

37. ANDRIAMITANTSOA (T), 2001, L'ampleur et la dimension de la pauvreté dans la ville de Mahajanga, le cas de deux quartiers : Ambohimandamina et Ambalavola, Mémoire de DEA, Université d'Antananarivo, 127 p.
38. FARSIDDINE (A), 2006, De la vanille, de l'ylang-ylang et du girofle dans l'île d'Anjouan : Etude de géographie économique, Mémoire de DEA, 98 p.
39. MOHAMED (A), 2001, Les échanges commerciaux entre Madagascar et les Comores : Incertitudes et perspectives (1988-1998), Mémoire de Maîtrise, Université d'Antananarivo, 113 p.
40. OUSSENI (A), 2008, L'importance et les problèmes des activités maritimes à Anjouan, Mémoire de Maîtrise, Université d'Antananarivo, 107 p.
41. SALIM (D), 2002, La détérioration de l'infrastructure sanitaire des Comores et le cas des malades évacués et hospitalisés dans le centre hospitalier de Soavinandriana à Antananarivo, Mémoire de Maîtrise, Université d'Antananarivo, 98 p.

42. ZOURDANE (O), 2013, La géopolitique de la pauvreté et des migrations d'Anjouan vers Mayotte, Mémoire de DEA, Université d'Antananarivo, 92 p.

V-Journaux

43. Al-watwan, 2014, Naufrage en mer Méditerranée, la présence de Comoriens se confirme, n°2516 du vendredi 19 septembre 2014.
44. Al-watwan, journal officiel des Comores n°2415 du jeudi 18 septembre 2014
45. Kofi Annan, 2006, Le Monde, 9 Juin
46. (Le journal des Outre-mer, reportage de Frahati Youssouf Saïd - Mayotte 1^{ère}).
47. Le journal de Mayotte 1^{ère}, Anne Perzo-Lafond.
48. Le Journal officiel des Comores, Al-Watwan n°2465 du Jeudi 3 Juillet 2014.

VI-Rapports

49. BANQUE MONDIALE, 1979, The Comoros: Problems and Prospects of a Small island Economy, A World Bank Country Study, Washington, and 177p.
50. BOURHANE (M), 1997, Evolution du fonds d'appui au développement communautaire, Moroni (Grande Comore).
51. PNUD et Gouvernement comorien, 1997, Développement humain durable et élimination de la pauvreté : élément pour une stratégie nationale, Editions Frison-Roche, Paris, 64p.

VII-Adresses électroniques

52. Fr. wikipedia.org/Histoire des Comores, 09/05/2015) [Consulté en décembre 2015]
53. http://www.envoie d'argent.fr [Consulté en mai 2016]
54. (www.insee.fr/fr/méthodes/default.asp?page=definitions/immigre-descendant.htm [consulté en septembre 2016]
55. Le capitaine Passot prend possession de l'île de Mayotte au nom du roi de France en 1841. La population de Mayotte s'élève alors à 3000 habitants. Consultable en ligne http://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Passot [consulté en juin2018].
56. Le royaume de Madagascar de 1810 à 1828, à l'époque de **Radama I^{er}**. Cette période est marquée par une consolidation du jeune royaume et une affirmation diplomatique vis-à-vis des puissances européennes et locales. Consultable en ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Radama_Ier [consulté en juin 2018]

57. (www.insee.fr/fr/méthodes/default.asp?page=definitions/famille.htm [consulté en juin 2018])
58. (www.Insee.fr Mayotte, 2012).

VIII-Enquêtes

59. Enquête exclusive à Mayotte, 2008, Les aventuriers de la France perdue-Reportage.

IX-Autres sources

60. Conseil départemental de Mayotte
61. Pôle emploi de Mayotte
62. La Mairie de SADA
63. La Mairie de Pamandzi (Petite Terre)
64. Mairie de l'Abattoir (Petite Terre)
65. Mairie de Mamoudzou (Grande Terre)
66. Mairie de Bandraboua (Grande Terre)
67. L'Association le Village d'Eva (structure d'accueil)
68. La Chambre des métiers
69. L'Association MLezi maoré
70. Protection judiciaire de la jeunesse
71. L'association Coup de Pouce
72. Mission locale de Cavani-Mamoudzou
73. L'Agence française de développement

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des contacts à Mayotte

Annexe 2 : Les entretiens réalisés pendant la période mai-août 2018 à Mayotte

Annexe 3 : Le questionnaire d'enquête

Annexe 4 : Le questionnaire d'enquête n°2 (les récits de vie)

Annexe 5 : Ce qui empêche les enfants d'évoluer (les enfants des migrants)

Annexe 6 : l'association Coup de Pouce au service des enfants

Annexe 7 : La spatialisation du regard sur les financements européens et le PIB des Comores ainsi que l'agriculture comorienne

Annexe 1 : Liste des contacts à Mayotte

Tableau n° 77:Les entretiens réalisés pendant la période du mois d'avril 2018

| Structure enquêtées | Date et lieu du RDV | La personne enquêtée |
|--------------------------|---|---|
| Conférence débat | 11/04/18 au Conseil Général | De nombreuses personnes ont intervenu |
| Conférence débat | Dimanche 15/04/18 à la mosquée de Tsingoni | De nombreuses personnes ont intervenu |
| DGS de la mairie de SADA | Jeudi 19/04/18 à la mairie de Sada | Said KAANBI |
| Mairie de Pamandzi | Mardi 22/04/18 à la mairie de Pamandzi | Samaouia HALIDI, rersponsable de la section scolarisation |
| Mairie de Labattoir | Mercredi 26/04/18 Mairie de l'Abattoir | Nadjila SALIM, chef de service scolarisation |
| Mairie de Mamoudzou | Jeudi 26/04/18 à l'ancienne école du marché | Monsieur YSSAD, responsable du pôle scolarisation |

Source : auteur

Annexe 2 : Les entretiens réalisés pendant la période mai-août 2018 à Mayotte

Tableau n° 78:Les entretiens réalisés pendant la période mai-août 2018

| Structure enquêtée | Date et lieu du RDV | La personne enquêtée |
|---|---|--|
| Mairie de Mamoudzou | Jeudi 03/05/18 à la mairie de Mamoudzou | Abdallah Adoul-Ghanyou, responsable du service électoral et recensement |
| Vice-Rectorat | 20/06/18 | Dominique BERLEUX, responsable du service décrochage scolaire |
| Chambre des métiers | 19/06/18 | Faya et son collègue |
| Société immobilière de Mayotte | 18/06/18 | Directeur de l'aménagement |
| Mairie de Mamoudzou | 18/06/18 | Stéphanie BOUDARD, directrice de l'aménagement de la commune de Mamoudzou |
| Maison du projet au foyer de Kaweni | 27/06/2018 | ASSIYA Mohamed, responsable maison du projet du service rénovation urbaine. |
| Service Caisse des écoles de la mairie de Mamoudzou du programme Réussite Educative | 27/06/2018 | Houdi DJADAIR, responsable du service Réussite Educative |
| Entretien d'un récit de vie | 29/06/18 | Idrisse ATTOUMANE, un jeune orphelin de 27 ans qui a perdu ses parents depuis son jeune âge. |
| La CAF | 05/07/2018 | |
| Pôle Emploi de Kaweni | 02/07/2018 | Madame Ali BASTUA, responsable d'équipe Pôle Emploi de Kaweni |
| Association Mlézi | 16/07/2018 | Madame M'MADI Faidati, la secrétaire du service AEMO chargé de la protection de l'enfance. |
| Association Coup de Pouce | 8/08/2018 | Madame Dhoirfia Saindou, la directrice de l'association |
| Club de basketball de Kawéni (Etoil Bleu) | Du 9 et 10/08/2018 | L'entraîneur Alias (Oiseau) |

Source : Auteur

Annexe 3 : Le questionnaire d'enquête n°1

1-Perception du site d'études

- Que représente Mayotte pour vous ?
- Pourquoi partir à Mayotte ?
- Êtes-vous nombreux à partir sur cette île française ?
- Pourquoi émigrer avec vos enfants ?

2-Caractéristiques sociales

- Vous êtes originaire de quel village et de quelle île de l'archipel des Comores ?
- Etes-vous le chef de ménage ?
- Quel est votre niveau d'instruction ?
- Avez-vous obtenu des diplômes ?
- Vous avez combien d'enfants à charge ?
- Age du premier mariage ?
- Quel est l'âge de votre premier accouchement ?
- Pourquoi choisir Mayotte comme lieu d'accouchement ?

3-Caractéristiques économiques

- Quelle est votre activité ?
 - Agricole :
 - Femme de ménage :
 - Commerce de tablier :
 - Autre (précisez) :
- Gagnez-vous de l'argent ?

4-Le niveau de vie

- Quels sont vos revenus mensuels ? Sont-ils suffisants ?
- Quelles sont vos différentes ressources disponibles ?
- Quelles sont vos dépenses de consommation et de l'autoconsommation ?
- Effectuez-vous des transferts d'argent vers les Comores ? Si oui, combien par mois ?
- Avez-vous de l'épargne ?

5-Les conditions de vie

- Quelles sont les conditions d'accès à la santé ?
- Quelles sont les conditions d'accès à l'éducation

Annexe 4 : Le questionnaire d'enquête n°2 (les récits de vie)

Les récits de vie : laisser parler les gens le plus longtemps possible afin de reconstituer leur trajectoire migratoire. Il s'agit notamment de comprendre :

1-Les motifs du départ :

- Economiques :
- Sociale :
- Santé :
- Politique :
- Autre (préciser) :

2-L'organisation du périple

- Région de départ :
- Le nombre de départ :
- Le mois du départ :
- Le montant du voyage :

3-Qui finance les départs vers Mayotte ?

- Financement personnel :
- Financement familial :
- Financement communautaire :
- Un prêt bancaire :
- Un gage familial :

4-Modalités d'accueil sur le lieu d'arrivée

- Chez un membre de la famille :
- Chez un ami
- Au sein d'une association :
- A la mosquée :

5-L'argent envoyé sur le pays d'origine :

- Remboursement de la dette du voyage :
- Des transferts d'argent pour la famille restée au pays :
- Des fonds pour assurer les dépenses mensuelles du loyer,

6-L'insertion des migrants sur le pays d'arrivée :

- La politique de solidarité familiale :
- Le réseau des migrants : comment se fait l'obtention des papiers ?
- Les différentes façons de travailler

Annexe 5 : Ce qui empêche les enfants d'évoluer (les enfants des migrants)

Retranscription de l'entretien de Monsieur Houdi DJADAIRE, chargé de mission sur le programme de la mairie de Mamoudzou nommé Caisse des Ecoles pour le Programme Réussite Educative. Il en existe trois dans la commune de Mamoudzou (Mamoudzou, Mamoudzou sud et à Kaweni). Selon Djadaire, ce projet est financé directement par le programme de la ville.

Mission :

On travaille avec les écoles et elles nous mettent en contact avec les enfants via les assistantes sociales et on fait des visites à domicile.

Ce qui empêche les enfants d'évoluer :

- **Manque de soutien familial** : les parents sont illétrés, ce qui crée des difficultés d'aider les enfants à faire leurs devoirs. Dans le cadre des parents en situation irrégulière, avec le contrôle des papiers, certains parents font l'objet de reconduite à la frontière et leurs enfants se retrouvent seuls pendant 2 à 3 semaines. Dans cette période d'absence d'autorité parentale, les enfants sont contraints de se débrouiller seuls. En effet, ils passent la majeure partie de leurs temps à jouer ou être dehors. Toutefois l'interconnexion des migrants est faite de sorte que les relations familiales ne restent pas dans une logique d'une famille nucléaire (papa, maman et les enfants) mais étendue. Cette expansion s'explique sur le fait que les enfants peuvent aller chez un voisin ou chez un oncle en attendant le retour de leurs parents.
- **Des enfants qui ne mangent pas à leur faim**, soit par ce qu'ils sont issus d'une famille nombreuse et que leurs parents ne travaillent pas ou gagnent peu de revenus. C'est le cas par exemple des parents en situation irrégulière et non autorisés à travailler.
- **Le droit commun est saturé**, le Centre Communal d'Action Social ne peut pas prendre en charge les enfants qui n'ont pas le titre de séjour de 10 ans (il faut que l'un des deux parents détienne la carte de séjour de 10 ans).
- **Manque d'assistance social**, on a une seule assistante sociale sur la ville de Kaweni. De fois, on construit une équipe pluridisciplinaire formée sur la base de volontaire et surtout des gens qui connaissent le milieu social notamment avec les enfants afin d'établir une meilleure communication pour essayer de les aider. Le but de cette équipe est de trouver des solutions afin de mieux accompagner les enfants.
- **Manque d'effectifs**, on est deux référents dans ce parcours, et c'est très insuffisant.

Les différentes solutions proposées

- La croix rouge donne des vêtements, de la nourriture pour les enfants qui ne mangent pas à leur faim.
- Aide à l'enfant social (AZEU) : l'assistante sociale envoie des dossiers préoccupants mais l'AZEU ne se manifeste pas, et c'est le même cas de figure pour la préfecture.

Nos partenaires :

- **Maison des adolescents de Mayotte**
- MLEZI-Mahorais
- La ligue
- CCAS
- PJJ : protection judiciaire de la jeunesse, s'il y a un jeune qui sort dans notre cadre on fait appel à la PJJ qui propose des sorties de vacances.

Conséquences de l'enseignement

- Perdre espoir,
- Abandon d'études très vite,
- Des jeunes sont renvoyés de l'école car ils fument, menacent les enseignants ou font des troubles.

Annexe 6 : l'association Coup de Pouce au service des enfants

Retranscription de l'entretien de Monsieur Souffou SALAMI, chargé de mission au sein de l'association Coup de Pouce. Cet entretien a été réalisé le mardi 10/04/2018 par Ousseni ZOURDANE dans les locaux de l'association Coup de Pouce.

Cette association créée en 2013 compte aujourd'hui plus de 50 adhérents avec des locaux qui appartiennent aux membres fondateurs.

1-Les actions menées

- On propose une formation aux parents qui ne savent ni lire et ni écrire pour les éduquer, les accompagner dans les situations administratives etc.
- Nous accompagnons aussi les jeunes qui sont en situation difficile ou qui ont des difficultés scolaires notamment l'aide aux devoirs et le soutien scolaire (leçon).
- Pour réaliser ces actions, l'association a recruté 10 salariés depuis septembre 2017 pour un contrat de 8 mois chacun, à raison de 522 euros par personne et par mois.
- L'association réalise aussi des animations, des sorties ou fait du théâtre.

2-Organisation de l'association

Il y a 6 ordinateurs, pour se connecter il faut juste payer 1 euro/heure. Toute personne peut se connecter (membre et non membre). Pour l'adhésion, il faut fournir : un extrait d'acte de naissance, 2 photos, une adresse et le droit d'adhésion (35 euros). Mais les enfants qui n'ont pas de papiers amènent juste leur extrait d'acte de naissance pour effectuer leur inscription.

3-Organisation des cours

Il y a 2 salles de classes, pour faire les cours, les élèves ont été divisés en 3 groupes : il y a ceux qui viennent de 8 h à 12 h ; d'autres de 13 h à 15 h et le dernier de 16 à 19 h. Les heures d'ouvertures :

- ✓ Du lundi au jeudi : de 8 h à 20 h
- ✓ Vendredi : de 8 h à 16 h
- ✓ Samedi : 8 h à 12 h

Mail : dhoiri@hotmail.com

Annexe 7 : La spatialisation du regard sur les financements européens et le PIB des Comores ainsi que l'agriculture comorienne

Tableau n° 79: Les financements européens (estimations 2014-2020, en millions d'euros)

| Ile | Fonds structurels | | PAC | | PCP |
|---------|-------------------|------|--------|-------|----------------------------|
| | FEDER | FSE | FEADER | POSEI | |
| Mayotte | 150,2 | 69,2 | 60 | 42 | 12 millions pour les 5 RUP |

Sources : Association Eurodom et Préfecture de Mayotte, 2014.

Ce bout de France bénéficie d'un éclairage budgétaire destiné à favoriser les différents projets de développement et ce tableau n°78 témoigne les financements de l'Union européenne pendant la période 2014-2020. Ces fonds sont estimés à plus de 321 millions d'euros,

Cependant, de nombreux indicateurs rendent compte des circonstances difficiles que connaissent les Comores et expliquent les difficultés de développement de ce territoire. Au premier niveau des indicateurs, nous avons le PIB.

Tableau n° 80 : PIB des Comores de 1981 à 2017

| Années | Valeurs | Variations (%) |
|--------|---------|----------------|
| 1981 | 3,86 | - |
| 1991 | -5,40 | -206,09 |
| 2000 | 10,85 | 465,10 |
| 2017 | 2,50 | 13,64 |

Source : perspective monde : Banque mondiale

Ce tableau n°79 montre que sur l'intervalle 1981-2017, la moyenne annuelle est de 2,36%. L'année 1991 marque la valeur la plus basse (-5,40) ; et en 2000, nous enregistrons la valeur la plus élevée (10, 85). La croissance annuelle du produit intérieur brut en % représente la variation relative du volume du PIB entre deux années. De 1981 à 2017, les valeurs du PIB sont très faibles et expliquent par conséquent la faible croissance annuelle de l'Union des Comores. L'agriculture vivrière se présente comme étant notre deuxième indicateur.

Tableau n° 81 : La répartition de l'agriculture au sein des Comores

| | |
|---------------|-----|
| Grande Comore | 52% |
| Anjouan | 44% |
| Mohéli | 4% |

Source : recensement agricole de 2004 et 2011

Au niveau des îles, les agriculteurs sont inégalement répartis. Selon le tableau n°80, la Grande Comore a plus de 50% de la population agricole et les deux autres îles se partagent le reste, notamment parce que c'est la capitale et que de nombreux anjouanais et mohéliens y migrent. Le nombre d'exploitant concernant les trois îles s'élève à 55 859 et la population agricole a été estimée à environ 354 873 personnes en 2004. C'est une agriculture essentiellement destinée à l'autoconsommation. Face à cette agriculture vivrière, les Comores doivent importées des produits comme le riz, la viande, la volaille, la farine etc. Ces importations massives expliquent le fait que les Comores sont un territoire de transit pour les fonds envoyés par les migrants. Les transferts d'argent des migrants ne restent pas sur le territoire mais ils partent à l'étranger pour garantir les importations car les Comores ne produisent. Au-delà de ces deux indicateurs s'ajoutent un troisième, celui de la pauvreté rurale.

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Remerciements | I |
| SOMMAIRE | II |
| Résumé | III |
| Abstract | IV |
| Table des illustrations..... | V |
| Liste des figures | V |
| Liste des photos | VI |
| Liste des tableaux | VII |
| Lexique/définitions des termes clés | IX |
| Glossaire : Mots comoriens..... | X |
| Acronymes | XI |
| Introduction Générale..... | 1 |
| Première partie « Milieu naturel et population des îles Comores » | 7 |
| Chapitre 1 : milieu naturel..... | 8 |
| 1.1. Situation et relief | 8 |
| 1.1.1. Situation géographique..... | 8 |
| 1.1.2. Le relief des îles Comores | 10 |
| 1.1.2.1. Présentation d'Anjouan..... | 10 |
| 1.1.2.2. Présentation de Mohéli | 12 |
| 1.1.2.3. Présentation de la Grande Comore | 15 |
| Chapitre 2 : Une croissance démographique galopante | 17 |
| 2.1. Evolution et répartition de la population | 17 |
| 2.1.1. Peuplement et accroissement | 17 |
| 2.1.1.1. L'origine du peuplement comorien..... | 17 |
| 2.1.1.2. Population totale et taux d'accroissement naturel | 18 |
| 2.1.2. La répartition de la population de l'Union des Comores | 21 |
| 2.1.2.1. L'inégale répartition spatiale de la population au niveau des îles | 22 |
| 2.1.2.2. Répartition par groupe d'âge : population de la Grande Comore | 22 |
| 2.1.2.3. Répartition de la population d'Anjouan..... | 23 |
| 2.1.2.5. Un fort taux de natalité..... | 26 |
| 2.1.2.6. Une mortalité en baisse | 27 |
| 2.1.2.7. Les tranches d'âges et pyramide des âges..... | 28 |

| | |
|---|----|
| 2.2. Répartition par groupe d'âge : population de l'île de Mohéli..... | 29 |
| 3.1. Education | 31 |
| 3.1.1. Manque de salles de classes sur le système éducationnel comorien..... | 31 |
| 3.2. Santé | 34 |
| 3.2.1. Besoins grandissants du secteur de la santé | 34 |
| 3.3. Agriculture..... | 37 |
| 3.3.1. Réduction de la superficie des terres agricoles | 37 |
| 3.4. L'urbanisation..... | 39 |
| 3.4.1. Une urbanisation en expansion | 39 |
| 3.5. Environnement..... | 40 |
| 3.5.1. L'impact d'une forte croissance rapide de la population sur l'environnement..... | 40 |
| Chapitre 3 : Le défi de l'augmentation rapide de la population..... | 44 |
| 3.1. Un doublement inquiétant | 44 |
| 3.1.1. Prise de conscience et politique de planification familiale | 45 |
| 3.2. Avantages et désavantages de la population urbaine et rurale | 46 |
| 3.3. Résultats mitigés des programmes de santé | 48 |
| 3.3.1. Comportement sociétal | 49 |
| 3.3.2. Les contrastes à l'exemple d'Anjouan, Mohéli et Grande Comore | 51 |
| 3.4. Les manifestations socio-spatiales de la pauvreté | 53 |
| 3.4.1. L'approche de la pauvreté..... | 53 |
| 3.4.2. Les multiples facettes de la pauvreté | 57 |
| 3.4.3. Etat de lieu de la pauvreté sur le genre | 61 |
| Deuxième partie | 70 |
| « Les contrastes du développement entre l'Union des Comores et Mayotte » | 70 |
| Chapitre 4 : Mayotte dans le contexte sociohistorique, politique et économique de ses voisines | 71 |
| 4.1. Le contexte général du territoire de Mayotte..... | 71 |
| 4.1.1. Situation géographique de Mayotte..... | 74 |
| 4.1.2. Présentation de la population | 76 |
| 4.1.3. L'histoire de la présence française à Mayotte | 79 |
| 4.1.3.2. Le début du désaccord entre Mayotte et les Comores | 81 |
| 4.1.3.3. La demande constante des mahorais de rester Français..... | 82 |
| 4.2. Un rayonnement économique favorable | 83 |
| 4.2.3. L'économie mahoraise | 84 |

| | |
|--|-----|
| 4.3. Des circonstances difficiles sur l’Union des Comores | 86 |
| 4.3.1 L’Union des Comores : Un contexte sociohistorique défavorable | 86 |
| 4.3.2. Un contexte politique tendu | 90 |
| 4.3.3. Un contexte économique difficile | 93 |
| 4.4. Des contextes historiques, politiques et économiques difficiles à Madagascar | 100 |
| 4.4.1 Madagascar : Un contexte colonial défavorable au développement..... | 100 |
| 4.4.2. Après l’indépendance de Madagascar : une situation politique tendue | 102 |
| 4.4.3. Une situation économique difficile | 105 |
| 4.5. Les migrations inter-îles sur le territoire de l’Union des Comores | 109 |
| Chapitre 5 : Présentation générale de l’ancienneté et de l’évolution des migrations Comores/France..... | 112 |
| 5.1. Notions et concepts..... | 112 |
| 5.1.1. Notions mobilisées..... | 112 |
| 5.1.2. Les concepts utilisés..... | 113 |
| 5.1.3. Les motifs des transferts de fonds..... | 115 |
| 5.2. Approche des différents auteurs | 116 |
| 5.2.1. Les différentes causes des migrations | 116 |
| 5.3. Présentation historique des migrations Comores/Mayotte | 119 |
| 5.4. Des migrations causées par le nouvel Etat indépendant entre 1975 et 1994 | 121 |
| 5.5. Une évolution migratoire favorisée par le séparatisme de l’île d’Anjouan de 1997 à 2008 | 123 |
| 5.6. Un constat global qui confirme les migrations massives vers Mayotte | 126 |
| 5.6.1. Les données documentaires et les enquêtes réalisées | 126 |
| 5.6.2. Le dynamisme migratoire entre Anjouan et Mayotte | 128 |
| 5.6.2.1. Les itinéraires empruntés par les passeurs et migrants | 129 |
| 5.7. Un périple couteux et dangereux | 133 |
| 5.7.1. Un parcours manichéen..... | 138 |
| Chapitre 6 : Les profils des migrants à la recherche de l’eldorado à Mayotte | 141 |
| 6.1. Les profils des migrants vers Mayotte..... | 141 |
| 6.1.1. Les raisons de partir à Mayotte | 142 |
| 6.1.2. Les principales zones d’accueil : Kaweni le plus gros bidonville de France (Mayotte)..... | 143 |
| 6.1.3. Une île sous pression clandestine | 151 |
| 6.1.4. Des forts moyens de surveillance | 154 |

| | |
|---|-----|
| 6.2. Les moyens d'insertion à Mayotte..... | 157 |
| Troisième partie..... | 164 |
| « Bilan et mesure d'atténuation des migrations clandestines vers Mayotte » | 164 |
| Chapitre 7 : Un constat global qui confirme les migrations des Comoriens vers la France | 165 |
| 7.1. Dimension historique des migrations Comores/France..... | 166 |
| 7.1.1. Une migration clandestine Comores/France financée par la diaspora comorienne de France..... | 166 |
| 7.1.1.1. Les migrants comoriens de France assurent le financement de la migration légale | 167 |
| 7.1.1.2. Cas de la migration Comores/France via la Méditerranée | 169 |
| 7.2. Migrants des Comores vers Mayotte : le drame caché | 170 |
| 7.2.1. Mayotte la française dans l'impasse face à l'afflux des migrants comoriens | 171 |
| 7.2.2. La chasse des étrangers qui occupent illégalement des terrains à Mayotte | 172 |
| 7.2.3. Des mineurs des migrants isolés et la République en échec | 174 |
| 7.2.4. Le travail des clandestins | 182 |
| 7.3.1. Un décrochage scolaire très élevé | 183 |
| 7.3.2. Un niveau de formation mitigé par rapport aux possibilités offertes par le Département | 187 |
| 7.4. Une mission difficile pour les différents acteurs du développement de ce bout de Franc | 188 |
| 7.4.1. Le conseil départemental : un acteur majeur en faveur de l'enfance | 188 |
| 7.4.2. L'importance stratégique de la chambre des métiers | 191 |
| 7.4.3. Un engagement fort pour l'Agence Française du Développement | 193 |
| 7.4.4. La mobilisation citoyenne : cas des associations | 196 |
| 7.5. Causes et manifestation socio-spatiales de l'oisiveté des enfants à Mayotte | 198 |
| 7.5.1. Des conditions naturelles très favorables : produits de mer et agricoles en abondance | 199 |
| 7.5.2. L'oisiveté, une conséquence entre les anciens et l'école moderne | 204 |
| 7.5.3. Un système scolaire défaillant..... | 206 |
| 7.5.4. Des difficultés d'accès à la scolarisation..... | 209 |
| 7.6. Des enfants qui échappent au contrôle de leur famille | 213 |
| 7.7. Un système de développement territorial descendant | 217 |
| 7.8. Marseille : une ville au centre de la migration Comores/France | 219 |
| 7.8.1. Le rôle du consulat comorien de Marseille | 221 |

| | |
|--|-----|
| 7.8.2. La chasse des sans-papiers à Marseille depuis 2009 | 223 |
| 7.8.3. L'insertion des migrants comoriens, la comparaison de deux associations comoriennes à Marseille | 225 |
| 7.8.3.1. Présentation des deux associations : A.N.I.F et A.H.Y.R.C.M | 225 |
| 7.8.3.2. L'importance de ces deux associations | 226 |
| 7.8.3.3 Le rôle de l'association A.H.Y.R.C.M dans les migrations clandestines entre Anjouan et Mayotte..... | 227 |
| Chapitre 8 : Le contexte des remises pour les comoriens de Mayotte et France..... | 230 |
| 8.1.1. Les mécanismes d'envoi des transferts d'argent aux Comores | 232 |
| 8.1.1.2. Les opérateurs informels | 235 |
| 8.2. Transferts d'argent, les impacts chez les comoriens à Mayotte et en France..... | 235 |
| 8.2.1. La pression des transferts induit l'usurpation des fausses identités..... | 236 |
| 8.2.2. Les effets des transferts d'argent sur les couples des migrants comoriens en France | 239 |
| 8.2.3. L'envoi d'argent provoque des effets sur les enfants des migrants comoriens en France..... | 241 |
| 8.2.4. L'envoi d'argent, une pratique remise en cause | 243 |
| 8.3. Les fonctions des envois des fonds pour la famille restée aux Comores..... | 244 |
| 8.3.1. L'entretien des familles restées au pays..... | 245 |
| 8.3.1.3.Se vêtir | 252 |
| 8.3.1.4.Se soigner | 254 |
| 8.3.1.5.Scolariser les enfants..... | 256 |
| 8.3.2. Les logiques sociales des dépenses migratoires..... | 259 |
| 8.3.2.2.Le pèlerinage..... | 261 |
| 8.3.2.3.La construction de mosquée..... | 262 |
| Chapitre 9 : Mesures d'atténuation, la mise en œuvre du développement local et territorial dans l'archipel des Comores | 264 |
| 9.1. Les leviers et modalités d'action des politiques rurales aux Comores | 264 |
| 9.1.1. La valorisation des ressources fixes..... | 264 |
| 9.1.2. L'action sur l'implantation ou le développement des entreprises..... | 265 |
| 9.1.3. La dynamique résidentielle des campagnes | 268 |
| 9.1.4. L'action sur le capital humain..... | 269 |
| 9.1.5. Un pouvoir centralisé depuis 2018 : le risque de la fracture sociale..... | 271 |
| 9.2. Favoriser l'accès à la scolarisation à tous les enfants qui se trouvent sur le territoire de Mayotte | 276 |

| | |
|--|------------|
| 9.2.1. Lutter contre la discrimination des enfants des migrants nés à Mayotte..... | 277 |
| 9.3. Répondre aux attentes des jeunes | 281 |
| 9.3.1. Des initiatives citoyennes pour favoriser les enfants qui n'ont pas accès à la scolarisation : le soutien scolaire et l'école de la rue | 281 |
| 9.3.2. La plaidoirie des enfants âgés de 6 à 15 ans exclus du système scolaire à Mayotte | 284 |
| 9.3.3. Réorienter les jeunes en faveur des filières d'excellence | 286 |
| Conclusion générale | 289 |
| Bibliographie | 294 |
| Liste des annexes | 299 |
| Table des matières..... | 309 |